Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12439 — 4,20 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 25 JANVIER 1985

Les militaires philippins devant la justice

Des mandats d'arrêt ont été lancés ce jeudi 24 janvier contre le chef des forces armées philippines, le général Ver, deux de ses collègues du haut état-major et une vingtaine d'autres militaires. Dix-sept d'entre eux sont passibles de la peine de mort. C'est la suite logique de l'enquête menée sur le meurtre du chef de l'opposition Benigno Aquino, lors de son retour à Manille le 21 août 1983 : dès octobre elle avait conclu à leur responsabilité — ou au moins à leur complicité. Pour le président Marcos, c'est une épreuve *supplémentaire*, l'armée étant l'un des piliers de son régime.

La procédure ainsi ouverte pose au moins deux questions. Quel rôle a joué dans l'affaire le pouvoir politique, dont le général Ver était extrêmement proche ? Les militaires ne seront-ils pas tentés de déclencher un coup de force en invoquant le rôle prépondérant qu'il leur faut jouer dans un pays menacé par une insurrection d'inspiration communiste ?

Le président Marcos, il est vrai, a marqué quelques points au cours des derniers mois. L'accord conclu en décembre avec le FMI a sauvé le pays de la banqueroute qui le menaçait — ne serait-ce que pour un temps et même si les conditions imposées risquent d'alimenter l'agitation sociale. Une timide normalisation de la vie politique s'est également amorcée avec le retour à Manille de certains opposants, contre lesquels les accusations de « subversion » ont été levées. Enfin, les Etats-Unis ont récemment réaffirmé leur « ferme soutien » au gouvernement Marcos, tant sur le plan économique que sur le plan militaire : où sont les critiques que le vice-président Bush lui-même avait formulé à l'automne dernier contre le régime philippin !

Est-ce suffisant pour affronter l'épreuve ? On doit se poser la question tout autant à Washington qu'à Manille. Le procès intenté aux militaires ne peut en effet avoir de sens que s'il s'inscrit dans un processus de démocratisation, seul capable de préparer dans un calme au moins relatif la succession d'un chef d'Etat vieillissant, à la santé fragile.

Le général Ver et ses collègues acceptent-ils cette perspective ? on peut en douter. De leur côté, les guérilleros de la Nouvelle Armée du peuple — dont les attaques ont fait plus de deux mille morts l'an dernier — ne paraissent pas très disposés à faciliter les transitions.

L'enjeu est décidément de taille pour les Etats-Unis, dont les intérêts stratégiques dans la région sont immenses.

Un test pour le régime sud-coréen :

Le prochain retour de l'un des principaux opposants, M. Kim Dae Jong

LIRE PAGE 4 L'ARTICLE DE R.-P. PARINGAUX

« Nous ne souhaitons pas le départ des Français »

nous déclare M. Tjibaou chef des indépendantistes calédoniens

Maire de Hienghène, ancien conseiller territorial de Nouvelle-Calédonie, ancien chef de l'exécutif local, mais surtout, aujourd'hui, chef du Front de libération nationale kanake et socialiste (FLNKS), M. Jean-Marie Tjibaou devait tenir, jeudi après-midi, une conférence de presse avant de poursuivre ses entretiens politiques à Paris. M. Tjibaou, qui présidera également, le mardi 29 janvier, à 20 heures, à l'Espace Balard, à Paris, un meeting organisé par l'association Information et soutien aux droits du peuple canaque, a répondu à nos questions.

***Le Monde* publiera demain dans son édition datée 27 janvier un entretien avec M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie.**

« Dès votre arrivée à Paris, vous avez donné l'impression de durcir le ton à l'égard du gouvernement. Pourquoi ?

— Comprenez que nous sommes marqués par nos morts, et surtout par celle d'Eloi Machoro. Ce sont des victimes dont nous devons honorer la mémoire par notre combat. Nous sommes plus déterminés que jamais...

— Ce raidissement accrédite l'idée que les garanties qui pourraient être négociées en faveur des caldoches, si le « oui » à l'indépendance l'emportait au scrutin d'autodétermination, pourraient ensuite ne pas être respectées, après la proclamation de l'indépendance, comme les accords d'Évian après le référendum de 1962 sur l'indépendance de l'Algérie...

— Nous n'avons pas la possibilité de donner quelque garantie que ce soit parce que, dans le plan Pisani, c'est la France qui donne des garanties, qui propose de préparer l'indépendance en garantissant ses propres intérêts. Nous, nous n'avons pas la responsabilité de donner une réponse à cette question. En ce qui nous concerne, l'exercice du droit d'accueil suppose la souveraineté. Ce n'est qu'à partir du moment où nous aurons recouvré notre souveraineté que nous discuterons. Nous avons, parmi nous, des militants qui ne sont pas canaques, et on ne leur parle pas de garanties, à eux...

— Mais êtes-vous pour une indépendance avec la France ?

— C'est quoi, une indépendance avec la France ?

— C'est à vous que nous posons la question. Comment concevez-vous l'indépendance-association que propose M. Pisani, avec la caution de M. Mitterrand ?

— Parlons d'abord de l'indépendance... Pour le moment, rien n'est acquis. Il n'y a qu'un projet de reconnaissance de notre indépendance, mais ce n'est encore qu'un projet, une série de propositions prévoyant la présence de la France dans notre pays et des garanties pour les Français. Pour la première fois, il existe une ouverture sur l'indépendance, mais cette ouverture n'est pas faite en termes de décolonisation, en termes de reconnaissance de la justesse de notre revendication. Nous, nous acceptons cette ouverture, et nous sommes prêts à discuter pour voir quelle est la place de l'indépendance dans cet ensemble de propositions, *mais nous allons* faire nos propres propositions — avant le 2 février — dans le sens de notre revendication. C'est au moment où le projet sortira de l'Assemblée nationale qu'on verra ce qui aura été ou non retenu, et que nous dirons si ce projet nous intéresse.

Propos recueillis par
ALAIN ROLLAT
et DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 6.)

Les prix pétroliers vont être libérés

La levée de contrôles datant de 1925 avivera la concurrence à la pompe

Conférences de presse, prises de position, négociations, le monde pétrolier français est en émoi. Motif : le gouvernement s'apprête, la semaine prochaine, à décider la libération complète du régime des prix de tous les produits pétroliers.

Ce serait la première fois depuis 1925 — date à laquelle les premiers contrôles furent imposés, avant même l'institution en France d'un dispositif de surveillance générale des prix — que les prix des carburants seraient totalement libres.

Mieux : les pouvoirs publics envisagent dans une seconde étape, pour accroître la concurrence sur le marché intérieur, de modifier les décrets d'application de la fameuse loi de 1928 qui régit le système d'importation, de production et de distribution de ces produits.

A très court terme, la libération des prix devrait se traduire par la disparition des prix maximum à la pompe, et des rabais — les distributeurs affichant désormais seulement leur prix de vente, — ainsi que par la suppression des marges *fixes de détail et de gros, et du prix* dit de reprise, c'est-à-dire le prix maximum de vente des raffineurs.

Elle devrait entraîner, de l'avis de tous les professionnels, une bataille accrue entre les différents distributeurs, les grandes marques étant fermement décidées à pratiquer des prix au moins aussi bas que ceux des grandes surfaces, afin de reconquérir une part du marché.

A moyen terme, si les pouvoirs publics décident de toucher à l'application de la loi de 1928, c'est l'ensemble du système français de production et de distribution de produits pétroliers, voire le maintien du raffinage en France, qui pourrait être remis en cause.

Lire page 26 l'article de VÉRONIQUE MAURUS.

AU JOUR LE JOUR

Tolérance

Il y a de l'intolérance dans l'air.

A l'Assemblée, l'opposition, voyant M. Tjibaou dans les tribunes, réclame à grands cris son arrestation séance tenante. A Versailles, la municipalité interdit Je vous salue Marie, *le dernier film de Jean-Luc Godard, dont un commando de Versaillais avait, mardi, troublé la projection. A l'UDF, M. Christian Bonnet, ancien ministre de l'intérieur, demande le départ de M. Bernard Stasi, qui s'est rendu coupable à ses yeux d'« idéalisme » dans son livre favorable à l'immigration.*

Afin de célébrer dignement l'année Hugo, on devrait voter l'état d'urgence pour la liberté d'expression et de création.

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

3. EUROPE
Réduction des chefs d'accusation contre trois contestataires yougoslaves.

10. ÉDUCATION
Le gouvernement envisage d'augmenter l'aide directe aux étudiants.

21. CINÉMA
« Je vous salue Marie », de Jean-Luc Godard, interdit à Versailles.

26. ÉCONOMIE
La balance française des paiements se redresse.

28. AFFAIRES
Le réveil de l'Europe électronique.

Le show-biz à toute allure

Le XIX[e] Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) s'ouvrira le 28 janvier à Cannes dans une période de transition, à l'aube de nouvelles formes de diffusion de la musique tels le disque-compact, le vidéo-clip, les radios locales et le satellite.

Tout va plus vite aujourd'hui et les transitions sont plus brutales. Les éditeurs comme les artistes doivent faire des efforts accélérés sous la pression des technologies qui transforment *leur art. Le public n'a plus le temps d'apprécier* vraiment la création des artistes et passe d'un groupe à un autre.

I. — *Des artistes sur sol mouvant*

par CLAUDE FLÉOUTER

Comme celui qui fréquente les salles de cinéma, le public qui achète des disques est en majorité âgé de quatorze à vingt-quatre ans. Il vit dans le présent, dans l'immédiat, dans l'actualité à chaud. Ses motivations d'achat sont liées à la mode. Sa mémoire culturelle est courte — au moins jusqu'à dix-huit ans — et il ne s'embarrasse pas de fidélisation. Il n'achète pas un nom — d'où la chute constante des « fonds » de catalogue, même si en France une personnalité comme celle de Jacques Brel continue à toucher les jeunes — ni un style. Mais des tubes. Certes, il y a déjà plus de dix ans qu'une redéfinition complète des produits et des comportements est en cours. Mais l'accélération du mouvement est devenue vertigineuse.

Le titre joue un rôle de plus en plus important à l'étranger comme en France. Michael Jackson, victime d'un mauvais album et d'une saturation du marché, a une cote sérieusement en baisse et se voit peu à peu remplacé par Prince qui parade actuellement au sommet des chiffres de vente. Sans une chanson à succès, il est de plus en plus rare qu'un chanteur ou un groupe rassemble un public. Le sol n'est plus solide sous les pieds d'un artiste de variétés ou d'un rocker.

L'un et l'autre doivent rechercher des supports variés pour s'exprimer : le disque et le concert, le vidéo-clip, quelquefois la comédie musicale et le film. Il y a un déroulement de plus en plus mathématique d'une aventure qui évolue nécessairement avec l'environnement. Changer d'image est une obligation ressentie à un moment ou à un autre : David Bowie l'a fait maintes fois dans le rock. En France, Johnny Hallyday a mis défroque sur défroque et Julien Clerc a cherché pendant deux ans avant de modifier son personnage, sa musique et ses textes, de trouver un second souffle et un public plus large, plus jeune.

Le vidéo-clip réalisé avec la chanson *la Fille aux bas nylon* a aidé à vendre l'album de Julien Clerc. Le vidéo-clip, s'il est bon, donne un *plus* commercial.

Il y a deux ans, le vidéo-clip était un phénomène marginal lié à l'impossibilité pour l'artiste anglo-saxon de se déplacer dans le monde entier. Mais, aujourd'hui, les moyens au service du vidéo-clip ont fait de celui-ci un produit plus fini que la chanson filmée habituellement par la télévision. Le vidéo-clip est actuellement un moyen de promotion mais surtout un élément de programme sur les chaînes de télévision, dans les clubs et les discothèques, ce qui a permis à la musique anglo-saxonne de renforcer encore son audience. En effet, le coût d'un vidéo-clip dépasse celui nécessaire à l'enregistrement d'un album (en moyenne, 300 000 F à 400 000 F).

(Lire la suite page 21.)

Le Monde des livres

Pages 11 à 20

« Adieu Volodia », de Simone Signoret. Rencontre avec l'auteur par Josyane Savigneau et le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech.

L'« Histoire de France », de Jean Favier. Lire les articles de Frédéric Gaussen et Alain Clément.

« Une éducation d'écrivain », de Jean-Louis Curtis. Lire l'article de Raphaël Sorin.

étranger

DIPLOMATIE

Le président Reagan a proposé aux Soviétiques d'engager au mois de mars les négociations sur le désarmement

Washington *(AFP)*. — Le président Ronald Reagan a annoncé, mercredi 23 janvier, qu'il avait proposé à l'Union soviétique d'engager *au début du mois de mars* à Genève les nouvelles négociations sur le désarmement nucléaire et spatial. *« Nous n'avons pas eu de réponse »* de Moscou, a ajouté M. Reagan *dans une interview* à une agence de presse américaine. Mais, selon lui, ce retard n'implique pas un quelconque problème. *« Les deux pays ont leurs bureaucratie »*, a-t-il dit. *M. Reagan a ajouté que « bien évidemment, si les proposition américaines ne sont pas satisfaisantes pour les Soviétiques, nous continuerons à tenter de trouver une autre date ».*

Pour sa part, le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, a indiqué que les efforts à ce sujet allaient se poursuivre par les voies diplomatiques. Aux termes de l'accord de Genève, le 8 janvier dernier, Américains et Soviétiques se *sont donnés un mois pour fixer* le lieu et la date de leurs nouveaux pourparlers sur les armes spatiales et nucléaires.

M. Kalb a encore indiqué que le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, s'était entretenu, mardi, avec l'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoly Dobrynine. Le porte-parole *n'a fourni* aucune *indication* sur la teneur de cet entretien.

Le même jour, le président Reagan avait reçu pour la première fois à la *Maison* Blanche l'équipe de négociateurs américains récemment désignée pour reprendre le dialogue sur le désarmement avec l'URSS.

Le dossier des extraditions est au centre des entretiens entre M. Pierre Joxe et le ministre italien de l'intérieur

Rome (AFP). — Le dossier des extrémistes italiens réfugiés en France pèse sur les entretiens que le ministre italien de l'intérieur, M. Oscar Luigi Scalfaro, devait avoir *ce jeudi* 24 janvier, à Paris, avec son homologue français, M. Pierre Joxe, estiment les observateurs à Rome, bien que, officiellement, cette question ne soit pas mentionnée en Italie.

Le communiqué officiel italien annonçant la rencontre entre les deux ministres indiquait seulement que M. Scalfaro se rendait à Paris en *« visite de travail »* et qu'il devait aborder *« des sujets d'intérêt commun, en particulier la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la drogue »*.

Du côté italien, où l'on ne fait au*cune mention* de la controverse surgie en décembre sur l'organisation de cette visite, on marquait une volonté d'apaisement et on souhaitait qu'elle se déroule dans un climat constructif.

A plusieurs reprises, le ministre italien avait exprimé, l'an dernier, son amertume devant le *« manque de coopération »* des autorités françaises en matière d'extradition. Ces *protestations avaient été relayées* par la magistrature italienne à partir de décembre 1984.

Dans le *Corriere della Sera* (indépendant), le juge d'instruction milanais Armando Spataro, qui conduit plusieurs enquêtes sur des personnes se trouvant en France, avait ainsi accusé, le 6 janvier dernier, le gouvernement français de *« ne pas respecter les conventions internationales en matière d'extradition. (...) La chambre d'accusation exprime un avis favorable à l'extradition, et le pouvoir politique dit non »*, avait-il souligné.

Pour leur part, des magistrats romains directement impliqués dans ces problèmes de terrorisme ont affirmé, mercredi, qu'*« une véritable centrale du terrorisme opérait à Paris »*.

Selon le ministère italien de l'intérieur, 143 des 288 extrémistes de gauche et 5 des 76 extrémistes de droite italiens en fuite se trouvent en France. Pour le ministère de la justice, 14 demandes d'extradition *sur 38 présentées en 1984* à la France n'ont toujours pas reçu de réponse et 22 ont été rejetées, tandis que deux seulement ont été acceptées.

ENFIN LA PAIX ENTRE ROME ET CARTHAGE...

Rome *(AP)*. — Rome et Carthage ont décidé d'enterrer la hache de guerre 2 131 ans après la destruction par les légions romaines de la ville *africaine* au cours des guerres puniques. Le maire de Rome, M. Ugo Vetere, a annoncé qu'il se rendrait dans la cité antique, située non loin de Tunis, le 3 *février pour* y *signer* un *« traité de paix »* symbolique avec son homologue carthaginois, M. Chadli Klibi, également secrétaire général de la Ligue arabe.

« Le traité symbolique représente un renforcement des relations amicales et pacifiques existant déjà entre l'Italie et la Tunisie », a dit M. Vetere. Au troisième siècle avant Jésus-Christ, Rome avait commencé à menacer Carthage, et les guerres puniques commençaient. La troisième *d'entre elles* (149-146 av. J.-C.) prit fin avec la destruction de la cité africaine par Scipion l'Africain.

La crise de l'UNESCO

M. M'BOW ENVISAGERAIT DE POURSUIVRE WASHINGTON DEVANT LA COUR DE LA HAYE

Selon le New York Times, M. M'Bow envisagerait de soumettre le problème de la contribution financière américaine à l'UNESCO pour l'année 1985 à la Cour internationale de justice de La Haye. L'argument du directeur général de l'UNESCO est que les budgets pour 1984 et 1985 ont été approuvés en même temps et que les Etats-Unis sont engagés, même s'ils se sont retirés de l'Organisation internationale au 31 décembre 1984.

Cette interprétation n'est pas acceptée par les Etats-Unis et par bon nombre de pays occidentaux qui craignent qu'une telle démarche de M. M'Bow ne nuise encore au prestige de l'UNESCO.

Les Etats-Unis n'ont pas à verser de contribution à l'UNESCO au titre de l'année 1985, puisqu'ils ont quitté l'Organisation à la fin de l'an passé, a indiqué mercredi 23 janvier le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb.

« L'article 2, paragraphe 6, de la Constitution de l'UNESCO dit très clairement qu'un pays qui s'est retiré de l'Organisation n'a plus d'obligation financière à son égard, pour autant qu'il se soit acquitté de ce qu'il devait jusqu'à son départ, ce qui est le cas des Etats-Unis », a affirmé M. Kalb.

Les Etats-Unis, qui participent pour 25 % au financement de l'UNESCO, auraient dû verser 47 millions de dollars à l'Organisation au titre du budget de 1985.

● *Nouveau commandant en chef de l'OTAN pour le secteur Sud-Europe.* — Le général Bernard W. Rogers, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, a annoncé, mercredi 23 janvier, la nomination d'un nouveau commandant en chef des forces alliées pour le secteur Sud-Europe à partir de mai 1985, le vice-amiral américain Lee Baggett. Le vice-amiral Baggett, qui a été proposé pour le grade d'amiral, succédera à l'amiral William N. Small, en fonctions depuis mai 1983. Il aura compétence sur l'ensemble du dispositif de l'OTAN en Italie, en Grèce, en Turquie et dans toute la Méditerranée et servira également comme commandant en chef des forces navales américaines en Europe. Le vice-amiral Baggett est actuellement directeur de l'armement naval au bureau du chef des opérations navales aux Etats-Unis. Il a commandé, de mai 1979 à août 1982, la flotte de surface américaine dans le Pacifique. — *(AFP.)*

● *M. Rocard en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Zélande.* — M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture, se rendra en voyage officiel en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Zélande, du 24 janvier au 3 février, à l'invitation des gouvernements de ces pays. En Australie et en Nouvelle-Zélande, le ministre exposera à ses hôtes la position de la France et de la CEE dans le débat portant sur le commerce international agro-alimentaire en 1985. En Indonésie, M. Rocard doit présenter plusieurs projets français d'investissements et de transferts de technologie dans le domaine des industries agro-alimentaires, de l'hydraulique et de la forêt. — *(A.P.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

Les intégristes orthodoxes lancent une campagne mondiale de boycottage contre la banque Leumi

De notre correspondant

Jérusalem. — Périodiquement, les juifs ultra-orthodoxes défraient la chronique en Israël. Avocats pointilleux des préceptes bibliques, ces *« extrémistes de la Thora »* — qui représentent au plus 5 % de la population — s'empressent de crier au sacrilège dès qu'ils croient déceler dans *la vie de la cité* une entorse aux textes divins. Ils se veulent les dépositaires exclusifs d'un judaïsme intransigeant qui leur a fait jouer, depuis trente-sept ans qu'existe l'Etat *hébreu, un rôle central dans la* grande querelle sans cesse renouvelée entre laïcs et religieux.

Pour ces zélotes rompus aux épreuves de force, l'ennemi du moment *s'appelle* Leumi, *la* première banque du pays. Le *casus belli* remonte à l'été 1983 lorsque la direction d'un grand hôtel de Tibériade — l'une des quatre villes saintes du judaïsme — annonça son intention de construire une annexe sur un terrain où se trouvent d'antiques sépultures juives. Aux yeux des orthodoxes, qui, par le passé, s'opposèrent avec constance aux fouilles archéologiques, notamment dans la cité de David à Jérusalem, la « profanation » était criante. Ils jetèrent le blâme sur la banque Leumi, copropriétaire de l'hôtel.

Cinq cents comptes fermés

Les prohibitions inspirées par les intégristes frôlent parfois le burlesque. Ainsi les pilotes d'El Al — la compagnie *aérienne d'Israël — ont* reçu pour instruction, avant d'atterrir à Tel-Aviv, d'effectuer un brusque virage sur l'aile. Cette manœuvre leur évite de survoler le cimetière régional d'Holon et préserve de l'outrage les passagers appartenant à la caste des *« cohanim »*, à qui une vieille règle interdit de visiter le champ des morts.

Il y a un an, un fait divers macabre et surréaliste suscita un vif émoi parmi les *« cohanim »* de Jérusalem. Ces derniers décidèrent de ne plus fréquenter un immeuble commercial *du centre-ville après avoir appris que* le cadavre d'un truand, tué quelques années plus tôt lors d'un règlement de comptes, était englouti dans les fondations du bâtiment.

Quant au conflit de Tibériade, il a, au fil des mois, tourné à l'aigre, le noyau *« dur »* des *orthodoxes* choisissant de passer à l'action violente. En juin et décembre, deux débuts d'incendie criminel endommageait l'agence de la banque Leumi, dans le *quartier Geula, à la lisière du ghetto* religieux de Mea Sharim. Il y a une semaine, une autre agence était la proie des flammes dans un quartier mixte, où laïcs et religieux vivent en bonne intelligence.

Dimanche, les intégristes, mettant à exécution une vieille menace, ont déclenché une campagne mondiale de boycottage contre Leumi. Soutenus par les dirigeants des deux *partis ultra-orthodoxes contraints* à la surenchère, les rabbins ont prié leurs ouailles de retirer l'argent en dépôt chez Leumi. Il est un peu tôt pour juger des effets de ce mot d'ordre.

Selon un porte-parole de la banque interrogé mercredi 23 janvier, moins de cinq cents comptes ont, pour l'instant, été fermés. Cela équivaut à un retrait de 10 millions de dollars, soit à peine à un millième du total des dépôts de Leumi dans le monde. *Rien à signaler à New-York*, où les coffres de la banque abritent le sixième de ses fonds. L'agence juive, qui contrôle Leumi, prend tout de même l'affaire au sérieux, dans un *pays où la concurrence entre* banques est féroce.

Devant les guichets de l'agence de Geula, un client orthodoxe — barbe rousse, costume noir et attaché-case — *nous confie qu'il a vidé son* compte en y laissant *« juste de quoi payer les dernières factures »*. *« J'ai obéi aux rabbins*, ajoute-t-il. *De toute façon, ça tombait bien car j'étais mécontent des services de Leumi. »* Le directeur, M. Gabi Yallon, évoque les actes d'intimidation et de vandalisme dont son agence — outre les incendies — a fait l'objet : bris de vitres, portes descellées, murs barbouillés au goudron, lettres de menaces anonymes adressées aux clients.

La banque « excommuniée » fera-t-elle droit aux exigences des orthodoxes ? Ceux-ci, dans le passé, ont souvent eu gain de cause. Pourtant l'intolérance croissante des extrémistes religieux et leur prétention à régenter l'existence quotidienne de leurs compatriotes agacent une population qui, à plus de 60 %, n'est guère pratiquante. *« Il est temps pour le gouvernement de réagir, écrit le Jerusalem Post, et de protéger la banque Leumi, institution nationale, contre les vandales et ceux qui les endoctrinent. »*

L'an dernier, des intellectuels ont créé un mouvement de lutte contre la coercition religieuse, et plus récemment les victimes de la *« violence ultra-orthodoxe »* tenaient un meeting à Jérusalem. *La police de la capitale* a reçu en 1984 une soixantaine de plaintes pour des agressions de ce type. Le boycottage de Leumi a au moins l'avantage d'être un exercice *pacifique*, donc plus conforme à la morale biblique.

J.-P. LANGELLIER.

Augmentation des prix des produits de première nécessité

Tel-Aviv (Reuter). — Le gouvernement israélien a rendu publiques, mercredi soir 23 janvier, une série de mesures supprimant les subventions aux prix hydrocarbures et relevant le prix des produits de première nécessité de 25%.

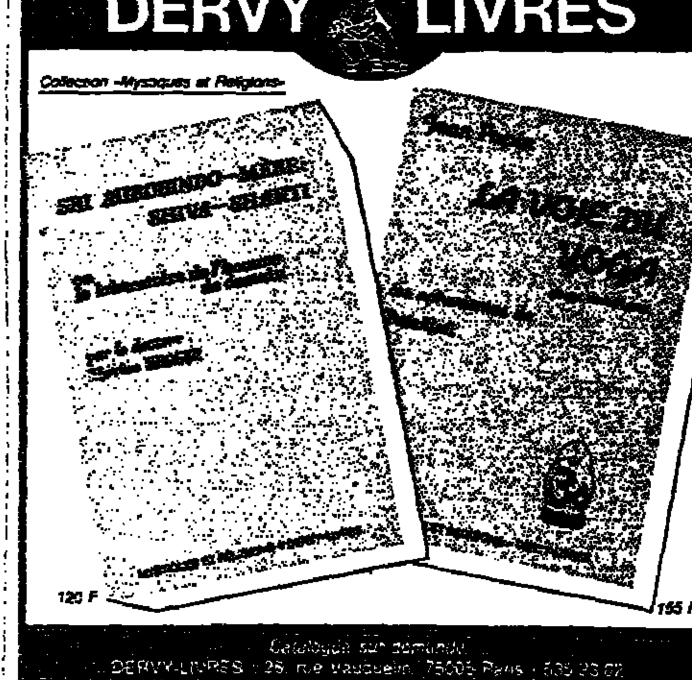
La réduction des subventions aux produits de base avait été réclamée par le ministère des finances pour arrêter l'hémorragie des réserves de devises étrangères qui sont maintenant inférieures à 2,8 milliards de dollars.

Les nouvelles mesures, qui vont faire l'objet d'un accord avec les entreprises et les syndicats, doivent rester en application pendant huit mois et sont destinées à remplacer un gel des salaires et des prix de trois mois qui prend fin la semaine prochaine.

Aux termes de l'accord, les prix des produits non subventionnés pourront augmenter de 5% le premier mois, puis de 3 à 5% par mois ultérieurement. Les prix de l'électricité et de l'eau, tous deux liés au coût du fuel, vont augmenter immédiatement de 50%.

A titre de compensation, les salariés recevront une prime de 6575 shekels (9,80 dollars) avec leur salaire de janvier, et leur impôt sur le revenu sera réduit de 5%.

Le gel des prix avait réussi à réduire l'inflation de 24% en octobre dernier, à 3,7% le mois dernier et à la limiter à 445% pour l'ensemble de l'année 1984.



AGENCE DE L'ONU POUR LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

L'UNRWA ne parvient pas à boucler le budget 1985 déjà réduit de 20 %

De notre correspondant

Jérusalem. — La plus grande filiale de l'ONU — *par le nombre de* son personnel — et assurément l'une des plus actives a de gros soucis d'argent. Il s'agit de l'UNRWA, autrement dit l'Agence de secours et *de travaux des Nations unies pour* les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Un peu plus de deux millions de Palestiniens sont immatriculés auprès de l'UNRWA, qui fournit aux trois quarts d'entre eux une aide en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale (1).

Créée en décembre 1949, l'UNRWA — dont le siège principal est à Vienne — commença à fonctionner en mai 1950. Elle opère aujourd'hui dans cinq territoires placés sous l'autorité de quatre gouvernements : Jordanie, Syrie, Liban, Cisjordanie et bande de Gaza. Forte de 17 360 salariés — dont 6 580 en Cisjordanie et à Gaza, — elle est le premier employeur non gouvernemental du Proche-Orient. C'est dire son rôle crucial dans cette région.

L'agence eut depuis toujours du mal à joindre les deux bouts. Sa vulnérabilité tient à son mode de financement. Son budget est en effet alimenté par les contributions volontaires d'une moitié environ des Etats membres de l'ONU. En théorie, sa survie dépend donc du seul bon vouloir de la communauté internationale. En pratique, l'UNRWA *ignore, d'une année sur l'autre*, de combien d'argent elle disposera. Autre source de fragilité : l'UNRWA est la seule agence de l'ONU dont le mandat ne soit pas permanent, mais renouvelable tous les trois ans.

Trois raisons expliquent, pour l'essentiel, *l'aggravation de sa crise financière* : l'accumulation des déficits antérieurs, la hausse continuelle du dollar, l'alourdissement de ses charges éducatives. Tout en renchérissant les coûts de l'agence, la flambée du billet vert déprécie les contributions payées avec d'autres devises.

Près d'un réfugié sur deux ayant moins de vingt ans, l'UNRWA construit annuellement une cinquantaine de nouvelles classes. Sur les 653 *écoles qu'elle gère*, plus d'un tiers se trouvent dans les territoires occupés. Le surpeuplement scolaire oblige à recourir aux *« classes alternées »* qui accueillent chaque jour deux contingents d'élèves. A Gaza, huit enfants sur dix subissent ce système, et six sur dix en Cisjordanie. Difficile de lésiner encore plus dans *ce domaine*.

A l'UNRWA, les gratte-papier n'ont guère droit de cité. Une centaine d'employés seulement sont des fonctionnaires internationaux, payés d'ailleurs sur le budget général de l'ONU. Tous les autres sont des Palestiniens *qui travaillent sur le terrain* : enseignants (environ 12 000), médecins, infirmières, sage-femmes, assistantes sociales, etc. Les dépenses de personnel absorbent 70 % du budget.

Des coupes claires

En *1982*, l'UNRWA avait dû suspendre son programme, devenu largement symbolique au fil des ans, de distribution des rations alimentaires, pour privilégier l'essentiel : l'éducation et la santé. Il y a une dizaine de jours, l'agence a opéré de nouvelles *coupes claires : gel du recrutement* et des salaires, suppression d'une quarantaine de postes à Vienne, ajournement des travaux de construction et d'entretien.

Mais ces contorsions financières ne suffisent pas. Il manque encore 26 millions de dollars pour boucler le budget de 1985, déjà amputé de 20 %. M. Olof Rydbeck, commissaire général de l'UNRWA, espère les collecter lors d'une prochaine tournée dans les pays du Golfe. *« Nous ferons tout pour préserver la qualité de nos services »*, assure M. William Lee, porte-parole de l'UNRWA à Jérusalem.

Il n'empêche que les Palestiniens des territoires occupés manifestent à propos de l'UNRWA une sensibilité à fleur de peau. De même qu'ils se cramponnent à leur statut et défendent l'existence des camps, témoignage de l'injustice originelle dont ils furent victimes, les réfugiés exercent un droit de regard sourcilleux sur une agence qui leur est devenue si familière après trente-cinq ans.

Car au-delà de la présence des camps qui — on l'oublie souvent — *n'abritent plus aujourd'hui qu'un* réfugié sur deux à Gaza et seulement un sur quatre en Cisjordanie, la survie de l'UNRWA est le meilleur gage de l'attachement de la communauté internationale au sort des réfugiés. Et la presse arabe de Jérusalem *s'empresse* de voir — *à tort* — derrière chaque atteinte au budget de l'agence une volonté politique de *« liquider la cause palestinienne »*. *« Ces réactions sont excessives mais compréhensibles*, observe M. Lee. *Pour les réfugiés, l'UNRWA a joué le rôle d'une sorte de gouvernement. Sans elle, le problème palestinien aurait peut-être disparu aujourd'hui. »*

J.-P. LANGELLIER.

(1) Au 30 juin 1984, ils étaient 2034314.

UN APPEL POUR LA FIN DE LA GUERRE DU GOLFE

A l'initiative de MM. Maxime Rodinson et Claude Bourdet, une quarantaine de personnalités européennes ont signé un appel pour que soit mis fin à la guerre du Golfe, une guerre *« qui a fait plus de victimes qu'aucune autre depuis longtemps et semble être celle qui provoque le moins d'efforts en vue de la paix »*.

L'appel affirme qu'une *« paix sans annexion ni indemnité »* est possible *« à la seule condition qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu »*. Parmi les signataires figurent MM. Rudi Ardnt, président du groupe socialiste européen, Claude Estier (PS), Maxime Gremetz (PC), le professeur Alexandre Minkowski et M. Olivier Stirn.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

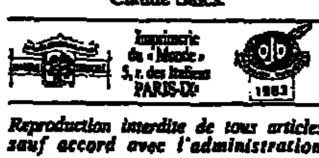
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. — SUISSE, TUNISIE	491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 65 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.





EUROPE

Yougoslavie

Le procès des six contestataires à Belgrade

Réduction des chefs d'accusation contre trois prévenus

De notre correspondant

Belgrade. – Riche en rebondissements – ce qui est tout à fait exceptionnel dans les procès politiques en Yougoslavie – en raison des interventions audacieuses des accusés et de leurs défenseurs, le procès des six contestataires yougoslaves a pris subitement, à l'audience du 23 janvier, une tournure inattendue. Le procureur Nanovic a remis au président de la cour un nouvel acte d'accusation reprochant cette fois à Miodrag Milic, Dragomir Olujic et Milan Nikolic, le délit de *« propagande hostile »* et non plus celui *« d'activité contre-révolutionnaire visant à renverser le régime »*. Ces trois prévenus encourent donc désormais une peine de un à dix ans de prison, et non plus de cinq à quinze ans. Si le procureur avait maintenu le délit d'activité contre-révolutionnaire et avait été suivi par le tribunal, les trois intellectuels, qui se présentaient en prévenus libres, auraient dû être incarcérés immédiatement.

En outre, le procureur a annoncé, à la surprise générale, qu'il avait renoncé à poursuivre le quatrième accusé, Pavlusko Imsirovic, qui, le jour précédent, avait déclaré qu'il entamait une grève de la faim pour protester contre la conduite *« arbitraire et illégale »* du procès.

Le cas du cinquième accusé, Gordan Jovanovic, malade depuis deux semaines, a été dissocié, de même que celui du premier accusé, M. Mijanovic, expulsé le mois dernier de la salle pour *« offense »* à la cour. Le président a cependant déclaré que M. Mijanovic, connu comme l'un des chefs de file du mouvement de protestation étudiante en 1968-1970 de l'université de Belgrade, n'avait pas répondu à une convocation du tribunal et qu'un mandat d'arrêt avait été lancé à son encontre.

Le procès de Belgrade est entré dans son troisième mois, contrairement à l'usage qui veut que ce genre d'affaires soit expédié en quelques jours seulement. Les observateurs ont cependant le sentiment que le président de la cour accélère la procédure pour mettre au plus tôt un terme à ce procès dont le déroulement a suscité de nombreuses protestations à l'étranger, même parmi des personnalités connues pour leurs sympathies à l'égard de la Yougoslavie.

D'autre part, le procès du jeune écrivain Milan Mladenovic, incarcéré à son retour de Paris il y a trois mois, a repris, le 23 janvier, après une interruption de neuf jours. Accusé de collusion avec l'*« émigration hostile »*, M. Mladenovic a entamé depuis quatorze jours une grève de la faim pour protester contre les mauvais traitements dont il aurait été l'objet en prison. De nombreux intellectuels yougoslaves et étrangers ont adressé à la cour des pétitions demandant sa relaxe. Parmi ceux-ci figurent des professeurs de la Sorbonne et d'éminents écrivains serbes, dont Mme Mira Aleckovic, l'un des plus grands poètes contemporains et président de l'Association Yougoslavie-France. Dans une longue lettre adressée au président du tribunal, Mme Aleckovic a déclaré avoir rencontré M. Mladenovic à plusieurs reprises pendant ses séjours à Paris et n'avoir jamais remarqué que celui-ci eût manifesté des sentiments *« nationalistes »* et *« antisocialistes »*. Ses principaux contacts à Paris, a-t-elle ajouté, étaient d'éminents écrivains et intellectuels français qui, dans les temps les plus difficiles, avaient défendu la cause de la Yougoslavie. *« C'est pourquoi*, écrit-elle, *j'ai été bouleversée lorsque j'ai appris que Mladenovic avait été battu en prison. Je ne peux donc pas souscrire aux aveux d'un homme qui a été battu et qui, pendant trois jours, a été empêché de dormir. »*

Le procès de M. Mladenovic a été reporté au 28 janvier.

PAUL YANKOVITCH.

Le petit-fils d'Axel Springer avait disparu pendant trois jours

Un faux enlèvement ?

La police suisse n'avait pas encore élucidé, le jeudi 24 janvier, les mystères de l'enlèvement de Sven Axel Springer, le petit-fils du magnat de la presse ouest-allemande, disparu dimanche soir 20 janvier du lycée de Zuoz en Suisse, où il fait ses études, et libéré tard dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le jeune homme, âgé de dix-neuf ans, a affirmé que *« plusieurs hommes »* l'avaient enlevé dimanche dans le lycée privé situé à proximité de Saint-Moritz, où il est pensionnaire depuis trois ans. Mais la police n'exclut pas que toute l'affaire soit le fruit de l'imagination du jeune homme.

La mère de Sven Axel, Mme Rosemarie Springer, avait reçu mardi à son domicile de Munich huit appels téléphoniques de son fils, affirmant qu'il avait été enlevé et risquait la mort si une rançon de 5 millions de dollars n'était pas versée. Dans la soirée de mercredi, le jeune homme la rappelait de l'aéroport de Zurich pour lui annoncer qu'il était libre.

La police de Munich, qui avait dépêché deux enquêteurs à Zuoz, s'était contentée, plus tard, dans la soirée, de faire part de la *« disparition »* avec un luxe de précautions de langage, se retranchant derrière la police suisse pour évoquer la possibilité d'un enlèvement – et derrière la famille pour parler de rançon. Le grand-père de Sven Axel, M. Axel Springer, soixante-douze ans, fondateur d'un empire de presse qui est le plus important groupe de journaux quotidiens en Europe, était prêt à payer, mais aucune rançon n'a été versée. M. Axel Springer avait déjà été durement éprouvé en janvier 1980 par le suicide, à l'âge de trente-huit ans, de son fils aîné Axel Springer junior, dont il voulait faire son successeur à la tête de son empire et dont Sven Axel est le second enfant. – *(AFP.)*

LA « QUESTION DE LA MACÉDOINE » CONTINUE D'EMPOISONNER LES RELATIONS ENTRE LA GRÈCE ET LA YOUGOSLAVIE

(De notre correspondant.)

Athènes. – Le ministre des affaires étrangères, M. Papoulias, artisan depuis quelques mois d'une nette amélioration des relations entre la Grèce et l'Albanie, aura fort à faire à Belgrade, où il effectue actuellement une visite officielle. Les relations de son pays avec la Yougoslavie n'ont, en effet, toujours pas retrouvé leur caractère amical et confiant d'avant la seconde guerre mondiale.

Depuis trois décennies, les rapports entre Athènes et Belgrade buttent sur la question macédonienne. Les dirigeants yougoslaves n'ont jamais cessé de réclamer un droit de regard, voire de contrôle, sur la petite minorité de Slavophones vivant dans le nord de la Grèce. Pour Athènes, ces Slavophones sont des Grecs au même titre que les Crétois, les habitants de l'Épire ou du Péloponnèse. D'autre part, les autorités grecques voient d'un mauvais œil les dirigeants de Skopje, la capitale de la Macédoine yougoslave, multiplier des initiatives jugées intempestives et prétendre qu'il existerait un peuple macédonien *« écartelé entre la Yougoslavie, la Bulgarie et la Grèce »*, mais qui devrait, un jour ou l'autre, se regrouper dans une « Grande Macédoine ».

L'université de Skopje dispense un enseignement en macédonien et demeure, selon Athènes, le centre d'une insidieuse propagande auprès des Slavophones du nord de la Grèce.

Le refus grec de créer une zone frontalière de trente kilomètres et de supprimer les visas fait partie du contentieux gréco-yougoslave. D'autre part, le projet de mise en valeur du fleuve Axios ne progresse pas. En outre, les tracasseries administratives des autorités yougoslaves entravent le transit des camions, des autocars, et aussi des voyageurs grecs.

En mai 1983, à Belgrade, le premier ministre M. Papandréou avait déjà été désagréablement surpris par l'insistance des dirigeants yougoslaves à poser la question de la « minorité macédonienne ». Certains articles parus dans la presse yougoslaves accusant les Grecs de « chauvisnisme » n'ont évidemment pas réchauffé l'atmosphère entre les deux pays.

MARC MARCEAU.

SELON LE CENTRE SIMON-WIESENTHAL

Joseph Mengele aurait été arrêté puis libéré par les Américains en 1947

New-York, *(AFP.)*. – Le criminel de guerre nazi Joseph Mengele pourrait avoir été arrêté, puis relâché, par les autorités américaines à Vienne en 1947. Il aurait, d'autre part, cherché à émigrer au Canada sous un faux nom en 1962, a révélé mercredi 23 janvier, à New-York, le centre Simon-Wiesenthal, qui a fait état de documents secrets des services de renseignement américains sur l'ancien médecin-chef du camp de concentration d'Auschwitz. Selon ces documents publiés en décembre 1984, un agent du service de contre-espionnage américain, M. Ben Gorby, avait adressé une lettre à ses supérieurs en avril 1947 leur signalant que Mengele avait été arrêté à Vienne. Mais on ignore quelle suite fut donnée à cette lettre, et le centre Simon Wiesenthal n'est pas parvenu à retrouver M. Gorby.

Mengele, âgé de soixante-quatorze ans, serait selon M. Simon-Wiesenthal lui-même toujours au Paraguay, où il avait émigré après la seconde guerre mondiale. Il est accusé d'être responsable de la mort de 400 000 juifs et de s'être livré à des expériences médicales particulièrement atroces à Auschwitz.

Selon un autre document obtenu par le centre Wiesenthal, Mengele, sous le pseudonyme de Joseph Menke, aurait fait en mai ou juin 1962 une demande de visa à Buenos-Aires pour émigrer au Canada. Ce document est une lettre envoyée par un responsable des services de renseignement de l'armée américaine aux autorités canadiennes, qui avaient demandé des informations sur ce Joseph Menke. L'officier américain avait répondu que Menke était l'un des pseudonymes utilisés par Mengele. Il semble que les États-Unis n'aient pas contacté à l'époque l'Allemagne de l'Ouest, qui recherche toujours Mengele pour le juger.

Selon le centre Wiesenthal, les autorités américaines ont refusé de divulguer d'autres documents ayant trait à cette affaire en invoquant des raisons de sécurité nationale. Le centre veut intenter une action en justice contre le gouvernement américain pour obtenir leur publication. De son côté, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a fait savoir qu'il avait ordonné l'ouverture *« de toute urgence »* d'une enquête sur cette éventuelle demande de visa de 1962.

Turquie

Le mouvement de protestation contre l'assimilation des Turcs de Bulgarie s'intensifie

De notre correspondant

Ankara. – L'opinion turque se montre de plus en plus préoccupée par le sort des Turcs de Bulgarie, où le récent renforcement de la politique d'assimilation de cette forte minorité a provoqué de sanglants incidents *(le Monde* des 19 et 23 janvier). A Bursa, ville où vit une grande communauté de Turcs revenus de Bulgarie, un rapatrié s'est donné la mort, mardi 22 janvier, après avoir appris que son oncle et son beau-frère, qui s'opposaient à la « bulgarisation » de leur nom, ont été tués lors d'échauffourées avec les forces de l'ordre bulgares. D'importantes mesures de sécurité ont été prises lors des obsèques, auxquelles participaient de nombreux rapatriés, afin d'empêcher qu'elles ne se transforment en une manifestation antibulgare.

La vague de protestations n'a pas manqué d'irriter les autorités de Sofia. C'est ainsi que les réservations faites par les agences de voyages turques ont été annulées par l'Office du tourisme bulgare. Le consulat général de Bulgarie à Istanbul a, de son côté, déclaré que la délivrance des visas touristiques aux Turcs était *« temporairement suspendue »*. La durée de suspension *« dépendra du comportement des Turcs eux-mêmes »*.

Cependant, la suspension des voyages touristiques en Bulgarie n'affecte, en fin de compte, que les projets de vacances de moins d'un millier de Turcs. La frontière turco-bulgare demeure toujours ouverte et, chaque jour, des centaines de Turcs « transitent » par ce pays, tandis que les diplomates bulgares en poste à Ankara répètent sur tous les tons *« nos portes sont toujours ouvertes à nos amis turcs »*.

Le gouvernement turc était depuis longtemps informé des opérations de « bulgarisation » sur l'importante minorité turque en Bulgarie. Mais la recrudescence de ces opérations, faisant de surcroît de nombreuses victimes parmi les contestataires, et le tollé qu'elles provoquent dans l'opinion, l'ont mis au pied du mur. Ankara semble, toutefois, opter pour la discrétion diplomatique. Le président de la République turque, le général Evren, qui avait envoyé « un message amical » au chef d'Etat bulgare, M. Jivkov, le priant de se pencher sur ce problème, vient de recevoir de la part de ce dernier la promesse de *« s'en occuper »*.

Cependant, plusieurs élus ont, ces derniers jours, exprimé leur inquiétude, soit par la voie des questions écrites, soit par des interventions en marge de l'ordre du jour, demandant des éclaircissements sur les *« pressions chauvines »* qui seraient exercées sur les Turcs de Bulgarie, en violation avec les droits de l'homme. Ils se sont élevés contre *« la tentative de créer une nation homogène bulgare »* aux dépens des intérêts légitimes des Turcs de ce pays.

La presse turque, quant à elle, continue de publier des extraits de lettres de Turcs de Bulgarie, indiquant que Hasan s'appelle désormais Ivan, ou que la mosquée locale vient d'être démolie.

ARTUN UNSAL.

Grande-Bretagne

LES LORDS SOUS LES CAMÉRAS DE LA TÉLÉVISION...

Une première

(De notre correspondant.)

Londres. – Pour la première fois, la Chambre des lords a accueilli, le 23 janvier, les caméras de la télévision pour une retransmission en direct de ses débats. Circonspectes, leurs « nobles seigneuries » ont décidé de limiter à six mois cet essai, mais ne fait guère de doute qu'il sera poursuivi et que la Chambre des Communes, qui continue pour sa part de dire non, sera tôt ou tard obligée d'en tenir compte. Ne serait-ce que pour mettre fin à une situation paradoxale où les pairs du royaume, dont, par définition, l'Assemblée n'est pas du tout démocratique, donnent ainsi une leçon de liberté aux élus de la nation.

La Chambre Haute s'est donc donnée un « coup de fraîcheur ». Elle avait déjà accepté la réfection de son majestueux plafond doré – la chute d'une corniche ayant manqué de tuer lord Shinwell, qui vient de fêter son centenaire. La volonté de céder à la « modernité » était telle que, mercredi, lord Gowrie s'est permis de parler de la *« Chambre des Communes comme nous devons apprendre à la nommer »*, alors que la coutume voulait, jusqu'à présent, qu'on ne fît allusion qu'à l'*« autre endroit »*... Il fallait voir avec quel humour les lords, dont la moyenne d'âge dépasse allègrement celle de la retraite, ont débattu de l'euthanasie et avec quelle malice lord Boothby, plus que nonagénaire, a revendiqué le *« droit de choisir »*.

Mais le sujet du jour était l'économie, et là, la Haute Assemblée a une nouvelle fois prouvé qu'elle était peut-être devenue le *« véritable siège de l'opposition »*, alors que le parti au pouvoir règne aux Communes avec une majorité écrasante. Ces derniers mois, les lords ont, à plusieurs reprises, manifesté leur mauvaise humeur à l'égard du gouvernement de Mme Thatcher. M. Harold Macmillan, ancien premier ministre conservateur, devenu lord Stockton il y a douze ans, s'est même livré à l'automne à l'une des critiques les plus étonnantes et les plus acerbes de la politique de la « dame de fer », regrettant en particulier les *« drames »* du chômage et de la grève des mineurs. Mercredi, « super-Mac », à quatre-vingt-douze ans, a récidivé et percé l'écran par sa critique ironique du gouvernement.

FRANCIS CORNU.

Pologne

Le procès de Torun

DES PERSONNES ARMÉES AURAIENT ÉTÉ ARRÊTÉES PENDANT LA VISITE DU PAPE

Le général Zenon Platek, chef du département des cultes au ministère de l'intérieur, suspendu de ses fonctions après l'assassinat du père Popieluszko, a affirmé, mercredi 23 janvier devant le tribunal de Torun, que ses services s'étaient attachés à empêcher tout attentat contre le pape Jean-Paul II, lors de son voyage en Pologne en juin 1983. *« Nous avons arrêté plusieurs personnes en possession d'explosifs et d'armes spéciales »*, a déclaré le général Platek, qui comparaît en tant que témoin, en ajoutant : *« Il s'agit d'une information gardée secrète jusqu'à aujourd'hui. »* Cependant, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a démenti le jour même ces affirmations, déclarant qu'aucune *« interpellation ou arrestation de personnes ou de groupes armés »* n'avait été opérée *« avant et pendant la visite du pape »*. Seul un ressortissant autrichien en possession d'un fusil de précision a été refoulé à la frontière, a ajouté M. Urban.

Les « révélations » (contestées) du général Platek pourraient être destinées à tenter de rétablir la réputation du département qu'il dirige, et surtout sa propre position. En effet, selon les déclarations de plusieurs de ses subordonnés (accusés ou simples témoins), le général Platek semble avoir fait preuve de bien peu de diligence dans la conduite de l'enquête qui lui avait été confiée, après l'assassinat du prêtre, au sein du ministère de l'intérieur. *(AFP/UPI)*.

Italie

● *Le procès Antonov s'ouvrira en mai.* – Le procès de Serguei Antonov, accusé de concours actif dans l'attentat contre le pape Jean-Paul II, s'ouvrira en Italie en mai, a annoncé à Sofia son avocat, Me Consolo. M. Antonov avait été arrêté le 25 novembre 1982 à la suite d'accusations portées contre lui et les services bulgares par le Turc Ali Agca, auteur de l'attentat contre Jean-Paul II le 13 mai 1981. *(AFP.)*

URSS

Mort du peintre Vladimir Weisberg

Nous apprenons la mort à Moscou, le 3 janvier, du peintre soviétique Vladimir Weisberg, une des personnalités les plus marquantes du milieu artistique moscovite, à la fois parmi les officiels et les non-officiels.

[Fils d'un disciple de Freud, qui était considéré comme le premier psychanaliste russe, Vladimir Weisberg avait fait ses études, interrompues par la guerre, à l'institut d'art Sourikov.

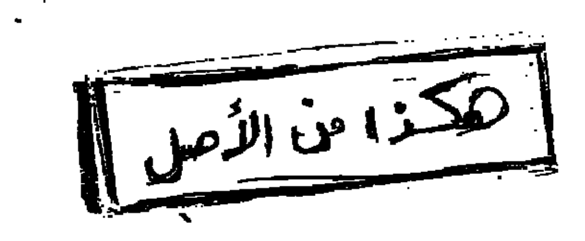
Membre de l'Union des artistes soviétiques depuis 1961, il avait participé à la mémorable exposition du Manège, où Nikita Khrouchtchev avait stigmatisé violemment les artistes modernes, s'en prenant notamment au sculpteur Ernst Neizviestny. On voyait aussi, de temps à autre, les œuvres de Weisberg exposées dans les expositions de peintres non officiels.

A l'étranger, de nombreuses expositions eurent lieu depuis les années 70, notamment à Jérusalem en 1975, à Londres en 1977 et à Paris en 1979 au Salon des réalités nouvelles.

L'art de Weisberg, extrêmement personnel et élaboré, jouait avec toutes les gammes de blancs nuageux pour créer une peinture figurative où le motif n'apparaissait qu'après un temps d'observation et d'accommodation. Dans son atelier du quartier de l'Arbat, Weisberg continuait à travailler, parfois bourru, parfois chaudement démonstratif, approfondissant cette quête d'une représentation impalpable de visages ou, le plus souvent, d'échafaudages de formes géométriques – sphères, cônes, pyramides... – qui l'avaient fait parfois comparer à l'Italien Morandi.

Pour ne nombreux jeunes, il avait été un professeur exigeant, et on retrouve par exemple son inspiration dans les silhouettes embrumées d'un artiste comme Victor Koulakov, qui a exposé en décembre dernier à Paris.]

N. Z.



ASIE

Corée du Sud

A L'APPROCHE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Le prochain retour de M. Kim Dae Jong constitue un test décisif pour le régime

Le président Chun Doo Hwan a officiellement annoncé le mercredi 23 janvier que les prochaines élections générales auront lieu le 12 février en Corée du Sud.

Quelques jours avant la consultation, l'un des principaux opposants au régime, M. Kim Dae Jong, doit regagner Séoul après plus de deux ans d'exil aux Etats-Unis. A Washington, le département d'Etat a exprimé l'espoir que son retour se ferait « sans problèmes ».

De notre correspondant

Tokyo. — Retour en prison ou mise en résidence surveillée ? Le président Chun Doo Hwan hésite encore entre ces deux décisions, à deux semaines du retour, prévu le 8 février, à Séoul de M. Kim Dae Jong, soit quatre jours avant les élections générales qui doivent avoir lieu le 12.

Le célèbre opposant, condamné à mort par une cour martiale peu après la prise du pouvoir par le général Chun, avait vu sa peine commuée en vingt ans de détention avant d'être envoyé en exil aux Etats-Unis, officiellement pour raisons médicales, à la fin de 1982. Sa décision de rentrer apparaît, à divers égards, comme un test capital pour le régime du président Chun et pour l'administration du président Reagan, son meilleur soutien depuis quatre ans (*le Monde* du 22 décembre).

Elle devrait, en effet, permettre de mesurer l'étendue — ou les limites — de la politique de démocratisation mise en œuvre à petites doses par le président Chun, après une répression qui avait jeté en prison ou déchu de ses droits la quasi-totalité de l'opposition démocratique. Cependant, les dirigeants les plus populaires et, partant, les plus dangereux pour le régime dans la perspective d'un affrontement électoral loyal restent *« interdits de politique »*. MM. Kim Dae Jong (qui avait recueilli 45 % de voix contre le président Park en 1971) et Kim Young Sam sont les premiers visés par cette mesure.

Les deux hommes viennent néanmoins d'annoncer la formation du Parti démocratique de la Corée nouvelle en vue de *« rétablir une vraie démocratie parlementaire »*. Mais, depuis le début de la campagne électorale, M. Kim Young Sam est pratiquement assigné à résidence par un cordon de police autour de son domicile.

Compte tenu de sa popularité à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, mais aussi des récentes visites en Corée du Sud du pape Jean-Paul II et du président Reagan, des promesses de restauration des libertés et de la perspective des Jeux olympiques de Séoul en 1988, une réincarnation de M. Kim Dae-jong ferait mauvais effet. Elle risquerait de ruiner le crédit que le régime est parvenu à restaurer ces dernières années en dépit de la brutalité de ses débuts.

Par association, l'administration Reagan en serait affectée. D'autant plus que diverses personnalités et journalistes américains prévoient d'accompagner M. Kim Dae Jong jusqu'à Séoul. La presse met d'autre part l'accent sur la similitude des cas Kim Dae Jong et Benigno Aquino. L'opposant philippin avait lui aussi été condamné à mort par une cour martiale suspecte de partialité. Avec l'accord de Washington, le président Marcos s'en était ultérieurement débarrassé en l'envoyant aux Etats-Unis pour y subir une opération. A son retour, en août 1983, Aquino avait été assassiné sur l'aéroport de Manille par la sécurité militaire.

Les gouvernements sud-coréen et américain ne sont d'ailleurs pas les seuls que le retour de l'opposant dans sa patrie plonge dans l'embarras. Les autorités du Japon se seraient bien passées d'une publicité qui fait resurgir un passé plutôt gênant. Même si M. Kim affirme qu'à l'occasion de l'escale envisagée à Tokyo sur la voie du retour il n'entend pas répondre aux questions que la police japonaise pourrait souhaiter lui poser sur les circonstances de son enlèvement au Japon, il y a onze ans.

C'est en août 1973 que M. Kim, alors exilé au Japon, fut enlevé en plein cœur de Tokyo, transporté clandestinement en Corée du Sud et assigné à résidence surveillée pendant plusieurs années. La police japonaise découvrit dans sa chambre d'hôtel les empreintes du premier secrétaire de l'ambassade de Séoul au Japon. Le gouvernement Park — et ses services secrets, la KCIA (Korean Central Intelligence Agency) — cherchaient par tous les moyens à abattre cet opposant irréductible et populaire et furent immédiatement soupçonnés. L'affaire fit grand bruit, tout particulièrement au Japon. Outre la violation des droits de la victime, elle constituait une violation de la souveraineté nippone.

Pour désamorcer des passions qui menaçaient les gouvernements et les relations bilatérales, un *« règlement politique »* fut annoncé. Il devait apaiser la tension entre les deux capitales en garantissant que M. Kim Dae-jong ne serait pas poursuivi pour ses activités au Japon. En théorie, l'accord n'éteignait pas la poursuite de l'enquête côté japonais. En pratique, il servit à enterrer toute l'affaire. En 1980, lors du procès de Kim Dae-jong pour *« subversion »*, la cour martiale invoqua ses activités au Japon pour étayer l'accusation et requérir la peine de mort. Tokyo ne protesta pas. En août 1983, le gouvernement japonais annonça la dissolution de l'équipe spéciale censée poursuivre l'enquête. Peu auparavant, le nouveau premier ministre, M. Nakasone, avait inauguré une *« ère nouvelle »* dans les relations entre Tokyo et Séoul et fourni à cette occasion une aide économique de 4 milliards de dollars à la Corée du Sud.

R.-P. PARINGAUX.

CORRESPONDANCE

La France et les deux Corées

Évoquant la récente élévation de la mission nord-coréenne à Paris au rang de « délégation générale » — et les réactions négatives que cette décision a provoquées à Séoul — M. P.-B. Cousté (député apparenté RPR), président du groupe d'études pour l'extension des relations culturelles et d'amitié avec la République populaire et démocratique de Corée, nous rappelle la disproportion existant entre les échanges de la France avec la Corée du Sud d'une part, la Corée du Nord d'autre part. Il exprime son étonnement devant la mesure prise par le gouvernement français en faveur du régime de Pyongyang et poursuit :

A la vérité la politique française vis-à-vis de la Corée, un jour réunifiée, et déjà une des championnes du Pacifique, ne peut être que claire. Elle doit tendre à sa réunification, à sa stabilité et à la paix. Il faut donc tout faire pour rendre plus facile le dialogue entre les deux Corées sur tous sujets et à tout moment. A cet égard il serait infiniment souhaitable que les suggestions du secrétaire général-adjoint des Nations unies, M. Diego Cordovez, avec lequel je viens de m'entretenir à New-York, puissent recevoir le plein soutien de la France. Il faudrait en outre qu'à l'égard de Pyongyang, l'existence d'une délégation générale à Paris n'apparaisse pas d'un point de vue français comme un acte gratuit, mais permette à la France d'obtenir les paiements des dettes vieilles de quinze ans, toujours différés, les moratoires, notamment celui de mai 1984, n'étant pas respectés.

Il faut enfin que cette politique française permette une coopération dans tous les domaines avec le nouveau gouvernement de Séoul qui ne manquera pas d'être formé dès après les élections du mois prochain en République de Corée. Ces élections doivent apparaître comme une chance pour tous les Coréens du sud et le développement de leurs droits.

Oui, la France est libre d'avoir une politique dans le Pacifique, bientôt nouveau centre du monde. Elle peut même s'efforcer de sortir Pyongyang de son isolement dangereux. Du moins faut-il que cette politique soit claire et résolue.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

• M. TANCREDO NEVES ENTREPREND UNE TOURNÉE DE DEUX SEMAINES A L'ÉTRANGER. — Le président élu du Brésil, M. Tancredo Neves, a quitté Rio le mercredi 23 janvier pour une tournée de deux semaines à l'étranger. Il doit se rendre au Vatican, en Italie, au Portugal, aux États-Unis, au Mexique et en Argentine. M. Neves doit aussi s'entretenir durant ce voyage avec le président péruvien, M. Belaunde Terry, lors d'une escale, le 5 février, à Lima. M. Neves doit rencontrer à Rome M. Andreotti, ministre italien des affaires étrangères. Il doit être reçu le lendemain par Jean-Paul II, avant de s'entretenir avec le président, M. Sandro Pertini et M. Bettino Craxi. — *(AFP.)*

Chine

• VISITE DE M. MEXANDEAU. — M. Louis Mexandeau, ministre délégué chargé des PTT, est arrivé le jeudi 24 janvier à Pékin, où il doit signer un accord de coopération avec la Chine. Au cours de son voyage, qui durera quatre jours, M. Mexandeau rencontrera M. Li Peng, vice-président du conseil et spécialiste en matière d'énergie et de technologie, et confirmera la signature d'un contrat visant à la fourniture de centraux téléphoniques (100 000 lignes) à Pékin. Le matériel sera fourni par la Compagnie générale d'électricité. — *(AP.)*

Espagne

• UN POLICIER TUÉ A BARCELONE. — Un inspecteur de police a été tué et un autre grièvement blessé à Barcelone mercredi 23 janvier par des inconnus. C'est le premier attentat grave perpétré à Barcelone depuis plusieurs mois et les autorités estiment qu'il est lié à l'arrestation récente en Catalogne de membres du GRAPO (Groupes révolutionnaires du 1er octobre). — *(AFP.)*

Etats-Unis

• MANIFESTATION DEVANT L'AMBASSADE SUD-AFRICAINE. — Soixante-quinze personnes ont été interpellées, mercredi 23 janvier, devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Washington alors qu'elles manifestaient contre l'apartheid. Les protestataires, parmi lesquels figurait M. Ron Delugo, représentant des îles Vierges au congrès américain, manifestaient à moins de 165 mètres de l'enceinte diplomatique, ce qui est interdit. 451 personnes ont été interpellées depuis le début des manifestations contre l'apartheid aux Etats-Unis, le 21 novembre 1984. — *(AFP.)*

Inde

• 2 717 MORTS APRÈS L'ASSASSINAT D'INDIRA GANDHI. — Le gouvernement indien a annoncé, mercredi 23 janvier, qu'au total 2 717 personnes avaient été tuées lors des violences déclenchées contre les sikhs à la suite de l'assassinat d'Indira Gandhi, le 31 octobre 1984. Le gouvernement a précisé que 2 146 personnes avaient été tuées dans la seule ville de New-Delhi. — *(AFP.)*

Mozambique

• SABOTAGE. — La ligne à haute tension reliant la capitale mozambicaine à l'Afrique du Sud a fait l'objet d'un sabotage mardi 22 janvier pour la sixième fois en trois mois, a annoncé l'agence mozambicaine de presse AIM. Le sabotage de la ligne, le deuxième en moins de deux semaines, a eu lieu à environ 9 kilomètres de la frontière sud-africaine, et a contraint les autorités à reconduire le rationnement de l'électricité, a précisé l'AIM. — *(AFP.)*



AFRIQUE

République sud-africaine

QUATRE MEURTRES PAR JOUR A SOWETO

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — Mille quatre cent cinquante-quatre meurtres ont été commis l'an dernier à Soweto, soit une moyenne de quatre par jour et de un toutes les six heures. Un chiffre en légère progression par rapport à 1983 (mille quatre cent huit), mais sans cesse en hausse puisqu'il était de mille cent quatre-vingt-quinze en 1982. Ce record fait de la cité noire d'environ 1 500 000 habitants, aux portes de Johannesburg, l'une des villes au taux de criminalité le plus élevé au monde.

Chaque week-end, le nombre des meurtres oscille entre une vingtaine et une trentaine. Le chef de la police de Soweto, le général J.-J. Viktor, attribue cette situation à l'abus de boissons alcoolisées. Il existe, en effet, entre trois mille et quatre mille « shebeens » (bars clandestins) disséminés dans les maisons particulières.

En fait, les raisons sont plus complexes, même si l'ivresse joue un grand rôle : rivalités ethniques et de clans, bandes de « tsotsis » (voyous), désœuvrement. Le docteur Nhato Motlana, président de l'Association civique de Soweto, estime, pour sa part, que le chômage et les conditions de vie dans le ghetto sont un facteur criminogène important.

Cependant, ce taux élevé de crimes n'est pas l'apanage de la communauté noire. Proportionnellement, moins de meurtres sont sans doute commis chez les Blancs, mais selon une récente étude de Gallup international, l'Afrique du Sud (Noirs exclus) se situe au troisième rang mondial derrière la Colombie et le Brésil pour le taux de criminalité avec un total d'un million deux cent mille infractions, dont huit mille cinq cents meurtres, sur une période de douze mois (de juin 1982 à juin 1983).

M. B.-R.

Soudan

SECOURS D'URGENCE DE L'ONU POUR LES RÉFUGIÉS D'ÉTHIOPIE

Les Nations unies ont mis en place un pont aérien pour acheminer des secours d'urgence sur l'Est soudanais, où quelque deux cent mille nouveaux réfugiés venus d'Ethiopie risquent de se retrouver à cours de vivres dans les prochains jours.

Deux avions appartenant à une compagnie égyptienne assurent deux liaisons par jour à partir du Caire, chargés chaque fois de 32 tonnes de vivres. Le coût de l'opération s'élève à 750 000 dollars, a indiqué, le mercredi 23 janvier, le bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) de l'ONU, à Nairobi.

« Nous accueillons entre deux mille et trois mille réfugiés chaque jour, et le problème essentiel est celui des vivres », a déclaré, de son côté, M. Nicholas Morris, représentant du HCR au Soudan.

D'autre part, une épidémie de choléra s'est déclenchée dans plusieurs camps de réfugiés de la province éthiopienne du Wollo. Dans l'un d'entre eux, celui de Harbo, un réfugié sur dix est atteint par la maladie, selon le *Times* de Londres. Onze autres camps seraient affectés par cette épidémie, et une campagne de vaccination a été entreprise.

Au Zaïre, la FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture) va accorder une aide alimentaire d'urgence d'un montant de près de 2 millions de dollars aux trente-six mille nouveaux réfugiés angolais installés récemment dans la province méridionale du Shaba. — *(AFP, AP.)*

• *Goulimine, chef-lieu du Sahara occidental.* — Le roi Hassan II a décidé que Goulimine, dans le sud du Maroc internationalement reconnu, deviendrait le chef-lieu du Sahara occidental, a annoncé mardi 22 janvier M. Driss Basri, ministre marocain de l'intérieur. Située à mi-chemin environ entre Agadir et El-Aïoun, jusque-là capitale du Sahara occidental, Goulimine est une ville de 45 000 habitants connue pour son marché aux chameaux. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

El Salvador

SOUS LA PRESSION DE L'EXTRÊME DROITE

Les élections sont reportées au 31 mars

San-Salvador. — Le conseil central des élections sous la pression des représentants des partis de droite et d'extrême droite a décidé le mercredi 23 janvier de reporter au 31 mars la date des élections législatives et municipales prévues pour le 17 mars. Le président du conseil, le démocrate-chrétien M. Mario Samaoya, a déclaré que cette décision était *« illégale »* et qu'en outre *« elle heurtait les convictions religieuses du pays »*. Le 31 mars étant le dimanche des Rameaux.

Les deux autres membres du conseil, M. Ramiro Mendez, représentant du Parti de conciliation nationale (PCN, droite) et M. Francisco Merino, représentant de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA, extrême droite) du major Roberto d'Aubuisson, ont pour leur part affirmé qu'aucun loi n'empêchait le report des élections. M. José-Antonio Morales Erlich, candidat démocrate-chrétien à la mairie de San-Salvador, a estimé que *« la doite dénaturait le processus démocratique en usant d'un procédé arbitraire »*.

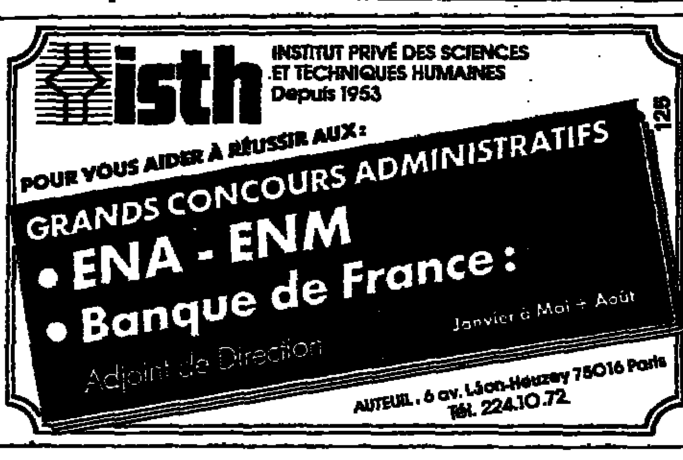
Le président Duarte, qui affronte une opposition de plus en plus vive de l'Assemblée, dominée par la coalition de la droite et de l'extrême droite, a également déploré cette décision, et il a fait état mercredi de *« documents fascistes »* qui seraient, selon lui, distribués actuellement dans les casernes pour inciter les militaires *« à préparer un coup d'Etat »*. Il a aussi confirmé qu'il était *« improbable que les entretiens avec les délégués de la guérilla puissent reprendre à court terme »* (*le Monde* du 22 janvier ».

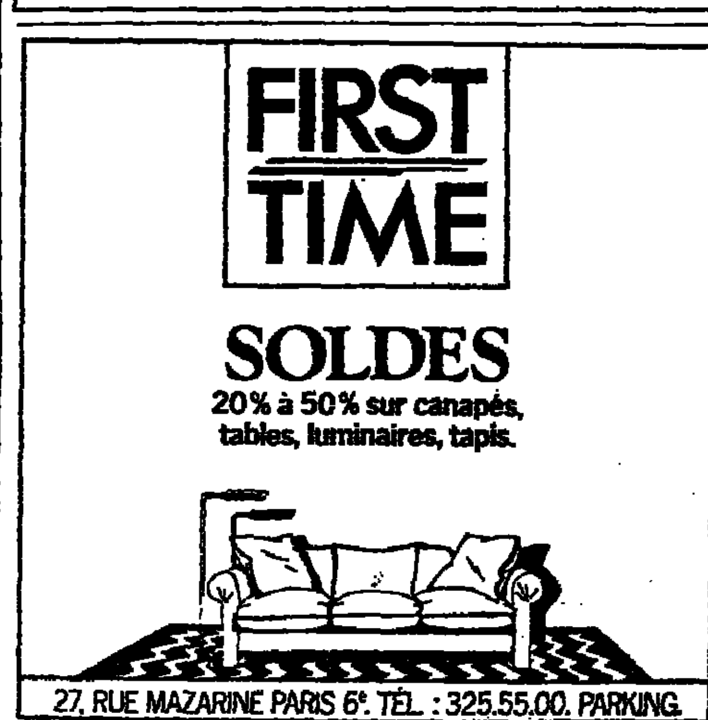
Enfin, on signale un nouvel attentat dans la capitale. Mercredi, un membre de l'ARENA, a été assassiné à San-Salvador par des inconnus. C'est le troisième militant de l'ARENA qui est abattu depuis le début de l'année. Plusieurs fonctionnaires importants ont été également assassinés en janvier par les Escadrons de la mort.

JEAN-PAUL II ENTREPREND UN VOYAGE DE DOUZE JOURS EN AMÉRIQUE DU SUD A PARTIR DU 26 JANVIER

Cité du Vatican *(AP)*. — Le pape Jean-Paul II quitte Rome le samedi 26 janvier pour un voyage de douze jours en Amérique du Sud, qui le conduira successivement au Venezuela, en Equateur, au Pérou et à Trinité-et-Tobago. Selon le Vatican, le pape emmènera avec lui *« un message de libération »* pour les habitants des bidonvilles de Caracas (les fameux « ranchitos) qui dominent la capitale du Venezuela), pour les Indiens de l'Amazonie équatorienne et pour ceux, au Pérou, qui vivent dans les zones de guérilla. Jean-Paul II doit en effet se rendre pendant une heure à l'aéroport d'Ayachucho, au Pérou, le fief de Sentier lumineux.

C'est le vingt-cinquième voyage de Jean-Paul II à l'étranger et le sixième en Amérique latine. Le Pérou et l'Equateur sont des nations très catholiques, et la théologie de la libération, thème de controverse et de débats animés au Vatican ces derniers mois, y est défendue par de nombreux responsables de l'Église. Jean-Paul II, qui a récemment réaffirmé l'option de l'Eglise *« en faveur des pauvres »*, réfute catégoriquement l'analyse faite par les tenants de la théologie de la libération. La visite du pape à Port-d'Espagne, capitale de Trinité-et-Tobago, sera brève : un peu moins de sept heures. Dans cette île, ancienne colonie britannique, la population est aux deux tiers catholique.





politique

Seuls les socialistes ont voté pour la prolongation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie

En retrait au fond d'une loge, dans les tribunes réservées au public, à l'extrême gauche, juste au-dessus des députés communistes, M. Jean-Marie Tjibaou s'assied. A droite, sur les bancs de l'opposition, les nerfs craquent. *« Assassin ! »*, crie une voix féminine. *« Racistes ! »*, répondent les communistes.

M. Claude Labbé, président du groupe RPR, avait prévenu qu'il demanderait l'arrestation immédiate du président du FLNKS, chef d'*« un gouvernement provisoire placé hors de la République et de ses lois »*, passible à ses yeux de la réclusion criminelle à perpétuité. Il n'avait pas encore brandi son code pénal, que M. Tjibaou était déjà parti, discrètement, sous la pression de ce qu'il a ressenti comme une *« injure »* pour le peuple canaque, un *« esprit de haine, d'exclusion et d'irresponsabilité »*, selon la formule de M. Lionel Jospin.

Ce climat de tension extrême, mercredi soir 23 janvier, à l'Assemblée nationale, n'a duré que quelques minutes. Mais il est révélateur de la brutalité des affrontements politiques sur la Nouvelle-Calédonie, de l'atmosphère passionnelle qui pèse sur ce débat. Il est significatif aussi du malaise qui traverse toutes les formations politiques, face à une *situation exceptionnelle*.

Les socialistes demandent à la représentation nationale le droit d'utiliser une législation d'exception, l'état d'urgence. L'opposition leur donne la leçon sur le respect des libertés publiques. La droite, qui réclame à cor et à cri l'ordre en Nouvelle-Calédonie, s'oppose au gouvernement lorsqu'il s'agit de lui en accorder les moyens. Les communistes en font autant, et invoquent le traumatisme du vote accordé au gouvernement Guy Mollet en 1956 sur les pouvoirs spéciaux destinés à permettre le *« maintien de l'ordre »* en Algérie. Partisans, comme les socialistes, de l'indépendance, ils se séparent du gouvernement sur la démarche, sur *« l'ordre nécessaire au dialogue »*.

Pour l'état d'urgence, 288 voix ; contre, 144. Les socialistes sont seuls, c'est devenu la règle. Communistes et RPR se sont rejoints contre le gouvernement, l'UDF a refusé de prendre part au vote. Outre qu'il englobe la politique du gouvernement en Nouvelle-Calédonie au-delà de l'état d'urgence, le débat n'est pas si simple qu'il y paraît.

Nul parmi les socialistes n'a songé à refuser au gouvernement les moyens qu'il demandait. Non sans un regard sur un passé – les débuts de la guerre d'Algérie – qui donne le frisson. M. Laurent Fabius lui-même convient que l'état d'urgence, décision *« grave »* en regard de la démocratie, présente – cela dit pudiquement – quelques *« inconvénients »* pour les libertés publiques.

Nul sans doute, parmi les communistes, n'a songé à soutenir l'état d'urgence. Mais la démarche de M. Tjibaou, dont ils se veulent le plus ferme soutien, pèse sur leurs propres choix. Le président du FLNKS avait demandé à M. Georges Marchais d'inviter ses amis à voter le projet de loi présenté par le gouvernement.

L'état d'urgence – curieux paradoxe – a gêné l'opposition plus que les socialistes. L'opposition pourtant a développé une argumentation qui mérite attention. Pour elle, l'état d'urgence n'est pas nécessaire au maintien de l'ordre.

Ses débats internes ont été vifs, particulièrement à l'UDF. Comment concilier la critique de la politique gouvernementale et la manifestation publique du *« sens des responsabilités »* revendiqué, à son profit, par le premier ministre ? Ce sens des responsabilités, c'était pour certains centristes ne pas oublier les conditions dans lesquelles ils ont exercé le pouvoir dans le passé. C'était aussi, pour M. Barre, ne pas hypothéquer l'avenir en s'opposant à une mesure dont il pourrait avoir besoin dans quelque temps si, revenu au pouvoir, la Nouvelle-Calédonie toujours française était encore le théâtre d'affrontements violents.

J.-Y. L.

Dès la fin de la matinée le Palais-Bourbon avait, en ce mercredi 23 janvier, pris l'allure des grands jours : caméras de télévision, journalistes aux aguets, députés l'air grave mais discrets, comme lorsque la décision à prendre ne va pas de soi. Limiter sensiblement la liberté de citoyens français – quelles qu'en soient les raisons – n'est pas, en effet, un acte anodin. Tout le monde en convient.

Les premiers à en débattre dans une instance officielle sont les membres du bureau du groupe UDF. Réunis quelques instants auparavant, les dirigeants du CDS ont arrêté une position officielle que défendra le président du parti, M. Pierre Méhaignerie : il n'est pas possible de refuser par principe la prolongation de l'état d'urgence, car on ne peut avoir réclamé hier le retour à l'ordre et en refuser aujourd'hui les moyens. A leurs yeux, un vote positif ne peut être exclu si le gouvernement accepte de limiter dans le temps l'application de l'état d'urgence et répond de manière satisfaisante à quelques questions sur les libertés politiques. M. Bernard Stasi et M. Jean-Pierre Soisson, qui furent un temps l'un ministre, l'autre secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, soutiennent aussi cette position. Mais ils sont minoritaires.

Même au sein du CDS, il y a des « durs », comme MM. Francis Geng (Orne) et Jean-Marie Daillet (Manche). M. Michel d'Ornano, lui aussi, est favorable à un vote « contre ». Le président du groupe, M. Jean-Claude Gaudin, s'efforce de dégager une synthèse, mais qui toutefois s'éloigne de la position la plus conciliatrice. Il explique : *« Nous ne dirons certainement pas oui, mais nous attendrons de connaître le projet gouvernemental et les explications du premier ministre pour nous déterminer précisément. »*

En début d'après-midi, la discussion reprend à la réunion plénière du groupe UDF. M. Jacques Barrot (Haute-Loire) s'efforce à nouveau de faire prévaloir la position des dirigeants du CDS : il demande, sans succès, que le groupe essaie d'amender le texte gouvernemental et envisage une simple abstention. Mais il trouve devant lui ceux qui veulent manifester clairement leur opposition globale à la politique calédonienne du gouvernement et qui souhaitent que l'UDF ne se démarque pas du RPR.

M. Giscard d'Estaing ne s'exprime pas ; M. Barre, lui, met en garde ses amis : attention, dit-il en substance, le dossier de la Nouvelle-Calédonie ne sera pas réglé rapidement ; prenons garde que par notre position nous ne nous interdisions pas des possibilités d'action dont nous aurons peut-être besoin le jour où nous reviendrons au pouvoir. Si sa position personnelle l'inclinait vers une abstention, il est prêt à se rallier à une position commune. Celle-ci sera finalement le refus de prendre part au vote.

Au groupe RPR, la discussion est tout aussi serrée, mais elle porte sur les diverses manières de manifester le refus de la politique gouvernementale. Au cours d'une longue réunion, toutes les possibilités offertes par la Constitution et le règlement de l'Assemblée sont évoquées. M. Jean Foyer propose, sans être suivi, de déposer une question préalable. Les partisans d'une « interpellation » du gouvernement assortie d'une motion de censure sont nombreux, mais leur suggestion n'est pas retenue. En tout état de cause, le groupe votera contre le texte. Les élus chiraquiens débattent aussi de ce que sera leur attitude si M. Jean-Marie Tjibaou est présent dans les tribunes. Là, l'unanimité se fait facilement : pas question alors de rester dans l'hémicycle devant une telle *« provocation »*.

Chez les socialistes, la discussion est beaucoup plus rapide : nul ne conteste la nécessité de donner au gouvernement les moyens de son action, d'autant que M. Lionel Jospin confirme que, le matin même, le président du FLNKS lui a renouvelé son souhait de voir prolonger l'état d'urgence. Mais M. Jean-Pierre Michel (Haute-Saône) rappelle longuement toutes les limitations aux libertés que permet l'état d'urgence et souligne qu'il s'agit là d'un acte grave pour des socialistes, évoquant le précédent des pouvoirs spéciaux demandés par Guy Mollet pour l'Algérie.

L'incident Tjibaou

A 18 heures, comme prévu par le décret de convocation du Parlement en réunion extraordinaire, la séance s'ouvre avec l'annonce que, bien entendu, le gouvernement a déclaré l'urgence pour la discussion, limitant ainsi à deux les navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat. L'hémicycle est plein. Tous les grands chefs politiques, à l'exception de M. Georges Marchais, sont présents. Pendant ce temps, M. Tjibaou est arrivé discrètement dans une des tribunes du public, grâce à un billet d'entrée fourni par le PS.

Immédiatement, M. Claude Labbé, dans un rappel au règlement, juge *« intolérable »* cette présence d'*« un homme qui s'est volontairement placé en dehors de la République ou de ses lois et qui porte la responsabilité d'exactions commises sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie »*. A gauche, on crie *« Raciste ! »* M. Tjibaou s'en va aussi discrètement qu'il est venu, mais le président du groupe RPR rappelle qu'en vertu du code pénal il est passible *« de la détention criminelle à perpétuité »*. M. Tjibaou parlera alors *« d'injure au peuple canaque colonisé »*.

M. Raymond Douyère (PS, Sarthe), qui préside la séance, souligne que *« M. Tjibaou ne fait l'objet d'aucune inculpation. Comme tout citoyen français, il a le droit d'assister aux séances de l'Assemblée nationale »*. M. Jean-Claude Gaudin affirme à son tour que celui qui se dit président d'un gouvernement provisoire *« en rébellion ouverte contre la France ne saurait avoir sa place dans cette enceinte »*. M. Lionel Jospin réplique : *« Il n'est pas permis, face à cette situation dramatique* [de la Nouvelle-Calédonie] *de faire preuve de haine, d'esprit d'exclusion et d'irresponsabilité »*, et s'exclame : *« Où en sont arrivés les héritiers du discours de Brazzaville, du discours de Pnom-Penh, ceux des négociations d'Evian ! »*. Car, pour le premier secrétaire du PS, *« il faudra bien discuter »* avec le FLNKS *« si l'on veut parvenir à une solution positive et harmonieuse »*. M. Guy Ducoloné, au nom des députés communistes, exprime son *« indignation »* devant les propos de MM. Labbé et Gaudin et l'*« admiration »* que lui inspire *« la lutte du peuple canaque pour ses idées ou son indépendance »*.

Après une courte suspension de séance, la discussion du projet peut vraiment commencer. M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise) rapporteur de la commission des lois, commence par rappeler que l'état d'urgence est *« la législature exceptionnelle la moins éloignée du droit commun »* et que les mesures individuelles qu'il permet de prendre *« restent soumises à un strict contrôle de légalité »*. S'il reconnaît que *« de multiples indices démontrent que les risques de violence et de paralysie de la vie du territoire demeurent »*, il demande au gouvernement d'exclure toute possibilité *« de saisine de la justice militaire »* et de lever l'état d'urgence *« lorsqu'on en arrivera à l'organisation d'une consultation électorale »*.

M. Fabius, défendant son projet, affirme : *« Il ne pouvait naturellement être question, contrairement à ce que suggéraient certains, de pratiquer une répression brutale (...) qui aurait risqué de compromettre définitivement toute chance de dialogue avec les diverses communautés. »* Puis il constate que la proclamation de l'état d'urgence *« a permis rapidement un retour vers plus de calme »* ; mais il reconnaît qu'il présente des *« inconvénients sur le plan économique qu'il faudra chercher à réduire »*.

Le premier ministre confirme que les tribunaux militaires ne seront pas habilités à connaître des affaires criminelles et qu'il n'y aura pas *« recouvrement entre l'état d'urgence et la campagne électorale pour l'autodétermination »*. M. Fabius, comme à l'accoutumée, termine son intervention par un appel à un débat *« sans interférence avec des querelles politiciennes qui lui sont étrangères. Ni la métropole ni la Nouvelle-Calédonie n'ont à gagner à de telles confusions qui disqualifient leurs auteurs »*.

M. Toubon : « la patrie est en cause »

L'orateur du RPR, M. Jacques Toubon, estime que le gouvernement n'a pas utilisé les moyens ordinaires dont il disposait pour rétablir l'ordre. A ses yeux, l'état d'urgence est un moyen *« d'exercer une pression sur l'opinion publique en métropole, comme en Nouvelle-Calédonie »*. Après avoir critiqué durement toute la politique menée dans l'archipel par les socialistes depuis 1981, le secrétaire général du RPR affirme que *« le chef de l'Etat se place au-dessus de la Constitution »*, et détaille *« la solution dans la France »* que préconise son mouvement, jugeant que l'état d'urgence empêchera ses amis de faire campagne pour elle. Il conclut son intervention en disant : *« Dans cette affaire, la patrie est en cause. »*

M. Guy Ducoloné (PC, Hauts-de-Seine) oppose l'attitude de la communauté canaque, qui *« n'a cessé de manifester sa volonté de dialogue, de négociations »*, aux *« dirigeants de la droite calédonienne »*, dont il évoque *« les appels hystériques à la haine raciale »*. Il estime que *« la droite locale fera tout pour plonger ce pays dans une spirale de violence, pour sauvegarder coûte que coûte ses privilèges, voire envisager une solution à la rhodésienne »*. Mais, comme le RPR, le porte-parole du PC estime que *« la législation de droit commun »* est suffisante pour maintenir l'ordre. D'où le vote négatif de son groupe.

M. Jean-Claude Gaudin, pour l'UDF, affirme que si l'état d'urgence est devenu obligatoire, c'est à cause des erreurs commises par le pouvoir. *« Le passé récent éclipse largement le passé ancien »*, car le gouvernement a *« installé l'idée, dans l'esprit d'une très petite minorité, qu'ils pouvaient se permettre tous les désordres, toutes les illégalités, voire tous les crimes »*.

Demandant que le choix ne soit pas *« l'indépendance ou le chaos »*, mais *« l'indépendance ou la France »*, le porte-parole de l'UDF développe ce que devrait être *« la solution française »*. Enfin, il explique que son groupe laissera la majorité *« seule en face de ses responsabilités »*.

Président du groupe socialiste, M. André Billardon demande que l'on recherche *« les voies de la justice, de la sécurité pour tous, tout en assurant la place de la France dans une zone stratégique du globe »*. Pour lui, l'ordre doit être assuré *« dans un but de sécurité et non de répression »*, c'est pourquoi il demande que l'état d'urgence *« s'applique à tous sans exclusion et sans discrimination »*.

M. Olivier Stirn (non inscrit, Calvados) apporte son soutien au gouvernement en faisant remarquer qu'une indépendance bien conduite permet de garder des liens étroits entre le nouvel Etat et l'ancienne métropole. Intervenant alors, pour la première fois depuis qu'il a adhéré au Front national, M. Jean Fontaine (non inscrit, la Réunion) déclare : *« Se réclamer de la France semble être devenu une provocation. » (...)*

M. Fabius : le rôle de l'extrême droite

M. Fabius répond alors avec vivacité. A M. Toubon, il déclare : *« Le RPR soutient souvent quelques extrémistes et refuse le dialogue »* ; à M. Gaudin, il fait remarquer : *« Vous préférez votre position partisane au réel intérêt de la France. Pour vous, l'important n'est pas la situation en Nouvelle-Calédonie mais qu'elle créée des difficultés au gouvernement. »* A M. Fontaine, il explique que *« certains de ceux qui mettent en cause l'ordre républicain se réclament de l'extrême droite »*, et annonce que *« les enquêtes en cours sur des accidents graves, des meurtres, pourraient réserver à certains quelques surprises »*. Enfin, à M. Ducoloné, le premier ministre rappelle que le FLNKS souhaite la prolongation de l'état d'urgence. Pour lui, le vote mettra *« d'un côté ceux qui ont le sens des responsabilités, de l'autre le reste »*.

RPR et UDF déposent sans succès un certain nombre d'amendements qui limiteraient les conséquences de l'état d'urgence. Puis par 288 voix (PS) contre 144 (RPR et PC) sur 432 votants, le projet de loi est adopté en première lecture. Il est 22 h 50, et donc trop tard pour qu'un vote définitif soit possible avant jeudi 2 heures du matin (heure de Paris à laquelle cesse l'état d'urgence). Le Sénat n'en discutera que jeudi 24 janvier à 15 h 45, avant que l'Assemblée nationale n'intervienne à nouveau dans la soirée. Les conseillers du gouvernement mettent alors au point une modification du projet qui permettrait que la loi soit immédiatement applicable en Nouvelle-Calédonie dès sa promulgation à Paris. Mais la Nouvelle-Calédonie vit, pour quelques heures, sans état d'urgence.

THIERRY BRÉHIER.

L'ANALYSE DU SCRUTIN

283 députés socialistes sur 285 ont voté pour la prorogation de l'état d'urgence (M. Louis Mermaz, qui présidait la séance, et Mme Eliane Provost (Calvados) n'ont pas pris part au vote). Les 88 députés RPR et les 44 députés communistes ont voté contre. Parmi les députés UDF, 55 n'ont pas pris part au vote, 8 ont voté contre. Il s'agit de MM. Jean Brocard (Haute-Savoie), Marcel Esdras (Guadeloupe), René Haby (Meurthe-et-Moselle), Emmanuel Hamel (Rhône), Roger Lestas (Mayenne), Gilbert Mathieu (Côte-d'Or), Joseph-Henri Maujouan du Gasset (Loire-Atlantique), Yves Sautier (Haute-Savoie).

Parmi les non-inscrits, 5 ont voté pour. Il s'agit de MM. Pierre Gascher (Sarthe, démissionnaire du RPR à cause des positions de son mouvement sur la Nouvelle-Calédonie), Jean Juventin (Polynésie française), Roch Pidjot (Nouvelle-Calédonie), Jean Royer (Indre-et-Loire), et Olivier Stirn (Calvados). 4 ont voté contre, il s'agit de MM. André Audinot (Somme), Jean Fontaine (La Réunion), Xavier Hunault (Loire-Atlantique), et Maurice Sergheraert (Nord). 2 n'ont pas pris part au vote, MM. Jean-Guy Branger (Charente-Maritime), Victor Sablé (Martinique).

AU SÉNAT

L'opposition veut contraindre le gouvernement à débattre au fond

Ouverte à 18 heures – comme au Palais Bourbon, – la séance au Palais du Luxembourg était levée après *« les communications diverses »* faites par M. Alain Poher qui en a profité pour *« féliciter de son élection à la tête du gouvernement du Territoire de Nouvelle-Calédonie »*, M. Dick Ukeiwé. Le sénateur RPR qui, arrivé le matin même à Paris, avait eu un entretien avec le président du Sénat et avait participé notamment à une réunion de concertation de la majorité sénatoriale – en l'occurrence favorable à l'opposition nationale –, a été longuement applaudi par ses collègues RPR et UDF.

Une heure plus tard, la séance reprenait pour constater qu'il n'y avait pas eu d'opposition à ce que M. Ukeiwé remplace M. Michel Giraud (RPR, Val-de-Marne) à la commission des lois. Président de cette dernière, M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), désigné pour rapporter le projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, constatait à 22 heures que le débat n'étant pas terminé à l'Assemblée nationale, il convenait de ne prévoir l'examen du texte que ce jeudi 24 janvier à 15 h 45.

M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement se déclarait *« tout à fait d'accord »* avec cette proposition.

La majorité sénatoriale était ainsi dispensée d'une bataille éventuelle de procédure pour faire admettre au gouvernement qu'elle ne pouvait travailler à la va-vite. Ses intentions, une fois le texte du projet gouvernemental connu, étaient d'en modifier le contenu. Ainsi M. Max Lejeune (gauche dém. Somme) déposait un amendement pour limiter la prorogation de l'état d'urgence à un mois. Certains envisageaient un délai moins bref (par exemple la mi-avril). Pour tous, il s'agit de contraindre le gouvernement à débattre au fond, à une échéance fixée à l'avance. Quant aux dispositions mêmes de l'état d'urgence, la majorité sénatoriale entend qu'elles ne menacent pas le déroulement de la prochaine campagne électorale sur l'archipel.

LA DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THIO

La fin d'un affrontement permanent

La dissolution, prononcée, mercredi 23 janvier, en conseil des ministres, du conseil municipal de Thio n'est-elle *« pas justifiée »*, comme le soutient M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie ?

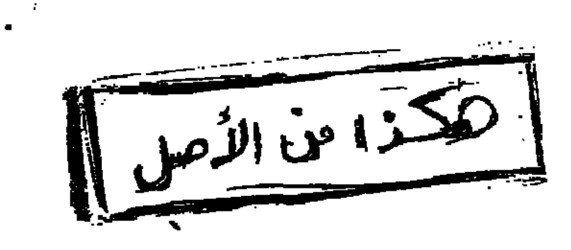
Le gouvernement a-t-il, en la prononçant, satisfait *« l'une des exigences d'Eloi Machoro »* ? Telle est la thèse de M. Roger Galliot, maire de Thio et membre du Front national, à qui le responsable, aujourd'hui disparu, du mouvement indépendantiste aurait déclaré le 30 novembre dernier : *« Nous exigeons l'abandon du statut Lemoine, la dissolution de l'Assemblée territoriale, la démission du maire de Thio. »*

Au vrai, l'histoire mouvementée du conseil municipal de Thio et sa paralysie remontent à septembre dernier. Entre les treize membres « divers droite » du conseil (dont le maire) et les dix conseillers indépendantistes (six de l'Union calédonienne, donc du FLNKS, et quatre classés comme « modérés »), l'entente n'avait jamais été idyllique.

L'état de crise permanente avait rebondi avec un dossier particulièrement épineux : le financement, contesté, par la municipalité d'une société de pêche, Polypêche, où la famille Galliot possède des intérêts. Le conflit a débouché sur une crise avec les autorités préfectorales locales, et, le 26 septembre 1984, les membres de la majorité du conseil adressaient chacun une lettre au sous-préfet pour se suspendre le leurs fonctions. La minorité, elle, continuait théoriquement de siéger.

C'est donc bien avant les élections territoriales de novembre que le conseil municipal s'est bloqué, ne pouvant tenir de réunion légale.

L'occupation de Thio par les hommes d'Eloi Machoro, les interventions de la gendarmerie, le dynamitage de trois bateaux de pêche qui appartenaient justement à cette société mais qui étaient aux mains du FLNKS, ont bien sûr donné une tout autre dimension à ces querelles « municipales ».



POLITIQUE

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Polémique entre M. Pisani et les gouvernements de Nouméa et de Papeete

La scène néo-calédonienne ne s'est pas seulement déplacée vers Paris, avec l'arrivée dans la capitale de M. Jean-Marie Tjibaou, chef du FLNKS, et de son exact opposé, M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial, qui a du reste réitéré son refus d'une confrontation publique avec M. Tjibaou, *« chef d'un gouvernement insurrectionnel »*.

Il est en effet plus juste de dire que la pièce se joue maintenant en plusieurs lieux. Si elles ne sont qu'une cause annexe de cet éclatement, les déclarations faites mardi 22 janvier à un groupe de journalistes australiens par M. Edgard Pisani (*le Monde* du 24 janvier) ont bel et bien provoqué de vives réactions en Nouvelle-Calédonie et... en Polynésie française.

Le gouvernement territorial de la Grande-Terre s'est déclaré *« stupéfié »* par les propos *« partisans et injurieux »* du délégué du gouvernement. M. Pierre Frogier, ministre de l'économie et des finances, qui assure la présidence par intérim en l'absence de M. Ukeiwé a fait savoir mercredi 23 janvier, dans la soirée, que *« l'hommage rendu* [par M. Pisani] *à la soi-disant modération de M. Tjibaou relève de la provocation »*, car, selon M. Frogier, *« le leader du FLNKS est responsable des troubles que subit le territoire »*.

Le président par intérim du gouvernement territorial juge encore que *« la prise à partie du député Lafleur (1) est injurieuse à l'égard de la population qu'il représente, et les appréciations méprisantes* [du haut commissaire] *sur l'attitude d'une partie de la population sont celles d'un homme animé de rancœur et coupé de toute réalité »*. *« Les propos de M. Pisani affirmant que l'indépendance est la seule solution*, conclut M. Frogier, *le privent définitivement de toute crédibilité pour préparer le référendum sur l'autodétermination : le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en tirera toutes les conséquences quant à ses relations avec le représentant de l'Etat. »*

Invoquant de son côté *« la communauté d'intérêts qui existe dans le domaine politique, économique et social entre les territoires français du Pacifique »*, le gouvernement territorial de la Polynésie française (que préside M. Gaston Flosse, RPR) a, le même jour, dénoncé les *« manœuvres »*, la *« partialité éhontée »* et les *« insinuations injurieuses »* de M. Pisani et réclamé sa *« révocation immédiate afin de préserver l'honneur de la France dans cette région du Pacifique »*.

Sur place, c'est la prorogation de l'état d'urgence qui provoque les réactions du Front calédonien (extrême droite) pour lequel *« la Calédonie est aujourd'hui la Pologne de la France »* et qui craint que l'état d'urgence prolongé n'empêche *« toute campagne pour le référendum »*.

Le Front calédonien préconise la transformation de la Nouvelle-Calédonie en *« région décentralisée »*, dotée d'un statut analogue à celui de la Corse.

Les propositions ne manquent pas. M. Ukeiwé devrait en formuler vendredi 25 janvier devant le Sénat. Mais c'est le député RPR du territoire, M. Lafleur, qui a annoncé jeudi 24 janvier à Nouméa cette prestation parisienne.

Ces propositions se fondent, selon M. Lafleur, sur l'idée d'*« un véritable statut d'autonomie interne comme celui de la Polynésie avec les originalités nécessaires pour trouver une solution durable au problème calédonien sans conception raciste et en tenant compte de tous les droits de tous les habitants »* du territoire.

Pourquoi le choix de Paris et pas de Nouméa pour formuler de telles propositions ? Parce que, selon M. Lafleur, sur place, *« il n'y pas de dialogue possible avec M. Pisani »*, coupable de *« parti pris »*.

Frappé d'ostracisme politique par l'opposition, M. Tjibaou met, lui, à profit son séjour parisien pour rencontrer les responsables de la gauche, quand il n'intervient pas publiquement pour s'adresser *« au peuple de France »*. Il a été reçu mercredi 23 janvier par M. Marchais, puis par M. Jospin.

Le secrétaire général du PCF a noté, après avoir conversé, que *« le problème posé en Nouvelle-Calédonie est celui de la décolonisation »* et réaffirmé le soutien du PCF à *« la lutte du peuple canaque pour la reconnaissance de ses droits historiques »*.

Le premier secrétaire du PS a affirmé, de son côté, avoir rencontré *« un homme assez mesuré dans sa façon de se comporter et qui s'est défini comme un homme de paix »*. M. Jospin a encore déclaré : *« Je lui ai dit que la perspective de l'indépendance était une perspective juste. Le problème, c'est le moyen pratique d'y parvenir.* (...) »

Bruit des mots à Paris, silence d'une activité économique partiellement paralysée en Nouvelle-Calédonie, surtout après les attentats de ces derniers jours. Le délégué du gouvernement se fait cependant toujours fort de *« relancer l'activité minière »* compromise pour le moment par les effets du *« vertige de la violence »*.

M. K.

(1) *« Il est impossible de résoudre le problème avec le langage de M. Lafleur*, avait déclaré aux journalistes australiens M. Pisani. *Il sent que la situation présente est bonne pour lui et ses amis. Aussi lui est-il impossible d'en imaginer une autre. Sa position est fondée sur l'instinct et non sur une analyse politique. »*

Un entretien avec M. Jean-Marie Tjibaou

(Suite de la première page.)

– Concrètement, quelle forme devrait prendre, selon vous, la restitution au peuple canaque de sa souveraineté sur sa terre natale, qui constitue votre revendication fondamentale ?

– La souveraineté sur les hommes : cela veut dire que le peuple canaque est indépendant. Puis la souveraineté sur le territoire : l'espace aérien, sous-marin, le sol, le sous-sol. A partir de là, on peut négocier...

– Vous pensez donc qu'il n'est pas possible de négocier quelque plan que ce soit avant que l'indépendance ne soit proclamée ?

– Mais vous voudriez que nous signions quoi ? C'est la France qui programme des négociations et qui signe des propositions ; donc, elle engage la France... Si celui qui est en face ne peut pas engager un pays, c'est comme s'il n'y avait personne...

– Vous dites que vous allez faire des propositions. Dans quels domaines ?

– Sur le calendrier. Nous sommes globalement d'accord, mais nous aurions aimé l'indépendance en septembre. En ce qui concerne la proposition concernant la composition du corps électoral, notre avis est que, avec la proposition de M. Pisani, nous allons au casse-pipe ; alors, nous allons faire des propositions à ce sujet.

– Vous allez reprendre votre proposition consistant à réclamer que le droit de vote soit réservé exclusivement aux Canaques ?

– C'est notre position, mais, dans le cadre du projet de M. Pisani, nous pouvons envisager des concessions, reprendre la proposition que nous avions faite, dans le passé, en prenant en considération la situation des victimes de l'histoire.

– Quelles sont les « victimes » ?

– Tous ceux qui sont concernés par le fait colonial. Ce sont les familles qui ont voté en 1951, quand les Canaques ont voté pour la première fois. Ce sont les indigènes, les colons, les descendants de la déportation, les victimes de l'administration coloniale... Ceux qui sont arrivés après, les Wallisiens, les Tahitiens, les Antillais, les fonctionnaires, ne sont pas concernés par le fait colonial.

– Donc vous êtes favorable, sur ce point, à un compromis ?

– Nous n'avons jamais dit le contraire.

« Un pari sur la comète »

– Vous estimez donc qu'il sera possible de discuter des garanties à donner aux caldoches quand le peuple canaque sera totalement souverain, totalement indépendant. Or le plan de M. Pisani propose que le « pacte communautaire » fixant « la règle du jeu » soit conclu après le scrutin d'autodétermination si le « oui » à l'indépendance l'emporte. Ce n'est pas la même démarche, et, pourtant, au premier abord, vous avez porté sur ce plan un jugement globalement positif. N'y a-t-il pas là une divergence fondamentale entre vous et ce plan ?

– Je parle en tant que militant indépendantiste. Moi, je ne défends pas le plan Pisani. Ce n'est pas mon plan. C'est le plan de la France en Calédonie. Et j'ai dit, mercredi, à M. Jospin que nous n'irons pas faire de la propagande pour le plan Pisani. C'est le plan du gouvernement. Nous, nous militons pour l'indépendance. Si ce plan a été préparé, ce n'est pas pour nos beaux yeux, c'est parce que l'absence d'indépendance est comprise comme une menace pour la sécurité des gens en Calédonie. Le gouvernement dit que pour résoudre ce problème de sécurité, d'ordre et de paix, il faut envisager l'indépendance. Le plan Pisani est fait pour faire voter les Français pour l'indépendance. C'est un pari sur la comète : M. Pisani va le gagner ou il va le perdre, mais c'est son pari, celui du gouvernement. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de dire : nous ne faisons pas opposition ; mais comprenez bien que nous nous engageons dans un traquenard, car c'est le pari du gouvernement français, pas le nôtre... Et là, nous disons : bien, on va les suivre [*« Alors, M. Tjibaou fait le geste de se voiler les yeux avec la main, pour signifier qu'il faut comprendre : suivre les yeux fermés...*]

– Mais si vous ne donnez pas, au moins, un certain accord de principe à certaines garanties, comment pensez-vous que certains Européens, les Wallisiens et les Polynésiens pourront voter « oui » au référendum ?

– Ils n'en ont pas envie, ils font opposition.

– Vous pariez donc sur l'échec du référendum ?

– Vous voulez que je dise quoi ?

– Vous dites que ce plan, c'est uniquement l'affaire du gouvernement. Refusez-vous donc de signer quelque garantie que ce soit avant le vote ?

– Mais on va signer, on va signer tout !

– Tout ?

– Oui, si c'est cela que vous voulez que je vous dise, dites-le...

– Une supposition : vous obtenez l'indépendance. Souhaitez-vous ou non le maintien de la présence française en Nouvelle-Calédonie ? Dans quelles conditions ? Demandez-vous des accords d'association ?

– Les Français sont là-bas, nous ne souhaitons pas leur départ.

– Croyez-vous que ce message passe bien dans la communauté européenne ?

– En ce moment, les gens ont les oreilles bouchées.

– Si vous leur disiez plus fort que vous ne souhaitez pas leur départ, leurs oreilles se déboucheraient peut-être...

– Il faudrait arrêter tous les bruits actuels sur la place des Cocotiers pour qu'on nous entende...

– Acceptez-vous que les Français deviennent résidents privilégiés, que la ville de Nouméa ait un statut particulier ?

– Nous en discutons avec M. Pisani. Si cela signifie le *statu quo*, on ne peut pas être d'accord. Mais s'il y a une évolution, alors nous pouvons discuter...

« Le gouvernement provisoire n'existe pas »

– Que signifie, à vos yeux, le renforcement de la base militaire de Nouméa annoncé par M. Mitterrand ?

– Nous sommes contre toute répression et surtout toute répression militaire.

– Vous voyez dans cette annonce une volonté de répression ?

– Je ne sais pas. Si les militaires sont là pour faire la paix, il faut qu'ils désarment les gens d'extrême droite.

– Que pensez-vous de l'attitude de l'opposition, dont une partie cherche, apparemment, à empêcher que le dialogue se renoue entre vous et le RPCR ?

– Cette opposition parie sur l'échec du projet de M. Pisani ; elle pense que le gouvernement va « caler », comme il a « calé » sur l'école privée. C'est une opération tactique pour retarder les choses jusqu'aux élections de 1986 et, à ce moment-là, mater les Canaques, c'est clair...

– L'opposition vous considère comme des rebelles et demande la dissolution du « gouvernement provisoire » que vous présidez. Quelle est votre réponse ?

– On ne peut pas dissoudre notre gouvernement provisoire, pour la bonne raison qu'il n'existe pas en tant qu'organisation déclarée, et à partir du moment où le Front indépendantiste discute, après avoir eu des élus à l'Assemblée territoriale, et milite en tirant toutes les conclusions du droit *« inné et actif »* à l'indépendance qui lui a été reconnu, on ne peut pas nous traiter de rebelles. Les rebelles, ce seraient, le cas échéant, les Français qui voudraient faire sécession, parce que eux, ils n'ont pas le droit que nous avons : le droit à l'indépendance est le droit du peuple canaque, ce n'est pas le droit du peuple français ; ce droit à la différence nous est d'ailleurs reconnu, aussi, par la Constitution française. Ce droit du peuple indigène, colonisé, nous a été reconnu par le gouvernement français, qui a reconnu le fait colonial. Nous avons donc le droit de faire des propositions sur le calendrier de la gestion de ce patrimoine, le droit à l'indépendance, qui nous est reconnu.

– Vous avez évoqué Gandhi. Cela signifie-t-il que vous pourriez inviter vos militants à pratiquer la non-violence ?

– C'est le terrain qui commande. Si vous me bombardez la figure, je ne peux pas tendre ma joue...

– Avez-vous senti que M. Mitterrand était prêt à vous appuyer ?

– Aussi bien les socialistes que les communistes nous disent qu'ils sont d'accord pour l'indépendance mais qu'ils sont « coincés » par la Constitution... Mitterrand était venu à Nouméa pour appuyer le plan Pisani, pour amener les gens à voter en sa faveur. Et Mitterrand nous l'a bien dit : *« Si vous touchez aux intérêts français, vous me trouverez en face ! »*

– Qu'avez-vous répondu ?

– Nous, on a peur de vous !

– Avez-vous plus peur de M. Mitterrand que des caldoches ?

– Non, nous avons peur des caldoches plus que de Mitterrand. Il faut savoir aussi que les non-Canaques qui se rapprochent de nous et viennent nous voir prendre des risques et sont menacés par l'extrême droite.

– Pensez-vous toujours qu'Eloi Machoro a été victime d'un « assassinat politique » ?

– Absolument !

– Pensez-vous que c'est M. Pisani qui a donné l'ordre de le tuer ?

– Je ne vois pas où est la différence entre donner l'ordre de tirer sur quelqu'un pour le « neutraliser » ou pour le tuer. A partir du moment où vous prenez la responsabilité de tirer à coups de fusil sur quelqu'un, vous prenez la responsabilité de sa mort. Moi je suis pour la paix, et je ne peux pas comprendre qu'on puisse tirer sur un homme.

– Avez-vous craint ou craignez-vous encore des réactions violentes de la part de vos militants ?

– Nos militants sont disciplinés, mais c'est dur. Je ne sais pas jusqu'à quand la discussion va traîner. Pour l'instant, nos militants ne voient pas quel est le résultat de notre action. Ils disent : Vous nous emmenez à l'abattoir. On continue de se faire tuer, on nous prend nos fusils, on nous met en prison, on abandonne le terrain pour discuter d'un projet qui n'est pas le nôtre et qui peut être abandonné à tout moment, au risque de nous retrouver le bec dans l'eau. Concrètement, qu'est-ce que j'ai dans ma main à donner à ces militants ? Rien ! Simplement des promesses. »

Propos recueillis par **ALAIN ROLLAT** et **DANIEL SCHNEIDERMANN.**

« SIX BALLES POUR CE DEMI-PRÊTRE »

M. Tjibaou « se prétend chef du gouvernement d'un Etat qui n'existe pas, mais il prétend s'imposer par la violence à la tête de bandes armées déjà coupables de meurtres, de viols et de pillages.

» Du temps de Clemenceau, six balles auraient suffi pour ce demi-prêtre. »

Tel est l'avis formulé dans le *Quotidien de Paris* du 24 janvier, par Dominique Jamet.

La préparation des cantonales

PREMIÈRE RENCONTRE UDF-RPR

L'UDF et le RPR devaient se rencontrer ce jeudi 24 janvier pour préparer les élections cantonales. Cette rencontre qui fait suite à une lettre de M. Lecanuet adressée à M. Chirac au début du mois a pour but de définir les objectifs à atteindre et les principes à suivre pendant la campagne. Les deux partis d'opposition devaient décider, au cours de cette réunion, de l'opportunité de publier un texte commun affirmant leur volonté d'union. Ils devaient aussi examiner les cantons dans lesquels des « primaires » risqueraient de compromettre une éventuelle victoire.

L'opposition détient actuellement 59 présidences de conseils généraux (42 pour l'UDF et 17 pour le RPR). Elle est majoritaire dans 61 assemblées départementales. Elle est en mesure de renforcer ses positions et de conquérir quelques départements supplémentaires.

L'UDF souhaite savoir si le RPR accepte le principe de ne pas présenter de candidat contre son conseiller sortant lorsque celui-ci sollicite le renouvellement de son mandat. Il n'en va pas ainsi pour le moment, dans un certain nombre de départements où le parti de M. Lecanuet a le sentiment d'être *« agressé »* par le RPR : l'Aube, le Doubs, le Finistère, la Manche, les Hautes-Pyrénées, le Haut-Rhin, la Haute-Savoie, la Vendée et le Val-d'Oise. Dans ces départements le RPR n'a que peu de sortants. Selon l'UDF il n'a donc rien à perdre, et il fait de la surenchère.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 23 janvier sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux le communiqué suivant a été publié :

- **ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTAT**

(Lire page 10.)

- **L'ACTIVITÉ DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Sur la proposition du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, le gouvernement a arrêté une série de mesures destinées à favoriser le soutien de l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Ces mesures font suite aux décisions prises en 1984 en faveur de l'immobilier – baisse des taux d'intérêt, nouvelles incitations fiscales, assouplissement de la réglementation des loyers, libéralisation de la construction des bureaux – qui ont déjà permis une nette augmentation du volume des prêts accordés pour le logement.

Les mesures nouvelles portent sur les cinq points suivants :

1. – Accession à la propriété

– Le taux des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP) sera réduit de 0,50 point au 1er février ;

– Le plafond des réductions d'impôt relatives aux intérêts des emprunts contractés à partir du 1er janvier 1985 pour l'acquisition ou l'amélioration d'une résidence principale sera porté de 9 000 F à 12 000 F et le supplément par personne à charge de 1 500 F à 2 000 F ;

– Les prêts d'épargne-logement pourront être utilisés pour financer l'acquisition d'une résidence secondaire, lorsque l'intéressé ne bénéficie pas d'un tel prêt pour une résidence principale.

[Cette mesure représente une économie de 40 % pour le titulaire du compte sur ses mensualités de remboursement des prêts.]

2. – Logements locatifs

– La politique d'assouplissement des loyers des logements vacants du secteur privé, amorcée en 1984 et 1985, sera poursuivie ;

[A l'occasion d'un changement de locataire, les propriétaires qui estiment que les loyers qu'ils demandent sont insuffisants peuvent les relever et les ajuster au niveau du marché.]

– Les commissaires de la République veilleront à ce que les programmes bénéficiant de prêts locatifs aidés donnent lieu à l'ouverture de chantiers dans les meilleurs délais ;

– Un programme supplémentaire de 10 000 logements locatifs aidés sera engagé ;

[80 000 logements HLM seront engagés en 1985 au lieu des 70 000 prévus.]

– Un programme complémentaire de réhabilitation de 20 000 logements HLM sera lancé par le fonds spécial de grands travaux (4e tranche).

[160 000 HLM, et non 140 000, seront modernisés.]

3. – Economies d'énergie

Le plafond des travaux d'économies d'énergie ouvrant droit à réduction d'impôt sera porté, pour les travaux réalisés à partir du 1er janvier 1985, de 8 000 F à 12 000 F et le supplément par personne à charge de 1 000 F à 2 000 F.

[L'idée lancée en décembre dernier par M. Rocard d'un grand emprunt pour les travaux d'économie d'énergie n'a pas été retenu.]

4. – Soutien de l'activité du bâtiment et des travaux publics

– Les crédits inscrits au budget de 1985 pour le secteur du bâtiment et des travaux publics seront engagés sans délai ;

– Pour soutenir l'activité des entreprises de travaux publics, 700 millions de francs supplémentaires sont engagés sur la 4e tranche du fonds spécial de grands travaux, qui financeront des routes, des travaux de sécurité routière et d'autres infrastructures de transport.

[Une part importante de cette somme sera consacrée aux ports maritimes.]

5. – *Mesures d'accompagnement pour les entreprises*

En concertation avec les professions du bâtiment et des travaux publics, seront immédiatement étudiées des mesures portant sur :

– Le raccourcissement des délais de règlement des marchés publics ;

– L'accélération de la délivrance des permis de construire ;

– L'élargissement de l'application du système d'aide aux petites et moyennes entreprises mis en place en décembre dernier.

Le gouvernement proposera à la prochaine session ordinaire du Parlement le vote de celles de ces dispositions qui relèvent du domaine législatif. *(Lire page 28.)*

- **LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL**

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a présenté au conseil des ministres une communication sur l'évolution de la sécurité et des conditions de travail dans les entreprises.

La mise en œuvre des lois récentes sur le droit d'expression des salariés (près de 4 000 accords conclus concernant 3 000 000 de salariés) et sur l'implantation des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (un millier créé en un an) s'est déjà traduite par des changements positifs dans la vie quotidienne des salariés.

Le nombre des accidents du travail demeure cependant trop élevé. La politique du gouvernement vise en ce domaine à réduire les risques et à moderniser l'environnement et le contenu du travail. A la suite de la réunion du 10 janvier 1985 du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, il a retenu pour 1985 et les prochaines années les orientations suivantes :

1. – Les mutations technologiques doivent aussi, grâce à la négociation collective, servir de point d'appui à la modernisation des conditions de travail. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) développera son action en ce domaine.

2. – L'effort de prévention des risques sera poursuivi.

L'accent sera mis en particulier sur la médecine du travail et l'information des partenaires sociaux. La formation aux problèmes de sécurité et de conditions de travail, notamment celle des élèves des grandes écoles, sera réexaminée : une mission sera confiée sur ce point aux directeurs de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et de l'Institut national de recherche sur la sécurité.

3. – *Une action pilote sera conduite*, en 1985, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, en liaison avec l'ensemble des intéressés, pour accroître la prévention dans ce secteur prioritaire. Des actions du même type seront conduites chaque année dans d'autres secteurs présentant des risques particuliers.

⁂

Il a également prononcé, sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, la dissolution de l'association dénommée Fédération de l'action nationale et européenne (FANE).





(Publicité)

Le viol est un crime...

L'ERREUR JUDICIAIRE AUSSI !

Vous mesurez environ 1,70 m, vous êtes brun, moustachu, âgé de 20 à 25 ans, vous portez parfois un blouson, des jeans et des tennis blanches, et vous n'avez personne d'autre que vos proches pour justifier de votre emploi du temps à 2 heures du matin... Vous êtes peut-être, *vous aussi*, le "violeur des quartiers sud de Marseille" et vous pourriez être en prison depuis 3 ans !

Des tennis blanches

Entre le 6 décembre 1979 et le 9 avril 1981, les services de police de Marseille reçurent une douzaine de plaintes de jeunes femmes victimes de viols, d'agressions sexuelles ou d'attentats à la pudeur, alors qu'elles regagnaient seules la nuit leur domicile dans le sud de Marseille.

Le signalement qu'elles donnaient de leur agresseur était le suivant : un individu d'environ 1,70 m, 20 à 25 ans, brun, petite moustache, vêtu d'un blouson, d'un jean et de tennis blanches, utilisant un revolver ou un couteau et se déplaçant en cyclomoteur ou en 2 CV.

"Contrôle d'identité. Vos papiers..."

Le 12 avril 1981 à 23 h 30, une patrouille de police intercepte un individu de 22 ans, cheveux bruns et moustache, 1,69 m, en jeans, chaussé de tennis blanches. Dans son blouson il y a un couteau enveloppé dans du papier journal. Sa voiture : une 2 CV bleue.

Il s'appelle Luc Tangorre, il est étudiant en éducation physique. On l'arrête et il est emmené au commissariat. Il ne sait rien, il manifeste son impatience et, à 2 heures du matin, il demande pourquoi il est là et ce qu'on lui reproche. En guise de réponse, on le gifle. Il riposte et on le maîtrise sans ménagements. Il a une crise de nerfs qui le laisse prostré jusqu'à son transfert à l'hôtel de police où il achève sa nuit à même le sol froid de sa cellule.

Le "physique de l'emploi"

Dès le lendemain matin, le suspect est confronté aux victimes. Il vient de passer une nuit blanche, il a l'air hagard et n'est pas rasé. Il présente une sale gueule de garde à vue. On le mêle à des inspecteurs moustachus, reposés et rasés de frais. De plus, il est le seul à mesurer 1,70 m, à avoir moins de 25 ans et surtout à porter aux pieds des tennis blanches... Conséquence, la plupart des victimes affirment : "le violeur, c'est lui." Pourtant Luc Tangorre nie : "Ce n'est pas moi, c'est quelqu'un qui me ressemble." Le délai de garde à vue étant écoulé, Luc Tangorre est amené devant le juge d'instruction qui décide de l'inculper : il correspond au portrait-robot, il avait un couteau, il possède un cyclomoteur, une 2 CV, et chez lui les policiers ont trouvé un revolver factice...

Tout l'accuse, et dès lors tout s'enchaîne. Luc Tangorre se trouve happé par une machine judiciaire d'autant plus implacable qu'elle se fonde davantage sur "l'intime conviction" que sur la matérialité des faits et l'"absolue certitude".

Pourtant, il y a dans ce dossier une très grande place pour le doute. Non sur la nature indiscutable du crime (le viol est un crime abominable et on ne peut, en présence d'une telle accumulation de forfaits, que souhaiter que la justice agisse) mais sur l'identité du criminel.

Un "crime judiciaire"

Quinze ans de réclusion... Tel est le verdict prononcé contre Luc Tangorre par le jury de la cour d'Assises d'Aix-en-Provence le 24 mai 1983. Mais les carences, les contradictions et les invraisemblances du dossier permettent de se demander si Luc Tangorre ne paie pas pour un autre.

Des centaines de personnes dans des comités de soutien se sont mobilisées pour la révision de son procès car le spectre de l'erreur judiciaire hante d'un bout à l'autre cette affaire.

Non seulement l'accusation n'a pas fait la preuve de la culpabilité de Luc Tangorre, mais il est possible de prouver son innocence.

Coupable à tout prix...

Sans revenir sur les tennis blanches et autres "incongruités" des séances de reconnaissance, il n'est pas un témoignage, pas un indice, pas une déposition qui, dans cette affaire, ne laissent apparaître des contradictions. Certains témoins à décharge n'ont été convoqués que plus d'un an après les faits... le temps de perdre la mémoire !

Les premières victimes parlent de la 2 CV du violeur alors que Luc Tangorre n'en possédait pas encore. L'une a vu un cyclomoteur "Enduro" alors que Luc Tangorre n'a qu'un simple vélomoteur. Le revolver jouet a été trouvé sur une pelouse par Luc Tangorre et un ami bien après que deux viols eussent déjà été commis avec une arme similaire. De plus, le sien possédait une caractéristique bien particulière qu'aucune victime n'a signalée : un canon à bout rouge.

Au surplus de nombreux alibis prouvent que Luc Tangorre n'a pas pu commettre ce qui lui est reproché : lors d'une agression à Marseille, il séjournait à Cavaillon avec sa fiancée et la mère de celle-ci. Lors du viol du 20 décembre, il dansait au bal au moment des faits. Pour les viols et agressions des 1er et 2 avril, il se trouvait à l'hôpital à la suite d'un accident au bras qui lui a laissé des cicatrices importantes, qu'aucune victime n'a signalées.

Un dossier accablant... pour qui ?

Le dossier rassemblé contre Luc Tangorre ne tient pas : négligences de l'enquête, retards de l'instruction, intimidations, reconnaissances hâtives, expertises arbitraires, analyses fantaisistes... Quant aux viols, ils n'ont pas disparu des quartiers sud de Marseille.

Gisèle Tichané, chercheur au C.N.R.S., a fait une étude systématique et scientifique du dossier d'instruction. Dans un livre-dossier édité par les éditions La Découverte, elle met à plat toutes les pièces du procès et démonte les mécanismes de cette nouvelle erreur judiciaire. Lecture difficile parce que l'on sent reposer sur soi la même responsabilité qu'un juré et parce qu'il s'agit d'affaires de viol.

Pourtant, la lecture terminée, malgré les idées premières, malgré la logique policière, malgré l'obstination du juge d'instruction et le verdict des Assises, **l'innocence de Luc Tangorre ne fait plus aucun doute.**

Il n'est de justice que dans la vérité

Si une décision de justice s'oppose au sentiment que chacun peut éprouver après avoir étudié un dossier, on doit au minimum demander qu'elle soit réformée par une révision du procès. C'est la demande qui a été adressée le 3 août 1984 au Garde des Sceaux par les avocats de Luc Tangorre. C'est là une entreprise qui, dans le système français, est toujours de longue haleine. Mais si la justice a le temps devant elle, il n'en est pas de même de la liberté. Chaque journée qu'un homme présumé innocent passe en prison est insupportable. Dans l'immédiat, nous demandons au Garde des Sceaux de suspendre, comme il en a le pouvoir, la peine frappant Luc Tangorre. Et si la Justice refuse de se confondre avec la Vérité, nous demandons au président de la République d'annuler, en prononçant la grâce de Luc Tangorre, l'effet d'une décision injuste.

Liste des premiers signataires :

Charles Carrière, *Professeur à l'Université de Provence*. Françoise Cibiel, *éditeur*. Bernard Cuau, *Professeur à Paris VII*. Jacques Derogy, *journaliste*. Susan George, *Senior Fellow du Transnational Institute*. Jacques Gervet, *maître de recherches au CNRS*. François Gèze, *éditeur*. Pierre Halbwachs, *Professeur à l'Université de Paris VII*. Maria Jolas, *traductrice*. Chantal Lacroix, *standardiste*. Philippe Lacroix, *traducteur*. Denis Langlois, *avocat*. Jean-Louis Lévy, *médecin, petit-fils du capitaine Alfred Dreyfus*. Jérôme Lindon, *éditeur*. Catherine Malamoud, *traductrice*. Charles Malamoud, *directeur d'études à l'EHESS*. Claude Mauriac, *écrivain*. Françoise Mead, *chargée de recherches au CNRS*. Pierre Pachet, *maître assistant à Paris VII*. Annick Parmentier, *assistante sociale*. Bruno Parmentier, *éditeur*. Gilles Perrault, *écrivain*. Frédéric Pottecher, *journaliste*. Madeleine Rebérioux, *Professeur à l'Université de Paris VIII, conservateur au musée d'Orsay*. Louis Sala-Molins, *Professeur à l'Université de Paris I*. Laurent Schwartz, *professeur à l'Ecole Polytechnique*. Lilly Scherr, *enseignante à l'INALCO*. Gisèle Tichané, *chargée de recherches au CNRS*. Lucette Valensi, *directeur d'études à l'EHESS*. Jean-Pierre Vernant, *professeur au Collège de France, médaille d'or du CNRS 1984*. Geneviève Vidal-Naquet, *Professeur*. Pierre Vidal-Naquet, *directeur d'études à l'EHESS*. Raymond Weil, *professeur à Paris-Sorbonne*. Edouard Will, *professeur à l'Université de Nancy II*.

A découper et à retourner à Pierre Vidal-Naquet, 11 rue du Cherche-Midi, 75006 Paris

Nom ....

Adresse ....

....

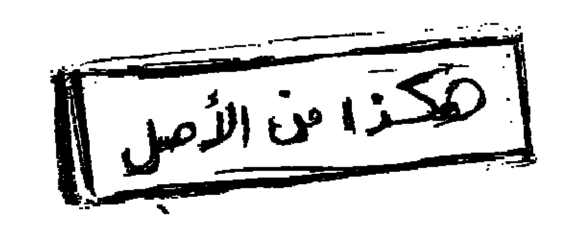
....

☐ Commande ...... exemplaires du livre-dossier réuni par Gisèle Tichané sur l'affaire Tangorre, au prix unitaire de 68 francs et joint un chèque de ...... à l'ordre de Pierre Vidal-Naquet. (CCP N° 12 954 15 R Paris)

☐ Désire être tenu au courant des activités prochaines des comités de soutien à Luc Tangorre.

☐ Conscient des difficultés que rencontrent les comités de soutien, notamment pour faire paraître ce manifeste, envoie un chèque à l'ordre de : Pierre Vidal-Naquet (CCP N° 12 954 15 R Paris).

☐ 50 F ☐ 100 F ☐ 200 F ☐ 300 F ☐ autre



société

« SUICIDE MODE D'EMPLOI »

Les parents d'une jeune femme déboutés

La première chambre civile du tribunal de Paris a débouté, mercredi 23 janvier, les parents d'une jeune femme qui réclamaient 50 000 F de dommages et intérêts à la société Alain Moreau, éditrice du livre *Suicide, mode d'emploi*.

La fille des demandeurs, Dominique Minoret, âgée de vingt-sept ans, s'était donné la mort le 29 août 1983 et on avait trouvé sur sa table le livre incriminé.

L'avocat de la famille, Mᵉ François Gibault, soutenait que *Suicide, mode d'emploi* était *« un véritable manuel à l'usage des personnes dépressives »*, qui n'avait laissé à sa lectrice *« aucune chance de survie »*.

Le jugement rendu fait droit aux arguments de l'avocat de l'éditeur, Mᵉ Francis Teitgen. Il déclare notamment que *« le suicide, expression tragique d'une volonté individuelle et libre, par principe, quant au moment où intervient la décision fatale et aux moyens matériels de la réaliser, ne fait l'objet d'aucune incrimination légale »*. Il ajoute que *« l'imprimerie et la librairie sont libres dès lors que, dans sa finalité ou son expression, l'ouvrage ne constitue pas une apologie de crimes ou délits »*. Enfin le tribunal relève que Dominique Minoret avait tenté déjà, à trois reprises, de se donner la mort bien avant la publication du livre ce qui empêche de retenir contre l'éditeur *« le grief d'avoir incité directement et immédiatement un lecteur resté inconnu à prendre une décision née du tréfonds intime et secret de sa seule personnalité »*.

LA MORT D'UN COMMISSAIRE DE POLICE EN SEINE-ET-MARNE

Une lettre de M. Robert Naud

Après la publication, dans le Monde *du 17 janvier, d'un article d'Edwy Plenel, M. Robert Naud, secrétaire général du Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale, nous a adressé la lettre suivante :*

Si l'article intitulé « La mort d'un commissaire de police en Seine-et-Marne. — Le drame des saisies et le scandale des vacations » commence par une relation fidèle des circonstances du drame, il devient rapidement polémique pour dénoncer, à partir de chiffres dérisoires, les situations « anachroniques ou scandaleuses » dont tirerait le plus grand profit le corps des commissaires de police.

Si l'occasion de ce singulier réquisitoire n'était pas la mort de notre collègue, notre indignation ne serait que mépris et nous ne ferions que constater, une fois de plus, à nos dépens qu'il est difficile de supporter le poids des rêves ou des contradictions de notre société, malade des querelles dogmatiques. Mais il y a eu mort d'homme, une *« mort stupide »* écrit M. Plenel.

Il est incontestable que les différentes missions d'un chef de circonscription, magistrat de l'ordre administratif et judiciaire, n'emportent pas toutes le même enthousiasme, mais elles procèdent toutes de la loi et l'obligent de la même façon.

L'article 587 du code de procédure civile prévoit la présence du juge d'instance, du commissaire de police ou du maire, requis par un huissier de justice, pour l'ouverture forcée des portes. C'est la loi, et si la loi est mauvaise il appartient au législateur, et à lui seul, de la modifier.

Reste que, depuis 1979, le Syndicat des commissaires a saisi sans succès les gardes des sceaux successifs afin d'obtenir, dans le cadre des schémas institutionnels, une modification des textes capable de diminuer de 50 % l'ouverture forcée des portes en matière de procédure civile.

C'est pourquoi, lier *« l'anachronisme de la loi »* aux *prétendues* prébendes des commissaires de police revient non seulement à rejeter toute approche objective des réalités, mais soustend une volonté malsaine de montrer du doigt les hommes liges d'un système monstrueux et injuste.

Nous ne pouvons que flétrir cette démarche car chacun s'accorde à reconnaître que, depuis toujours la présence du commissaire de police à l'occasion de l'ouverture forcée d'une porte est, pour une vacation dérisoire, une garantie aussi bien pour l'ordre public que pour la défense des intérêts du débiteur.

S'il est facile de tout remetrre en cause et de fustiger à peu de frais les procédures républicaines qui établissent les rapports entre les citoyens et garantissent aussi bien la protection des personnes et des biens que le recouvrement des créances pour le Trésor public et les particuliers, il est plus difficile, l'abandon des « propositions Belorgey » en la matière le montre bien, de prévoir, à partir de grands principes généreux *mais utopiques*, les nouvelles règles sociales, débarrassées de la coercition et de la contrainte qui, de façon magique, feront disparaître certains débiteurs ou justiciables coupables de graves malversations et dont les excès portent atteinte, parfois, aux équilibres économiques.

Vaticiner sur l'opportunité des lois est une chose et assurer, dans un contexte social et économique difficile, avec fermeté mais aussi sens de l'humain, la pérennité des valeurs fondamentales qui marquent une démocratie, en est une autre, plus risquée, plus concrète et non dépourvue de grandeur ou de générosité.

Le commissaire Bertrand Jutge a été tué alors qu'il tentait courageusement d'établir le dialogue avec un forcené qui s'opposait par les armes à l'exécution d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, et nous estimons qu'au lieu de saisir sa mort pour relancer une polémique indécente, M. Plenel aurait été bien inspiré de méditer ce qu'écrivait Pascal : *« La raison a beau crier, elle ne peut mettre le prix aux choses »*, pour souligner une nouvelle fois la difficulté et les servitudes de la mission de police dans une société en pleine mutation.

[La position des commissaires de police, développée ici par M. Robert Naud, n'est pas celle de l'administration. Le prérapport sur les réformes de la police, présenté en 1982 par M. Jean-Michel Belorgey, parlementaire en mission, député (PS) de l'Allier, avait comme co-auteur M. Gilles Sanson, inspecteur de l'administration et aujourd'hui directeur de cabinet de M. Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale.

Selon ce rapport, l'obligation faite aux commissaires de police — et à nul autre — par le code de procédure civile d'assister un huissier en cas de « saisie exécution » ou d'expulsion locative, ou encore, par le code des communes, d'assister à des opérations d'exhumation, de réanimation ou de translation de corps, entraîne une *« survivance » qualifiée d'« anachronique »* : les rémunérations annexes perçues sous forme de vacation funéraire ou de vacation d'assistance à l'huissier. Toujours d'après ce rapport, apprécié lors de sa parution par la plupart des organisations de personnels de la police nationale, ce système des vacations est *« en contradiction avec la notion de service public »*. Tel est le débat toujours ouvert dont nous avons simplement voulu rappeler les termes. E.P.]

AUX ASSISES DE PARIS

La faute des autres

Un homme de cinquante-deux ans tue celle qui fut sa compagne durant neuf ans et le jeunot qu'elle lui a préféré. C'est un drame passionnel et il n'y aurait rien là que de très banal. Mais cet homme, Jacques Nelson, tient pour responsable de ce drame une assistante sociale et un psychiatre, de qui il attendait une solution à ses difficultés, au point d'avoir voulu les tuer eux aussi. Il en résulte devant la Cour d'assises de Paris un procès sous-tendu par une jalousie peu ordinaire, née d'un sentiment d'échec social bien plus qu'amoureux. Assurément, Jacques Nelson, né à Lyon en 1931, était mal parti dans la vie. Mauvais départ classique : refus des études, histoire comme il dit *« d'emmerder »* le père, fugues, placement, éducation surveillée et, à dix-neuf ans, un engagement pour l'Indochine. Au retour, en 1954, les choses ne vont guère mieux. Le garçon s'essaie à quelques emplois, dont aucun ne le satisfait, et les quitte pour la délinquance ouverte.

En 1958, une attaque à main armée le menant à Deauville, lui vaut vingt années de réclusion par la cour d'assises du Calvados. Il restera en prison pendant quinze ans. Libéré en 1972, il a quarante et un ans. Il va, cette fois, vraiment chercher du travail. Il y parvient à peu près. Il faut dire qu'il trouve un soutien auprès de Renée Nocodie, avec laquelle il va vivre durant neuf ans ; elle a quinze ans de moins que lui. Qu'importe ! Leurs sentiments paraissent vrais, réciproques et, partant, durables. Même s'il a pu lui dire dès le début : si tu me trompes, tu signes ton arrêt de mort. Seulement, la crise économique s'en mêle. Jacques Nelson, qui fait aussi le difficile, se retrouve chômeur. C'est Renée qui fait bouillir la marmite avec son salaire de 5 400 F par mois. Lui, dans son orgueil, souffre de cette situation et, du coup, se montre violent.

Le 26 juin 1982, pour arranger les choses, il décide de la quitter. Tout indique qu'elle en fut bien aise. Mais, pour lui, ce n'était pas un départ sans idée de retour. A-t-il mesuré que, sans elle, il allait sombrer ? Car il tombe dans la misère et l'errance. Il s'en rend compte. Sa déprime est telle qu'il s'adresse à la psychiatrie. Celle-ci l'accueille un moment, plus par compassion que par véritable nécessité, et la renvoie finalement à un dispensaire d'hygiène mentale rue d'Hauteville, à Paris.

Il assure que l'assistance sociale et le médecin qui le suivaient l'adressèrent à des employeurs, dont il dit qu'ils n'étaient même pas prévenus de ses demandes. Vrai ou faux, sa rancœur s'en trouve aggravée. L'idée lui vient de retourner vers Renée. Un appel téléphonique lui révèle qu'elle vit maintenant avec un autre, Albert Legallois. Plus tard, il dira : *« J'ai réalisé alors que j'étais en train de devenir un zonard, alors qu'un petit jeune homme profitait de ma femme et de mon travail. J'étais son Dieu et puis plus rien ; ça, je ne l'encaissais pas »*.

Le doigt sur la détente

A la fin de février 1983, il achète un fusil à canon scié, cinquante cartouches et, ainsi armé, va, le 10 mars, au petit matin, attendre Renée et son nouveau compagnon à leur domicile, rue Dampierre. Quand ils sortent, il tire à bout touchant sur l'un et sur l'autre, sans hésitation ni regret. Pour lui, ce n'était pas fini pour autant. Dans un café proche du dispensaire d'hygiène mentale qu'il fréquentait, il dresse, sur une feuille de papier, une liste comportant les noms de neuf personnes qu'il entend *« supprimer dans les trois jours »*. En tête de liste, le médecin, le docteur Raynault et l'assistante sociale, Mᵐᵉ Lacas, qui s'étaient occupés de lui, mais, à ses yeux, l'avaient grugé. *« Ce sont eux, dira-t-il, qui, en réalité, m'avaient mis la main sur la gâchette »*.

A 14 heures, il entre au dispensaire. Par chance, ses victimes ne sont pas là. En les attendant, Jacques Nelson retient en otage avec son arme sept membres du personnel. Au bout de deux heures, il se rend à la police qu'il avait prévenue.

De tout cela, Jacques Nelson ne conteste pratiquement rien. Les psychiatres, qui lui ont trouvé *« une personnalité rigide, orgueilleuse, vaniteuse, intolérante aux blessures psychologiques et une structure paranoïaque »*, lui consentent une légère atténuation de responsabilité. Il saura, vendredi 25 janvier, si la cour d'assises de Paris, présidée par M. André Versini, la lui consentira à son tour.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AU CONSEIL D'ETAT

Mᵐᵉ SUZANNE GRÉVISSE PRÉSIDENTE DE LA SECTION SOCIALE

Le conseil des ministres du mercredi 23 janvier a adopté deux mesures individuelles intéressant le Conseil d'Etat (*nos dernières éditions d'hier*). Mᵐᵉ Suzanne Grévisse, conseiller d'Etat, a été nommée présidente de la section sociale du Conseil d'Etat (1). M. Guy Braibant, conseiller d'Etat, a été nommé président de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat (2).

Le bureau du Conseil d'Etat est désormais composé de la façon suivante : M. Pierre Nicolay, *vice-président* ; M. Jean Kahn (*intérieur*) ; M. Jacques Chardeau (*finances*) ; M. Fernand Grévisse (*travaux publics*) ; Mᵐᵉ Suzanne Grévisse (*social*) ; M. Pierre Laurent (*contentieux*).

(1) Ancienne élève de l'ENA, Mᵐᵉ Suzanne Grévisse est l'épouse de M. Fernand Grévisse. C'est la première fois qu'une femme est nommée à la présidence d'une section du *Conseil d'Etat*.

(2) Un décret adopté par le conseil des ministres a transformé la commission du rapport et des études en section administrative. Cette nouvelle section est chargée d'élaborer les propositions de réforme que le Conseil d'État présente aux pouvoirs publics ; elle peut être amenée, en outre, à régler les difficultés rencontrées *dans* l'exécution des décisions du Conseil d'Etat et des juridictions administratives.

CHRISTIAN DAVID REMIS A LA JUSTICE FRANÇAISE

Christian David est arrivé, jeudi 24 janvier, à l'aéroport d'Orly. Le trafiquant de drogue avait été extradé, mercredi soir, des Etats-Unis pour être remis à la justice française.

Depuis près de vingt ans, Christian David fait l'objet d'un mandat d'arrêt après le meurtre du commissaire de police Maurice Galibert, le 2 février 1966, à Paris. Il devait être conduit dans le cabinet de M. Pierre Biswang, juge d'instruction à Paris, chargé de l'information judiciaire ouverte contre lui.

Christian David, surnommé « le beau Serge », a tenté jusqu'au bout d'éviter son extradition des Etats-Unis où il purgeait, depuis décembre 1972, une peine de prison pour trafic de drogue.

Ses avocats ont d'abord, sans succès, interjeté appel contre l'arrêté d'extradition pris par la justice américaine. Ils ont ensuite tenté d'obtenir pour leur client l'asile politique aux Etats-Unis, sous le prétexte que sa vie serait en danger s'il rentrait en France. Ils ont fondé leurs craintes sur le fait que Christian David avait joué un rôle dans l'affaire Ben Barka, en 1965, à laquelle ont été mêlés les services secrets français (*le Monde* du 22 janvier).

STIMULATEURS CARDIAQUES

« LE CANARD ENCHAÎNÉ » CONDAMNÉ

Pour avoir publié, dans ses numéros du 29 août et du 5 septembre 1984, deux articles mettant en cause la société Biotronik-France fabricant de stimulateurs cardiaques, *le Canard enchaîné* a été condamné, mercredi 23 janvier, pour diffamation à verser 40 000 F de dommages-intérêts à cette entreprise.

Les articles incriminés avaient soutenu que Biotronik-France offraient à des dirigeants de cliniques privées des commissions de l'ordre de 3 000 francs par stimulateur du type « Nomos » qu'ils lui achèteraient.

La première chambre civile du tribunal de Paris devant laquelle avait été plaidé ce procès constate que l'hebdomadaire fondait ses accusations sur une lettre paraissant émaner de la société Biotronik-France, mais que cette pièce est considérée comme un faux par un expert en écriture. Le jugement relève, en outre, que la société d'expertise comptable qui vérifie les comptes de Biotronik-France a attesté l'absence de toute livraison de stimulateurs, dans quelque clinique que ce soit, à la période indiquée par les articles visés.

MÉDECINE

Regroupement dans les industries d'instrumentation de médecine nucléaire

Les principales entreprises fabriquant du matériel nucléaire ont annoncé, mercredi 23 janvier, à Paris, leur prochain regroupement. Par cet accord, qui entrera en vigueur le 1ᵉʳ février, Thomson-CGR cède ses activités dans ce secteur à Sopha-Medical et prend une participation de 35 % dans son capital. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) prend aussi une part minoritaire (5 %).

« Un mariage de raison », dit-on chez Sopha-Medical, que les médecins concernés accueillent *« avec un grand soulagement »*. Car derrière l'accord entre les trois partenaires se profile la création d'une véritable filière française d'instrumentation de médecine nucléaire qui a connu quelques difficultés à se mettre en place.

La technique de diagnostic qu'est la médecine nucléaire implique, en effet, la mise en œuvre de deux types de matériels : des gamma-caméras, qui suivent le parcours d'infimes quantités de produits radioactifs injectés dans l'organisme et émettant des rayons gamma, et des systèmes informatiques qui traitent les données recueillies.

Il y a deux ans, la situation était la suivante : Thomson-CGR, fabricant de caméras, importait l'informatique, et Informatek — alors le spécialiste d'informatique et surtout de logiciels appropriés — ne faisait pas de caméras. Malgré leur complémentarité, les deux concurrents n'ont pas réussi à s'entendre. Pis : en juin 1983, Informatek était mise en liquidation (*le Monde* du 18 juin 1983), au grand dam des médecins utilisateurs de son matériel. Quelques semaines après, l'entreprise était reprise par Sopha-Développement : la production des systèmes et leur maintenance pouvaient continuer.

Cet épisode achevé, il restait à régler le problème de fond, ce qui semble aujourd'hui fait. Thomson-CGR et Sopha-Medical (*filiale de Sopha-Développement*) rassemblent leurs compétences. Le CEA, par l'intermédiaire de son laboratoire grenoblois, le LETI (1), soutient l'opération et contribuera à la recherche et au développement en matière de gamma-caméras.

Sopha-Medical pourrait ainsi devenir la première entreprise française en médecine nucléaire. Ses responsables prévoient de tripler le chiffre d'affaires en 1985 et de prendre, d'ici à 1988, 12 % du marché mondial. Ils espèrent aussi voir se développer le parc national actuellement très réduit : on compte trois caméras par million d'habitants en France, contre vingt-cinq aux États-Unis, treize en Allemagne fédérale et six en Belgique.

E. G.

(1) Le laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique du CEA a été inauguré, le 23 janvier, par M. Mitterrand (*le Monde* du 24 janvier).

SPORTS

SKI NORDIQUE

L'étonnante calvacade des Soviétiques à Seefeld

Seefeld. — Sensation, le 23 janvier, aux championnats du monde de ski nordique. Au terme du quatre fois 5 kilomètres féminin, le relais soviétique a devancé la Norvège de 8 sec. 7. Depuis le début des compétitions, le 18 janvier, les Norvégiennes exerçaient une très nette domination dans les courses individuelles, remportant quatre médailles sur les six attribuées dans le 5 kilomètres et le 10 kilomètres. Les Soviétiques, pour leur part, semblaient à la dérive.

Raisa Smetanina sourit pour la première fois depuis son arrivée à Seefeld. La *« grand-mère »* couve ses *« petites-filles »*. Elle est heureuse pour quatre. A trente-deux ans, c'est sa dernière saison après douze années de bons et loyaux services dans les rangs de l'équipe d'URSS. En 1974 déjà, cette femme du Grand Nord obtenait deux médailles d'or à ses premiers championnats du monde, à Falun, en Suède. Toutes médailles confondues, elle en est aujourd'hui à la quinzième, suscitant une respectueuse envie chez Tamara Tichonova, vingt ans, Lilija Vassiltchenko, vingt-deux ans, et Anfissa Romanova, vingt ans. Ces trois inconnues l'ont accompagnée dans l'étonnante cavalcade matinale qui a mis à genoux Anette Boe, la double championne du monde du moment, Berit Aunli, triple championne du monde à Oslo en 1982, et leurs coéquipières Grete Nykkelmo et Anne Jahren.

De notre envoyé spécial

Comment ce renversement de situation s'est-il produit ? Les Norvégiennes ont commis des erreurs. Elles étaient trop sûres d'elles, trop confiantes en leurs capacités spectaculairement affichées précédemment. L'entraîneur Dag Kaas a, lui, fait une faute en ne plaçant pas Anette Boe, la plus rapide, au dernier relais pour batailler dans la phase décisive de la course. Dernière explication : les skis des Soviétiques, fabriqués en Europe centrale, étaient mieux adaptés que ceux des Norvégiennes — sortis d'usines d'Oslo, — à la neige détrempée sur laquelle sont tracées les pistes.

LLIBERT TARRAGO.

● Le 15 kilomètres messieurs a été gagné le 22 janvier par le Finlandais Kari Haerkonen qui a devancé le Suédois Thomas Wassberg de 13 sec. 30. A la surprise générale, la troisième place est revenue à l'Italien Maurilio de Zolt. Le concours de saut par équipe au tremplin de 90 mètres a été gagné par la formation finlandaise, qui a devancé l'Autriche et la RDA.

● BASKET-BALL : *Coupes d'Europe.* — Les Italiens de Caserte ont infligé, le 22 janvier, à l'AS Villeurbanne sa première défaite (80-74) dans la poule de qualification pour les demi-finales de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe. L'ASVEL est néanmoins assurée de participer à ces demi-finales en affrontant soit les Soviétiques de Kaunas, soit les Espagnols de Saragosse.

Les trois équipes françaises ont, en revanche, perdu leurs dernières chances de qualification en coupe Korac, mercredi 23 janvier. Le Stade Français et Le Mans ont été battus dans leur salle par Kiev (98-88) et par Salonique (115-91). Orthez tenant de la coupe Korac, qui aurait dû battre Varese de vingt-cinq points, s'est imposé de seize points (82-66).

● FOOTBALL : *Coupe de France.* — Les trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France, qui auront lieu les 9 et 10 février, mettront notamment en présence six équipes de première division entre elles : le FC Metz, tenant de la Coupe, contre Auxerre, Bastia contre Strasbourg et Laval contre Lille.

UN FRANÇAIS DIRECTEUR D'UNE « PLAZA DE TOROS »

Pour la première fois dans l'histoire de la tauromachie, un Français, Bernard Dombs, plus connu sous le pseudonyme de Simon Casas, codirecteur des arènes de Nîmes, vient d'être nommé directeur des arènes de Valence, en Espagne. Le milieu taurin espagnol est si clos que *personne n'aurait parié une* peseta sur la présence d'un Français à la tête d'une « plaza de toros ».

Toutefois, Simon Casas n'est pas un inconnu dans le monde de la tauromachie. Agé de trente-huit ans, il fut lauréat de la Fondation de la vocation et devint matador en 1975. Il est le fondateur du premier syndicat des toreros français. A sa tête, il occupa plusieurs arènes au sud de la Loire et organisa des grèves de la faim pour obtenir que de jeunes « espoirs » français soient, comme les matadors espagnols, à l'affiche des arènes du Midi. En 1980 il devient concessionnaire des arènes de Nîmes, dont il reste responsable aujourd'hui, en accord avec M. Jean Bousquet (act. loc.) maire de la cité.

J.P.

LE PROFESSEUR LABORIT AURAIT DÉCOUVERT UN NOUVEL ANALGÉSIQUE

Plusieurs organes de presse se sont fait l'écho d'une découverte du professeur Henri Laborit concernant une substance aux propriétés analgésiques puissantes. Ces informations reprennent pour l'essentiel une interview du professeur Laborit, publié dans *l'Est Républicain* du 22 janvier.

Le professeur Laborit nous a déclaré être très surpris par tout le bruit fait autour d'une substance qui ne peut, en aucune manière, être aujourd'hui considérée comme un médicament. *« Cette molécule,* nous a-t-il déclaré, *est l'aboutissement de trois ans de travail. Nous avons déposé un brevet en décembre dernier. »* Aucun contact n'a encore été pris avec l'industrie pharmaceutique, et on ne dispose que d'un très court recul en ce qui concerne l'expérimentation animale.

« Cette substance semble être un analgésique très puissant, explique le professeur Laborit, *mais on pourrait également la présenter comme un anti-inflammatoire, un anxiolytique ou un anti-épileptique. Il est absurde d'isoler le seul aspect antidouleur dans la mesure où cette molécule agit à des niveaux fondamentaux de l'organisme. »* Un tel produit pourrait notamment diminuer la résistance immunitaire de l'organisme, ce qui limiterait son utilisation.

J.-Y.N.



Et si on parlait un peu voiture ?

SUPERCINQ

Ça va superbien, merci, 7,7 % de part de marché après seulement trois mois de commercialisation, on n'avait jamais vu ça chez un constructeur ! Et c'est mérité.

Ultra modernisme, performances, sophistication technique, pureté de la ligne, grand confort intérieur, qualité des équipements, robustesse, elle a tout, tout, y compris le record du monde de l'économie : 4,1 litres aux 100* (à 90 km/h) dans ses versions TL et GTL.

Déjà 9 versions à partir de 38.900 F (qui en dit autant pour autant de voiture ?).

Et ce n'est qu'un début : bientôt en 5 portes, bientôt en automatique et très bientôt en GT Turbo : 115 ch, plus de 200 km/h* (sur circuit) et 29"5 aux 1000 m départ arrêté (1"5 dans la vue des "gétéistes", dur, dur...).

Déjà champion de France des Rallyes en 1984 avec la Renault 5, Jean Ragnotti se frotte les mains !

RENAULT 11

La plus belle, la plus musclée. Et le plus gros succès de toutes les berlines moyennes : 8,2 % du marché, soit 144 779 Français séduits en 84 par le modernisme de sa conception et ses performances routières.

Qui dit mieux ? Sûrement pas ses concurrentes du Tour de Corse, allègrement battues en groupe N (voitures de série identiques à celle qui est en bas dans votre rue).

Machine surdouée, il ne lui manque rien et même pas la parole : 11 électronique elle fut la première voiture interactive du monde à dialoguer avec son conducteur. Et demain ?

Pied au plancher, voici venir l'incroyable Turbo Zender, aperçue au salon, ovationnée par les fans, folle à souhait, méchante comme jamais.

RENAULT 25

Enfin. Enfin la berline française de très haut de gamme.

Regardez-la, vous avez tout compris. Mettez-vous au volant, vous êtes conquis. Comme l'ont été les spécialistes automobiles européens.

Élue Top Car 85 en Grande-Bretagne, et Volant d'Or en Allemagne dans la catégorie des grandes berlines, la Renault 25 réveille le désir automobile.

Sophistication technique. Performances. Et qualité extraordinaire de la vie à bord.

En 9 mois, il s'en est vendue 71.000, soit plus de 5 % du marché (un score double de celui de ses concurrentes françaises et étrangères les plus directes).

Et 85 sera encore une année 25 : avec la 25 limousine, luxe et prestige, belle à couper le souffle. Et la 25 V6 Turbo, plus de 225 km/h* (sur circuit) et 27"9 au km départ arrêté. Le rêve continue...

ESPACE

Plus grande dedans que dehors, un profil de TGV, un confort à donner envie de rendre son appartement et tout cela à 175 km/h* (sur circuit).

L'Espace c'est celle que six mois après son lancement on montre encore du doigt dans la rue. Ne la comparez à rien, il n'y a pas d'équivalent.

Union incroyable du Van et de la Berline, elle gare le futur en bas de chez vous et offre à l'imagination son véhicule le mieux conçu et le plus robuste.

L'espace de vos rêves est aussi celui de la passion technologique de Renault. Une passion plus forte que tout, ainsi que vous l'avez déjà compris.

*Consommations normes UTAC. Renault Supercinq TL : 5,6 l à 120 km/h, 5,8 l en cycle urbain. Renault Supercinq GT Turbo : en cours d'homologation. Renault 25 V6 Turbo : 6,8 l à 90 km/h, 8,9 l à 120 km/h, 12,9 l en cycle urbain. Renault Espace 2000 TSE : 6,5 l à 90 km/h, 8,8 l à 120 km/h, 10,8 l en cycle urbain.

RENAULT

ÉDUCATION

POUR RÉÉQUILIBRER L'AIDE UNIVERSITAIRE

Prix-étudiants à l'étude

Les organisations étudiantes et des représentants du secrétariat d'État chargé des universités se sont rencontrés à plusieurs reprises depuis le 15 décembre pour réfléchir ensemble au rôle des œuvres universitaires et à la politique d'aide à porter aux étudiants. L'objectif du gouvernement est de rééquilibrer cette aide en favorisant notamment celle directe accordée aux boursiers et en restreignant les subventions des œuvres universitaires.

Il existe en France un double système d'aide aux étudiants, aides directes et indirectes. Pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux études supérieures, l'État accorde des bourses dont le montant est calculé en fonction des ressources des parents. Cent mille jeunes environ bénéficient de cette aide directe. L'État consent également des prêts d'honneur et par l'intermédiaire du *Fonds de solidarité universitaire* (FSU) des dons. Au total, 1 760 millions de francs inscrits au budget de 1985 seront consacrés à l'aide directe aux étudiants.

Mais à côté de cet effort social en faveur des enfants de familles qui ont des difficultés à financer des études longues et coûteuses une autre forme d'aide, dite « indirecte », permet aux *étudiants* de bénéficier de prestations à des taux réduits. C'est en 1936 que le ministre de l'instruction publique, Jean Zay, créait le comité supérieur des œuvres *en faveur des étudiants* chargé de coordonner les activités sociales mises en place par les associations d'étudiants. Vingt ans plus tard l'évolution et le développement des œuvres aboutissaient à la création du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires (CNOUS et CROUS). Les amicales *laissaient la place à une organisation* plus lourde, qui toutefois conservait un mode de fonctionnement paritaire, entre l'État et les étudiants. Cette nouvelle organisation qui comprenait *la création et la* gestion de cités universitaires et de restaurants devait permettre de mieux faire face au grand boom de la population étudiante.

De 10 000 en 1960 le nombre de lits en résidence est passé vingt ans plus tard à plus de cent mille. Les repas subventionnés ont suivi une évolution comparable passant de *20 millions* à *70 millions* aujourd'hui. L'aide de l'État alimente actuellement une énorme machine à loger, à nourrir, à conseiller un grand nombre de jeunes parmi les 900 000 qui fréquentent les universités. C'est ainsi qu'en 1985 plus d'un milliard de francs sera consacré aux œuvres universitaires.

L'aide permet de proposer aux étudiants des repas au prix relativement modeste de 8,50 F cette année, inférieur même au prix des cantines des lycées. A cela s'ajoutent quelques centaines de millions au titre des subventions versées à la sécurité sociale étudiante et à la médecine préventive. La totalité des sommes accordées par l'État est donc impressionnante, avec quelque 3 milliards de francs en 1985.

Au secrétariat d'État chargé des universités, on se borne à souligner *« l'importance que revêt l'utilisation efficace de telles masses financières à des fins de justice sociale »*. Mais est-il possible actuellement de parler de justice sociale ? Pour l'aide directe, cela semble évident, même si quelques astuces fiscales peuvent avantager les professions indépendantes par rapport aux salariés. En ce qui concerne l'aide indirecte la question peut être posée. Si la démocratisation de l'enseignement supérieur a progressé ces vingt dernières années, elle reste limitée. La majorité des jeunes qui fréquentent les universités appartiennent à des familles de cadres supérieurs ou moyens. En 1982, la répartition en pourcentage des étudiants français selon les catégories socio-professionnelles faisait apparaître que si 10 % d'étudiants étaient des enfants de patrons de l'industrie ou du commerce, que *si* 33 % étaient originaires de la catégorie professions libérales ou cadres supérieurs et 18,5 % de la catégotie cadres moyens, seulement 13 % étaient des fils ou filles d'ouvriers. Ce qui ne correspond pas à la place que ces catégories sociales occupent réellement au sein de la population active. Les enfants issus des classes sociales favorisées sont donc plus nombreux que les autres à bénéficier des bienfaits de l'État.

Autour d'un plat

M. Alain Savary avait l'intention d'augmenter le nombre des boursiers et le taux des bourses et de diminuer en conséquence l'aide indirecte. Cette politique qui aurait entraîné une hausse des tarifs dans les restaurants et les cités, n'a pu être *mise en œuvre*. Aujourd'hui, M. Schwartzenberg reprend la question avec les syndicats étudiants et précise : *« L'aide de l'État doit aller d'abord vers ceux qui en ont le plus besoin. Faire en sorte que les bourses aient un pouvoir d'achat suffisant et en faire bénéficier tous ceux qui en ont besoin constituent des impératifs de simple justice. »* Il propose une augmentation des droits d'inscription dans les universités – qui sont très faibles par rapport à ceux des écoles – pour servir en partie au financement des restaurants.

Mais les usagers sont-ils prêts à accepter l'augmentation des tarifs dans les restaurants. De nombreux étudiants y sont favorables si, bien entendu, *« la qualité des repas est meilleure »*. Les gestionnaires des restaurants pris entre la faible augmentation de leurs crédits et la hausse des denrées et des services tentent de faire front, mais leur tâche est difficile. Comme l'explique M. Pierre Trincal, directeur du CNOUS, *« responsables et personnels se sont efforcés de s'adapter à la nouvelle demande des jeunes pour la restauration rapide »*. La formule *« autour d'un plat »* ou le développement de prestations de type *« fast food »* ont permis aux restaurants universitaires d'éviter une trop grande baisse du nombre des repas servis. Mais il est sans doute possible d'aller plus loin et d'accorder une certaine marge de liberté des prix au « resto U » pour *« lutter à armes égales sur le marché de la restauration où n'existe aucun monople, et de mieux s'adapter au contexte local »*. C'est ce que suggère une note du secrétariat d'État aux universités qui propose aus ī d'ouvrir les restaurants universitaires *« à une clientèle plus large »* afin de dégager des ressources supplémentaires. Un moyen de faire *« basculer »* en douceur une partie de l'aide indirecte vers l'aide directe sans trop bouleverser les étudiants habitués depuis toujours à être assistés par la puissance publique.

SERGE BOLLOCH.

Fac Food

Devant la concurrence des marchands de frites ambulants installés à proximité du restaurant universitaire de Villeneuve-d'Ascq (université de Lille-III), les responsables du CROUS se sont demandé en 1984 : *« Pourquoi ne pas faire cela nous-mêmes ? »* Pour freiner la fuite de clientèle étudiante (7 % de baisse dans les resto-U de Lille en 1983 *par rapport à l'année précédente*), M. Barsety, directeur du CROUS, a rénové les locaux de certaines cafétérias, instauré des services rapides *avec plats uniques*, etc. *« Ce n'est pas parce que nous somme, des services administratifs que nous ne devons pas nous adapter »*, explique M. Barsety, *qui a favorisé la création* d'un *« Fac Food »*, réplique aux *Fast Food*, qui fleurissent en ville. Le restaurant de vente à emporter propose hamburgers, frites, *chaussons aux pommes et autres* spécialités venues des États-Unis.

La formule a séduit les étudiants *lillois. Actuellement*, le Fac Food de Villeneuve-d'Ascq sert 400 repas chaque midi, et un deuxième établissement a ouvert à la rentrée dernière en *plein centre-ville, à proximité* de la place de la République.

Ce second Fac Food n'en est qu'à 200 passages à peine le midi quand le resto-U traditionnel voisin (dans les deux cas les restaurants universitaires *continuent à fonctionner* à pleine capacité) affiche 850 repas.

C'est que le resto-U traditionnel garde ses atouts. Et en premier lieu son prix : 8,50 F aujourd'hui pour un repas complet qui reste largement subven*tionné par l'État. Le Fac-Food* lui, doit afficher des prix qui sont presque ceux du marché : 6 F le hamburger, 3 F 50 la portion de frites et 2 F 40 le coca... 11 F 90 *pour le tout.*

J.-R.L.

UN DOSSIER D'INSTRUCTION CIVIQUE SUR LA DÉFENSE A LA DISPOSITION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

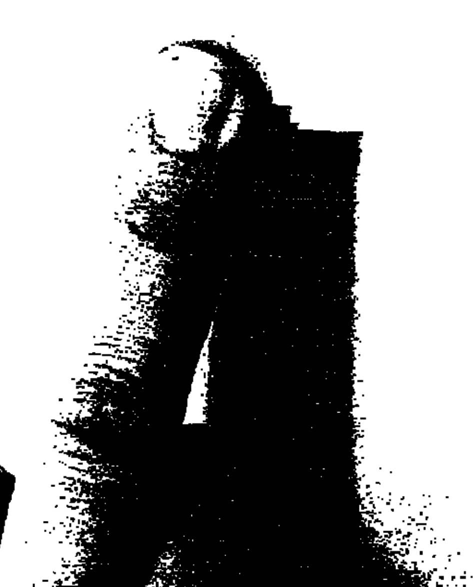
Analyser la *carte* des conflits mondiaux, s'interroger sur la place de la France dans le monde ou réfléchir aux différents moyens de défense. Tels sont quelques-uns des nouveaux exercices proposés aux lycéens par un dossier pédagogique *réalisé* par le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA) et le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Ce document est la première réalisation concrète du protocole signé par MM. Charles Hernu et Alain Savary le 23 septembre 1982 dans le but de *« favoriser une meilleure perception (...) de la finalité de la défense et du service national »* et d'inscrire l'instruction civique dans *« une démarche éducative globale. »*

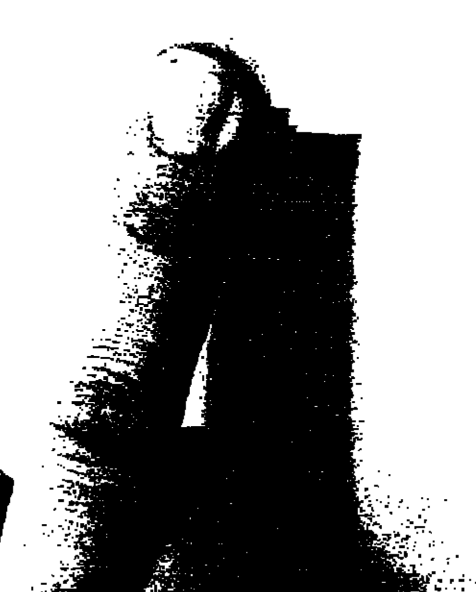
Composé d'une planche de diapositives, de cinq transparents pour la rétroprojection et d'une série de documents, ce dossier, destiné en particulier aux classes de troisième, première et terminales dresse la liste de *« points chauds de la planète »*, propose des articles de presse très divers sur les conflits en cours et pose les problèmes de défense en termes concrets. Il n'oublie pas la position des pacifistes, des non-violents et des Églises, mais insiste clairement sur les choix de la France en matière nucléaire et sur l'*« esprit de défense »* sans oublier l'importance économique de l'industrie d'armement.

Le dossier a été tiré pour l'instant à 6 000 exemplaires, dont 4 000 sont réservés à titre gratuit aux professeurs d'histoire et de géographie qui en feront la demande (1). Cinq mille d'entre eux ont été sollicités par courrier depuis le début de janvier et mille ont déjà répondu positivement. Les autres exemplaires seront distribués aux administrations de la défense et de l'éducation nationale, et dans les écoles de formation des trois armées.

(1) ADDIM, 6, rue Saint-Charles, 75010 Paris. Tél. : (1) 577-03-76. 150 francs pour les particuliers.

● *M. Chevènement en direct avec les enseignants.* – Le ministre de l'éducation nationale sera l'invité de l'émission « Entrée libre », sur FR 3, que produit le Centre national de documentation pédagogique, le samedi 26 janvier, à 14 heures. A cette occasion, M. Chevènement répondra en direct aux questions des téléspectateurs sur le thème : *Bâtir le collège de la réussite*. Les appels *seront reçus* entre 14 heures et 15 heures, en composant le (16-1) 787-33-33.





20. Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : « Adieu Volodia », de Simone Signoret; 14-15. Sciences humaines : Hans Prinzhorn, ou l'avènement de l'artiste schizophrène; 16. L'« Histoire de France », de Jean Favier; 17. Chroniques : Le credo littéraire de Jean-Louis Curtis; 18. Lettres étrangères : Friedrich Dürrenmatt, ou la fiction nécessaire.

Le Monde des livres

Quand Simone Signoret se tourne un film...

Après* La nostalgie n'est plus ce qu'elle était *(1976), et* Le lendemain elle était souriante *(1979), Simone Signoret revient à la littérature avec un premier roman :* Adieu Volodia. *Josyane Savigneau a rencontré la comédienne.



SIMONE SIGNORET n'ignore pas qu'une grande actrice devenant romancière s'expose à bien des dangers : n'être pas vraiment prise au sérieux — elle se divertirait entre deux films, — être portée aux nues pour de mauvaises raisons — son nom sur une couverture suffit à faire vendre, — ou encore être suspectée de n'avoir pas écrit elle-même. Après un livre de souvenirs, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était* (Seuil 1976), quelques calomnies, un procès gagné, puis un essai, *Le lendemain elle était souriante* (Seuil 1979), Simone Signoret a heureusement dissipé ce soupçon.

Il reste que jamais auteur de premier roman *(voir le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech)* n'aura reçu autant de demandes d'interviews. *« Eh oui,* dit-elle, *ce n'est pas comme si j'étais une dame de la Creuse, ou d'ailleurs, qui aurait envoyé son manuscrit par la poste à un éditeur. Tout cela est très parisien et pas très sain. »* Avant même de l'avoir eu en main, les journalistes s'intéressaient à *Adieu Volodia* (tiré d'emblée à 120 000 exemplaires par l'éditeur Fayard, ce qui est exceptionnel). Ce n'est pas très rassurant quand on vient de passer dix-huit mois à travailler sur un texte. A chacun son inconfort : les dames de la Creuse ont leur anonymat. Simone Signoret est au carrefour de quiproquos et de méprises, et risque de voir défiler des gens « bien intentionnés », ayant à peine parcouru son gros roman de 566 pages et souhaitant l'en faire parler.

C'est probablement ce malentendu et ce qu'elle y perçoit de négation d'elle-même qui rendent Simone Signoret tellement méfiante, embusquée derrière son regard transparent, prête avant tout à la défense et à l'attaque, faute de croire qu'elle puisse vraiment être entendue si elle raconte simplement ce qui lui tient à cœur, son vieux compagnonnage avec les mots et les histoires.

De son intérêt pour la langue, on était au courant depuis longtemps, car sa première traduction, *les Petits Renards*, une pièce de Lilian Hellmann, date de 1962. Elle fut suivie de *Fièvre*, une nouvelle de Peter Feibelmann, en 1967, puis plus récemment, en 1981, d'*Une saison à Bratislava* de Jo Langer. *« Quant aux histoires,* précise Simone Signoret, *j'ai toujours été une raconteuse, mais jusque-là je n'étais pas une inventeuse. »* Pourtant, lorsqu'on aime *« jouer avec l'écriture »*, il faut bien un jour s'essayer à la fiction.

C'est un luxe d'avoir le temps d'écrire

« Après Thérèse Humbert, *que j'ai tourné avec Marcel Bluwal pour la télévision, j'étais en vacances. Comme j'ai peu de goût pour le tourisme, j'ai décidé d'entreprendre un nouveau livre. C'est un luxe de pouvoir se rendre disponible pendant plus d'un an, je ne le méconnais pas. J'ai commencé un récit autobiographique, mais à la troisième personne. Je l'ai abandonné. J'étais incapable d'inventer à partir de la vérité. J'ai utilisé un des personnages secondaires, Maurice, pour amorcer une autre histoire. De Maurice, je ne connaissais pas grand-chose, et surtout pas son enfance. Je pouvais l'imaginer, constituer une famille, un entourage, etc. »*

Le résultat a dépassé l'attente de Simone Signoret. Elle s'est prise au jeu d'une histoire qui n'est pas vraiment terminée lorsqu'on arrive au bout de ce long roman, bien construit, bien documenté. A ce sujet, elle ne prétend pas, comme certains, constituer des centaines de fiches, passer des heures à consulter des dossiers. Elle reconnaît volontiers qu'elle a eu recours à des documentalistes pour effectuer des vérifications historiques. *« Pour la rédaction,* explique-t-elle, *je n'ai pas bâti de plan. Evidemment, sur le papier, je suis obligée d'ordonner mon discours, de ne pas être « méandreuse » comme je le suis oralement. Il reste que j'ai écrit au jour le jour. Je sais que ce genre de propos paraît snob ou stupide. Moi-même, quand j'entendais des écrivains tenir ce langage, je me disais, « tu parles ! ». Mais il est vrai que même en improvisant son récit, en faisant faire spontanément telle chose à tel personnage, on ferme peu à peu des portes, ou bien on laisse traîner un « fil » qu'on pourra reprendre plus loin. »*

Ainsi, après avoir dit tant de textes, Simone Signoret s'est fait le plaisir de s'en offrir un, de tourner dans sa tête une histoire trop touffue pour devenir un film, avec trop de personnages, trop de recoupements et de rebondissements. *« Pendant que j'écrivais, je parlais en termes de cinéma,* dit-elle. *Je me disais : j'ai fini ma séquence, je sors du décor. D'ailleurs, on voit bien que ce livre a été fait par une femme qui a derrière elle quarante ans de cinéma. Les dialogues, pour moi, c'est facile, je vis dedans. »*

« La mémoire non partagée »

Elle a découvert la jubilation d'écrire lentement — *« mais c'est peut-être une manière de se prendre trop au sérieux »*, — les clins d'œil que l'on glisse dans le récit, aux amis, aux gens de cinéma, à des inconnus qui partageront une connivence. *« Tout cela est très agréable et c'est cet agrément même qui devient angoissant. On refuse les sollicitations de l'extérieur. Par exemple, je tiens à préciser que, l'an dernier, si je ne disais rien quand Montand parlait ce n'était pas, comme on l'a suggéré, par réprobation, bien au contraire, mais cela tenait à mon livre. Je lui donnais la priorité. »*

On croit Simone Signoret partie pour un long monologue, quand soudain elle s'interrompt : — *Vous savez, je ne vous vends pas une marchandise de premier choix. Tout cela, je l'ai déjà raconté, et ça va continuer. Je ne peux pas inventer. »* Elle a comme honte de s'entendre se répéter. *« C'est ce qu'on appelle la promotion... Au moins pour un film, on soutient un travail collectif. Pour un livre, on est seul... »* Si seulement elle pouvait oublier ce malaise et casser le discours convenu sur son roman pour enfin confier ce qu'elle cache au détour d'une phrase, ce qui la fascine, ce qui la pousse à écrire... Elle fera juste cet aveu : *« On ne se dit pas les choses. La mémoire des uns ne coïncide jamais avec celle des autres. »* Le dévoilement de ses obsessions — l'origine, la mémoire cachée, — il faut aller le chercher dans *Adieu Volodia*, où pourtant elle les dissimule encore.

Alors, on se souvient d'une des dernières phrases de *La nostalgie...* : *« Je ne peux pas jurer que j'aie été d'une sincérité totale en affirmant que je n'ai pas de nostalgie. J'ai peut-être la nostalgie de la mémoire non partagée... »* En refermant la porte de Simone Signoret, on a aussi le regret de la parole non partagée.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Toutes les séductions de la littérature

A travers les dialogues, philosophiques et passionnels, de Pierre Bettencourt

ECRIRE profondément, c'est converser avec un autre soi-même. Pierre Bettencourt, l'auteur — secret et lointain — de *l'Intouchable* et du *Bal des ardents* (1), nous en donne la preuve, encore une fois, à travers un nouveau livre qui s'intitule *Ecrit dans le vide*. Ce petit volume est un ravissement pour l'esprit. Bettencourt y rapporte les propos d'un homme et d'une femme qui sont censés lui avoir adressé des lettres : *« Je ne supporte rien, m'écrivait-il. Ni le chaud, ni le froid, ni moi, ni les autres. Ni les compliments, ni les critiques. La vulgarité de la jouissance me répugne, mais la vanité des philosophies m'exaspère. »* De son côté, la femme inconnue évoque le *« pressentiment »* du bonheur, et ses ébauches, qui expliquent *« qu'on s'entête à vivre ». « On meurt,* dit-elle, *en détournant les yeux comme quelqu'un qu'on a volé. »*

Plus tard, Bettencourt répondra à ses correspondants : *« Il n'y a qu'une moralité, lui écrivais-je, c'est la beauté. Faire l'amour avec une jolie femme est toujours moral, car c'est boire à la coupe même de Dieu. »* Voilà le ton du livre, la manière qu'adopte Bettencourt, ou plutôt celle par laquelle il se fait adopter : cette prose limpide qui se referme sur sa propre énigme. Là résident, pour moi, toutes les séductions de la littérature dans ce mélange d'élégance et de mystère, cette façon souveraine de suggérer aussi bien le caractère pathétique de la vie que la passion vorace qu'elle suscite.

L'espoir et le désespoir tyranniques

Ces dialogues philosophiques, où se glissent des missives amoureuses, font se rejoindre les pensées les plus contraires. L'espoir et le désespoir tyranniques s'entrelacent, toujours mêlés, jamais guéris l'un de l'autre. Nous *« souffrons d'infini ». « L'erreur n'est-elle pas de nous être laissé aller dans un corps ? »* Et pourtant, quand nous sortons de quelque mauvais rêve qui consommait notre perte, nous éprouvons la *« sensation merveilleuse d'être encore là »*.

« Un homme a tout dans sa tête, écrit Bettencourt. *Il n'a qu'à écouter ses voix pour savoir comment vivre. Peu à peu, gagnant sa confiance, elles le façonneront du dedans. Mais la plupart des hommes vivent dans un concert de bruits, de soucis, de désirs, trop occupés pour s'appartenir* [...]. » Distraits d'eux-mêmes par les contraintes matérielles, le despotime de l'argent, les vanités, ils méconnaissent qu' *« il faut mériter de vivre »*, sous peine d'être abandonné par l'existence longtemps avant de mourir : *« Craignez finalement sa colère, et qu'elle ne vous amène un jour prochain, vous qui n'avez pas su la conquérir, à la quitter. La plupart des vivants meurent chassés.*

Découvrant ce livre trop riche, qui marie la sagesse au désir de brûler, pour qu'elle se délivre de toutes les parcimonies, le lecteur ne sait ce qu'il faut admirer davantage : les frémissements de la pensée, ou l'intelligence des émotions.

FRANÇOIS BOTT.

★ ECRIT DANS LE VIDE de Pierre Bettencourt. Editions Lettres vives (4, rue Beautreillis, Paris-4e. Distribution Distique). 59 F.

● Le même auteur vient de publier un récit, *le Roi des méduses*, aux éditions Deleatur (BP 2233, 49022 Angers cedex).

(1) Voir « le Monde des livres » du 18 mars 1983.

A LA VITRINE

ROMANS

Promenade avec un voyeur

Jacques Perry nous invite à un voyage dans le premier arrondissement de Paris. Pour nous y entraîner, quoi de mieux qu'un photographe, surtout quand il a les traits et le caractère de Gilles, un dilettante de vingt ans qui habite à l'avant de la nef île de la Cité ? Amoureux de *son arrondissement comme d'un* bien propre, il braque son objectif sur tout ce qui se présente. *« Je ne crois qu'à l'émerveillement »*, dit-il, et c'est bien sa règle de vie, qu'il s'égare dans une cave qu'eût aimée Charlus ou détaille le corps d'une femme avec un double amour, d'amant et de voyeur. Car Gilles est avant tout un voyeur, mais sans rien de douteux ; il l'est comme un peintre qui s'imprègne de la lumière avant de choisir sa palette. Sa curiosité des mystères du corps qui révèlent ceux des âmes est la même pour un sourire de passante que pour une trogne de cabaretier. Et c'est la découverte. Tuileries, Halles, Rivoli, Palais-Royal deviennent des contrées exotiques. Les particularités du village de Gilles se précisent d'ailleurs si bien que, du cœur de l'escargot, *« le 16e est aussi loin que l'Amérique... le Père-Lachaise que les grands cimetières sous la Lune »*.

Mais Gilles a aussi ses aventures, son charme auprès des belles du 1er, ses idées d'urbaniste poète et la lucidité d'un Je qui s'amuse de lui-même. Si, à l'instar de Léon-Paul Fargue, Jacques Perry se fait Piéton de Paris, le guide n'oublie pas qu'il est romancier. Cette belle et souvent étonnante promenade se double d'une histoire finement ciselée qui galope ou flâne sans un temps d'ennui. De quoi satisfaire l'amateur de la badauderie intelligente et de la lecture où la surprise guette à chaque coin de page qui est aussi un coin de rue. – P.-R. L.

★ **LE CŒUR DE L'ESCARGOT, de Jacques Perry, Albin Michel, 245 pages, 75 F.**

La quête d'une « nymphojuane »

Poulain de la Barre, qui reçut de Simone de Beauvoir son brevet de féminisme et que l'on réédite (*De l'égalité des deux sexes*, Fayard), suspectait les écrits de l'homme sur la femme *parce qu'on ne peut être « juge et partie »*. Aurait-il renversé son opinion aujourd'hui que se multiplient les ouvrages où la femme écrit sur l'homme ?

Ainsi d'une Eva androphage qui nous vient de Suisse, d'une romancière d'origine roumaine et de langue française, Anca Visdei. Cette Eva ne se lasse pas de faire l'amour, a *« compris que dans les affaires de cœur, les dindons de la farce sont des dindonnes »* et entend que cela change. Elle mène une vie qu'un vocabulaire sexiste dirait de nymphomane. Mais c'est aussi, en même temps qu'une femme qui veut assumer son destin, une don Juane.

Eva récolte des sexes, mais elle quête l'amour ; le vrai, bien sûr, l'unique. Cela donne un texte de passion, de mépris et d'humour. Dommage, ici ou là, que le vocabulaire monte à cru ; la métaphore, en la matière, dit souvent plus que le mot. Mais il y a de savoureux moments – l'homme violé en est un grand – et un rythme qui suit les essoufflements des étreintes et de la chasse à l'Unique. – P.-R. L.

★ **L'ÉTERNELLE AMOUREUSE, d'Anca Visdei, Ed. Pierre-Marcel Favre, diffusion Interforum, 400 pages. 85 F.**

POESIE

Les parenthèses sahariennes de Philippe Bastien

Philippe Bastien met autant de passion à éditer ses poèmes qu'à les écrire. Après *Doucement l'espace bleu*, un petit livre délicat et fragile, il nous propose, aujourd'hui, *De safran et de carminal* qui séduira les bibliophiles amateurs de poésie.

Le désert, qui, selon Jacques Lacarrière, est *« à la fois le plus vieux et le plus vierge de nos miroirs »*, a inspiré des mirages à Philippe Bastien qui a su les transmuter en poèmes.

Les dix-huit *« parenthèses sahariennes »* de ce poète forment une ode au silence. Les jeux de la naissance et de la mort y trouvent tout naturellement leur place et *« les points d'eau de la mémoire »* dictent au voyageur éperdu de pureté *des vers qui effacent toute pesanteur humaine.*

Philippe Bastien se voudrait nomade pour appartenir à jamais au Sahara. Dans cette oasis de lumière, ce poète décèle des embruns qui rafraîchissent le regard.

Philippe Bastien, qui « marche dans le sable comme sur l'Océan », a planté un arbre à mots dans le désert. Il nous invite à aller y cueillir les fruits barbares de l'imagination. – P. D.

★ **DE SAFRAN ET DE CARMINAL, de Philippe Bastien, préface de Jacques Lacarrière, chez l'auteur, 10 bis, rue Béranger, 92100 Boulogne, tirage limité à 90 exemplaires sur vélin d'Arches, deux eaux-fortes et une couverture originale de l'auteur, 60 pages (format 25 × 33), 850 F.**

• BIOGRAPHIE

L'aventure éditoriale des frères Lévy

En retraçant la vie des frères Michel et Calmann Lévy, Jean-Yves Mollier évoque autant la naissance de l'édition moderne et les milieux d'affaires, politiques et intellectuels du dix-neuvième siècle. Dorénavant, les historiens du livre devront compter avec cette érudite et imposante étude. Les lecteurs plus intéressés par l'aventure humaine des frères Lévy ne devront pas reculer, quant à eux, devant l'abondance des détails.

Michel Lévy sera l'éditeur de Flaubert, Balzac, Stendhal, Lamartine, Hugo, les Dumas, Renan, George Sand, etc. Il fera de sa maison, avec son frère Calmann qui publiera Anatole France et Loti, l'une des entreprises littéraires les plus prestigieuses de l'époque. La vie de Michel Lévy, qui bâtira une des plus grosses fortunes de Paris, est *édifiante comme une image d'Epinal. Né en 1821* de simples colporteurs juifs qui quitteront la Lorraine pour s'installer à Paris, il est le dernier de sept enfants. Après une période scolaire abrégée et un passage au Conservatoire d'art dramatique, il entre à vingt ans au cabinet de lecture de son père pour y apprendre le métier de libraire. Puis, en 1844, Michel Lévy ouvre une modeste librairie à proximité des théâtres et des Grands Boulevards où il publiera de plus en plus, avec des pièces de théâtre, des romans et pamphlets en vogue et des brochures populaires. Ouvert, sérieux, le jeune Lévy sait s'attacher de grands noms. Il saura saisir aussi les opportunités offertes par la Révolution de 1848 et donnera un essor et un réseau international à son affaire.

En 1856, il a une idée de génie qui va entraîner une *« révolution dans le prix du livre »* et l'édition vers la production de masse : il propose des ouvrages de *« l'élite des auteurs contemporains »* dans *« la collection Michel-Lévy »*, pour un franc chaque volume, prix défiant et, de loin, toute concurrence !

Homme de son temps, marqué par l'épopée industrielle, le goût des affaires et de la réussite, Michel construira dans la perspective ouverte par Haussmann, près de l'Opéra, l'immeuble de la rue Auber où se trouve toujours le siège de la maison Calmann-Lévy. Son frère Calmann lui succédera à sa mort, en 1875, se révélera un éditeur et un gestionnaire aussi avisé. – B. A.

★ **MICHEL ET CALMANN LÉVY OU LA NAISSANCE DE L'ÉDITION MODERNE (1836-1891), de Jean-Yves Mollier, Calmann-Lévy, 550 p., 149 F.**

• A l'occasion de la publication de biographies d'éditeurs, un débat se tiend, ce jeudi 24 janvier, à 18 h 30, dans la salle d'actualité du Centre Pompidou sur le thème « Cent ans d'édition française ».

Le « bon plaisir » de Francis Ponge

Dans Pratiques d'écriture ou l'inachèvement perpétuel, le lecteur de Francis Ponge retrouve nombre de thèmes et de motifs connus de lui. Et, au premier chef, les formules d'un art poétique tôt découvert, longuement exercé et jamais démenti. Comme Jean Paulhan, qui cite souvent, Ponge s'interroge sur les rapports que les mots entretiennent avec les idées, les éléments matériels au moyen desquels nous les recevons. Or voici un écrivain qui prend les mots pour des objets, désireux qu'il est d'*« en tirer une jouissance en dehors de la signification autant que possible. »*

Cette attitude suppose une démarche radicalement neuve, une table rase des conventions et des clichés, afin *« de créer un objet qui vibre de lui-même, par la grâce de ses mesures. »*. Pour finir, cette *« pure pratique »* du verbe dépend du seul *« bon plaisir »* de l'artisan, de l'artiste. Le refus orgueilleux des duperies littéraires et langagières éclaire donc les procédures pongiennes, faites de *« pratiques d'élaboration, de raffinerie, et d'avortement à la fois. »*

La modernité y a gagné quelques-unes de ses valeurs. Quand celles-ci lui semblent truquées par les « semi-bouffons », ne jouant le jeu qu'à demi, l'auteur du *Parti pris des choses* décoche quelques traits cruels, comme ceux, accablants, concernant *« cet imbécile de Saint-Léger »*, ou Aragon, qui possède l'*« Art d'accommoder les clichés suivant leur ton. »* Les outrances polémiques relèvent moins de la provocation que de l'hygiène intellectuelle, comme l'affectionne l'auteur du *Savon*. — S.K.

★ **PRATIQUES D'ECRITURE OU L'INACHEVEMENT PERPETUEL, de Francis Ponge. Avec 16 dessins de François Rouan. Editions Hermann. Coll. « L'esprit et la main ». 128 p. 89 F.**

Ont collaboré à cette rubrique : Bernard Alliot, Jean-Louis Andréani, Pierre Drachline, Frédéric Gaussen, Patrick Jarreau, Serge Koster, Pierre-Robert Leclercq, Jean Planchais et Raphaël Sorin.

• DERNIÈRE LIVRAISON

• *« NOUS SOUVENANT QU'UNE EDITION DE KANT n'est pas une thèse sur Kant, nous nous sommes attachés à dégager le sens littéral des textes présentés, en évitant toute reconstruction d'ensemble, toute aventureuse synthèse »*, écrit Ferdinand Alquié dans sa préface au second volume de la Pléiade rassemblant les écrits d'Emmanuel Kant allant de 1783 à 1791 et comprenant notamment « La critique de la raison pratique ». (Emmanuel Kant : *Oeuvres philosophiques II*. Bibliothèque de la Pléiade. Ed. Gallimard. 1603 p., en souscription 275 F jusqu'au 31-3-85, ensuite 330 F.)

• « VOUS QUI CHERCHEZ A PLAIRE NE MANGEZ PAS L'ENFANT DONT VOUS AIMEZ LA MÈRE. » Ce conseil judicieux et célèbre figure dans un choix des « plus beaux vers » de Victor Hugo établi par Robert Georgin. L'auteur de l'anthologie espère faire *« mieux apparaître les multiples faces de ce poète Protée, qui reste le Gargantua des lettres françaises »*. C'est ainsi qu'il a distingué le bucolique et l'humoriste, le politique et le moraliste, le lyrique et le visionnaire et *« le barde inspiré de la légende napoléonienne »*. Pourquoi pas ? Le poète n'a-t-il pas écrit : *« Le bon goût, c'est une grille »* ? (*Victor Hugo : ses plus beaux vers*, choix établi par Robert Georgin, *Castra*, 182 p., 60 F.)

• ALAIN DANIÉLOU est considéré comme l'un des grands spécialistes de l'Inde ancienne. Il présente et commente des textes scientifiques, philosophiques et religieux traduits en sanskrit lors du réveil de l'ancien shivaïsme sur la nature de l'univers, l'origine de la matière et de la vie, l'astrophysique, etc. Ils font état de la fin prochaine de l'humanité dans un « cataclysme provoqué ». (Alain Daniélou : *la Fantaisie des dieux et l'aventure humaine d'après la tradition shivaïte*, Editions du Rocher, 252 p., 75 F).

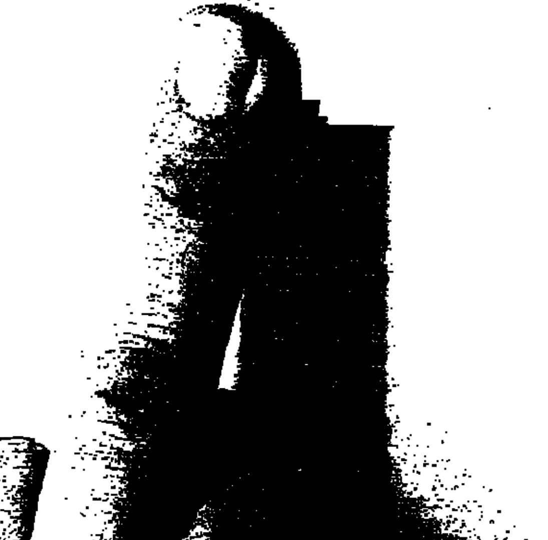
• L'ENFANCE EST-ELLE UN PARADIS PERDU ? Des écrivains répondent à cette question dans la collection « Terres d'enfance », avec ce qu'il convient de nostalgie. Cette fois, c'est l'Auvergnat Jean Anglade qui évoque ses jeunes années à Thiers, où il est né en 1915, depuis sa première classe en costume de chasseur alpin jusqu'à son départ pour l'école normale d'instituteurs. Tout un monde aimable et simple resurgit autour d'une grand-mère gardeuse de chèvres, d'un grand-père violoneux et d'un oncle monteur de lames dans la capitale de la coutellerie. (Jean Anglade, *Mes montagnes brûlées*, ACE éditeur, 252 pages, 69 F.)

• FINALEMENT, QUI SOMMES-NOUS ? Matière ? Pensée ? Esprit ? Comment faut-il *définir notre esprit, capable de regarder* comme des « objets » distincts de lui-même à la fois *notre propre matière et notre propre pensée*, et ne se confondant donc avec ni l'une ni l'autre ? Le colloque du CIPRES a réuni à Washington en septembre des chercheurs de diverses disciplines (biologistes, physiciens, sociologues, psychologues et philosophes) pour répondre à ces questions complexes. Jean-E. Charon, physicien, présente aujourd'hui les différentes communications faites à ce colloque. (Jean-E. Charon présente : *Imaginaire et réalité*, Albin Michel, 296 pages, 85 F.)

• LES PHÉNICIENS FIGURENT SANS DOUTE PARMI LES ANCÊTRES DE BLANCHE AMMOUN, dont le nom même sent son vieux paganisme. Déjà auteur d'une *Histoire du Liban* en français et en anglais, elle s'est consacrée cette fois à un portrait à la fois clair, haut en couleur et pour tout public des fondateurs de Tyr et de Carthage, portrait qu'elle a elle-même illustré avec beaucoup d'humour. (Blanche Lohéac-Ammoun : *les Phéniciens en quatorze tableaux*, éd. Systeco, Beyrouth — librairies orientalistes à Paris. — 150 pages, 14 gravures en couleurs, 120 F.)

• CETTE HISTOIRE DES TRANSPORTS SUR UNE ROUTE DE MONTAGNE se double d'une étude sociale sur la vie au siècle dernier dans le Briançonnais et l'Oisans, à 1 200 mètres d'altitude. Du mauvais chemin muletier à la route carrossable, passeront les colporteurs, puis les soldats, les commerçants, les hommes d'affaires, les alpinistes. En retraçant leurs déplacements, Bernard Amouretti fait revivre les hommes et les femmes d'un pays difficile. (Bernard Amouretti : *De Briançon au Bourg-d'Oisans : les hommes et la route au XIXe siècle*, 240 p., 125 F., Edisud, La Calade, 13090 Aix-en-Provence.)

• LES CONTES, LÉGENDES ET COMPTINES D'AUVERGNE ont été recueillis auprès de son entourage par Daniel Brugès, qui enseigne dans un village de montagne. Mystérieux, diaboliques ou facétieux, ces contes réunis dans une édition bilingue dans le *Fioc e Diable* éclairent l'une des facettes de l'esprit occitan. Publiés aussi en édition bilingue par Créer, une maison qui apporte un soin tout particulier à la présentation de ses ouvrages, *Paroulas de Provenço* contient des expressions, des proverbes et dictons provençaux réunis par Alain Gérard (Daniel Brugès : *Fioc e Diable*, 168 p., illust., 98 F ; Alain Gérard : *Paroulas de Provenço*, 252 p. illust., 98 F. Editions Créer, 63440 Nonette. 9,50 F de frais de port en sus).



DU LIBRAIRE

ESSAI

Valery Larbaud et l'orthographe

Valery Larbaud, lecteur de Maurice Scève et de Blaise de Vigenère, aborda, dans des lettres échangées avec Paul Valéry, Bertrand Guégan et l'éditeur A.A.M. Stols, le problème de la modernisation de l'orthographe. Les Editions des Cendres publient un extrait d'une missive de Larbaud à Stols (16 décembre 1926) où, au nom du plaisir, l'auteur de *Fermina Marquez* écrit qu'il préfère une orthographe modernisée. Il faut seulement respecter *« l'esprit du texte (esprit : prosodie, acoustique de la phrase) »*.

Le même éditeur reprend la *Lettre aux imprimeurs*, de Larbaud, tirée de *Sous l'invocation de saint Jérôme*, avec une *« réponse »* de Christiane F. Kopylov, rédigée en 1984. Larbaud s'adresse aux correcteurs et rappelle la formule amusante de Ramon Gomez de la Serna, parlant des fautes d'impression : *« La couronne d'épines que l'imprimeur pose au front de l'auteur. »* Il raconte comment il dut se battre pour faire admettre un néologisme, *« insuination »*. Il salue aussi les *« capitaines des vingt-cinq soldats de plomb qui finiront par en finir avec la guerre »*. Larbaud, aujourd'hui, aurait-il le même sang-froid, la même indulgence devant la multiplication des coquilles ? — R. S.

★ **LA MODERNISATION DE L'ORTHOGRAPHE DES TEXTES ANCIENS, de Valery Larbaud, Ed. des Cendres, 8, rue des Cendriers, 75020 Paris, 36 pages, 48 F.**

★ **LETTRE AUX IMPRIMEURS, de Valery Larbaud, Ed. des Cendres, 42 pages, 48 F.**

● Signalons qu'après les premières Assises de la traduction littéraire en Arles, Actes-Sud publie *De la traduction*, un extrait de *Sous l'invocation de saint Jérôme*. Larbaud y traite des *« joies et profits du traducteur »*, de ses *« droits et devoirs »*, et, en connaissance de cause, donne des conseils ou des encouragements à ceux qui seront des *« peseurs de mots »* très subtils. (*De la traduction*, de Valery Larbaud, Actes-Sud, 72 p., 49 F.)

SOUVENIRS

Pierre Alechinsky, l'ensorceleur

Pierre Alechinsky se souvient de ses amis du mouvement Cobra : Asger Jorn, Karel Appel, Christian Dotremont. Certains sont morts, d'autres pas. Presque tous écrivaient et peignaient. Avez-vous lu *Pour la forme*, de Jorn, ou *la Pierre et l'Oreiller* (Gallimard, 1955), de Dotremont ?

Comme dans ses toiles et gravures, Alechinsky a une façon ensorcelante de retomber sur ses pieds. Il commence par une anecdote, esquisse une page de son autobiographie, note un dialogue, cite un bouquin. L'ensemble donne de beaux portraits, des stèles émouvantes, des paysages et des figures : *« Laesö, île danoise. Les dunes, l'ocre et l'eau grise. Les fermes basses aux toitures chevelues. »* Nolde, Ensor...

L'hommage à Bram van Velde (*« B v V, le maître »*) est particulièrement réussi. Alechinsky, comme Charles Juliet (*Rencontres avec Bram van Velde*, Fata Morgana), a été frappé par *« l'innocence invraisemblable »* de ce peintre. *« Peindre le présent à l'imparfait »*, une sentence qui résume tout et s'applique à l'œuvre des hommes évoqués dans ce livre bref et dansant. — R. S.

★ **ENSORTILEGE, de Pierre Alechinsky, Fata Morgana, 90 p.**

HISTOIRE

Le Paris de 1944

Pierre Bourget est un journaliste superbement fouineur. Et modeste, avec ça : il n'ose s'intituler historien. Ce qui n'empêche pas son *Paris 44* d'être le plus passionnant ouvrage publié sur la libération de la capitale depuis la monumentale *Histoire*, maintes fois revue et complétée, d'Adrien Dansette.

L'ambition de Bourget n'est pas de brosser un tableau complet des événements parisiens pendant l'avant-dernière année de la guerre. Il a choisi une série de thèmes parmi les plus importants, et il a creusé, déblayé, éclairé. Non sans citer ses sources : chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie où figurent des Mémoires souvent inédits, comme ceux du dernier préfet de police de Vichy, Amédée Bussière, des témoignages, des documents français et allemands inconnus ou peu connus.

De très grandes révélations ? Plutôt une foule de précisions qui éclairent d'un jour nouveau la vie sous l'Occupation, le complot contre Hitler — tel qu'il fut vécu par les « barons » allemands de Paris, — la révolte des « droits communs » de la Santé et, surtout, les principaux épisodes de l'insurrection.

Pierre Bourget ne s'en tient pas là. L'un des principaux intérêts de son livre est qu'il ne l'arrête pas aux fanfares du 25 août 1944. A travers notamment les rapports de police, il retrace les lendemains de la Libération. Représailles, épuration sauvage par les vrais et les faux FFI, difficultés du ravitaillement — le ministère de ce nom ne fermera ses portes qu'en 1951 — et, surtout, tensions politiques sous l'unanimité de façade des vainqueurs parisiens.

Ainsi reprend-il longuement un vieux débat : le Parti communiste avait-il l'intention de prendre le pouvoir en 1944 ? Conclusion négative, avec des nuances : l'appareil, non, mais la tentation était forte pour la base résistante. Bourget montre quelles difficultés eut, par exemple, le pouvoir, malgré l'attitude conciliante de Maurice Thorez, de retour de Moscou avec les consignes de Staline, à résorber les milices patriotiques issues de l'extrême gauche des Forces françaises de l'intérieur.

Petite histoire ? L'auteur démontre que, depuis près de quarante ans, la photographie censée montrer les juifs parqués dans le Vel' d'Hiv en juillet 1942 et constamment reproduite avec cette légende représente, en fait, les collaborateurs et les suspects entassés là par la police et les FFI fin août 1944. Ce n'est pas le seul cliché que conduise à abandonner ou à corriger ce livre passionnant. — J. P.

★ **PARIS 44. OCCUPATION. LIBERATION. EPURATION, de Pierre Bourget, 512 pages, Plon, 95 F.**

Les socialistes d'hier à aujourd'hui

Le mérite essentiel du livre de Jacques Kergoat est de réunir en un même ouvrage sur le PS deux approches — historique et politique — le plus souvent séparées. Dans sa première partie, Jacques Kergoat traite de l'histoire du Parti socialiste, de la Commune de Paris à nos jours, comme l'indique le sous-titre. Fouillée et minutieuse, cette histoire l'est autant — cela vaut d'être signalé — pour le passé que pour la genèse et l'évolution du Parti d'Épinay.

A cette partie historique, de 1871 à 1981, qui occupe près des deux tiers de l'ouvrage, succède une analyse politique et sociologique du PS, accompagnée de cartes électorales et de tableaux. On remarquera dans cette seconde partie une analyse critique de la politique du pouvoir socialiste depuis 1981 et une étude, cruelle pour les socialistes, des rapports entre le Parti, le groupe parlementaire et le gouvernement. A noter que l'auteur, économiste et sociologue, applique au PS la « grille de lecture » d'un observateur d'extrême gauche, puisqu'il est de sensibilité trotskiste. — J.-L. A.

★ **LE PARTI SOCIALISTE DE LA COMMUNE A NOS JOURS, de Jacques Kergoat, éditions du Sycomore, 129 F., 404 p.**

Rochefort, l'infatigable insolent

Les événements de Nouvelle-Calédonie sont l'occasion de rappeler le passage dans cette île du célèbre polémiste Henri Rochefort, le fondateur de *la Lanterne*, qui y fut déporté le 10 décembre 1873 — pour s'en évader trois mois plus tard. Mais cette aventure n'est pas la plus rocambolesque de l'existence de ce bouillant journaliste, remplie de défis au pouvoir, de duels, d'exils, de procès et de gloire, et qui fut successivement antibonapartiste, député radical (en 1871, puis en 1886), procommunard, boulangiste, nationaliste, antidreyfusard, avant de mourir en 1913, à quatre-vingt-deux ans. Cet infatigable opposant connut une célébrité immense. C'est qu'il incarnait la gouaille, l'insolence, le mépris des gouvernants qui sommeillent en tout Français. *« Rochefort engueule quotidiennement les parlementaires et cela enchante son public »*, observait Léon Daudet.

Eric Vatré raconte la vie haute en couleur de ce ferrailleur de la plume. Un portrait utile, mais qui n'est malheureusement pas à la hauteur du modèle. — F. G.

★ **HENRI ROCHEFORT, OU LA COMEDIE POLITIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIECLE, d'Eric Vatré, J.-C. Lattès. 305 pages, 129 F.**

SOCIÉTÉ

Etre juif sous la loi française

Aucune disposition du droit français ne visant une religion plutôt qu'une autre, ni ne distinguant une communauté au sein de la société dans son ensemble, on ne trouvera pas dans un ouvrage juridique consacré aux juifs l'exposé de réglementations particulières. La célèbre « collection franco-judaïca », que dirige M. Bernhard Blumenkranz, remplit sa mission historique et sociologique générale, en même temps qu'elle rend un service au lecteur juif pratiquant, en proposant une présentation claire et exhaustive des dispositions législatives régissant les cultes, ainsi que les divers domaines dans lesquels la religion juive définit une pratique spécifique.

M. Roger Berg, docteur en droit, ancien secrétaire général du Consistoire central, s'est chargé de la partie « droit public » (religion, enseignement, protection contre l'antisémitisme). La partie « droit privé » (état civil, mariage, divorce, patrimoine familial) est due à Marianne Urbah-Bornstein, docteur en droit, spécialiste de droit international privé. — P. J.

★ **LES JUIFS DEVANT LE DROIT FRANÇAIS, de Roger Berg et Marianne Urbah-Bornstein, éd. les Belles Lettres, 282 pages, 165 francs.**

Parents en colère

On a beaucoup glosé sur le malaise des jeunes, moins sur celui de leurs parents. Christiane Collange, qui a l'art de mettre le doigt, à partir de ses expériences personnelles, sur ce qui démange notre société moderne et libérée, a décidé d'écrire à ses enfants — aux nôtres — ce qu'elle a sur le cœur et qu'elle n'osait pas leur dire : qu'elle en a ras le bol de leur désinvolture, de leur désordre, de leur irresponsabilité, de leur immoralisme, de leur façon de traiter les adultes en domestiques ou en vaches à lait...

Elle exprime tout à trac le désarroi de bien des femmes d'aujourd'hui, qui constatent avec stupeur que leurs enfants, à qui elles croyaient avoir donné une éducation éclairée, sont devenus non les jeunes gens équilibrés et dynamiques qu'elles espéraient, mais des jouisseurs mollassons, qui considèrent l'appartement familial comme un hôtel gratuit et les parents comme d'inépuisables banquiers.

Cet appel à la révolte des parents contre l'oppression des enfants devrait rencontrer bien des oreilles compréhensives. On sait qu'aux États-Unis l'association l'Amour dur, qui rassemble des parents qui en ont assez d'être brimés par leur progéniture — en particulier droguée — connaît depuis quelques années un franc succès... — F. G.

★ **MOI, TA MÈRE, de Christiane Collange, Fayard, 223 pages, 69 F.**

● **MOHAMED HARBI, ancien militant marxiste du mouvement nationaliste algérien, aujourd'hui en exil en France, est l'auteur de l'un des meilleurs livres, à la fois témoignage vécu et analyse politique, sur la guerre d'indépendance algérienne : *La guerre commence en Algérie*, éd. Complexe. (*le Monde* du 9 novembre 1984). L'auteur participera, samedi 26 janvier à 15 heures, amphi Lefebvre en Sorbonne, à une réunion-débat sur son livre, qu'animera Benjamin Stora, auteur d'un *Dictionnaire des militants nationalistes algériens* (éd. L'Harmattan).**

● EN POCHE

● NOUS RETROUVONS « LE REGARD TIMIDE ET TENDRE » qu'Arthur Schnitzler portait sur ses créatures, dans deux longues nouvelles de l'écrivain viennois : *les Dernières Cartes* et *Rien qu'un rêve*, qui furent publiées par Calmann-Lévy, en 1953, et qui sont maintenant reprises par le Livre de poche (coll. « Biblio »). Dans sa préface, la traductrice Dominique Auclères souligne la cruauté de ces récits où la joie et la souffrance ne sauraient jamais être séparées.

● QUAND UN JOUR ON LUI DEMANDA POURQUOI IL ÉCRIVAIT, JOSEPH ROTH, l'auteur de *la Marche de Radetzky*, répondit : *« Pour que le printemps revienne. »* C'est un autre de ses romans — *le Poids de la grâce* — que réédite le Livre de poche (coll. « Biblio », traduit de l'allemand par P. Hofer-Bury). Dans ce livre, Joseph Roth transpose le mythe de Job.

● « C'EST UNE ABSOLUE PERFECTION, *et comme divine, de savoir jouir loyalement de son être* », a écrit Montaigne. Cet esthétisme de la vie que professe l'auteur des *Essais* est singulièrement illustré par le *Montaigne* que propose Christiane Boutaudou, dans la série « Textes et débats » du Livre de poche. Après une introduction à l'œuvre, les divers aspects de l'éthique de Montaigne sont présentés et commentés.

● PHILIPPE SOUPAULT prévient la mort qui aurait l'incongruité de frapper à sa porte : *« Je suis sourd comme un Soupault. »* Mais il a toujours bon pied bon œil, et de la voix, si l'on en juge par *Georgia Epitaphes Chansons* (« Poésie »/Gallimard), un recueil de poèmes préfacé par Serge Fauchereau, qui illustre un talent ouvert, imprégné de la fougue provocante du surréalisme.

● BERNANOS a donné au roman policier la dimension d'une aventure spirituelle avec *Un crime* (Presses-Pocket). Quels liens attachent le jeune curé de Mégère et la pièce de la Châtelaine assassinée ? Quel mystère sordide va éclaicir l'enquête ? Peu à peu, le drame se double d'un problème moral.

● LE HÉROS DE RAYMOND ABELLIO, Drameille, veut former des surhommes capables de mener le monde à un destin supérieur. Il provoque des conflits entre fascistes, communistes, technocrates, de telle sorte que seuls survivent les « meilleurs » aptes à la connaissance du « communisme sacerdotal ». Dans cette *Fosse de Babel* (« L'imaginaire » Gallimard), se démènent sur fond de maccarthisme, des activistes de toutes obédiences, en marche vers la catastrophe finale.

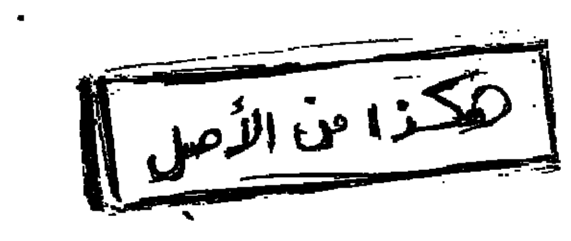
● DIDIER VAN CAUWELAERT, jeune romancier de vingt-quatre ans, s'est fait remarquer d'emblée par un style drôle, savoureux et insolent qui lui valut le prix Roger Nimier pour *Poisson d'amour*. Dans *Vingt ans et des poussières*, il entraîne, entre autres, une actrice en panne de rôle, un écrivain en panne d'écriture et un curieux meneur de revues dans une irrésistible tourmente.

● RÉJEAN DUCHARME a peint une sorte de vie de bohème québécoise dans *l'Hiver de force* (Folio). Cloîtrés dans un appartement de Montréal, deux amants se gorgent de télévision, prennent parfois de l'« acide » et discutent avec les amis qui passent dans un langage « exotique » partagé entre fous rires et colères.

● ROGER PEYREFITTE a érigé un véritable monument à la gloire d'Alexandre le Grand. Dans les deux tomes de *la Jeunesse d'Alexandre* (Livre de poche), il brosse un fabuleux portrait du conquérant et reconstitue autour du jeune empereur la vie grecque sous ses aspects les moins connus et les plus hardis.

● « CHRONIQUE DE LA PÉRIODE DES CULTES », *l'Escadron blindé* (traduit du tchèque par François Kérel, Folio), de Josf Skvorecky, raconte, sur le mode de la farce dans la ligne des aventures du *Brave Soldat Chveik*, la vie d'un soldat tchèque, en 1953, durant le stalinisme triomphant.

● DANS « LA CHAMBRE » (Livre de poche), Jean Hougron nous fait pénétrer l'intimité d'un couple hors du commun. Simon, médecin venu en remplacement dans une ville de province que ses manières étonne, épouse bientôt, Hélène Delalande, héritière d'une immense fortune. Mais l'angoisse et les fantasmes proches de la folie de la jeune femme vont imprégner de violence les rapports du couple.



• LA VIE LITTÉRAIRE

L'internationalisme d'Hugo

M. André Lazar, de Budapest, nous adresse la lettre suivante :

Permettez à un homme de lettres qui habite tout près de la rue Victor-Hugo à Budapest d'exprimer sa déception devant le principe de l'exposition « La gloire de Victor Hugo », qui doit s'ouvrir en octobre au Grand Palais. En effet, M. Pierre Georgel, commissaire général, a déclaré au *Magazine littéraire* (numéro de janvier) : *« Nous avons limité le champ de l'exposition à la France. Le rayonnement international de Hugo était impossible à cerner de façon rigoureuse. Comment, par exemple, rendre compte des éditions étrangères et des traductions. Il y a d'ailleurs une spécificité du mythe hugolien dans l'histoire de la France qui justifie à elle seule ce choix. »* Pourtant rien ne le justifie ! Surtout pas une considération aussi contestable que cette « *impossibilité* », car il y a dans chaque pays des spécialistes qui eussent pu établir une bibliographie valable.

Une exposition n'est pas un catalogue, et, au lieu de chercher une vaine exhaustivité, on pourrait dresser les grandes lignes de l'influence universelle du poète qui, de tous les auteurs français, fut celui qui a exercé la plus grande attraction mondiale, et sur le plan des idées et sur celui de la littérature proprement dite. Cette limitation équivaut à une mutilation ! Comment donner ainsi une image complète de celui qui, par ses actes et par ses paroles, par ses articles et par ses discours, et surtout par ses poèmes, comme *la Carte d'Europe*, était vraiment internationaliste ? Comment présenter son immensité et son esprit solidaire de tous les opprimés si l'on ne montre pas la petite République des proscrits qui gravitaient autour de lui sur son rocher ?

Je regrette particulièrement, en tant que Hongrois, que la future Exposition n'évoque pas, parmi les autres exilés italiens et polonais, la sympathique figure du colonel Teleki, compagnon de Kossuth et de Garibaldi, dont le nom figure immédiatement au-dessous de celui d'Hugo — dont il était le frère d'armes le plus dévoué — dans la fameuse Déclaration du 17 octobre 1855, qui devait être la cause de l'expulsion des émigrés de Jersey.

Le mythe hugolien est international. Sans cette « spécificité » universelle, Hugo n'est pas Hugo.

Quand Céline écrivait à son avocat

Après les séjours à Baden-Baden et Sigmaringen, Céline, avec sa femme Lucette et le chat Bébert, entre au Danemark à la fin de mars 1945. En décembre, l'écrivain est incarcéré par le gouvernement danois, sous la pression de l'ambassade de France qui accuse Céline d'avoir soutenu l'idéologie nazie par ses écrits. Céline restera dix-sept mois emprisonné. En avril 1947, Mᵉ Albert Naud — *« Vous êtes la Résistance « généreuse » !* lui écrira Céline — accepte de défendre l'écrivain jusqu'au dénouement de l'affaire en avril 1951. Grâce à l'appui, décisif semble-t-il, de Mᵉ Tixier-Vignancour, Céline est amnistié par le tribunal militaire en tant que grand invalide de guerre et peut rentrer en France.

Les cent dix-huit lettres que l'écrivain envoya à son avocat et qui sont publiées dans une édition établie et présentées par Frédéric Monnier (L. F. Céline : *Lettres à son avocat*, 200 pages, 200 F. La Flute de Pan, 55, rue de Rome, 75008 Paris), révèlent un Céline tour à tour plaintif et accusateur, et n'ayant rien perdu d'une verve, cocasse et satirique, qui annonce le chroniqueur de *Nord* et d'*Un château l'autre* (Gallimard). Il vitupère aussi contre la presse, son éditeur, le fisc et ses adversaires politico-littéraires : il n'a pas toujours tort. S'il n'est jamais aussi à l'aise que dans la peau du « persécuté », il se garde bien de rentrer à Paris où l'on réclame sa « *mise à mort* ». On y trouverait « *vingt témoins*, affirme-t-il, *pour déclarer que j'étais la maîtresse d'Hitler* ».

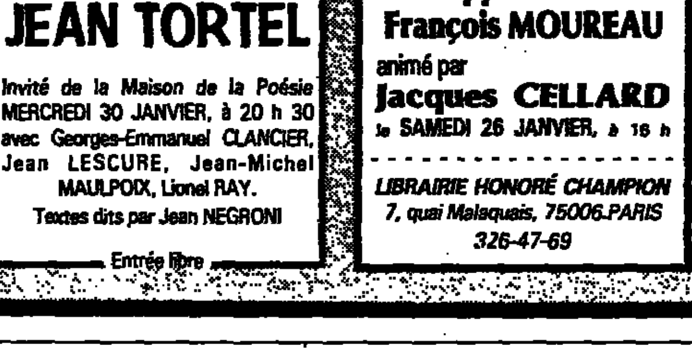
De l'antisémitisme, Céline voit moins les terribles effets sur les juifs que les désagréments qui en résultèrent pour les... antisémites. *« Malheur au sincère qui s'y mouille ! C'est une farce abjecte. Je ne pardonnerai jamais aux Allemands*, dit-il, *d'avoir dressé ce panneau électoral en parfaite connaissance de l'escroquerie qu'ils commettaient* (...) *Aller prôner le Juif n'est pas dans mes cordes mais dénoncer l'antisémitisme comme duperie est autre chose... »* — B. A.

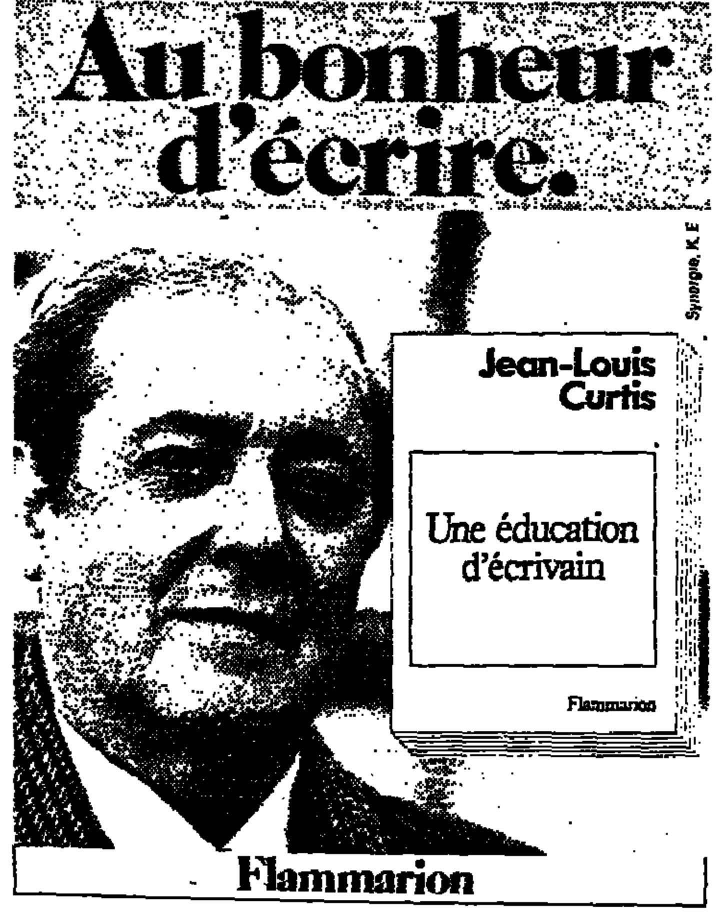
Une nouvelle collection : « Philosophies »

Trois philosophes (deux universitaires : Jean-Pierre Lefebvre et Pierre Macherey et un professeur de lycée Yves Vargas) et une physicienne (Françoise Balibar) se sont réunis pour créer une collection « Philosophies » (PUF, chaque volume 128 p., 25 F), qui entend aborder de façon philosophique des auteurs et des problèmes qui ne relèvent pas nécessairement de cette discipline, comme les sciences exactes ou humaines ou la littérature. S'adressant à un public d'élèves, d'étudiants ou de non-spécialistes et ayant une présentation proche des traditionnels « Que sais-je ? », elle veut montrer qu'on peut être à la fois simple et rigoureux et aborder, de façon vivante et originale, des sujets réputés difficiles, sans pour autant sacrifier à la précision.

Les quatre premiers titres publiés sont : *Galilée, Newton lus par Einstein. Espace et relativité*, par Françoise Balibar ; *Piaget et l'enfant*, par Liliane Maury ; *Durkheim et le suicide*, par Christian Baudelot et Roger Establet ; et *Hegel et la société*, par Jean-Pierre Lefebvre et Pierre Macherey. Viendront ensuite des livres sur Socrate et Condorcet (en avril-mai), puis Hugo, Copernic, Spinoza, Rousseau, Saussure, Lacan, Hobbes et Einstein. Les textes d'auteurs étrangers figurant dans la collection sont généralement retraduits. C'est le cas, dans les titres parus, de ceux de Galilée (dont certains dialogues n'ont jamais été traduits en français) ; Einstein et Hegel.







• BANDES DESSINÉES

Voyages

● **Délires d'architecture.** — Eugen Robick est un architecte génial, ce qui ne va pas sans un grain de folie et de mégalomanie. Il est parvenu à mettre de l'ordre dans la ville d'Urbicande, capitale du futur. Mais à cet ordre il manque deux éléments : un troisième pont sur le fleuve qui traverse la ville, pont sans lequel la symétrie est rompue ; la rénovation de la rive nord où s'entassent dans le désordre les habitants de seconde zone. Il soumet aux autorités un projet qu'elles refusent. Robick est déprimé et son délire géométrique va naître et proliférer. Un cube tubulaire de métal indestructible fixé sur son bureau se met soudain à se multiplier comme une plante sauvage et, de proche en proche, va enserrer la ville entière. Du coup les deux rives s'unissent et le pouvoir vacille. Les structures sociales — secouées par cet urbanisme fantasmagorique — volent en éclats. Avec *la Fièvre d'Urbicande* de Schuiten (dessin) et Peeters (scénario) nous est offerte une passionnante variation sur les délires mêlés de l'architecture et du pouvoir, une œuvre très forte, qui, pour se situer dans un autre temps mal défini, paraît pourtant très proche à la fois de nos rêves et de nos craintes.

★ **LES CITÉS OBSCURES : LA FIÈVRE D'URBICANDE, par Schuiten et Peeters. Edit. Casterman, 96 pages, 51 F.**

● **Ce siècle aura deux ans.** — Nous sommes à New-York, en 2002. La ville a sombré définitivement dans la violence et le chaos. Les quartiers, aux quatre points cardinaux, ne sont plus que des champs de ruines contrôlés par des gangs motorisés et surarmés qui se font une guerre d'enfer. On s'entretue pour le contrôle d'un supermarché où traînent encore quelques stocks de vivres. On mène une guérilla sans merci aux policiers envoyés par « Cosmo City », mystérieuse et lointaine capitale où siègent les hommes d'un pouvoir aussi violent que bureaucratique. « Rebel », ancien officier passé à la rébellion, a pris la tête des marginaux. Sadisme politico-policier, larmes de sang, univers de métal en folie, giclées de haine et de feu : malheur aux vaincus du futur !

★ **REBEL, par Pepe Moreno, *l'Echo des savanes*. Albin-Michel, 70 pages, 45 F.**

● **A l'Ouest, toujours plus à l'Ouest.** — La collection « Bédingue » (Lombard) a pour ambition de reprendre vingt, trente ou quarante ans après, les meilleures œuvres de l'école bruxelloise publiées jadis dans le journal *Tintin*. Après des albums de Tibet, de F. Craenhals, de L. et F. Funcken, Greg, voici, avec *Corentin chez les Peaux-Rouges*, la petite musique de Paul Cuvelier. Ce dessinateur tendre et précis, inlassable animateur du mouvement des hommes et des animaux, avait su créer un jeune héros celte qui eut son heure de gloire, un personnage attachant permettant aux jeunes lecteurs des projections intéressantes. Dans ce livre on le suit, en compagnie de sa mère, recherchant dans l'Ouest américain la trace de son père disparu. Plus que le héros lui-même, ce sont les figures d'Indiens qui sont étonnantes. A une époque où tant de dessinateurs les décrivaient comme des sauvages cruels, Cuvelier s'attachait à les montrer dans leur humanité, en lutte pour leur dignité et le respect de leur identité face à une invasion de Blancs fort peu civilisés.

★ **CORENTIN CHEZ LES PEAUX-ROUGES, par Paul Cuvelier. Editions du Lombard. 68 pages, 50 F.**

● **Traversée du désert.** — Loustal (Jacques de Loustal) pour les dessins, et Philippe Paringaux pour le scénario, se sont une nouvelle fois associés pour ces *Cœurs de sable*, récit d'une traversée sentimentale et cruelle de la Méditerranée et du désert saharien. Nous sommes dans l'entre-deux-guerres. Un officier français en route pour le Maroc tente de s'insinuer dans la relation trouble de deux jeunes femmes Baby et Eva (une Allemande) rencontrées sur le paquebot. Un homme du désert, le prince Moulay, a, lui aussi, des vues sur Baby. Dans une atmosphère surchauffée autant par le climat que par les désirs des protagonistes se noue une tragédie d'une cruauté antique. Les dessins sont efficaces. Les légendes (il n'y a pas de « bulles ») sont prenantes. Il fait chaud comme dans un four.

★ **CŒURS DE SABLE, par Loustal et Paringaux. Studio « A suivre... ». Editions Casterman. 72 pages, 64 F.**

● **Au fil de l'actualité.** — Il y a du Reiser dans cet homme-là ! Loup est l'un des incorrigibles (avec Plantu et Siné) de la fameuse revue de presse de « Droit de réponse », l'émission de Michel Polac. On lui doit aussi une lecture très particulière de l'actualité, dans l'hebdomadaire *VSD*. *La vie des maîtres*, tome 2, réunit certains des dessins croqués pour la télévision et quelques planches de *VSD*. Un cocktail hilarant, décapant, où les dérapages de la logique et les sottises des péremptoires transforment en plaisir la contemplation de la bêtise.

★ **LA VIE DES MAITRES — 2, par Loup, Editions Glénat, 48 pages, 50 F.**

BRUNO FRAPPAT.

• EN BREF

● **LES DEUX LAURÉATS DU PRIX DE LA NOUVELLE** organisé par le magazine littéraire *Contreciel* ont été désignés par un jury d'écrivains : il s'agit de Goli Taragi, une Iranienne qui vit à Paris depuis la révolution islamique, et de Claude Prévost, un professeur qui enseigne dans les Ardennes. Les nouvelles primées sont publiées dans les numéros de février et de mars de *Contreciel*.

● **LE CINQUIÈME SALON DU LIVRE**, qu'organise le Syndicat national de l'édition, se tiendra au Grand-Palais à Paris, du 22 au 27 mars. Onze cents éditeurs seront présents sur quatre cent cinquante stands. Trois librairies thématiques proposent des œuvres littéraires d'écrivains francophones, des ouvrages pour la jeunesse et des guides et autres livres pour les voyageurs. De nombreuses animations sont aussi prévues.

● **PIERRE GUYOTAT** fera une lecture de son ouvrage *le Livre* (Gallimard) le lundi 28 janvier, à 20 h 30, au grand foyer du Théâtre national de Chaillot (entrée place du Trocadéro).

• SCIENCES HUMAINES

Hans Prinzhorn,

***Expressions de la folie*, du psychiatre allemand Prinzhorn, date de 1922. Ce livre, qu'on vient enfin de publier en France, est contemporain de l'étude de W. Morgenthaler sur Adolf Wölfli, le plus célèbre créateur d'« art brut » ainsi que de l'ouvrage de Karl Jaspers sur Strindberg et Van Gogh. On peut parler, durant ces années d'après-guerre, d'un véritable avènement de l'artiste schizophrène. Clara Malraux, dans *le Bruit de nos pas* (1), a bien restitué l'ambiance survoltée dans laquelle, en Alle-**

Entretien avec Michel Thévoz

Derrière les murs de l'asile

« Quelle place donnez-vous à l'ouvrage de Prinzhorn dans la perspective qui est la vôtre, celle de l'art brut, dont vous dirigez le musée à Lausanne ?

— Une place inaugurale, d'abord, pour cette raison que Prinzhorn a été le premier à reproduire et à divulguer un ensemble important d'œuvres d'une haute intensité créatrice, mais auxquelles on n'avait jusqu'alors que très rarement accordé une attention esthétique. Il ne fait aucun doute que la production plastique des victimes de la détention psychiatrique a dû être extrêmement riche, surtout au début du siècle, quand les patients ont commencé à disposer de papier. Mais cette production est restée à la merci des psychiatres, et tributaire de leur jugement — souvent très conformiste en matière esthétique.

» Aujourd'hui encore, l'accès aux dossiers et aux documents des institutions asilaires est très difficile — j'en sais quelque chose pour avoir voulu prospecter les « écrits bruts » dans ces institutions. On a le sentiment que, sous le prétexte de protéger le secret médical, même pour des cas qui datent du début du siècle, les médecins défendent surtout un territoire sur lequel ils exercent un pouvoir discrétionnaire. Or le livre de Prinzhorn a contribué à démanteler cette forteresse. Le fait aussi que des « dessins de fous » aient fait l'objet de reproductions en couleurs a peut-être engagé des psychiatres à conserver des œuvres qu'auparavant ils eussent détruites.

— A cet égard, le commentaire de Prinzhorn est-il à la hauteur des illustrations ?

— Certainement, et l'on se félicite de ce concours de circonstances qui a voulu qu'un psychiatre, d'une ouverture d'esprit exceptionnelle, ait été mis en situation de rassembler et d'étudier un matériel aussi considérable. Dans sa remarquable préface, Marielène Weber met l'accent sur le caractère anticonformiste, antiacadémique et antiautoritaire de Prinzhorn. Telle était sa tournure d'esprit lorsqu'il tentait de dégager les caractéristiques de la production plastique des malades mentaux. Traditionnellement, et jusqu'à ces dernières années, les psychiatres ont presque tous appliqué aux travaux de leurs patients la procédure médicale qui consiste à envisager l'œuvre comme un symptôme, et plus précisément à mettre en relation les caractéristiques de style avec les différentes maladies mentales homologuées. Il y a une norme de l'image, correspondant à la représentation académique, comme il y a une norme fonctionnelle du corps, correspondant à la santé. Les dysfonctionnements dans l'un et l'autre registre sont des symptômes de maladie qu'il s'agit précisément de mettre en relation. Or Prinzhorn trahit ce principe normatif tout simplement parce qu'il s'éprend des œuvres qu'il étudie. Il quitte, par conséquent, la position d'objectivation psychiatrique, il récuse le discours arrogant du savoir médical sur la folie, il s'implique lui-même dans une relation esthétique de réciprocité.

— Serait-il antipsychiatre avant la lettre ?

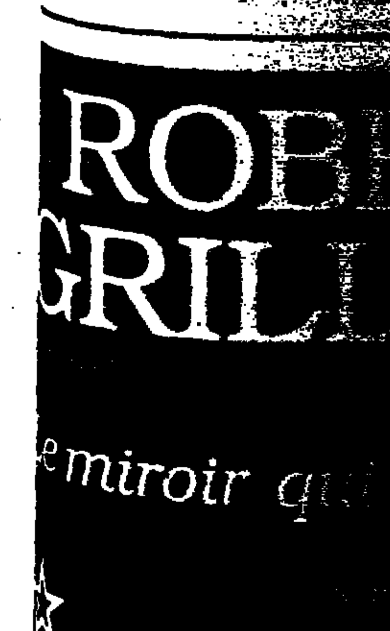
— Je ne peux pas me prononcer sur sa pratique psychiatrique, mais dans le domaine esthétique, en tout cas, je constate que son ambition d'étudier l'expression de la folie aboutit paradoxalement à renoncer au concept d'un « art des fous » comme catégorie séparée. Prinzhorn observe dans les œuvres qu'il considère une intensification de processus qui fonctionnent pareillement chez les artistes « normaux » les plus inventifs. Les seuls traits particuliers seraient d'une part l'absence de métier et, d'autre part, la rupture avec la société, l'indifférence à se faire reconnaître en tant qu'artiste.

— L'ouvrage de Prinzhorn a fasciné plusieurs artistes contemporains...

— C'est certain. Paul Klee en a fait son livre de chevet. Max Ernst en a apporté aussitôt un exemplaire à Paul Eluard, qui l'a fait circuler chez les surréalistes. L'obsession de tous les artistes avant-gardistes était de se libérer des modèles culturels. Ils avaient d'abord cherché un recours exotique du côté de l'art africain ou océanien, puis ils ont découvert avec Prinzhorn que la véritable étrangeté était plus près d'eux, derrière les murs de l'asile, mais dans un autre sens, plus loin d'eux, c'est-à-dire dans ce « *lointain intérieur* » que les patients de Prinzhorn ont exploré plus aventureusement que tous les artistes légitimes qui s'en sont inspirés. »

Propos recueillis par H. J.

★ **EXPRESSIONS DE LA FOLIE, de Hans Prinzhorn. Edition établie et présentée par Marielène Weber. Traduit de l'allemand par Alain Brousse et Marielène Weber. Préface de Jean Starobinski. Illustrations. Gallimard, 400 p., 295 F.**



ou l'avènement de l'artiste schizophrène

magne, on découvrait tout à la fois la psychanalyse, les peintres expressionnistes et l'art des fous : *« Dans les cinémas berlinois,* écrit-elle, *on jouait* le Cabinet du docteur Caligari, *dans les galeries on exposait Otto Dix, dans les boîtes de nuit nous vîmes,* Gretchen *attendrissantes, de jeunes pédérastes blonds, dans les librairies, j'ai acheté – cette fois ou la suivante ? – Spengler et Keyserling, le livre de Prinzhorn sur l'art des fous, l'anthologie des poètes expressionnistes, les livres de Kaiser et de Werfel, les premières œuvres de Freud* et le Journal psychanalytique d'une petite fille. »

Michel Thévoz, qui dirige la collection d'art brut à Lausanne, explique dans un entretien pourquoi la parution de l'ouvrage de Prinzhorn a été un événement culturel essentiel, tandis que Roland Jaccard retrace le destin peu banal de ce psychiatre.

(1) Grasset.

Les amères tribulations d'un psychiatre excentrique

HANS PRINZHORN est né le 8 juin 1886 à Hemer, une bourgade de Westphalie, dans une famille de commerçants aux mœurs sévères. Craignant son père sans l'admirer, souffrant de l'absence d'affection de sa mère, il évoquera encore quelques jours avant sa mort, le 14 juin 1933, ces étrangers qu'étaient pour lui ses parents.

Il commence par faire des études d'histoire de l'art et de philosophie à Leipzig et à Munich. Menant une vie fort irrespectueuse des valeurs familiales et bourgeoises, il joue volontiers dans des pièces d'avant-garde. Ayant obtenu son doctorat de philosophie, Prinzhorn entreprend des études de chant et se marie avec Eva Jonas, une jeune fille très introduite dans le milieu politique et culturel berlinois. Grâce à elle, il se lie à l'écrivain Gerhart Hauptmann et au futur ministre des affaires étrangères de la République de Weimar, Walter Rathenau. Trois ans plus tard, épris d'Erna Hoffmann, une jeune cantatrice suisse, Prinzhorn divorce. Erna souffre de troubles mentaux, ce qui incite Hans à modifier totalement son style de vie et, comme il l'écrit à sa sœur, *« à embrasser une profession où l'on est obligé de faire le bien »*, c'est-à-dire à devenir médecin.

HAUSER JOHANN.

Une attention passionnée à l'insignifiant comme au sublime

Nommé à la clinique psychiatrique universitaire de Heidelberg, il se passionne pour ces zones limites situées entre la psychopathologie et la création artistique. En deux ans, au prix d'un travail acharné, il constitue une collection d'environ cinq mille dessins, peintures et sculptures réalisés dans des asiles, allant d'un hôpital à l'autre pour prendre connaissance des dossiers cliniques de leurs auteurs et, si possible, les examiner. En 1919, il commence également la rédaction de l'ouvrage qui le rendra célèbre : *Expressions de la folie.*

Du philosophe Ludwig Klages, Prinzhorn retient l'idée que la véritable connaissance n'est pas un savoir, mais une intuition, une participation à l'expérience vécue. *« Notre méthode,* écrit-il, *ne se distingue des méthodes d'explication psychologiques habituelles qu'en ceci : nous nous abandonnons résolument au sens inconnu, nous le laissons nous remplir et alors seulement nous cherchons à en donner la formulation, au lieu de l'approcher prudemment de l'extérieur avec des catégories éprouvées. »*

Portant une attention passionnée, souvent anarchique en apparence, à l'insignifiant comme au sublime, Prinzhorn entend s'affranchir de tout jugement. Sa conception de l'art se rapproche de celle de Tolstoï, qui pensait qu'il existe, d'un point de vue esthétique et culturel, un processus nucléaire commun à tous les hommes. Résumant ses conceptions, Hans Prinzhorn notait qu'il n'est pas rare que des malades mentaux inexpérimentés, en particulier des schizophrènes, créent des œuvres que leur niveau situe très haut dans l'art au sens plein du terme et qui, dans le détail, présentent souvent des analogies surprenantes avec des œuvres d'enfants ou de primitifs. *« Elles sont cependant liées,* ajoutait-il, *par la parenté la plus étroite à l'art contemporain, en ce que celui-ci, avide d'intuition et d'inspiration, s'efforce d'atteindre et de susciter délibérément des attitudes psychiques qui apparaissent immanquablement dans la schizophrénie. »*

En 1922, second divorce de Prinzhorn, qui est maintenant père de deux petites filles. Il connaît alors une crise personnelle, suivie d'une sévère dépression qui le rend incapable de travailler et surtout d'exercer son activité de psychiatre. Comment vivre, se demande-t-il dans une lettre, alors qu'on est un misérable hybride qui réunit deux natures inconciliables ? D'une part, l'époux, une construction artificielle qui repose sur quelques traits de caractère accessoires ; d'autre part, le « marginal » à la vivacité incertaine, dans la mesure où les traits de caractère essentiels qui le fondent sont aujourd'hui flétris...

Prinzhorn, après avoir démissionné de Heidelberg, se rend au *Burghölzli*, à Zurich, haut lieu de la psychiatrie mondiale. Il est même analysé, dit-on, par Carl Gustav Jung, ce qui n'est guère surprenant quand on sait qu'il a toujours reproché à la psychanalyse freudienne de méconnaître l'irrationalité foncière de la réalité vitale. Inutile de préciser que les psychanalystes orthodoxes seront fort réservés devant l'œuvre de Prinzhorn, qui, en revanche, suscitera l'enthousiasme des surréalistes.

Son existence prend un tour de plus en plus mouvementé : on le retrouve d'abord à Dresde, où il partage la vie de la danseuse Mary Wigman, puis à Wiesbaden, où il dirige une maison de santé *« chic »* pour des névrosés mondains qui l'exaspèrent. A vrai dire, comme l'a bien vu un de ses collègues, Victor von Weizsäcker, Prinzhorn était avant tout un esprit ébranlé par les crises de civilisation que traversait l'époque, un homme consumé par une quête incessante, la psychothérapie étant surtout pour lui un moyen de s'interroger sur le destin des humains et sur leur place dans l'univers.

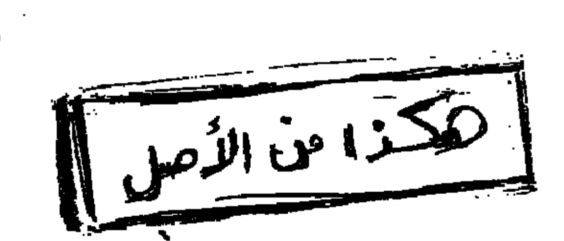
« Solitude trois fois sainte »

En 1926, après l'énorme retentissement de son premier ouvrage, *Expressions de la folie*, Prinzhorn prolonge son travail en étudiant la production plastique des prisonniers. Le livre, bâclé, passe inaperçu. Par ailleurs, le psychiatre a fait un troisième mariage avec une adolescente de seize ans qui s'amourache d'un de ses collaborateurs. Nouvel échec. En 1929, Prinzhorn traduit *les Nourritures terrestres*, d'André Gide, avant de partir pour les Etats-Unis. *« Le sommet de son voyage,* note Marielène Weber, *fut le bref séjour qu'il fit dans l'Etat du Nouveau-Mexique auprès d'Indiens Navajos. »*

Son engouement pour la sagesse indienne l'incite à défendre les Navajos auprès du gouvernement fédéral, à Washington. Cependant, de plus en plus dépressif, souffrant de troubles de la phonation qui vont en s'aggravant, Prinzhorn retourne à Munich où la maison d'édition Bruckmann lui confie d'importantes responsabilités.

Une année avant sa mort, il vivra encore une dernière idylle avec une jeune femme de vingt-deux ans, professeur de gymnastique. Il séjourne avec elle à Rome, où il étudie le violoncelle. Il laissera comme testament un poème qui s'achève par ces mots : *« Solitude trois fois sainte. »*

ROLAND JACCARD.



L'« Histoire de France » de Jean Favier

Jean Favier dirige une nouvelle* Histoire de France *en six volumes, chez Fayard. Les deux premiers viennent de paraître : « le Temps des principautés (de 1000 à 1515) », qu'il a dirigé lui-même (voir l'article de Michel Sot), et « les Origines (jusqu'à l'an 1000) » par Karl Ferdinand Werner (voir l'article d'Alain Clément). Jean Favier s'explique, dans un entretien, sur l'esprit de cette entreprise.

VERCINGÉTORIX. — Nos ancêtres de la Gaule aimaient beaucoup la guerre et les voyages. Ils s'assemblaient par grandes multitudes : les uns montaient sur des chars, les autres allaient à pied, et ils partaient ainsi à la conquête de

CAGNAT.

Les hommes et les chiffres

« *Il existe déjà beaucoup* d'Histoires de France. A quels objectifs répond celle-ci ?

– L'histoire, c'est comme la biologie ou l'astronomie. La recherche progresse constamment à coups de thèses et d'articles, et il faut faire le point de temps en temps pour le grand public. Nous avons réuni pour cela une équipe de chercheurs où chacun traite des périodes sur lesquelles il a travaillé, et pour lesquelles il connaît bien les travaux des autres (1). Il existe maintenant en France un public important qui s'intéresse à l'histoire et qui est capable d'apprécier des livres tenant compte des travaux les plus avancés, pour peu que l'historien s'efforce d'être lisible et d'éliminer le jargon professionnel.

– Quels sont les domaines qui se sont le plus renouvelés ces dernières années ?

– Un peu tous, tant les historiens sont nombreux et les angles d'approche variés. Les progrès de l'histoire viennent surtout des éclairages nouveaux que les différents domaines portent les uns sur les autres. Ainsi les documents financiers enrichissent l'histoire de la démographie ou des structures sociales. Les textes juridiques permettent de mieux comprendre les mentalités collectives. L'analyse du vocabulaire des chansons de geste met en lumière les fondements de la société féodale. Certaines recherches linguistiques sur les voisinages sémantiques, les rapports logiques qui président au rapprochement des mots entre eux, éclairent le subconscient d'une époque. Les témoignages fournis par les procès et les documents judiciaires apportent des indications sur les types de raisonnement utilisés. L'archéologie a permis de mieux connaître les époques barbares : on analyse les plans des villages, l'outillage quotidien, l'armement, la nutrition ; on apprécie les apports technologiques des invasions germaniques. L'étude des squelettes a permis d'étudier les fusions ethniques et de mieux évaluer l'importance et le rythme des invasions normandes. L'étude des plans des villes donne des renseignements sur les structures sociales, les fonctions des cités et les raisons de leur développement.

» Tous les jours, germent de nouvelles idées, de nouvelles questions. La problématique de l'historien se développe au fur et à mesure qu'apparaissent de nouveaux outils et de nouvelles méthodes.

Ressusciter les paysans comme les rois

– Vous dites, dans votre présentation, que *« l'histoire peut être totale sans être désincarnée »*. Est-ce là la conception qui a présidé à votre entreprise ?

– Nous avons essayé de faire une histoire qui soit à la fois celle des rois et des paysans, des artisans insurgés et des chefs de guerre, des défrichements et des conseils de gouvernement. Il peut y avoir une histoire totale qui ne soit pas faite seulement de statistiques anonymes, mais aussi de chair et d'os, de personnages concrets.

– Une synthèse entre l'histoire événementielle et celle de la longue durée ?

– Il n'y a plus de querelle parmi les historiens dignes de ce nom entre une histoire des couches profondes, des structures et des variations de la conjoncture à long terme, et une histoire biographique mettant en scène des individus. Il y a plusieurs horizons pour l'analyse historique. Il ne faut pas se contenter d'un seul d'entre eux.

– Vous insistez beaucoup sur l'idée de génération. Pensez-vous que ce soit une mesure historique facilement utilisable ?

– Ce livre n'est pas fait d'une série de chapitres thématiques sur l'histoire de l'art, de la littérature, des religions... Nous avons voulu faire le point en fixant les moments où la civilisation change, où l'horizon des hommes bascule. Il y a, au fil de l'histoire, des blocs de gens qui ont vécu ensemble, quel que soit leur âge, les mêmes expériences, qui ont connu les mêmes secousses, les mêmes espoirs ou les mêmes limites à leurs actions.

» Il y a les générations de la guerre de Cent Ans, puis celle qui a vécu dans l'incertitude la fin de la guerre, puis celle qui a oublié l'épreuve et a cru à nouveau que tout était possible. La génération de 1250 a vécu à la fois le départ de Saint Louis pour les Croisades, un certain mirage oriental, l'apogée du gothique, le début du thomisme, les premières dévaluations...

» Plus près de nous, il y a la génération qui a découvert le totalitarisme et les camps de concentration, la génération de la décolonisation... Nous avons voulu saisir des observatoires chronologiques et montrer l'univers total des hommes et des femmes qui ont construit ces moments-là... »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC GAUSSEN

(1) Les quatre autres tomes ont été confiés à Jean Meyer (« de 1515 à 1789 »), Jean Tulard (« de 1789 à 1850 »), François Caron (« de 1851 à 1918 ») et René Rémond (« de 1918 à nos jours »).

Nouveaux éclairages sur les origines

Karl-Ferdinand Werner souligne la continuité profonde d'une civilisation qui, par-delà les déchirements et les invasions, est parvenue à mêler Gaulois, Romains et Francs.

QUELLE bonne idée a eu Jean Favier de confier le premier volume de cette *Histoire de France* à l'historien allemand Karl-Ferdinand Werner ! Celui-ci, qui préside aux destinées de l'Institut historique allemand de Paris et a passé une vingtaine d'années en France, écrit directement en français. Spécialiste du monde franc, il est reconnu par ses pairs comme un historien de grande valeur, ainsi qu'en témoigne la composition des Mélanges qui viennent de lui être offerts pour son soixantième anniversaire.

Mais c'est une chose de s'être imposé parmi les initiés, et une autre d'aborder le grand public. Disons tout de suite que K.-F. Werner y a parfaitement réussi et cela avec d'autant plus de mérite qu'il embrasse plusieurs millénaires, de l'homme des cavernes aux premiers capétiens. Il montre ainsi l'arbitraire d'une histoire qui commence à une date privilégiée et souligne la continuité d'un devenir sans pour autant lui assigner un but. La France de K.-F. Werner, au bout de ses 538 pages, a traversé toutes sortes d'épreuves et de transformations : elle n'a pas encore la notion de son identité. Il faudra qu'en émerge une volonté politique pour que, de sa configuration et de ses vicissitudes, surgisse le sens de ce qui n'avait été qu'un enchevêtrement d'événements.

Mais les peuples sont avides de légendes et se veulent un passé qui les fassent descendre dans la nuit des temps. Aussi Werner doit-il faire place nette de deux mythes qui ont la vie dure : celui des Francs, postulant l'asservissement d'une population indigène et fière par des tribus déferlant d'outre-Rhin, et celui des Gaulois, supposant une résistance aussi héroïque que désespérée à la conquête de César. Vision, nous dit Werner, *« qui ne correspond pas aux vestiges nombreux et divers de la civilisation gallo-romaine que des fouilles archéologiques font découvrir chaque jour partout en France »*.

L'union intime du trône et de l'autel

Les Gaulois n'étaient pas dépourvus de civilisation – la leur surpassait même la romaine en bien des points – mais ils ne formaient pas un ensemble structuré, et il n'y a pas d'indice que leur religion, qui n'ignorait pas les sacrifices humains, ait jamais donné lieu à une prise de Conscience interrégionale s'exprimant par écrit. Leur langue elle-même s'est effacée devant le latin. Les Gaulois n'étaient d'ailleurs pas les premiers occupants. Simplement, on ne sait rien des peuplades qui les ont devancés au sud du vaste berceau celte dont les Gaulois faisaient partie. Marseille, *fondation phocéenne*, *« sert de plaque tournante entre la civilisation antique et les populations établies plus au nord, comme le sera plus tard toute la Gaule romaine »*. Au reste, Romains et Gaulois n'avaient-ils rien de commun quand les premiers subjuguèrent les seconds ? On ne doit pas oublier, écrit Werner, *« le fait que les Romains venaient seulement d'être hellénisés et qu'après tout la Gaule romaine, c'est la fusion des Romains hellénisés et des Celtes partiellement hellénisés »*.

Le grand souci de Werner est de montrer que tout s'enchaîne et que – même quand intervient la violence pure, comme dans le grand ébranlement de 275 qui vit l'invasion des Francs et des Alamans – il ne faut pas *« séparer artificiellement les époques qui sortent l'une de l'autre »*. Un phénomène aussi important que la conversion de Constantin annonce le Bas-Empire en prolongeant la tradition qu'il reçoit de ses prédécesseurs : loin de diminuer son autorité, le christianisme fait de lui *« l'évêque de tous les chrétiens »*, le centre de tous les pouvoirs. L'union intime *« du trône et de l'autel »* – qui a de beaux jours devant elle – s'accompagne de l'extension d'une nouvelle bureaucratie, à laquelle l'Eglise et les « barbares » romanisés prêteront le concours le plus étroit. Werner examine à fond les articulations de cette nouvelle solution aux problèmes qui avaient entraîné la chute de l'ancien empire romain et qui va procurer à la Gaule une assez longue période de paix pour qu'y fleurisse une sorte de culture d'arrière-saison... Le Bas-Empire est submergé, au milieu du Ve siècle, par la pénétration des Francs, au Nord, et des Alamans, au Sud-Est. Mais c'est lui qui sert de matrice aux règnes composites qui en prennent la relève, non pas dans un esprit antiromain, comme l'explique Werner, mais en se réclamant au contraire du service de Rome. Le dernier empereur vraiment romain, Aetius, remporte en 451 la fameuse bataille des champs catalauniques sur Attila : des Francs se trouvent dans les deux camps. Cette mêlée de « tous contre tous » – Burgondes, Wisigoths, Vandales et autres Alains... – aurait peut-être fini par avoir raison de la Gaule, si ne s'était nouée une coalition gallo-franque à laquelle participe *« le roi fédéré des Francs de Tournai »*, Childeric Ier, qui bat les Wisigoths près d'Orléans en 477.

Calomnies anachroniques

Toute l'évolution de la paix constantinienne qui suivra permet une révision profonde des idées reçues concernant les grandes invasions. Finalement, ce ne sont pas les envahisseurs, avec leurs victoires éphémères, mais ce sont *« les défenseurs du monde romain, d'origine barbare, qui auront une influence durable sur ce monde qu'ils aident à survivre et à rester chrétien »*.

Clovis ne fondera pas un nouvel Etat : à partir du petit royaume de Soissons, il réunira la puissance de tous les Francs et de leurs conquêtes, assurant à sa descendance *« le monopole de la royauté »*. Un Charles Martel n'a pas seulement brisé l'assaut arabe en 732 : il a guerroyé, avec des méthodes implacables, sur toutes les frontières de ce *« Regnum Francorum »* où, *« après deux siècles de cohabitation et de symbiose culturelle des Gallo-Romains et des Francs, le résultat était une romanisation linguistique de la partie originaire franque de la population du nord de la Loire et une francisation – non une germanisation – psychologique et politique de la partie originairement gallo-romaine »*.

Ce qui est rompu, ce n'est pas l'œuvre initiale de Rome, mais sa démesure, qui se fragmente en petites unités plus ou moins autonomes : *« nationalités régionales plus fortement ancrées dans le sol que les grands empires »* et dont l'Eglise, par ses puissants évêques et ses grands monastères, assurera la cohésion interne et souvent la défense. Le Bas-Empire avait légué ses assises à ce Haut Moyen Age et à ces Mérovingiens dont Werner déplore la mauvaise presse dans l'historiographie allemande et française. Pour la première, ils ont trahi leur vocation germanique ; la seconde les regarde comme des êtres *« féroces, bêtes et décadents »*. Calomnies anachroniques, selon Werner, qui consacre aux Mérovingiens des pages chaleureuses, mettant en relief leurs capacités architecturales et artisanales.

La seule excuse qu'il trouve à leurs détracteurs est qu'il ne subsiste presque rien des monuments et des documents de leur temps. Il fut pourtant celui où se reconstitua le réservoir d'hommes et de ressources où allait puiser l'empire de Charlemagne qui, en trente ans de guerre, s'étendit d'Aix-la-Chapelle à Barcelone. Comme Constantin, Charlemagne se prit pour un autre roi David, nomma évêques et abbés, convoqua un concile *« occidental »* à Francfort en 794. Sacré empereur à Rome en l'an 800, il se crut investi de la mission d'instaurer *la Cité de Dieu* – son livre de chevet – sur son immense empire.

Werner nous fait suivre les déchirements, les conflits, les alliances et retournements d'alliances, les combinaisons matrimoniales qui remplissent l'espace entre le partage de l'empire carolingien et *« l'aube des principautés »*.

Le style extrêmement dépouillé de l'auteur, sa parfaite connaissance des hommes et des œuvres, son sens de l'esthétique et des proportions de chaque époque, font apparaître plus complexes, plus cosmopolites, si l'on ose dire, ces origines trop souvent enfoncées dans les ténèbres de la vulgarisation. Rendons grâce à Werner d'avoir su dégager, en ces siècles de tumultes et de massacres, ce qui les rend dignes aujourd'hui de notre curiosité et de notre admiration.

ALAIN CLÉMENT.

★ **HISTOIRE DE FRANCE, sous la direction de Jean Favier, tome 1, *les Origines*, par Karl-Ferdinand Werner. Fayard, 540 p., 98 F.**

De la féodalité à la France moderne

« L'AN mil s'ouvrit un dimanche. Nul ne s'avisa qu'un millénaire commençait, sinon quelques clercs habitués à dater les actes de l'an de l'Incarnation... De la grande peur des temps derniers, nul ne parla guère plus qu'à l'ordinaire. » En dépit de ces premières lignes, l'ouvrage de Jean Favier a peu à voir avec l'histoire des mentalités. C'est un livre où l'histoire politique du Moyen Age a repris tous ses droits. Non seulement l'histoire des événements politiques, mais celle de l'organisation et de la répartition des pouvoirs, celle aussi des institutions, dans leurs rapports avec les sociétés de toutes les régions qui vont constituer l'Hexagone.

Cinq siècles, trois d'expansion et deux de crise et de maturation, depuis un an mil sans terreur jusqu'à la bataille de Marignan. Le parcours est soigneusement balisé, par chapitres d'un demi-siècle environ, divisés en paragraphes thématiques, pour conduire de la France féodale profondément morcelée à l'unité de la France moderne.

Au terme, *« une organisation politique s'est mise en place, par-delà l'empirisme contractuel de la féodalité. Elle se fonde sur un ordre public mieux garanti quant à la sécurité des personnes, des biens et des affaires : un ordre public qui n'apparaît plus comme une application du plan divin sur la création, mais comme une fonction naturelle de ceux qui ont en charge le bien public »*.

Cette trame politique n'est évidemment pas isolée. Le dynamisme des principautés, les mouvements unificateurs, les conflits ne se comprennent qu'en relation avec l'expansion économique des campagnes puis des villes. Les grands phénomènes religieux comme la réforme grégorienne ou le développement de l'hérésie cathare, les chefs-d'œuvre de l'art ou de la littérature comme la vie des cours, s'intègrent dans cette histoire. Et une attention particulière est portée, on pouvait s'y attendre de la part de Jean Favier, aux problèmes financiers et monétaires.

Par touches successives se met en place une histoire totale du Moyen Age, merveille de savoir maîtrisé et heureusement exposé.

MICHEL SOT.

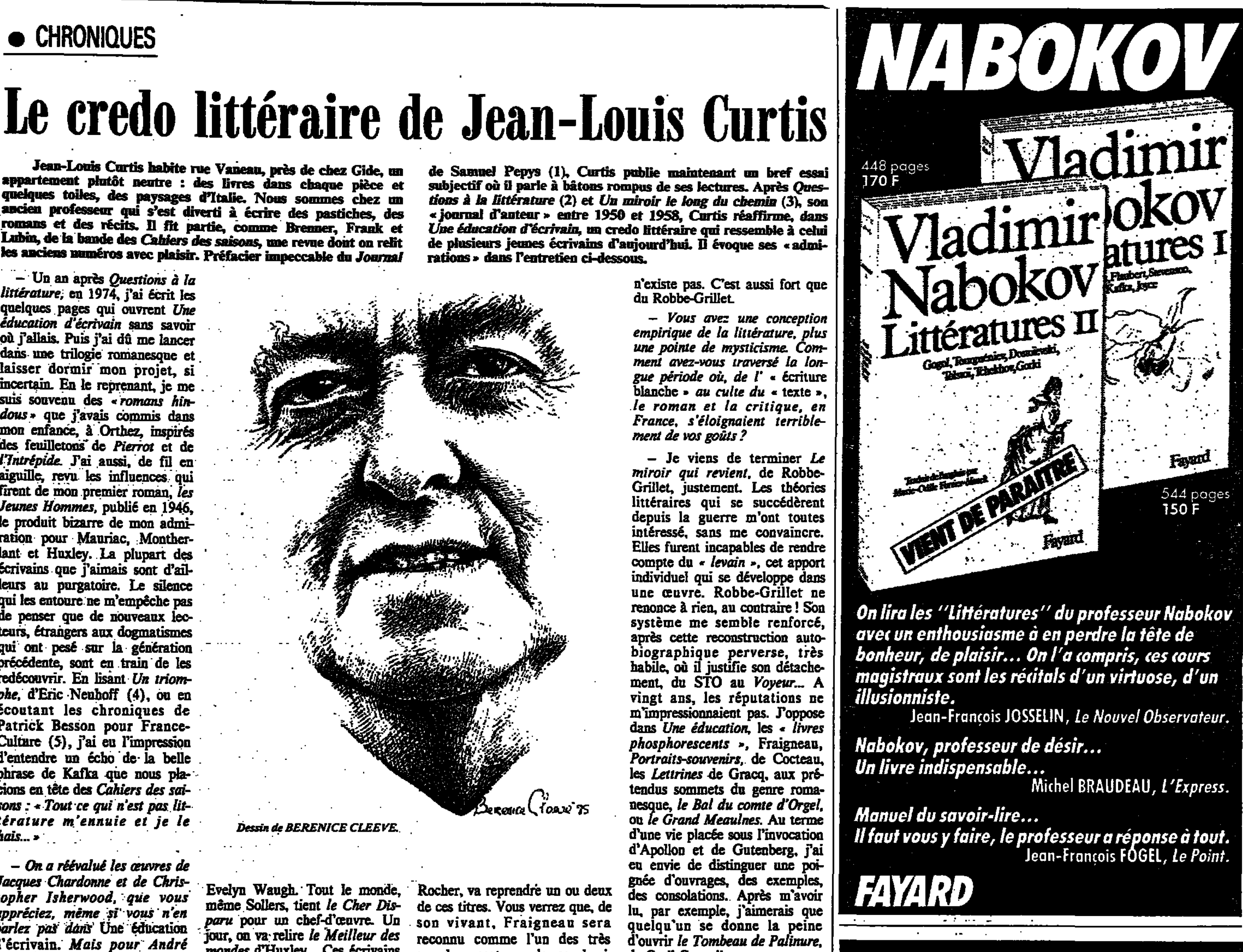
★ *LE TEMPS DES PRINCIPAUTÉS*, de Jean Favier. Fayard. 499 p., 98 F.

● CHRONIQUES

Le credo littéraire de Jean-Louis Curtis

Jean-Louis Curtis habite rue Vaneau, près de chez Gide, un appartement plutôt neutre : des livres dans chaque pièce et quelques toiles, des paysages d'Italie. Nous sommes chez un ancien professeur qui s'est diverti à écrire des pastiches, des romans et des récits. Il fit partie, comme Brenner, Frank et Lubin, de la bande des *Cahiers des saisons*, une revue dont on relit les anciens numéros avec plaisir. Préfacier impeccable du *Journal* de Samuel Pepys (1), Curtis publie maintenant un bref essai subjectif où il parle à bâtons rompus de ses lectures. Après *Questions à la littérature* (2) et *Un miroir le long du chemin* (3), son « journal d'auteur » entre 1950 et 1958, Curtis réaffirme, dans *Une éducation d'écrivain*, un credo littéraire qui ressemble à celui de plusieurs jeunes écrivains d'aujourd'hui. Il évoque ses « admirations » dans l'entretien ci-dessous.

– Un an après *Questions à la littérature*, en 1974, j'ai écrit les quelques pages qui ouvrent *Une éducation d'écrivain* sans savoir où j'allais. Puis j'ai dû me lancer dans une trilogie romanesque et laisser dormir mon projet, si incertain. En le reprenant, je me suis souvenu des « *romans hindous* » que j'avais commis dans mon enfance, à Orthez, inspirés des feuilletons de *Pierrot* et de *l'Intrépide*. J'ai aussi, de fil en aiguille, revu les influences qui firent de mon premier roman, *les Jeunes Hommes*, publié en 1946, le produit bizarre de mon admiration pour Mauriac, Montherlant et Huxley. La plupart des écrivains que j'aimais sont d'ailleurs au purgatoire. Le silence qui les entoure ne m'empêche pas de penser que de nouveaux lecteurs, étrangers aux dogmatismes qui ont pesé sur la génération précédente, sont en train de les redécouvrir. En lisant *Un triomphe*, d'Eric Neuhoff (4), ou en écoutant les chroniques de Patrick Besson pour France-Culture (5), j'ai eu l'impression d'entendre un écho de la belle phrase de Kafka que nous placions en tête des *Cahiers des saisons* : « *Tout ce qui n'est pas littérature m'ennuie et je le hais...* »



Dessin de BERENICE CLEEVE.

– On a réévalué les œuvres de Jacques Chardonne et de Christopher Isherwood, que vous appréciez, même si vous n'en parlez pas dans Une éducation d'écrivain. *Mais pour André Fraigneau et Pierre Benoit, croyez-vous à une seconde chance ?*

– On est souvent surpris par les caprices de la mode ou par les redécouvertes qui favorisent un écrivain méconnu. Je ne crois pas, pour le moment, à un retour de Barrès, qui fut si grand ! Je suis allé très jeune en Angleterre, où j'ai dévoré Aldous Huxley et Evelyn Waugh. Tout le monde, même Sollers, tient *le Cher Disparu* pour un chef-d'œuvre. Un jour, on va relire *le Meilleur des mondes* d'Huxley... Ces écrivains britanniques, qui semblaient si démodés, correspondent à ce qu'il y a de plus *in*. Le moindre vidéo clip pastiche leur froideur, leur ironie, leur angoisse. Alors, pourquoi pas Fraigneau et Benoit ? La trilogie de Fraigneau – *le Songe de l'empereur, le Journal profane d'un solitaire, le Livre de raison d'un roi fou*, – trois Mémoires apocryphes, est une merveille. Un éditeur, Le Rocher, va reprendre un ou deux de ces titres. Vous verrez que, de son vivant, Fraigneau sera reconnu comme l'un des très grands prosateurs de ce demi-siècle. Quant à Benoit, c'est un petit maître que doivent fréquenter ceux qui écrivent de la fiction. Je démonte dans *Une éducation* les intrigues diaboliquement ingénieuses de *Mademoiselle de La Ferté* et de *Fort-de-France*. Benoit a réussi un roman extraordinaire, *Erromango*, avec un seul personnage masculin, hanté par une femme qui, peut-être, n'existe pas. C'est aussi fort que du Robbe-Grillet.

– Vous avez une conception empirique de la littérature, plus une pointe de mysticisme. Comment avez-vous traversé la longue période où, de l' « écriture blanche » *au culte du* « texte », *le roman et la critique, en France, s'éloignaient terriblement de vos goûts ?*

– Je viens de terminer *Le miroir qui revient*, de Robbe-Grillet, justement. Les théories littéraires qui se succédèrent depuis la guerre m'ont toutes intéressé, sans me convaincre. Elles furent incapables de rendre compte du « *levain* », cet apport individuel qui se développe dans une œuvre. Robbe-Grillet ne renonce à rien, au contraire ! Son système me semble renforcé, après cette reconstruction autobiographique perverse, très habile, où il justifie son détachement, du STO au *Voyeur*... A vingt ans, les réputations ne m'impressionnaient pas. J'oppose dans *Une éducation*, les « *livres phosphorescents* », Fraigneau, *Portraits-souvenirs*, de Cocteau, les *Lettrines* de Gracq, aux prétendus sommets du genre romanesque, *le Bal du comte d'Orgel*, ou *le Grand Meaulnes*. Au terme d'une vie placée sous l'invocation d'Apollon et de Gutenberg, j'ai eu envie de distinguer une poignée d'ouvrages, des exemples, des consolations. Après m'avoir lu, par exemple, j'aimerais que quelqu'un se donne la peine d'ouvrir *le Tombeau de Palinure*, de Cyril Connolly.

RAPHAËL SORIN.

★ **UNE ÉDUCATION D'ÉCRIVAIN, de Jean-Louis Curtis, Flammarion, 176 pages, 60 F.**

(1) Mercure de France.
(2) Stock, 1973.
(3) Julliard, 1969.
(4) Olivier Orban.
(5) Reprises en volume sous le titre d' *Insolences*, Albin Michel (à paraître).

Les émerveillements de Rezvani

Traitant des écrits intimes de Rezvani* – Variations sur les jours et les nuits, – *Anne Bragance a donné à son article la forme du journal

Samedi, 10 heures :

Au courrier, le dernier livre de Rezvani, son journal sur une année. Première réflexion : je n'ai jamais rien lu de lui. Réflexion seconde : hier, justement, nous avions, J.D. et moi, une discussion assez serrée à propos des journaux d'écrivains. J'émettais des réserves sur le genre, trop souvent *« cette méditation du zéro sur lui-même »* ainsi que le qualifie sévèrement, mais en parfaite connaissance de cause, Monsieur Amiel. J'expliquais combien je me défiais de la complaisance inévitable, de cet épanchement un peu veule du Je. J.D., *quant à lui, défendait le journal comme « entreprise de salut, exercice de conscience et de vérité »*. Un écrivain gagne davantage à être connu à travers son œuvre, ai-je conclu..., et me voici en posture de découvrir un auteur par le biais de son journal. Il semble que la facétieuse déesse Coïncidence veuille intervenir dans le débat.

11 heures : J.D. revient de la ville et me trouve absorbée par la lecture de Rezvani. J'ai laissé en plan le travail en cours.

13 heures : Pendant le déjeuner, très vite j'avoue à J.D. mon enthousiasme, mon ravissement : pulvérisées mes réticences, enfin un journal qui ne se feuillette pas comme une éphéméride épinglée au nombril de son auteur. D'ailleurs, conscient du piège, Rezvani cite le début, non dépourvu d'humour, du journal de Gombrowicz : *« Lundi, MOI, mardi, MOI, mercredi, MOI, jeudi MOI... »* Ici, dans ces *Variations sur les jours et les nuits*, le Nous est le pronom-roi, le pronom-loi. Ici, *« la solitude à deux ramassée autour de la création donne un sentiment d'invulnérabilité, de conquête vitale, sorte de griserie forte où les sens, l'imagination, l'intelligence sont en continuelle invention. Cet échafaudage artistique aide à créer. Vie et sensation s'enlacent jusqu'à faire un tout baroque : miracle de plaisir et de tension »*. On voit Rezvani scier ses arbres, nager, lire, s'inquiéter de ses amis, faire du *« bouche-à-bec »* à un geai noyé pour tenter de le réanimer, aimer, encore aimer Danièle... On est à mille lieues de cette démarche où la pratique du journal se substitue à la création, très loin de *« cette manie bouddhique d'exister sans vivre »* (Amiel, encore).

Dimanche :

Depuis hier, le livre de Rezvani va et vient entre *nous. Deux signets dans l'épaisseur du* volume marquent la progression de nos lectures parallèles. J.D., aussi séduit que Soi, reconnaît qu'en trente pages Rezvani, dont il avait peu apprécié les premières œuvres, l'a retourné *« comme une crêpe »*. Pour moi, sensation de goûter à un fruit jusqu'ici inconnu, gorgé de lumière, mûri dans cette « Béate » édénique où vivent, le plus souvent à l'écart du monde, Rezvani et sa femme. Par la grâce de ce *« Nous »* prodigieux, la Béate, bien que nichée au creux d'un vallon, apparaît comme un haut lieu où *« l'écriture est dans les repas, et l'amour dans la balade qui est écriture et repas et amour et sexe et plaisir et désir »*. On croit rêver : trente-trois ans qu'ils s'aiment ainsi, de cet amour fou. Rezvani lui-même ne cesse de s'émerveiller devant ce miracle et, de loin en loin, ponctuant ses notations quotidiennes, revient le motif essentiel, ce constat ébloui : elle est là, toujours aimée, toujours désirée, ils sont là, inséparables, le *« deux est UN »*. Aussi peut-il noter, signalant leurs siestes dans le hamac tendu entre le cyprès et le palmier : *« Nous sommes comme deux jumeaux dans un sac »*, et, lorsque la grippe les abat en même temps : *« 80° de fièvre à deux. »* Qui dira mieux la fusion du couple ?

Lundi :

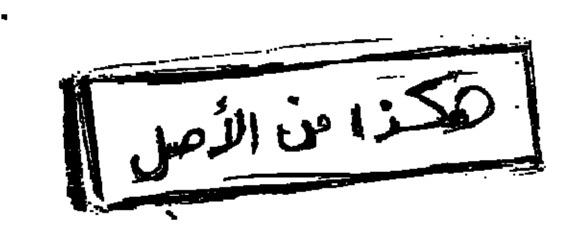
Hélas, j'ai fini ces *Variations sur les jours et les nuits*, mais la jubilation persiste. Grand bain régénérateur dans ce livre solaire dont je pressens qu'il m'illuminera longtemps encore. Avec J.D., nous essayons de comprendre en quoi consiste le secret de Rezvani et ce qui l'a poussé à livrer au public toute une année de son intimité, lui si sauvage, si peu « social ». Serait-ce simplement, comme le suggère Blanchot, parce que, quoi qu'il en soit, *« les abords d'un secret sont plus secrets que lui-même »* ? S'il en est ainsi, Rezvani n'aurait rien trahi, il se serait contenté de nous laisser entrevoir un lumineux mystère. Car il y a là, encore et surtout, cette grâce déjà repérée chez Paulhan et quelques autres, cette capacité, si rare, à vivre dans *l'« état de merveille »*. Emerveillé, Rezvani devient émerveillant, du beau mot de Duras dans *l'Amant*, et l'émotion esthétique, l'admiration qui le portent devant le peuple vénitien, devant un livre, un tableau ou, toujours, devant son amour, lui permettent cette participation au monde, cette annexion glorieuse de toute donnée susceptible de l'enrichir.

Mardi :

Je révise quelque peu mon jugement sur le journal et, en guise de *mea culpa*, envers J.D., envers Rezvani que j'ai si longtemps ignoré, je décide d'écrire mon article sous cette forme...

ANNE BRAGANCE.

★ **VARIATIONS SUR LES JOURS ET LES NUITS, de Rezvani. Le Seuil, 400 p., 95 F.**



● LETTRES ÉTRANGÈRES

Quand Thomas Mann parlait aux Allemands à la BBC

« *AU cours de l'automne 1940, la British Broadcasting Corporation me fit demander si je voulais bien adresser à mes compatriotes, par l'intermédiaire de son poste émetteur et à intervalles réguliers, de courtes allocutions dans lesquelles je devrais commenter les événements de guerre et tenter d'agir sur le public allemand dans le sens de mes convictions...* », explique Thomas Mann dans la présentation de ces *Appels aux Allemands* qui avaient été publiés pour la première fois en 1948, et que Martin Flinker vient de rééditer chez Balland. Une réédition qui tombe à point.

Ces appels, il les poursuivra jusqu'au 10 mai 1945. Vingt-cinq textes pathétiques et prophétiques au long desquels l'écrivain allemand le plus célèbre de son temps tente d'alerter ses compatriotes contre ce régime abominable qui l'a banni, qui a brûlé ses livres, qui ne peut apporter que le chaos et la guerre totale. Chancre qui menace l'Allemagne de Goethe, de Luther, de Beethoven, l'Allemagne humaniste, et que les Allemands eux-mêmes doivent extirper.

« *Personne au monde ne croit que le peuple allemand se sente fier de l'histoire que fabriquent ses despotes, misérable charlatanerie faite de sang et de larmes,* déclare Thomas Mann dès novembre 1940. *Les aventuriers maudits qui poursuivent l'asservissement du monde sentent au fond d'eux-mêmes que, dès aujourd'hui, ils ont perdu...* » « *Je sais bien qu'au bout de ces huit années d'abrutissement vous ne pouvez plus guère vous imaginer l'Allemagne sans le national-socialisme. Mais vous est-il plus facile de vous représenter sa perpétuation par la victoire finale à laquelle il veut vous faire croire ?* », dit-il en juillet 1941, après la rupture du pacte germano-soviétique. « *Voulez-vous être plus petits, avoir moins de caractère, être plus lâches que les autres ? Songez que (...) Hitler ne peut continuer sa guerre sans votre aide. Refusez-lui vos mains et ne collaborez plus avec lui ! Ce n'est que si vous vous délivrez vous-mêmes que vous aurez le droit d'entrer dans l'organisation libre et juste des nations, qui sera celle de l'avenir.* » Inlassablement, mois après mois, Thomas Mann va conjurer l'Allemagne de se réveiller, de chasser le mal.

Lui qui n'est jamais revenu dans son pays depuis l'incendie du Reichstag (il se trouvait alors en tournée de conférences à l'étranger), lui qui a rompu définitivement avec le régime abhorré, en 1936, ne veut pas accepter de confondre l'Allemagne et le national-socialisme, car une seule haine s'impose à lui, « *celle qui pèse sur les bandits qui ont fait du nom d'Allemand une abomination devant Dieu et devant le monde entier* ». Thomas Mann va accepter en 1944 de devenir citoyen américain (après son fils Klaus, qui, en 1942, s'est engagé dans l'armée américaine), mais il reste un « *Allemand de nationalité américaine* ». Et avant tout, un Européen.

Après le magnifique livre de souvenirs de Klaus (1), qui vient d'être traduit en français et qui est un document exceptionnel sur l'époque, on finit par mieux connaître cette extraordinaire dynastie des Mann, ces Cassandres incompris qui auront beaucoup fait pour ouvrir les yeux de leurs contemporains : qu'on lise *la Haine* de Heinrich Mann (Gallimard 1933), *le Tournant* (publié en 1942 à New-York) et, de Thomas Mann, ces « appels » à la dignité et à l'expiation des fautes. Chacun sait qu'on n'écoute pas Cassandre lorsqu'il est encore temps : par exemple, Thomas Mann nous rappelle que, dès janvier 1942, le monde savait, pouvait savoir, qu'il existait des camps d'extermination : « *Quatre cents jeunes juifs hollandais ont été déportés en Allemagne afin que l'on expérimente sur eux des gaz toxiques. (...) Mais cette histoire paraît incroyable et, dans le monde entier, beaucoup se refuseront à y croire.* »

Réveillez-vous, répète-t-il aux Allemands. Révoltez-vous ! On vous ment...

Après la guerre, Thomas Mann, déçu, refusera de venir se réinstaller en Allemagne ; il mourra sans s'être réconcilié avec son pays, trop conscient sans doute que ses appels à la culpabilisation collective ne seraient pas entendus.

NICOLE ZAND.

(1) *Le Tournant*, de Klaus Mann. Ed. Solin (voir « le Monde des livres » du 4 janvier).

★ APPELS AUX ALLEMANDS (1940-1945). MESSAGES RADIODIFFUSÉS ADRESSÉS AUX ALLEMANDS. Traduction de Pierre Jundt. Introduction d'Edmond Vermeil. Préface de Martin Flinker. Balland/Flinker, 320 p., 95 F.

Friedrich Dürrenmatt ou la fiction nécessaire

L'écrivain et son lecteur dans le labyrinthe de l'autobiographie.

ECRIVAIN et dramaturge suisse, dont les livres sont abondamment traduits et dont les pièces sont jouées partout dans le monde, Friedrich Dürrenmatt est resté fidèle à son pays bernois. Dans ce paysage familier, il avait trouvé le cadre de récits comme *la Panne* ou *la Promesse*. Il avait choisi de développer quelque chose comme des romans policiers, mais qui échappaient au genre strictement défini pour s'ouvrir à une inquiétude spirituelle et à une interrogation morale. Une manière de Chesterton qui aurait lu Kafka, et qui aurait remplacé le souci métaphysique par le vertige de la science...

Avec *la Mise en œuvres*, Friedrich Dürrenmatt entreprend à la fois de se raconter, et d'évoquer quelques-uns des thèmes qui le hantent, des « *matières* » d'œuvres qui ne viendront pas au jour, mais qui n'ont cessé de « *travailler* » son écriture. Pourquoi cette démarche ? Dürrenmatt s'explique : « *Plus on vieillit, plus forte est l'envie de tirer des bilans. La mort approche, la vie se volatilise, on veut lui donner forme ; en lui donnant forme, on la fausse. Ainsi s'établissent ces bilans trompeurs que nous nommons des biographies.* »

Un hiver tibétain

Mais qu'est-ce qu'une biographie faussée, sinon une fiction ? Reste à savoir si la fiction n'est pas le plus sûr chemin, voire le seul, vers le vrai, vers l'intimité du vrai. L'écrivain précise : « *Si l'on ne prend pas le risque de la fiction, le chemin de la connaissance reste impraticable.* »

Dès lors, *la Mise en œuvres*, qui commence par l'évocation de l'enfance et du bourg natal, bascule soudain dans une sorte de récit de science-fiction, « La guerre dans l'hiver tibétain », qui se situe au terme de la troisième guerre mondiale. Le lecteur glisse sans presque s'en apercevoir de la confession à l'invention, tant l'une et l'autre sont inextricablement mélangées. Dürrenmatt l'avoue : « *La littérature, vue de la vie, et la vie, vue de la littérature, apparaissent comme une seule phrase aux emboîtements complexes.* » Mais, dans cet échange, l'auteur est contraint de s'expliquer, ici sur sa conception de l'univers, là sur l'état actuel de la Suisse, plus loin sur le nazisme et sur le stalinisme, bref ! sur diverses expériences fondamentales.

L'image du labyrinthe, chère à Dürrenmatt, revient sans cesse : « *Nous ne pouvons pas échapper au labyrinthe. Une matière à laquelle nous nous sommes une fois heurtés, nous n'y échappons plus. Nous restons prisonniers de sa pesanteur.* » Et, de fait, cet ouvrage, qui fait se mouvoir ensemble les traits de la biographie et les « *matières* » de fictions, démontre qu'il y a comme un secret accord entre ce qui est vécu et ce qui cherche à s'écrire. D'ailleurs, Dürrenmatt s'explique clairement sur ce point : « *J'essaie, en explorant les relations entre expérience vécue, imagination et matière, de repérer et de déterminer une dramaturgie de l'imaginaire. Je ne puis donc laisser de côté l'autobiographie, pas même les petits riens, pas même le moins que rien. Car c'est souvent dans les détails, dans l'accessoire, que gît la matière des œuvres.* »

La Mise en œuvres est une tentative singulière. Le lecteur passe de l'élément biographique, surprenant de fraîcheur et de saveur, à des projets de fictions étonnantes ; puis le voici plongé dans des pages où Dürrenmatt, s'interrogeant sur le monde contemporain, l'histoire récente, la morale politique, le force à s'interroger lui-même sur ces questions-là.

Le cycle recommence : à nouveau la biographie, à nouveau les fictions, à nouveau l'inquiétude spirituelle. Hanté par le labyrinthe, Friedrich Dürrenmatt a fait de *la Mise en œuvres* un labyrinthe justement : celui où les miroirs opposés et complémentaires de la vie et de la littérature tiennent captifs et le Minotaure et Thésée. Le premier étant, peut-être, l'écrivain lui-même, et le second étant le lecteur.

HUBERT JUIN.

★ LA MISE EN ŒUVRES, de Friedrich Dürrenmatt. Traduit de l'allemand par Etienne Barilier. Editions Julliard « L'âge d'homme ». 284 p., 85 F.

La Suisse, le théâtre et la parabole

« *J'ai relevé une phrase, dans* la Mise en œuvres, *qui me rend perplexe. Vous avez écrit :* « Comme dramaturge, je suis fatalement une méprise. » *Que faut-il entendre par là ?*

— Simplement qu'il existe toujours, à propos des pièces de théâtre, une erreur en quelque endroit. Une pièce de théâtre est un propos de vous qui est *représenté*. La mise en scène, le jeu des acteurs, l'état d'esprit des spectateurs, rien de tout cela n'est innocent. Après *le Mariage de Monsieur Mississippi*, une pièce jouée à Munich, la « *méprise* » s'est installée. Je visais à un théâtre total : on m'a pris pour un auteur satirique. La satire ne me requiert pas : je mélange, ou, plus exactement, je tente de mettre ensemble l'humour et la poésie pour réaliser, dans la mesure du possible, un théâtre du monde. L'idéal serait que les acteurs et les metteurs en scène puissent proposer un spectacle tel que chacun oublierait qu'il est au théâtre. Il faudrait sans doute plus d'humour dans la mise en œuvre du « *représenté* ». Bref ! la méprise m'a conduit à être très sceptique en ce qui concerne le public...

— *Dans un autre endroit de votre ouvrage, vous êtes peu tendre envers la Suisse !*

— Je suis suisse, comme vous savez. C'est une chose. D'un autre côté, mon travail d'écriture me conduit à lutter contre les faux mythes. Dès lors, pourquoi ne pas dire que la Suisse ne peut pas avoir la conscience pure ? Un exemple : le refus d'accueillir les juifs persécutés... Puis, quoi ? Si la Suisse n'a pas été envahie durant la deuxième guerre mondiale, c'est parce que Hitler avait choisi de ne pas l'envahir, et nullement parce que notre héroïque armée aurait rendu l'opération impossible. Enfin, et c'est sur cela que j'insiste : la neutralité a quelque chose en elle de déplaisamment cynique.

— La Mise en œuvres *se joue, selon moi, entre vie et littérature, biographie et fiction. Quel est votre sentiment intime, à ce propos ?*

— La littérature n'appartient pas, à mon sens, au domaine de l'allégorie, mais à l'univers de la parabole. L'allégorie mène à un discours fermé, alors que la parabole introduit à divers « sens » possibles. L'allégorie s'impose : elle est ce qu'elle est, et c'est tout ! La parabole propose moins une réponse que des questions. Dans mes écrits, le labyrinthe devient la parabole du monde lui-même. A chaque lecteur de poser la question et d'y répondre. C'est pourquoi l'essentiel tient en ceci : que la *fonction de la grande littérature est de fonder des* mythes inépuisables, qui, dès lors, sont infiniment plus importants que leurs auteurs, et les rejettent au néant — ou presque. Don Quichotte est infiniment plus important que Cervantès, et Don Quichotte est aussi infiniment plus important que Jules César. Ces mythes, ou grandes inventions, fondent l'homme. Non seulement l'homme-lecteur, mais l'humanité. En outre, ces mythes de fondation *sont les moteurs de la connaissance, parce* que, justement, ils permettent à l'homme de *connaître !* »

Propos recueillis par
H. J.

● PHILOSOPHIE

Le visible et l'invisible

Dans une méditation, jusqu'alors inédite en français, le philosophe allemand F. W. Schelling (1775-1854) nous fait voir la mort sous un autre jour, une autre nuit.

IL n'y a sans doute qu'une philosophie de la nature digne de ce nom, c'est celle de Schelling. La philosophie, on le sait, est métaphysique. Elle se porte au-delà *(méta)* du physique, qu'elle laisse souvent par là-même *impensé*. *Schelling refusa* toujours cet écart.

La philosophie plénière, selon lui, doit penser le physique, la nature, le visible, autant que le métaphysique, qui est esprit, domaine de l'invisible. Une formule célèbre résume sa vision : « *La nature,* écrit-il, *doit être l'esprit visible, l'esprit, la nature invisible.* » Il n'y a pas deux mondes, mais un seul, comme à deux faces. Celle tournée vers nous est la concrétion d'une autre qui se dérobe. Et qui, au fond, ne se dérobe que parce qu'elle est intérieure à celle tournée vers nous.

Ainsi, la vocation de la nature est double : dès maintenant, sous nos yeux, dans sa matérialité de nature, manifester l'esprit ; en un second temps, s'effacer comme nature pour qu'à son tour se lève l'autre face invisible. Mais comment s'accomplira cette métamorphose ? C'est ce que tente d'élucider l'admirable dialogue de Schelling, intitulé *Clara*, dont la traduction française vient de paraître si tardivement.

Pièce unique dans l'œuvre du philosophe, par son intention de s'exprimer dans un langage accessible à tous, et dont une femme, Clara, est la destinatrice privilégiée, dialogue romancé, aux *confins de l'écrit littéraire, de l'essai philosophique* et de la réflexion religieuse, *Clara* est en fait une méditation sur la mort. Car la mort seule, dans le temps, permet le renversement du premier moment du monde, qui est d'extériorité (« *la nature doit être l'esprit visible* »), dans le second, qui est d'intériorité pure (« *l'esprit, la nature invisible* »). Elle est même, en un sens, déjà posée par lui, s'il est vrai que la nature n'est justement l'esprit visible que parce que l'esprit, dans le même mouvement, est la nature invisible. La nature ne rend visible, en somme, dans l'esprit qu'elle atteste, que sa possible abolition. Elle « *aspire,* dit Schelling, *à être délivrée de son propre caractère périssable* » (p. 64).

Ces pages brûlantes...

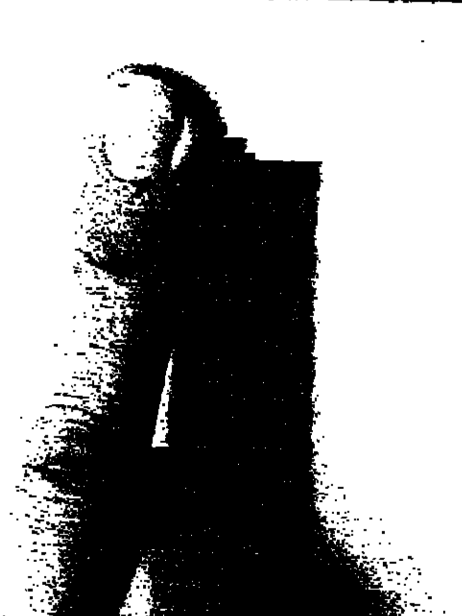
Mais cette abolition n'est pas une destruction. Le cédant à l'esprit, la nature ne peut entièrement disparaître, si elle fut bien, dans un premier temps, l'esprit rendu visible. Et moins encore si l'esprit accompli n'est finalement rien d'autre que la *nature* elle-même devenue invisible. La face du monde tournée vers nous ne ferait-elle que se détourner dans la mort, pour se tourner vers autre chose et en quelque manière s'y *maintenir, transfigurée ?* Et avec elle, au premier chef, notre propre corps périssable, parfait condensé de nature et d'esprit, qui annonça, vivant, l'invisible et, mort, s'assumerait pour une part au moins comme corps dans l'esprit qu'il aurait libéré ? Schelling va jusque là. « *Il faut,* écrit-il, *que quelque chose de physique nous suive aussi dans la mort* » (p. 111).

Comment ne pas penser ici à la vérité cachée qui s'exprime dans le dogme chrétien, si étrange et impénétrable, de la résurrection de la chair au dernier jour ? Retrouvée par d'autres voies, elle se déduirait pour ainsi dire de la philosophie de la nature poussée jusqu'à ses extrêmes conséquences, soit d'une philosophie plénière, soucieuse uniquement *de sauvegarder l'unité et la continuité de l'univers.*

Il est certes beaucoup d'autres choses à découvrir dans *Clara*. Mais que la mort puisse n'être pas la coupure brutale qu'elle est pour un grand nombre, qu'il reste quelque chose de l'en-deçà présent dans l'au-delà inconnu, tel est bien le thème central de ces pages brûlantes. Les croyants les liront avec profit. *Les autres ne* pourront manquer d'en être *ébranlés, car elles renouvellent* l'approche, perpétuellement différée par la philosophie, de ce que Mallarmé appelait : « *un peu profond ruisseau calomnié la mort* ».

ROGER MUNIER.

★ *CLARA OU DU LIEN DE LA NATURE AU MONDE DES ESPRITS*, de F.W. Schelling. Editions de L'Herne, dans la nouvelle collection dirigée par Michel Haar : « Bibliothèque de philosophie et d'esthétique ». Avant-propos de J.-F. Marquet. Traduit de l'allemand par Elisabeth Kessler. 168 p. 80 F.



● A TRAVERS LE MONDE

DUSSELDORF

« La France, où est-ce ? »

En République fédérale d'Allemagne, premier pays traducteur d'Europe dans le domaine de la *Belletristik* (la littérature), les traductions du français occupent la deuxième place après celles de l'anglo-saxon. Mais il n'y a pas lieu de se *réjouir* pour autant : de 1964 à 1976, date à laquelle 11 % des titres traduits appartenaient au français contre 72 % à l'anglais, le nombre des premiers avait diminué d'un bon tiers. Une chute qui, selon toutes vraisemblances, s'est poursuivie, sinon accélérée depuis lors.

« La France, où est-ce ? » Telle était la question percutante, adoptée en guise de mot d'ordre, par les organisateurs (l'université de Düsseldorf et la Fondation Robert Bosch) pour désigner le séminaire qui s'est déroulé, du 14 au 18 janvier, dans la ville natale de Heinrich Heine, en vue de dresser le bilan critique de la *« littérature française de langue allemande »* et de proposer une nouvelle politique de traductions.

Consacré aux trois domaines : roman, poésie, théâtre, ce séminaire constitue un véritable tour d'horizon au cours duquel on évoque successivement *les Désordres de l'amour*, de Mme de Villedieu, roman du XVIIe siècle, écrit par une émule de Mme de La Fayette, et la production contemporaine des pays de l'Afrique noire francophone. Principales constatations : à l'exception de Marcel Proust (deux cents mille exemplaires vendus, jusqu'ici, de la traduction d'*A la recherche du temps perdu* et des auteurs de l'immédiat après-guerre : Sartre, Camus, Simone de Beauvoir..., la littérature française se confond, en RFA, avec le XIXe siècle. Les têtes de file du nouveau roman, de même que Julien Gracq, Mandiargues..., sont introuvables ; Claude Simon, Audiberti, Nimier, Hervé Bazin... sont totalement absents outre-Rhin.

Parmi les souhaits émis, certains semblent, il est vrai, surprenants pour un Français : la création d'une collection destinée à accueillir les œuvres (d'Octave Mirbeau à Barrès et René Bazin) offrant une image typique de l'Allemand en tant qu'ennemi de la France. Les éditeurs présents au séminaire ont paru, en tout cas, fort intéressés par des propositions telles que la création d'une anthologie de la poésie française en plusieurs volumes (Prévert est le seul poète moderne de chez nous connu outre-Rhin), ou encore la redécouverte de Le Clézio, considéré comme un précurseur de la « vague verte ».

Cette *« conjuration franco-allemande »*, pour reprendre l'expression de Harald Weinrich, l'un des romanistes participants, réussira-t-elle à stopper l'invasion anglo-saxonne ? La question reste posée, quand on sait que c'est à New-York et sur la recommandation d'un éditeur américain que fut prise en RFA la décision de publier les mémoires de Marguerite Yourcenar.

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

PRAGUE

Jaroslav Seifert, samizdat officiel

En récompensant, à l'étonnement du monde entier — la Tchécoslovaquie exceptée — un poète « inconnu », Jaroslav Seifert, l'Académie suédoise aura certainement répondu aux objectifs d'Alfred Nobel, puisque cette consécration aura permis de faire passer les frontières à l'œuvre d'un homme de quatre-vingt-trois ans considéré dans son pays comme LE « poète national ».

Depuis, un peu partout et en désordre, dans les revues ou en recueils, on a vu paraître des fragments de l'œuvre du poète de Prague, dont Roman Jakobson écrivait qu'il était *« le plus grand poète lyrique dans les mille ans de la littérature tchèque »* qui *« joint à une maîtrise splendide de la tradition l'impulsion de l'avant-garde au sens le plus élevé du mot »*. C'est ainsi qu'on a pu lire récemment des poèmes choisis par différents traducteurs dans *Poésie 84* (qui présente un bon petit dossier bien illustré), mais aussi dans *l'Autre Europe* (édité par l'Age d'homme), dans *Traces, la Lettre internationale n° 3, l'Alternative*, petits volumes ont également paru : *les Parapluies de Picadilly* (trad. de Jan Rubes) chez Actes-Sud et *les Sonnets de Prague* (trad. de Henri Deluy et J.-P. Faye) chez Seghers.

Un étrange quiproquo a fait passer ces *Sonnets de Prague* (déjà publiés en revue en 1978) pour un samizdat « passé » clandestinement par Frantisek Janouch, un scientifique tchèque émigré qui les a appris par cœur pour traverser la frontière. Or ils font partie du tome VI de l'œuvre de Seifert publié officiellement à Prague en 1964 ont été écrites après la libération de Prague en 1945. La poésie, dans les pays socialistes, est, parfois obligée de parler à mots si couverts, avec une telle ambiguïté, qu'il peut y avoir confusion. C'est ainsi que Frantisek Janouch, tout comme les éditeurs de ces *Sonnets*, a pu confondre des vers célébrant la libération de Prague avec des poèmes sensés dénoncer l'intervention des « pays frères » en 1968...

NEW-YORK

« La Bicyclette bleue » ira en Amérique

A New-York, François-Marie Samuelson, qui avait ouvert en 1983 le Bureau du livre français, vient d'engager une seconde assistante et poursuit son activité. Il s'agissait pour lui de prouver qu'il était possible de faire acheter les droits de livres français par les éditeurs américains : sans crier victoire, il peut dire qu'il a réussi la première phase de son implantation puisqu'il a pu « placer » quelque cinquante livres, parmi lesquels *les Egarés*, de Frederick Tristan, prix Goncourt 1983 (pour 10 000 dollars), mais aussi *Escalier C*, d'Eveline Murail, *la Révolution conservatrice*, de Guy Sorman, *l'Homosexualité dans la Grèce antique* ou *la Biographie de Pierre Boulez*, par Dominique Jameux.

Parmi les derniers titres vendus par le Bureau du livre français, signalons une biographie du cinéaste Coppola d'Elisabeth Vincent et J.-P. Chaillet (Edilig), qui paraîtra chez St Martins Press, et *la Bicyclette bleue*, de Régine Desforges.

Ce dernier roman, construit d'une façon avouée sur le modèle d'*Autant en emporte le vent*, avait posé quelques problèmes, les éditeurs américains craignant un procès de la part du Margaret Mitchell Estate. Il a donc été stipulé dans le contrat que Régine Desforges devra récrire le début de son livre afin d'éviter *« toute ressemblance avec des personnages connus »*. Procédurière Amérique !

● NOUVELLES BRÈVES

● **A PÉKIN**, une académie pour l'étude du confucianisme et des classiques chinois ouvrira ses portes en mai. Elle devrait accueillir quelque trois cents étudiants et sera ouverte aux étrangers : *« La politique de la porte fermée, menée par notre pays dans le passé, a coupé les liens culturels entre nos spécialistes et leurs homologues étrangers, empêchant ainsi l'interaction normale des cultures de l'Est et de l'Ouest »*, a déclaré le directeur de la future académie.

∴

● **A OSLO**, le Grand Prix de littérature annuel du conseil nordique a été décerné au romancier finlandais de langue finnoise, Antti Tuuri, pour son livre *Pohjamaa*.

Agé de quarante ans, Tuuri est président de l'Association des écrivains de son pays. Outre une somme de 60 000 F environ, ce prix fondé au début des années 60, apporte au lauréat l'assurance d'être traduit et publié durant l'année dans les autres langues scandinaves. Pour la première fois cette année, un ouvrage en lapon et un autre en féringien ont été présentés au jury, en plus des dix livres habituellement (deux par pays membre).

∴

● **A BARCELONE**, le prix Nadal, le plus important prix littéraire espagnol (environ 60 000 F), a récompensé José-Luis de Tomas Garcia, un inspecteur de police de Valence, pour son premier roman *De l'autre côté de la drogue*, qui, selon le jury, témoigne d'*« une parfaite connaissance du milieu et un style de narration qui reproduit bien le langage actuel du monde de la drogue »*.

∴

● **A TUBINGEN**, une collection d'« études littéraires françaises » publie des *Mélanges offerts à Aimé Césaire à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire*. Ils s'intitulent *Soleil éclaté*. Edité par Jacqueline Leiner, avec une équipe internationale d'artistes et de chercheurs, ce fort volume comprend notamment des poèmes inédits de Léopold Sedar Senghor, Michel Leiris, René Depestre, des extraits d'une pièce de Kateb Yacine, des nouvelles d'Olympe Bhély, de Marise Condé, des traductions de poèmes en anglais, des essais critiques.

Dédiée *« A Aimé Césaire en souvenir de Jean-Marie Serreau »*, la pièce de Kateb Yacine met en scène Lénine, Staline, Engels et un certain Nikita qui se présente toujours *« un soulier à la main »*... Elle s'intitule *la Guerre de deux mille ans* (*Soleil éclaté*. Gunter Narr Verlag. Postfach 2567, D-7400 Tubingen 1, RFA. 450 pages. Prix : 136 DM).

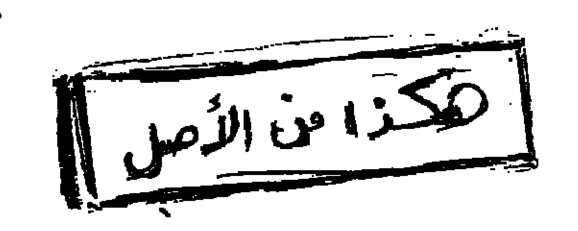
● **A LONDRES**, Penguin va fêter cette année son cinquantième anniversaire, marquant ainsi un demi-siècle de la plus prestigieuse collection de livres en format de poche. Les dix premiers titres — qui avaient été publiés en juillet 1935 — viennent d'être réédités en fac-similés à un prix de vente considérablement plus élevé que l'édition originale, qui coûtait 5 shillings les dix volumes ! Le n° 1 était une traduction d'*Ariel ou la Vie de Shelley* d'André Maurois.

∴

● **A KEY-WEST** (Floride), où l'auteur du *Vieil Homme et la mer* a écrit la plupart de ses œuvres des années 30, des spécialistes d'Hemingway ont constaté avec satisfaction qu'on parlait de plus en plus de leur idole.

Outre le récent Prix Ritz/Paris/Hemingway — patronné par le sultan de Brandeï — on constate que près d'un quart de siècle après sa mort — en 1961 — le mythe Hemingway se porte bien : on annonce cinq nouvelles biographies aux Etats-Unis, tandis que des documents inédits détenus par la bibliothèque J.-F. Kennedy de Boston et l'université du Texas viennent d'être divulgués. L'éditeur Scribner annonce la première version intégrale de *l'Eté meurtrier*, une œuvre non romanesque sur la saison tauromachique 1959 en Espagne avec la rivalité entre Luis Miguel Dominguin et Antonio Ordonez. En France, aussi, on vient de révéler un aspect inconnu du Prix Nobel 1954 - et qui ne lui ajoute pas grand chose : *88 poèmes* écrits entre 1912 et 1956 et restés pour la plupart inédits (Gallimard *88 poèmes* édité par Nicholas Gerogiannis. Traduction de Roger Asselineau, 188 p., 88 F), et dans *Poésie* (n° 104) un petit dossier sur « Hemingway poète ».





هكذا من الأصل

Le Monde des livres

● LE FEUILLETON

« Adieu Volodia », de Simone Signoret

Un message sauvé d'une occupation

Par Bertrand POIROT-DELPECH

ON ne présente plus Signoret. On n'a jamais eu à la présenter. C'est bien ce que certains roquets du chenil littéraire n'ont pas *supporté, quand elle y a fait son entrée, il y a huit ans,* en force. Des dizaines de films, dont *Casque d'or,* une vie militante à hauteur d'histoire, Mme Montand, une présence écrasante : elle avait décidément trop d'atouts ! Pour comble, *la Nostalgie n'est plus ce qu'elle était* passionnait les foules, par les *dessous politiques et le tempérament* que le livre révélait. Il devenait plus qu'un *best-seller,* un repère d'époque. La preuve : depuis 1976 les *journalistes* en panne de *titres ne* cessent d'accommoder *la Nostalgie...* à toutes les sauces !

Le refus des aboiements ne condamne pas à la pâmoison. Contrairement au *slogan de* rigueur quand une vedette de la politique ou de l'écran prend la plume, je ne crois pas qu'avec Signoret « un grand écrivain nous soit né »; du moins au sens *d'orfèvre en mots* chargeant sa *prose* de sens, de suggestion, de musique. Pour ses débuts dans la fiction, Simone Signoret *se montre plutôt moins soucieuse* de forme *que* dans *ses* Mémoires; mais encore plus emportée, sous son aplomb.

Elle a mieux à faire qu'écrire joli : raconter des vies mouvementées qu'on dirait authentiques et comme *si elle* en avait été le témoin unique, donc chargé de mission, et que le temps presse. Au diable les nuances, les climats, les ornements de style, quand on sauve une mémoire en péril ! L'auteur semble poussée par la nécessité, l'urgence, et un devoir sacré *envers les secrets mal partageables par lesquels ses person*nages communient et conjurent les menaces.

« Menaces » est peu dire. Les familles qu'*Adieu Volodia* acompagne des années *20 à la Libération sont* juives *d'Ukraine* et de Pologne. Le hasard de la Diaspora les réunit sous un même toit du vingtième arrondissement et dans le commerce du vêtement.

Des siècles de persécution leur ont légué un fond de défiance, ravivé par les programes récents et l'holocauste hitlérien qui *se profile; mais leur foi les retient de rendre les coups* et de croire au pire. C'est même tout le sujet du livre : le rapport, *à la fois lancinant et distrait, que les rescapés* et les victimes potentielles des persécutions entretiennent avec le passé, la vengeance, le danger.

On n'en finirait pas de présenter tous les personnages. Ils foisonnent au point qu'on s'y perd d'abord un peu, comme dans les sagas russes. Outre les familles Guttman et Roginski, *il y a la Hongroise Lowenthal, l'immanquable* prince devenu chauffeur de taxi, l'inévitable antisémite qui n'a rien contre mais... Sans oublier les enfants, minorité vivace au *sein de la* tribu, liée elle aussi par ses secrets, ses mensonges, ses étonnements, ses revanches.

Le passé ne comporte pas que des horreurs répétées à demi-mots. La tradition familiale s'est enrichie d'inventions rigolotes, *tel l'enlèvement* d'un ancêtre par Lucien Guitry, en tournée à Pétersbourg. Le monde du spectacle aide à enjoliver la vie, et nos amis y sont bientôt plongés en devenant costumiers pour la scène et l'écran, à l'enseigne de « Masques et bergamasques ».

UN *personnage pittoresque sert de lien; une fille de* prolos stéphanois promue maîtresse d'un bonnetier de Troyes. *Le sort qu'elle se choisira,* elle qui pouvait ne pas subir le pire, laissons les lecteurs le découvrir. Sachez qu'à sa suite nous visitons les coulisses des théâtres légers des années 30 et du cinéma. Nous croisons Prévert et toute la bande qui, avec *le Crime de M. Lange,* donnera aux protago*nistes l'idée de se changer en coopérative, sur fond de Front* populaire en liesse.

Car l'époque est là, avec ses premières publicités géantes, *sa lessive Saponite, sa Boldoflorine, son Phoscao, ses* Amer-Picon, les odeurs rustiques qui traînaient encore dans les rues de Paris, l'usure des choses d'avant le plastique, quand n'existait encore que le cassant mica. On se récite *la Condition humaine.* On découvre *la Nausée.* On campe dans les Alpes. On *restaure un couvent, comme Giono et ses amis du Contadour.* Jean-Pierre Aumont, Danielle Darrieux et Pierre Richard-Willm s'habillent chez Bergamasques...

A part une *allusion* à la SNCF, qui n'*existait* pas sous ce nom, et l'expression « gratte-ciel » pour qualifier le pavillon russe à l'Expo de 1937, exagération qu'excuse l'âge, je n'ai pas relevé un à-peu-près dans la formidable documentation amassée. Quant aux « passages » d'écrivains et d'acteurs *célèbres, aux essayages, aux tournages, ils ont la vérité des* choses vues, l'accent du vécu. Un accent gai. En dépit des épreuves passées et à venir, à cause de ces perspectives mêmes, le ton est à la fête insouciante. Une chanson de ces années menaçantes résumait le prix à payer pour savourer *l'instant présent : « Ne pensons à rien, veux-tu... »*

IL arrive pourtant que l'actualité éclate dans ces vies joyeuses comme un coup de tonnerre ou de canon. Une actualité qui divise ou rapproche les personnages selon leur origine ou leur analyse, mais qui ne vaut que pour eux.

Au cœur de cette histoire secrète ignorée ou négligée par les Français de souche, il y a Petlioura, l'ataman qui a commandé entre 1918 et 1920 les progromes d'Ukraine et de *Pologne. Quand, le 26 mai 1926, le jeune Samuel Schwarzbard* abat Petlioura rue Racine, un soulagement fier envahit les cœurs. De même lorsque Schwarzbard est acquitté, en 1927.

Mais *le procès ne va pas sans* une déception cruelle, inventée par la romancière. Parmi les témoins à l'audition desquels Me Henry Torrès a adroitement renoncé figurait l'oncle *Volodia, laissé pour mort au programe de Jitomir. Il repartira* sans que ses parents de Paris aient pu fêter sa résurrection, et *il mourra en Sibérie, les soviets ayant pris le relais sinistre des* tsars...

Autre événement qui ne prend son plein sens que pour les *Guttman et les Roginski : l'assassinat, en 1938, du conseiller* d'ambassade nazi von Rath par Grynszpan, juif polonais de dix-sept ans. Faut-il se réjouir ou trembler un peu plus devant ces actes de guerre larvée ? Dans le doute, certains personnages, à la suite de l'auteur on le suppose, consultent un archiviste de faits divers tout droit sorti d'un roman de Modiano !

CAR il y a du Modiano dans ces enquêtes et ces amnésies. On pense aussi aux nombreuses chroniques sur l'immigration entre les deux guerres, à Wiesel et à *Joffo par exemple. La façon de détailler la vie de l'immeuble* rappelle, en moins systématique, celle de Perec dans *la Vie mode d'emploi.* J'ai également songé aux *Déracinés* d'Emmanuel Bove, qu'aucun lien n'attache à la planète sinon des bribes de souvenirs nageant dans le bouillon.

Commencé avec l'arrivée des exilés dans les années 20, *Adieu Volodia* s'achève avec le retour des rares rescapés de 1945. La couverture du livre représente, au dos, la gare de l'Est dont les grandes verrières figuraient le salut ; mais avec la déformation du cliché, et du souvenir, ce pourrait être le fronton des camps sur fond de neige...

Ce flou illustre tout le roman. Les personnages de Simone Signoret vivent en sursis. La mémoire est leur seule arme. Il *leur faut trier sans cesse dans les souvenirs, en fouiller le sens,* en déjouer les embûches, comme devant les tracts ambigus qui circulent dans leur quartier et dont seule une traduction minutieuse permet de deviner l'origine. Il y a ce qu'il faut cacher aux autres et ce qu'il faut se cacher à soi-même, ce qu'il ne faut *jamais oublier sans trop le dire. Adieu Volodia ou les tris du* passé quand il en va de la survie.

Vous connaissez ces sous-verres où les personnes *déplacées — ou les vieilles gens, c'est pareil — réunissent les* photos de leurs proches, dans le fouillis des affections et des destinées ovales jaunis, mêlés aux polaroïds, plages collées de « traviole » aux montagnes, bonheurs et malheurs se recouvrant ? Dans le livre, cela s'appelle « le cadre des nôtres », *expression plus slave que yiddish pour désigner la famille* élargie à ceux qu'englobe le même péril, si présent que jamais nommé.

Adieu Volodia laisse dans *la mémoire* la même image de patchwork tissé d'affections et de solidarités ineffables, au point que le livre aurait pu porter ce titre : « le Cadre des nôtres ». Plus encore, il laisse la sensation de clandestinité ardente d'une lettre de famille passée dans un ourlet à la barbe des soldats, d'un *message sauvé d'une occupation.*

★ **ADIEU VOLODIA, de Simone Signoret. Fayard, 570 pages, 98 F.**

● HISTOIRE

Boris Souvarine, ou le bon usage de l'intelligence

A travers un recueil de ses articles, le trajet d'un antistalinien féroce et inlassable. De 1925 à 1939.

BORIS SOUVARINE, cet antistalinien têtu qui est mort le 1er novembre dernier. est de nouveau parmi nous. Les éditions Denoël viennent en effet de publier, méticuleusement préfacés par Jeannine Verdès-Leroux, quelques-uns des articles et des études écrits au cours de sa « deuxième vie », c'est-à-dire entre 1925 et 1939.

Pourquoi parler de « deuxième vie » ? Parce que 1924 amorce une rupture fondamentale encore que progressive dans l'aventure — on n'ose pas parler de carrière — de Souvarine. Fondateur du PCF en 1920, membre de la direction de la Troisième Internationale à Moscou, il est exclu du mouvement communiste pour « *sympathies trostkistes* » au lendemain de la mort de Lénine. Commencent alors ces « *années de la désillusion* » dont *A contre-courant* constitue la chronique.

Exclu, Souvarine se veut toujours communiste. « *Exclus mais communistes* », c'est d'ailleurs le titre du premier article de ce recueil, publié en octobre 1925 dans *Bulletin communiste.* Il n'est pas question alors de rupture avec la pensée et la pratique de Lénine, car, « *ce qui a fait faillite, ce n'est pas le communisme, c'est sa caricature, le « léninisme » de 1924. Ce qui a fait faillite, ce n'est pas le bolchevisme, c'est sa parodie, la prétendue bolchévisation* ». Les maîtres désignés comme des modèles à l'opposition, ce sont encore Marx, Engels, Liebknecht, Rosa Luxemburg, Lénine et Trotski. La partie n'apparaît cependant pas perdue en URSS pour Souvarine, qui réserve en priorité les foudres de son style assassin au Parti communiste français, accusé de se livrer à « *l'élimination des militants éprouvés* (...), *élimination s'accompagnant d'un racolage indécent d'éléments arriérés, inconscients ou incultes* ».

Un an plus tard, en 1926, Souvarine n'a toujours pas perdu l'espoir en ce qui concerne la Russie. C'est dans *la Révolution prolétarienne* qu'il estime que la révolution russe « *peut encore se sauver ou se perdre selon que le prolétariat* [subira] *la volonté d'une bureaucratie stérile ou qu'il* [voudra] *la briser pour imposer la sienne* ». Mais, à la fin de 1926, les « illusions » de Souvarine commencent à vaciller. Et c'est un tableau particulièrement noir qu'il brosse de la société soviétique, malade de l'alcool, de l'antisémitisme (« *le léninisme des abrutis* »), de la corruption. « *Quand de ci-devant bolcheviques violent les statuts et les décisions de l'Internationale, violent la Constitution soviétique, violent la légalité, violent les textes dans la* Pravda, *il n'y a pas de raison que les membres des Jeunesses communistes ne violent pas les jeunes filles dans la rue* », s'exclame-t-il.

Une « machinerie religieuse »

Nouvelles férocités dans *Bulletin communiste,* à la fin de 1927 : « *L'opposition a commis la faute impardonnable de donner dans ce léninisme : elle a respecté la momification du corps de Lénine et la momification de son œuvre* (...), *elle a contribué à monter la machinerie religieuse sous laquelle elle s'est fait écraser* (...). *Si le mausolée* [de Lénine] *était à notre portée, ce n'est pas un crachat que nous lui destinerions, mais une allumette, accomplissant ainsi ce double devoir, incinérer un cadavre et faire monter de la place Rouge la flamme symbolique de la révolution* (...). *Le premier menteur venu se croit léniniste en mentant* (...). *L'opposition a donné l'impression de vouloir seulement supplanter les maîtres du pouvoir et de n'avoir songé à la démocratie que pour y parvenir* ». *Rien n'est plus à gauche qu'une juste analyse de la situation.* » L'ouvrage publié par Denoël comprend également le chapitre magistral consacré à la dictature du prolétariat de *la Russie nue,* attribué en 1929 à Panaït Istrati, mais rédigé en fait par Boris Souvarine.

L'autre partie de *A contre-courant* est dominée par la controverse Trotski-Souvarine, qui devait se terminer par une nouvelle rupture. Toujours dans *Bulletin communiste,* Souvarine écrira : « *Il y a un crétinisme parlementaire classique et trop connu, mais il y a aussi un crétinisme syndicaliste dont nous sommes bien placés en France pour constater les effets ; de même, n'en déplaise à Trotski, qu'il y a un crétinisme de parti qui prend forme parfois de crétinisme de fractions* (...). *Nous avons sans doute de nouvelles fautes à commettre, mais le tout est de ne pas répéter les anciennes.* »

C'est un peu plus tard que Souvarine va entamer sa collaboration au *Figaro.* Suivent donc plusieurs articles prémonitoires consacrés aux procès de Moscou, à la guerre d'Espagne, à la polémique déclenchée par le témoignage de Gide sur l'URSS. Le dernier texte de cet ouvrage, qu'il faudrait dédier au bon usage de l'intelligence, est daté du 7 mai 1939. Il annonce aux lecteurs du *Figaro* le prochain pacte germano-soviétique : « *Tous les efforts de Staline pour arriver à un compromis,* écrivait Souvarine, *se sont brisés sur l'obstination personnelle de Hitler* (...) ; *il suffirait donc que Hitler changeât d'avis, tout au moins de tactique, pour changer toute la conjoncture présente... Plutôt que d'être tenu en échec devant Dantzig, ne préférera-t-il pas se prêter pour un temps au compromis souhaité par Staline, quitte à s'en prendre à l'URSS plus tard ?* » La prévision allait se vérifier exacte, mais elle parut sur le coup si blasphématoire à la direction du *Figaro* que celle-ci mit fin à la collaboration d'un tel esprit critique.

JACQUES AMALRIC.

★ **A CONTRE-COURANT, écrits 1925-1939, de Boris Souvarine. Éditions Denoël. 336 pages, 120 F.**



culture

CINÉMA

INTERDIT A VERSAILLES

« Je vous salue Marie » est visé par une demande d'interdiction nationale

Le film de Jean-Luc Godard *Je vous salue Marie* se trouve menacé de censure. Un arrêté municipal de la mairie de Versailles (dont le maire UDF-CDS est M. André Damien) a été pris, mercredi 23 janvier, pour interdire la projection du film dans la commune. Il s'agit, selon l'arrêté, d'*« éviter des troubles sérieux de l'ordre public »*, l'œuvre de Godard pouvant *« heurter les convictions d'une partie de la population versaillaise »*. Mardi 22 janvier, une projection en avant-première du film dans une salle de cinéma de Versailles avait déjà été perturbée par un groupe de militants de l'Association familiale et catholique. Une bobine du film, jugé *« choquant »* et *« profondément blasphématoire »*, avait même été dérobée dans la cabine de projection, et les forces de l'ordre avaient dû intervenir pour faire évacuer le cinéma.

De leur côté, deux associations, – l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne, et la Confédération des associations familiales catholiques – ont engagé, mercredi, une instance en référé auprès du tribunal civil de Paris afin de demander l'interdiction de *Je vous salue Marie*, ou tout au moins *« la suppression de tous passages obscènes et pornographiques mettant en scène le personnage de Marie et invoquant sans conteste la personne de la vierge Marie »*.

Ces associations, dont l'avocat est Mᵉ de Saint-Just, estiment que certaines scènes *« sont une insulte manifeste à la personne de la vierge Marie, donc à la religion catholique et à ceux qui la pratiquent »*. L'audience du tribunal doit avoir lieu vendredi 25 janvier devant M. Pierre Drai, président.

De son côté, Jean-Luc Godard a affirmé : *« Je n'ai pas du tout voulu porter atteinte à la religion catholique. Probablement*, a-t-il déclaré à l'AFP, *la virginité est quelque chose d'encore puissant et qui peut faire scandale... Moi je me souviens qu'à l'époque du* Petit soldat *M. Jean-Marie Le Pen avait demandé que je sois extradé du territoire. Marie n'est pas le petit soldat mais, comme disait Bernanos,* « la cadette du genre humain » *et probablement la cadette du genre humain énerve-t-elle encore les gens... »*

Le journal *la Croix* consacre une double page de son numéro daté du jeudi 24 janvier à *Je vous salue Marie*. Les différents auteurs s'accordent non seulement sur la qualité du film, mais sur le fait que rien de choquant pour la religion ne saurait y être trouvé. Yves Le Cam s'inquiète des réactions des associations à Versailles : *« Nous aurons senti monter l'intolérance »*, écrit-il. De son côté, Jean Collet conclut : « Je vous salue Marie *n'est (...) pas une réflexion intellectuelle ou théologique. C'est un poème (...). Il ne s'adresse pas aux esprits forts, mais aux simples en esprit. Désormais, dans notre ciel envahi de clichés, ceux-là seuls sont capables de voir juste. Si vous voulez savoir comment filmer aujourd'hui un coucher de soleil, une prairie au printemps, la brise sur un lac, un nu féminin, en évitant la carte postale, le tableau ou le pornographique, allez voir* Je vous salue Marie. *Pour Godard c'est toujours la première fois. C'est toujours en ce temps-là... C'est par l'enfance de l'art qu'on rejoint l'enfance de Dieu. »*

La censure

L'esprit de censure ne perd jamais tout à fait ses droits. Mais il persiste de manière inégale selon les domaines qu'il vise. Disparue pour ce qui concerne le livre ou le théâtre, la censure est, à tort ou à raison, fréquemment invoquée à propos de la télévision. Le cinéma peut en être également victime, en vertu notamment de textes particuliers remettant aux maires, mais aussi aux préfets, pour des raisons d'ordre public local, le droit d'interdire l'exploitation d'un film, sur le territoire de la commune ou du département.

De plus, des associations ou des particuliers peuvent réclamer une pareille interdiction, en se référant à des principes généraux tels que la liberté de conscience.

Ces deux voies ont été retenues à l'encontre du film *Je vous salue Marie*, la première par le maire de Versailles, M. André Damien (CDS) conseiller d'État (1), la seconde par deux associations confessionnelles. Ces dernières ont donc formé un référé devant le président du tribunal de Paris pour qu'il prononce l'interdiction du film. Non sans lui lancer un appel du pied de nature personnelle et en évoquant implicitement un jugement du 23 octobre dernier par lequel ce magistrat a interdit totalement l'affichage des placards prévus pour le lancement du film *Ave Maria*.

A Versailles, des procédures seront sans doute engagées devant les juridictions administratives pour excès de pouvoir. Comme toujours en pareilles circonstances, le résultat en sera sans objet. Interdit d'exploitation en 1966, le film de Jacques Rivette, *Simone Simonin, la religieuse*, ne fut « remis en liberté » que l'année d'après par le tribunal administratif de Paris. Le Conseil d'État se prononça en 1975.

Les censeurs ont ceci de particulier que leurs exigences pèsent sur d'autres qu'eux-mêmes. Etre choqué par le contenu d'un film n'est en soi pas condamnable. Il suffit de s'abstenir d'aller le voir. Mais le censeur veut plus. Il impose, si l'on peut dire, ses vues à ceux qui ne les partagent pas. Tel est le paradoxe qui triomphe à Versailles et que le président du tribunal de Paris est requis d'étendre à la France entière.

Ph. B.

(1) M. André Damien étant actuellement en déplacement à l'étranger, la décision a été prise en réalité par M. Rougevin-Baville (PR), conseiller d'Etat lui aussi, adjoint au maire. Un pouvoir d'interdiction est par nature exorbitant. Aussi deux questions se posent : ce pouvoir peut-il être délégué ou appartient-il au seul maire ; le pouvoir d'interdiction peut-il être implicitement compris dans une délégation générale, ou doit-il être expressément mentionné ?

IMMACULÉE CONCEPTION ET NAISSANCE VIRGINALE

Le film *Je vous salue Marie*, de Jean-Luc Godard, traite d'une jeune femme qui devient enceinte et donne naissance à un enfant sans l'intervention d'un homme. La plupart des journaux qui en ont parlé, de *Libération* au *Matin de Paris*, en passant par *le Canard Enchaîné* et Godard lui-même (dans l'interview accordée au *Monde*), font allusion à l'Immaculée Conception pour évoquer cette naissance mystérieuse.

Erreur courante... Rappelons que le dogme catholique de l'Immaculée Conception, promulgué par Pie XI en 1854, n'a rien à voir avec la naissance virginale du Christ : le fait que Jésus fut conçu dans le sein de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit, ce qui constitue le mystère de l'Incarnation. L'Immaculée Conception, en revanche, signifie que la Vierge Marie a été conçue indemne du péché originel. C'est pourquoi elle est « immaculée » : sans tâche.

A. W.

« Train d'enfer » ne sera pas projeté dans le Tarn-et-Garonne

Le film de Roger Hanin, *Train d'enfer*, ne sera pas projeté dans le Tarn-et-Garonne, où la cour d'assises doit juger les inculpés du crime dont *cette œuvre cinématographique s'est inspirée*. C'est ce qu'a fait savoir par son avocat, Mᵉ Georges Kiejman, la société Profegi, productrice de *Train d'enfer*.

Cette décision fait suite à l'annonce par les avocats des inculpés d'une action en référé et d'une plainte contre X pour violation de l'article 38 de la loi sur la presse (*Le Monde* du 23 janvier).

Le communiqué de Mᵉ Kiejman déclare *« pour éviter tout malentendu à l'égard d'une procédure judiciaire en cours, nous avons décidé spontanément de renoncer à projeter le film dans le ressort de la cour d'assises de Montauban tant que celle-ci n'aura pas rendu son verdict »*.

Cette décision ainsi que l'annonce de la plainte des avocats des inculpés du crime du rapide Bordeaux-Vintimille ont suscité une réaction de M. Hubert Gouze, maire de Montauban et député (PS) du Tarn-et-Garonne : *« Je suis choqué*, a-t-il déclaré, *par une telle procédure. On va priver les Montalbanais d'un film qu'ils pourront voir comme ils veulent dans les départements voisins. Ou bien on interdit* Train d'enfer *sur l'ensemble du territoire national jusqu'à ce que la cour d'assises ait jugé ou on ne l'interdit pas du tout. Nous ne sommes pas une « réserve » en Tarn-et-Garonne. »* (Corresp.).

MUSIQUE

« CAPRICCIO », de Richard Strauss à Nice

Un présage heureux

La nouvelle politique mise en œuvre à l'Opéra de Nice par MM. Lucien Salles et Pierre Médecin est en train de porter ses fruits. Dans ce théâtre qui fut, plus longtemps que d'autres, le temple du conservatisme, où quelques vedettes compensaient l'absence de mise en scène et de répétitions pour des abonnés vieillissants, un travail sérieux s'accomplit, dont le meilleur signe est peut-être la renaissance de l'Orchestre philharmonique sous la direction paternelle, mais ferme, de Berislav Klobucar. *Le résultat ne s'est pas fait attendre.*

Qui aurait pensé qu'on pût donner à Nice, devant des salles combles, trois représentations de *Capriccio*, cet *« opéra pour connaisseurs »* dont Richard Strauss croyait qu'il s'adressait seulement *« à l'auditeur raffiné et cultivé, habitué aux subtiles demi-teintes et susceptible de repérer les gloses les plus finement nuancées »* (Heinz Becker) ? Un public neuf, jeune et enthousiaste, a savouré ce chef-d'œuvre d'humour et d'émotion écrit par un musicien de soixante-dix-huit ans, posant pour la dernière fois le dilemme éternel de l'opéra : *« D'abord les paroles, ensuite la musique, ou bien d'abord la musique... ? »*

Mais ce problème esthétique, le compositeur l'a métamorphosé en l'incarnant dans la rivalité fraternelle d'un poète et d'un musicien amoureux de la même femme, elle-même indécise jusqu'au bout : *« Auquel offrir la palme ? A Flamand* (le musicien) *aux yeux si beaux et aux propos si tendres, à Olivier, esprit puissant, aux élans pleins d'ardeur ? Peine inutile que chercher à les disjoindre : d'une seule source, paroles et musique font naître des beautés nouvelles. »* Et la comtesse Madeleine restera seule à rêver en se redisant le poème (de Ronsard) dont elle ne sait plus s'il est de l'un ou de l'autre *« A jamais unis par mon sonnet »*.

Merveilleux marivaudage où Strauss, avec son compère librettiste, le grand chef d'orchestre Clement Krauss, a malicieusement enclos, dans les débats des personnages et les allusions musicales, une véritable histoire de l'opéra : Rameau, Piccini, la Querelle des Bouffons, l'opéra-ballet, la tragédie de Gluck (époque où se déroule l'action), le bel canto, le grand opéra défendu avec brio dans le superbe monologue du directeur et caricaturé par les sujets mythologiques qu'il entend porter à la scène, le drame wagnérien, et jusqu'aux œuvres de Strauss lui-même, *Ariane* et *Daphné* (passage malencontreusement coupé à Nice).

Tout cela est imagé dans les formes mêmes dont il use (récitatif sec et accompagné, airs et ensembles d'*opera seria* comme d'*opera buffa*, etc.) avec une extraordinaire subtilité, sans jamais interrompre le déroulement de l'intrigue et d'une musique de plus en plus épanouie et ravissante, ultime fleur d'un temps révolu éclose en 1942, au plus noir d'une guerre de titans.

Dans une mise en scène précise et sage de Margarita Wallmann et un joli décor classique de Yasmina Bozin, l'Opéra de Nice a réuni une distribution de qualité dominée par le directeur de théâtre majestueux, bonasse et naïf de Manfred Jungwirth, le poète Olivier, frémissant et rude, de Peter Christoph Runge, et surtout Thomas Moser, le musicien, qui allie flamme et tendresse avec une voix rayonnante à la Tamino. La gentille Comtesse de Lilian Sukis, avec une voix fraîche mais sans beaucoup de timbre, paraît un peu fade pour ce grand personnage, lié ineffaçablement au souvenir de Lisa Della Casa et Elisabeth Schwarzkopf.

On retiendra encore la pétulante Clairon d'Ilse Gramatzky, le Comte charmeur de David Pittman-Jennings, Jérôme Pruett (le Chanteur italien), Frédéric Wolff (le Majordome), Arthur Friesen, savoureux M. Taupe, le souffleur *« dépositaire des pensées profondes du poète »* qui émerge ahuri d'un profond sommeil, et la troupe des serviteurs qui imitent leurs maîtres avec l'esprit des comédiens italiens d'*Ariane à Naxos*. J'ai déjà dit les mérites de l'Orchestre philharmonique, ardent et spirituel sous la direction attentive de Klobucar.

Cette réussite de l'Opéra de Nice est un heureux présage avant l'ouverture, en mars prochain, de l'Acropolis, l'immense salle qui accueillera de grands spectacles, tels cette année *Tannhaüser*, *Rigoletto* et *Samson et Dalila*.

JACQUES LONCHAMPT.

Le show-biz à toute allure

(Suite de la première page.)

Et un artiste français n'évolue pas dans le même contexte culturel et économique que son collègue anglo-saxon, qui dispose d'une langue universelle et de sociétés multinationales qui amortissent le budget du vidéo-clip en faisant payer à chaque filiale un droit d'utilisation dans le pays implanté en fonction de l'importance de son marché.

Le vidéo-clip souligne de la manière la plus nette que l'image est inséparable du son pour les jeunes. Ainsi le succès actuel de nombre de chanteurs et groupes comme Frankie Goes to Hollywood, Boy George, Bronsky Beat, Axel Bauer. Ici, à la manipulation des médias et au marketing s'ajoute une exploitation astucieuse, sans complexes, et tous azimuts du rock comme d'autres musiques.

L'année 1984 a vu aussi une progression sensible (8 %) de la musique vivante. Certes, les bals en France poursuivent leur déclin au rythme d'une décroissance annuelle de 6 % et les dernières tournées de variétés ont été mauvaises : il est vrai que le coût de ces tournées est excessif (le matériel, la succession d'intermédiaires, les charges diverses), et que le public n'a pas envie de dépenser deux cents francs pour aller écouter tel ou tel chanteur. Mais le concert et le tour de chant d'artistes régionaux et nationaux sont au programme des discothèques depuis la décision gouvernementale de ramener la TVA sur les spectacles vivants de 18,60 % à 7 %.

A Paris, le Zénith (6 000 places) qui correspondait à un besoin non satisfait et Bercy (15 000 places) ont ouvert leurs portes, il y a un an. Ils ont permis d'élargir le tour de chant à de vrais spectacles, de satisfaire à un désir de rêve des spectateurs avec des éléments de comédie musicale, avec de l'esthétisme et de l'illustration sophistiquée. Ils ont aussi créé une surenchère dans la production : les artistes veulent passer aujourd'hui au Zénith (1), même un chanteur intimiste comme Alain Souchon. D'autres s'attaquent au gigantisme de Bercy : ainsi Julien Clerc durant huit jours en avril et Jacques Higelin pendant un mois à la rentrée de septembre. D'autres se contentent des 4 500 places du Palais des sports, hier Eddy Mitchell, demain Charlélie Couture, puis Michel Jonasz. Résultat : le spectacle de variétés cette année coûte une fortune (entre 10 millions et 30 millions de francs), l'escalade financière est forcenée et il n'est pas évident que le producteur rentre dans ses frais. Au Palais des sports, il faudra plus de 80 % de remplissage pour amortir la série des représentations de Michel Jonasz. Au Zénith, où Johnny Hallyday a dû réaliser l'exploit de rester à l'affiche quatre mois – il était le seul à pouvoir le prétendre – pour essayer d'amortir trente millions de francs de machinerie et de lumière, la salle n'était pas remplie tous les soirs de la semaine.

CLAUDE FLÉOUTER.

Prochain article :

DEUXIÈME SOUFFLE POUR L'INDUSTRIE PHONOGRAPHIQUE

(1) Dix nouveaux « Zénith » seront construits dans les régions a annoncé le ministre de la culture, M. Jack Lang. Deux de ces « Zénith », à Montpellier et à Lorient, devraient s'ouvrir dès octobre prochain.

LES DEUX MARCHÉS

Présenté comme chaque année au Palais des festivals de Cannes, du 28 janvier au 1ᵉʳ février, le MIDEM variétés réunira les éditeurs phonographiques du monde entier ainsi que les producteurs indépendants, les sociétés productrices de vidéo-clips et les diffuseurs de vidéo-musique. Il proposera, pour la deuxième année consécutive, un marché des programmes radio, et, sponsorisés par Total, une série de galas avec Bernard Lavilliers, Toure Kunda, UB40, Daniel Lavoie, Sheila, et des artistes de Gospel (the Charles of May, Workshop Choir, the Fourth of May, Betty Perkins, Danyl Coley).

La troisième MIDEM classique aura lieu parallèlement dans le même cadre. Outre une série de colloques, il présentera quotidiennement quatre concerts. A 12 h 30, de jeunes artistes auront la possibilité de se faire entendre. La musique contemporaine aura sa place chaque jour à 18 h 30. A 20 h 30, le MIDEM classique proposera notamment un récital de piano par Arturo Benedetti Michelangeli (le 30 janvier), l'Orchestre philharmonique de Rotterdam sous la direction de James Conlon, l'Orchestre régional Alpes-Provence-Côte d'Azur de Cannes dirigé par Philippe Bender.

Des concerts de jazz et de musique traditionnelle seront aussi à l'affiche de ce MIDEM.

Le cirque de demain

Organisé par l'association La piste avec la collaboration du ministère de la culture, le VIIIᵉ Festival mondial du cirque de demain s'ouvre ce jeudi 24 janvier et durera jusqu'au mardi 29 janvier sous le chapiteau du cirque national, porte de Pantin, à Paris.

Seul concours au monde réservé aux jeunes artistes du cirque, ce Festival a permis de découvrir au cours des années précédentes quelques numéros exceptionnels, notamment celui d'un jeune jongleur américain de huit ans et l'extraordinaire exercice de la pagode des verres, présenté par la Chine.

Vingt-deux nations sont représentées et quarante-cinq numéros sont en compétition. La finale avec tous les lauréats aura lieu le lundi 28 à 20 h 45 et la remise des prix se fera le mardi 29 à 20 h 45.

Travaux au Panthéon

Le ministère de la culture va engager en 1985 un programme exceptionnel de travaux pour sauvegarder le Panthéon de Paris. Construit au dix-huitième siècle par Soufflot, le Panthéon accueille deux cent mille visiteurs par an. Si la stabilité du bâtiment n'est pas en cause, comme on l'a cru parfois, des défauts d'étanchéité dans les parties supérieures et le vieillissement de l'armature métallique pourraient rendre la visite dangereuse. Dans l'immédiat, ne resteront ouverts au public que la crypte et les tombeaux, dont la visite sera enrichie par des expositions sur Soufflot et le Panthéon, organisées par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites. Au fur et à mesure des travaux, qui dureront de quatre à cinq ans, la totalité du bâtiment redeviendra accessible au public.

Portzamparc à La Villette

Le ministère de la culture annonce que M. Mitterrand a choisi le projet de Christian de Portzamparc pour la construction de la première phase de la Cité de la musique, à l'entrée ouest du parc de La Villette. Cette cité abritera le Conservatoire national supérieur de musique, actuellement rue de Madrid, et sa salle de concert. Agé de quarante ans, M. de Portzamparc est notamment l'auteur du conservatoire de musique du septième arrondissement, du château-d'eau de Marne-la-Vallée et d'un ensemble de logements rue des Hautes-Formes à Paris.

Institut Getty de conservation

M. Luis Monreal a été nommé par le trust Paul Getty, directeur du nouvel Institut Getty de conservation, à Los Angeles, dont l'ambition est de devenir un des établissements-pilotes dans le domaine de la sauvegarde et de la restauration d'œuvres d'art. Agé de quarante-deux ans, M. Monreal, actuellement secrétaire général du Conseil international des musées (Iconos) à Paris, rejoindra son nouveau poste en Californie dans le courant du mois de mai.

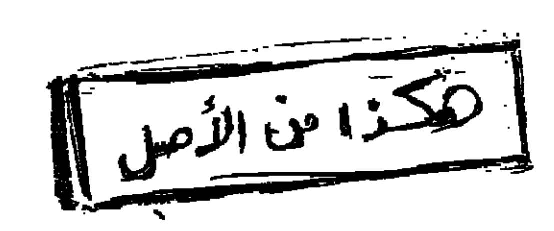
« La résistance allemande » en France

Une exposition consacrée à la résistance allemande de 1933 à 1945, organisée par l'Institut pour les relations culturelles avec l'étranger de Stuggart, est présentée à Nancy en janvier et février, et le sera à Toulouse en mars et avril, à Montpellier en octobre, à Lille en novembre et décembre, et à Bordeaux en janvier et février 1986. Cette exposition, qui a déjà eu lieu à Paris, Riom et Lyon en 1984, montre, à l'aide de films, de photographies et de maquettes, comment s'est organisée sous toutes ses formes la résistance allemande contre Hitler, de la lutte idéologique aux tentatives d'élimination physique.

★ *Renseignements* : Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, 75116 Paris. Tél. : 723-61-21.

Objets sans problèmes

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé des retraités et des personnes âgées, a inauguré mercredi dernier au Centre Georges-Pompidou une exposition consacrée aux « Objets sans problèmes ». Il s'agit d'objets primés lors de deux concours et destinés à faciliter la vie des personnes âgées handicapées (jusqu'au 15 avril).



SPECTACLES





théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE DAMNÉ : Arcane (338-19-70), 20 h 30.

ARSÈNE MANGE SA SOUPE : Asile culturel (574-56-58), 21 h.

VAE SOLI : Astelle-Théâtre (238-35-53), 20 h 30.

PINK THUNDERBIRD : Galerie 55 (en anglais) (326-63-51), 20 h 30.

LES PRÉNOMS EFFACÉS : Grand hall Montorgueil (296-04-06), 20 h 30.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (296-06-11), à 19 h 30 : le Convive de pierre.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), à 20 h 30 : Bérénice.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), à 18 h : Giorgio Strehler lit Dante (en italien) ; à 20 h 30 : Temporale (Orage, en langue italienne).

☞ TEP (364-80-80), Cinéma : à 20 h : la Nouvelle, de G. Buisson, A. Grasset, D. Letessier.

BEAUBOURG (277-12-33), Débats-Rencontres : à 18 h 30 : Cent ans d'édition française (Gaston Gallimard, Ed. Balland) ; « Michel et Calmann-Lévy » (Ed. Calmann-Lévy) ; 20 h 30 : Le nouveau Moma. Les nouveaux musées ; Concerts : à 18 h 30 : Une heure de musique de chambre avec les solistes de l'EIC (Messiaen, R. Shapey, M. Ravel) ; Cinéma-vidéo : 16 h : Londres-Paris : Première en Ulm ; 19 h : Ananas, de A. Gitai ; Cinéma chinois : de T. Xiaodan ; 17 h 30 : Une graine rouge, de L. Yang ; 20 h 30 : l'Epreuve par le fer et par le feu, de W. Weiyi ; à 15 h : Gertrude Stein ; When this you see, remember me, de P. Miller-Adato, M. Norris ; à 18 h : Arthur et Corinne Cantrill.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), à 20 h 30 : la Chauve-Souris.

THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), à 20 h 30 : Richard III ; à 18 h 30 : Herman Van-Veen (Hollande).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 21 h : le Moine noir.

AKRAKAS CENTER (258-97-62), 19 h 30 : Opus anomique.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17), 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie cause de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.

ARCANE (338-19-70), 20 h 30 : le Damné.

ASILE CULTUREL (574-56-58), 21 h : Arsène mange sa soupe.

ASTELLE-THÉÂTRE DU XIXe (238-35-53), 20 h 30 : Vae Soli.

ATALANTE (606-11-90), 20 h 30 : Journal d'un chien.

☞ ATELIER (606-49-24), 21 h : la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), 20 h 30 : les Serments indiscrets ; 20 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14), 19 h 30 : Conversation chez les Stein sur monsieur de Goethe absent ; 21 h : Still Life.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Rêves.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : Un rite pour le dire.

CITÉ UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand-Théâtre, 20 h 30 : Mille francs de récompense ; La Resserre, 20 h 30 : Le train était à l'heure ; Galerie 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

☞ CITHEA (357-99-26), 22 h : le Crime anglais.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 45 : Messieurs les ronds-de-cuir ; 22 h 30 : Lili.

CONCIERGERIE (359-63-01), 19 h : la Semaine de la comète.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 19 h : Mystère bouffe ; 21 h : Et si je mettais un peu de musique.

DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : Repas de famille ; 22 h : Scènes de ménage.

EDEN-THÉÂTRE (356-64-37), 21 h : Architruc.

EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.

EPICERIE (272-23-41), 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : le Misanthrope.

ESPACE ACTEUR (262-35-00), 20 h 45 : Cahier de brouillon sur une pelouse entretenue.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Coelina ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), 18 h 30 : les Hivernants ; 20 h 30 : le Misanthrope ; 22 h 30 : Madras.

ESSAÏON (278-46-42), I. 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; 20 h 30, sam. 17 h : Un habit d'homme. II. 18 h 30 : la Tour d'amour ; 21 h : Caméléon.

☞ FONTAINE (874-74-40), 20 h 30 : Orphée aux enfers.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Guérison américaine.

☞ LIERRE-THÉÂTRE (586-55-83), 20 h 30 : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34). I. 18 h : Le pupille veut être tuteur ; 20 h : les Eaux et les Forêts ; 21 h 45 : le Prophète. — II. 18 h : la Gazelle après minuit ; 20 h : Pour Thomas ; 21 h 45 : Hiroshima mon amour. Petite salle, 18 h : Parlons français, n° 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80), 22 h : Savage Love.

MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon ; Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Berlue.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle, 21 h : Duo pour une soliste. Petite salle, 21 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99), 20 h 45 : le Chat de la Saint-Sylvestre.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : A l'ombre des années en fleurs.

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h : Kidnapping.

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20), 20 h 30 : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : la Fille de Rappaccini.

RANELAGH (288-64-44), 21 h : Et à la fin était le bang.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), 21 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 20 h : le Café par exemple.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.

Jeudi 24 janvier

TAI THÉÂTRE D'ESSAI (278-10-79). I. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. 20 h 30 : Huis clos.

THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Pièces détachées.

THÉÂTRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Androclès et le lion.

☞ THÉÂTRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : le Malentendu.

THÉÂTRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, 21 h : Games.

☞ THÉÂTRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : Exil.

THÉÂTRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Lysistrata.

THÉÂTRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 15 : Rattraper le temps.

☞ THÉÂTRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 19 h : Cinq Nô modernes.

THÉÂTRE DE L'UNION (246-20-83), 20 h 45 : Dis à la Lune qu'elle vienne.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Calamity Jane ; 22 h 30 : Carmen Cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), 20 h 30 : Deux sous pour tes pensées.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CC CANADIEN (551-35-73), 20 h 30 : L. Lesha.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry Le Luron.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : L. Klein.

MOGADOR (285-28-80), 20 h 30 : Bye-Bye Show-Biz.

MUSÉE GUIMET (273-64-85), 20 h 30 : musique d'Anatolie.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : G. Bécaud.

☞ PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Ch. Couture.

REX (293-60-99), 20 h 30 : J. Iglesias.

La danse

18 THÉÂTRE (226-47-47), 20 h 30 : Cie du Bijave.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) 21 h : Cie A. Germain.

TH. DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : J. Baiz.

TH. PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : Petites Pièces ringardes mais sympathiques — le Passeur de pulls.

Opérettes

ELDORADO (241-21-80), 20 h 30 : Hourra Papa.

Les concerts

☞ Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Quatuor Guarneri (Haydn).

Salle Pleyel, 15 h : Quintette à vent des Concerts Lamoureux (Ravel, Ibert, Janacek) ; 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. Z. Mehta ; chœurs de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham (Haydn).

Eglise Saint-Médard, 21 h : Orchestre de chambre Vuillermoz, dir. F. Vuillermoz (Bach).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : Camerata de Versailles, dir. A. du Closel (Mozart, Miquel, Haydn).

192, rue Saint-Honoré, 19 h : N. Gibiat, J.-M. Mourat, G. Verba (Gervaise, Vivaldi, Haydn).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

16 h : Hommage à W. Pidgeon : Qu'elle était verte ma vallée, de J. Ford ; 19 h : Cinéma chinois. Florilège : Carrefour, de Shen Xiling ; 21 h, 70 ans d'Universal : Capitaine Mystère, de D. Sirk.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Dernière Nuit, de Y. Raizman ; 17 h : Carte blanche à Theo Angelopoulos : l'Atalante, de J. Vigo ; 19 h : Cinéma japonais - la bombe : les Enfants d'Hiroshima, de K. Shingo.

Les exclusivités

AIDA (It., v.o.) (inédit) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ALSINO EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

AMADEUS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V. f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic, 14e (544-43-14).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (Histoire d'une trahison) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-26).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Parnassiens, 14e (320-10-19).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BÉBÉ SCHTROUMPF (Belg.) : George V, 8e (561-41-46) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

BOLÉRO (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Paris Ciné-I, 10e (770-21-71).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25)

BRIGADE DES MŒURS (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (564-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE CRIME D'OVIDE PLOUFFE (Canadien-français) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EMMANUELLE IV, George V, 8e (562-41-46).

LES ENRAGÉS (Fr.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES FOLIES ORDINAIRES DE CHARLES BUKOWSKI (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

GREMLINS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e

LES FILMS NOUVEAUX

L'APOCALYPSE DE L'OCÉAN ROUGE, film franco-italien de John Old junior, v.o. : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA COMPAGNIE DES LOUPS, film britannique de Neil Jordan, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE DÉFI DU TIGRE, film américain de Walter Gordon : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

JE VOUS SALUE MARIE, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Marilyn, 14e (544-43-14).

PALACE, film français d'Edouard Molinaro : Forum, 1er (293-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

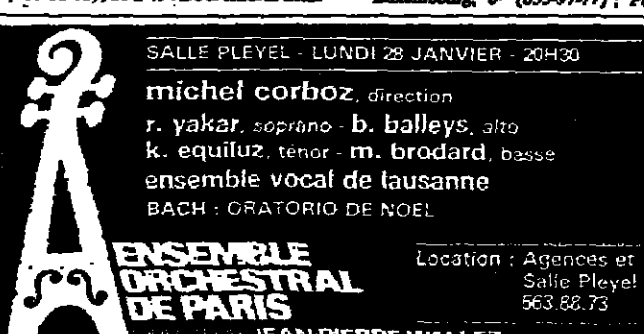
LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS, film français de Jean-Pierre Vergne : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UN FILM, film français de Michel Hanoun : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).









SPECTACLES

(351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George V, 8e (562-41-46) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46); Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-07-76) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

NEMO (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (561-94-95) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PARTENAIRES (Fr.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (562-41-46).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; (v.f.) : Lumière, 9e (247-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LA POULE NOIRE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RÉVEILLON CHEZ BOB (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

RENDEZ-VOUS A BROAD STREET (A. v.o.) : Colisée, 8e (359-29-45).

LES RUES DE L'ENFER (A.) (**) v.f. : Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LES SAINTS INNOCENTS (Esp. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; George V, 8e (562-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

SHEENA, LA REINE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (770-21-71).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (561-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SOUVENIRS SOUVENIRS (Fr.) : Reflet Balzac (H. sp.), 8e (561-10-60).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), **LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI** : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagoda, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

TRAIN D'ENFER (Fr.) Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Studio Galande, 5e (H. sp.) (354-72-71).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Lumière, 9e (246-49-07).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 24 janvier

PREMIERE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Maria Chapdelaine.
D'après L. Hémon, réal. G. Carle, avec C. Laure, N. Mancuso, C. Rich...
Troisième épisode. – *C'est l'automne à Peribonka, la sécheresse s'abat sur le village. Maria avoue enfin son amour pour François. Un conte boréal un peu lent mais bien joué.*

21 h 30 Les jeudis de l'information : Ethiopie, l'état d'urgence.
Magazine d'information d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert et J. Decornoy.
Une émission exceptionnelle consacrée à un seul sujet : l'ampleur de la famine en Ethiopie et ses conséquences dramatiques. Des reportages sur place, au Soudan, au Burkina (ex Haute-Volta), ainsi qu'un débat, permettront d'aller plus loin dans l'analyse de ce cataclysme. Une œuvre musicale panafricaine, spécialement réalisée pour l'occasion, ouvrira ce magazine.
Voir ci-contre l'article d'Anita Rind.

22 h 45 Journal.

23 h 5 Etoiles à la une.
Emission de F. Mitterrand.

23 h 10 Cinéma : Un nommé la Rocca.
Film français de J. Becker (1961), avec J.-P. Belmondo, P. Vaneck, C. Kaufmann, J.-P. Darras, H. Virlojeux (N.).
Un truand s'introduit dans la pègre marseillaise et se retrouve en prison pour délivrer un ami condamné à la suite d'une machination du « milieu ». Débuts de Jean Becker avec l'adaptation d'un roman de Giovanni sur l'honneur et l'amitié des mauvais garçons. Un récit complexe, des scènes fortes, Belmondo étonnant.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : L'amour en héritage.
D'après J. Krantz, réal. D. Hickox. et K. Connor, avec S. Powers, L. Remick, S. Keach...
Quatrième épisode. – *Seule et sans argent à New-York pendant la crise de 1929, Maggy trouve un emploi de mannequin chez un couturier. La saga des années folles est lancée. Une caverne d'Ali-Baba, des décors baroques, un péplum bien mis en scène, des personnages stéréotypés.*

21 h 40 Carte de presse.
Magazine de la rédaction d'Antenne 2, proposé par H. Chabalier et M. Honorin. « Quand le soleil se lève à l'ouest ».
Huit ans après la mort de Mao, la Chine tourne-t-elle le dos aux rigueurs de l'idéologie marxiste-léniniste ? Deux équipes de reporters sur les traces des contrebandiers, autour du trafic d'importation illégal d'objets de consommation : hifi, électroménager. Les nouveaux comportements des Chinois.

22 h 50 Histoires courtes.
Barrès, *de Luc Moullet.*
L'évolution de la fraude et de sa répression dans le métro parisien.

23 h 20 Journal.

23 h 45 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le polar du soir : la Stratégie du serpent.
D'après la nouvelle de W. Irish, réal. Y. Boisset. B. Revon, avec J. Carmet, E. Darlan, A. Ferreol... (Rediffusion).
L'art et la manière de tuer son voisin. Sans que personne soupçonne qu'il y a eu crime. Se servir d'un serpent pour supprimer Georges, mari de Pauline, auquel cette dernière voue une haine impitoyable.

21 h 35 Journal.

22 h 5 Cinéma : Juste avant la nuit.
Film français de C. Chabrol (1970), avec S. Audran, M. Bouquet, F. Périer, J. Carmet... (Rediffusion).
Un homme tue sa maîtresse au cours d'un jeu sexuel pervers. Elle était la femme de son meilleur ami. Il est rongé par le besoin d'avouer son crime. Chabrol a transposé dans un milieu bourgeois français un roman situé en Angleterre. Au thème de la culpabilité et de l'aveu rédempteur, il oppose férocement les règles d'un milieu qui préfère ignorer un crime que déranger son ordre social. Les interprètes sont fameux.

23 h 45 Folies ordinaires : Charles Bukowski.

23 h 50 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Dessin animé ; 17 h 11, Pagnol cet inconnu ; 17 h 52, Portrait de la vie régionale ; 18 h 6, Feuilleton : Dynastie ; 18 h 53, Feuilleton : Foncouverte ; 19 h 6, Atout PIC ; 19 h 15, Journal.

CANAL PLUS

20 h 30, Je sais que tu sais, film d'Alberto Sordi ; 22 h 5, le Dernier Nabab, film d'Elia Kazan ; 0 h 5, Slam ; 0 h 45, Itinéraire bis ; 2 h 10, Les ateliers du rêve (documentaire).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Kidonkefou ou les incontinences de la raison, d'après « les Fous littéraires », d'André Blavier.

21 h 30 Musique : Vocalyse-Opéra 85, « le Convive de pierre », d'A. Dargomyjski.

22 h 30 Nuits magnétiques : « Faut-il avoir peur des gros bras ? »

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : *Quatuor à cordes en ré mineur, les Sept Dernières Paroles du Christ,* de Haydn, par le Quatuor Guarnieri.

22 h 30 Les soirées de France-Musique : Georges Onslow ; œuvres de Cramer, Méhul, Reicha, Onslow.

Vendredi 25 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.
11 h 45 La Une chez vous.
12 h Feuilleton : Buffalo Bill.
12 h 30 La bouteille à la mer.
13 h Journal.
13 h 45 A pleine vie.
18 h Dessin animé : Aglaé et Sidonie.
18 h 5 Le village dans les nuages.
18 h 25 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 40 Série : Papa et moi.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Le jeu de la vérité.
De P. Sabatier et R. Grumbach.
Avec Michel Sardou, chanteur de charme...

21 h 50 Feuilleton : Ballerina.
D'après Vicky Baum, réal. D. Haugh, avec C. Auger...
Suite des mésaventures d'une danseuse autour du monde. Ses prouesses chorégraphiques, amoureuses, etc.

22 h 50 Histoires naturelles : Les Hommes-poissons.
Hugues Dessault passe sa vie avec les poissons sous l'eau, sans bouteille ni machine. Il chasse là comme d'autres chassent sur terre.

23 h 20 Journal.
23 h 40 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télévision du matin.
8 h 30 Feuilleton : Escalier B, porte 4.
10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : l'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.
13 h 45 Aujourd'hui la vie.
14 h 50 Série : Magnum.
15 h 40 La télévision des téléspectateurs.
16 h Reprise : Moi... je.

17 h Itinéraires.
De Sophie Richard.
Sahel, les sources de la vie.

17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Châteauvallon.
D'après J.-P. Petrolacci ; réal. P. Planchon et S. Friedman, avec J. Davy, P. Hatet, G. Marchal...
Antonin Berg, le patriarche, est gravement malade et refuse de se soigner. Florence est très inquiète. Georges Quentin, qui vient de quitter le gouvernement, doit faire face, à la mairie de Châteauvallon, aux révélations de la Dépêche *sur l'affaire des Sablons...*

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « De nouveaux comportements des Français ? », sont invités : Mme Christiane Collange (Moi, ta mère), *MM. Louis Beriot* (le Bazar de la solidarité), *Pierre Daninos* (la France dans tous ses états), *Alain Duhamel* (le Complexe d'Astérix), *Olivier Duhamel, codirecteur de la SOFRES-Opinion publique. Martin Veron* (l'Amour propre).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : l'Extravagant Mr Ruggles.
Film américain de L. Mac Carey (1934), avec C. Laughton, M. Boland, C. Ruggles, Z. Pitts, R. Young, L. Hyams (v.o. sous-titrée. N.).
Un parfait maître d'hôtel britannique est gagné au poker par un couple de nouveaux riches américains. Il va vivre avec eux dans une bourgade du Texas. Savoureuse confrontation des bonnes manières de l'Angleterre victorienne et des mœurs frustes de l'ouest des Etats-Unis. Comédie bouffonne où Charles Laughton découvre les principes et les valeurs de la démocratie. Car le film est, aussi, idéaliste.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h Douzième Festival de la BD à Angoulême.
A l'occasion du Festival, l'équipe de FR 3 Limousin-Poitou-Charentes diffuse une émission spéciale deux matinées de suite, en direct d'Angoulême. Reportages, débats, extraits de films, etc.

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Lucky Luke.
20 h 5 Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (INC).

20 h 35 Vendredi : West side blues.
Magazine d'information d'André Campana.
Un document, tourné par un groupe de jeunes à mi-chemin entre la délinquance et le chômage, originaires du ghetto noir et portoricain de Chicago. Sa diffusion est suivie d'un débat sur le thème : « Comment s'en sortir ? »

21 h 30 Laissez passer la chanson : Spécial Gloria Lasso.
Avec le grand orchestre de J.-D. Mercier, Georges Jouvin, Olivier de Murcia... Le portrait en chansons d'une grande star mexicaine absente de France depuis quinze ans.

22 h 25 Journal.

22 h 50 Folies ordinaires : Charles Bukowski.
La « folie ordinaire » d'un grand écrivain américain.

22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, 7/9 de Michel Denisot ; 9 h, l'Ombre rouge, film de Jean-Louis Comolli ; 10 h 45, la Fièvre de l'or (documentaire) ; 11 h 45, Série : Hill street blues ; 12 h 30, Série : Soap ; 13 h 5, Jeu ; 13 h 30, Rue Carnot (et à 18 h 45) ; 14 h, la Banquière, film de Francis Girod ; 16 h 5, Girls, Girls, Girls, film de Norman Taurog ; 17 h 40, Skywhales ; 18 h 4, Rock concert ; 19 h 15, Tous en scène ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 30, Série : Ellis Island ; 21 h 50, Horizons perdus, film de Frank Capra ; 23 h 43, Survivance, film de Jeff Lieberman ; 1 h 15, le Dernier Nabab, film d'Elia Kazan ; 3 h 10, les KO de Canal Plus ; 4 h 10, Emmanuelle IV, film de Francis Leroi ; 5 h 35, Série : Hill street blues ; 6 h 25, Batman.

FRANCE-CULTURE

7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : Lorsque le Moyen Age mit son dieu au tombeau (et à 10 h 50 : Le corps tel qu'on le pense) ; 9 h 5, Matinée du temps qui change : Les voies de communications ; 10 h 30, Musique : Miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, L'école hors les murs : Des cours à l'hôpital ; 11 h 30, Feuilleton : « Han d'Islande » ; 12 h, Panorama ; 13 h 40, « Un drôle de cadeau », de Jean Bouchaud ; « les Fantômes du boucher », de Victor Haïm ; 14 h, Un livre, des voix : « la Vie et l'Instant », de Serge Doubrovsky ; 14 h 30, Sélection prix Italia : « la Grande Peur » ; 15 h 30, L'échappée belle : Un cheval pour le bout du monde ; à 16 h 35, Monsieur Rimbaud, négociant à Aden ; 17 h 10, Le pays d'ici : En direct de la Creuse ; 18 h, Subjectif : Agora ; 19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les nouvelles de l'espace ; 20 h, Musique, mode d'emploi : Heinrich Strobel, homme orchestre.

20 h 30 Le grand débat : La France et sa mémoire.

21 h 30 Black and blue : L'année du rock.

22 h 30 Nuits magnétiques : Redécouverte de Boris Souvarine.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique ; 7 h 10, L'imprévu : magazine de l'actualité musicale ; 9 h 8, Le matin des musiciens : Carl Philipp Emanuel Bach - Loin de la Cour, Hambourg ; 12 h 5, Le temps du jazz : feuilleton « la Chanson de Louis » ; 12 h 30, Concert : œuvres de Milhaud, Enesco, Messiaen, par l'Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Lucas Pfaff, sol. P. Reach, piano ; 14 h 2, Repères contemporains : Joanna Bruzdowicz ; 14 h 30, Les enfants d'Orphée : aux rayons du son ; 15 h, Verveine-scotch : les invités prestigieux de Verveine-Scotch ; mon son n'a fait qu'un tour ; l'art de la fougue ; 17 h, Histoire de la musique ; 18 h 2, Les chants de la terre ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : dernière édition ; 19 h 15, Les muses en dialogue ; 20 h 4, Avant-concert : Trio pour piano, violon et violoncelle de Ravel.

20 h 30 Concert (en direct de Stuttgart) : *Symphonie n° 53 en ré majeur « l'Impériale »,* de Haydn ; *Cinq lieder pour orchestre,* de Berg ; *Symphonie n° 3 en fa majeur,* de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. G. Bertini, sol. P. Bryn-Julson, soprano.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : les pêcheurs de perles ; à 24 h, musique traditionnelle d'Egypte.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 24 JANVIER

– *M. Bertrand Delanoë,* membre du bureau exécutif du PS et député de Paris, est invité à un « Face au public » exceptionnel sur France-Inter, à 19 h 20.

SUR TF 1

Pas seulement la sécheresse

Hier, c'était l'Ouganda et le Niger. C'est aujourd'hui l'Ethiopie et le Soudan. Mêmes causes, mêmes effets. Images toujours aussi insoutenables de centaines de milliers d'êtres humains souffrant de la famine et menacés d'en mourir à court terme. Enfants décharnés qui surgissent sur nos écrans à l'heure de nos abondants repas.

De précédentes enquêtes ont montré cette tragédie qui frappe, depuis plusieurs années, toute la zone sahélienne. Le reportage de Jean-François Boyer et Jean-Marc Pillas, réalisé en Ethiopie pour « Infovision » (TF 1), ainsi que les autres films plus courts sur le Soudan et le Burkina (ex Haute-Volta), ne se cantonnent pas au spectaculaire plus ou moins facile. Ils essaient de démonter les mécanismes qui conduisent à une telle misère, parmi lesquels la sécheresse vient au premier plan mais n'en est pas la seule cause.

Le document sur l'Ethiopie est, en ce sens, exemplaire. Ses auteurs mettent en lumière le sous-développement rural et la guerre menée par les insurgés contre le gouvernement d'Addis-Abéba dans le nord du pays (en Erythrée et dans le Tigré). Le drame de la famine prend une autre dimension, où se mêlent étroitement d'épineux enjeux politiques et la responsabilité de la communauté internationale.

Ces enquêtes seront suivies d'un débat en direct auquel participera notamment M. Christian Nucci, ministre délégué au développement et à la coopération.

Une émission exceptionnelle pour « Infovision », qui s'ouvrira – bonne idée – par une séquence où l'on assiste à la création du disque *Tam, tam pour l'Ethiopie,* dont le produit de la vente sera versé au profit d'une aide directe aux Ethiopiens. Une trentaine de musiciens africains (dont certains très connus, comme Manu Dibango, Salif Keita, Ghetto Blaster) se sont associés, pour la première fois, afin de créer ensemble cette œuvre destinée à *« leurs frères d'Afrique »* en détresse.

ANITA RIND.

★ « Ethiopie, l'état d'urgence », TF 1, jeudi 24 janvier à 21 h 35.

LES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

Europe 1 sur la ligne de départ

Europe 1 n'a jamais fait mystère de ses ambitions dans le domaine de la télévision. Depuis trois ans, la vocation multimédia du groupe s'affirme et la diversification est menée tous azimuts. Des alliances ont été contractées (Giraudy, UGC, Canal Plus...), des investissements importants ont été entrepris. Devenu coproducteur de programmes télévisés, Europe 1 revendique aujourd'hui un rôle de premier plan dans le nouveau paysage audiovisuel. M. Pierre Barret, président délégué du groupe Europe 1 Communication, annonce ses ambitions après la décision du président de la République d'autoriser les télévisions par voie hertzienne.

« Ce fut pour toute l'équipe d'Europe 1 une très bonne nouvelle, *a déclaré M. Pierre Barret.* Elle rend compatibles l'éclatement de petites télévisions locales et l'organisation verticale de réseaux nationaux garantissant, avec les premières la télévision de proximité, avec les seconds une télévision de qualité et de création. Le schéma ainsi esquissé me semble raisonnable et réaliste, à condition de limiter à deux – pas plus – le nombre de ces réseaux nationaux, en raison des capacités publicitaires du pays.

– Comment voyez-vous l'organisation d'un réseau ?

– A l'instar des trois *networks* américains, un réseau serait une société regroupant de nombreux partenaires et dotée d'un budget de l'ordre du milliard de francs, qui produirait et créerait des programmes à destination des stations locales. Le réseau pourrait posséder un certain nombre de ces stations, étant admise le principe d'une quasi-automaticité entre l'autorisation de lancer une télévision sur Paris et l'exploitation d'un réseau sur l'ensemble du territoire. Seul un énorme bassin de population comme celui de la région parisienne permettrait de rentabiliser les équipements et frais engagés.

» Europe 1 est donc candidate aux deux : la chaîne parisienne et le réseau national. Et notre demande s'inscrit très naturellement dans une stratégie arrêtée en 1982 qui n'a jamais exclu les ressources de la voie hertzienne. Notre société pourrait accueillir plusieurs partenaires – citons Publicis, Hachette, Filipacchi, UGC, les Éditions mondiales... – tous ces groupes intéressés, par un biais ou un autre, par le petit écran et avec lesquels nous avons déjà eu l'occasion de travailler.

– La compétition risque d'être difficile. N'y aura-t-il pas pléthore de demandes pour exploiter ces deux réseaux ?

– Cela m'étonnerait beaucoup. Autant il est possible et souhaitable que fleurissent aux quatre coins de la France les projets les plus divers de télévisions locales comme au temps des radios pirates, autant les candidatures sérieuses au poste d'opérateur d'un réseau devraient être restreintes car c'est une tâche pour laquelle le réalisme exige d'avoir les reins diablement solides. Il faut des groupes très structurés, avec du savoir-faire et du financement... Peu de sociétés répondent à ces exigences et, de toute façon, des regroupements s'imposeront.

– Quels sont vos atouts pour exploiter un réseau ?

– D'abord nos possibilités de financement. Ensuite notre capacité à mobiliser les hommes de l'entreprise. Trente-huit journalistes et animateurs sont aujourd'hui des actifs dans le domaine de la télévision. Trente réalisateurs et techniciens sont également devenus polyvalents, une trentaine de personnes travaillant même quotidiennement pour le petit écran. Il n'y a eu d'embauche ni de licenciements. L'équipe d'Europe 1 tout entière s'est lancée avec enthousiasme dans la télévision, allégeant ainsi les charges de la radio devenue largement bénéficiaire. Car notre stratégie, c'est de réunir des hommes multimédias à l'intérieur du groupe. Gildas, Bellemare, Elkabbach, Drucker... en sont de formidables exemples.

Enfin viennent nos moyens techniques, notre base d'équipement : ne les négligeons pas. Les 40 000 millions de francs investis sans bruit en studios et en matériel archimodernes sont un atout essentiel.

– Vous vous étiez également préparés pour le câble ?

– Bien sûr. En accord avec la mission Schreiner, nous avons conçu une chaîne musicale à 100 %, qui pourrait aussi fournir des programmes pour un réseau ou une chaîne généraliste. Cela représente un budget d'environ 100 millions de francs, MTV (Music Television) et Thorn Emi, qui ont déjà, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, une grande expérience de ce type de programmation, pouvant être associées au capital. Afin d'expérimenter le projet, nous avions proposé un test en région parisienne, via un canal hertzien réinjectable sur le câble à l'horizon 90, une diffusion sur TMC en complément de ses heures actuelles d'émission et une transmission par satellite sur toute l'Europe, en louant quelques heures du satellite ECS F 1. Cette addition de diffusions permettait de couvrir nos frais de fonctionnement. En attendant, nous allons investir 5 millions de francs dans une maquette représentant quinze jours de programmation. »

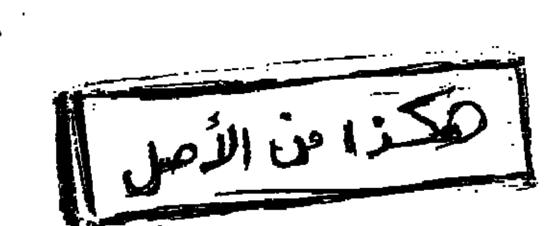
Propos recueillis par
ANNICK COJEAN.

LE BUREAU EXÉCUTIF DU PS N'EST PAS UNANIME SUR LA LIBÉRALISATION EN COURS.

Le bureau exécutif du Parti socialiste – une trentaine de dirigeants – a discuté brièvement, mercredi 23 janvier, du rapport sur « l'avenir de la communication audiovisuelle », présenté par M. Jean-Jack Queyranne, député du Rhône, secrétaire national à la culture (*le Monde* du 24 janvier). Quelques intervenants – notamment M. Didier Motchane, M. Claude Estier, Mme Françoise Séligmann – ont fait état de diverses inquiétudes provoquées principalement par la décision du président de la République d'autoriser sous conditions des télévisions privées par voie hertzienne, même si chacun reconnaît la nécessité de l'ouverture et de tenir compte des lois du marché.

Certains dirigeants socialistes soulignent en particulier les risques d'une opération qui profiterait surtout à des groupes d'opposition, notamment celui de M. Robert Hersant. Ils réclament une cohérence avec le plan-câble. Pour M. Motchane, il s'agit même d'une « *erreur grave* ».

Le bureau exécutif a conclu, en confirmant le « rapport Queyranne » dans sa fonction de document de travail, qu'il ne devait pas préjuger des conclusions définitives du PS dans le débat en cours : le Parti socialiste souhaite à ce sujet être associé aux travaux de M. Jean-Denis Bredin, chargé par le premier ministre d'établir un rapport dans les trois mois.



LE CARNET DU Monde

Mariages

– Mme Hélène AUFFRET
et M. et Mme André PIGNOT

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Sylvie et Frédéric,

qui sera célébré le 26 janvier 1985.

Résidence Honnorat,
21, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

– **Claude SOKOLOWSKY**
et
Michel FLIESS

sont heureux de faire part de leur mariage célébré le *22 janvier 1985*.

36, boulevard Beaumarchais,
75011 Paris.

Décès

– M. et Mme Jacques-Antoine Bretteil
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Bretteil
et leurs enfants,
Mlle Anne Bretteil,
M. et Mme Georges Lévi,
M. et Mme Thierri Desportes
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre BRETTEIL,
née Viviane Maduro,

survenu à Paris le 23 janvier 1985.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité *familiale*.

5, avenue Pierre-Grenier,
92100 Boulogne.
133, boulevard de Grenelle,
75015 Paris.

– Marseille. Alger. Miliana.
Le docteur et *Mme Jean-Pierre Cohen*
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Zekri
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Adrien COHEN,
née Jeanne Saffar,

survenu à Marseille le 20 janvier 1985.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 janvier.

3, rue de Village,
13000 Marseille.

– Mme Jean Coppot,
née Goldsztaub,
M. Michaël Seiler et Mme,
née Colette Coppot
et leur fille Oona,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean COPPOT,
commandatore
de la Repubblica italiana,

le 20 janvier 1985.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *M. et Mme Constantin Hagondokoff,*
M. et Mme Georges Hagondokoff,
M. et Mme Ismaïl Hagondokoff,
Mme Arthémia Rogoff,
Mme Alexandra Hagondokoff,
leurs *enfants et petits-enfants,*
Le marquis et la marquise du Luart,
Le comte et la comtesse du Luart,
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

la comtesse Ladislas du LUART,
née Irène Hagondokoff,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre *1939-1945*,
croix de la valeur militaire,
croix d'or de l'armée polonaise,

survenu le 21 janvier 1985, dans sa quatre-vingt-septième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 29 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Jean-Goujon,
75008 Paris.

[La comtesse du Luart, qui vient de disparaître à l'âge de quatre-vingt-sept ans, a été, au cours de la dernière guerre, un personnage légendaire. Dès 1939, elle s'était vouée au secours aux blessés et avait servi comme ambulancière dans les forces françaises. Lors de la campagne d'Italie, après avoir participé aux combats de Tunisie, elle créa un groupe d'ambulances de chirurgie lourde constamment en service dans la zone des combats. Il lui arriva même *pour reconnaître l'itinéraire de ses véhicules de faire des reconnaissances au-delà de la* ligne de feu. Les ambulances de Mme du Luart *accompagnèrent la 1re armée française pendant* les combats de France et d'Allemagne.

En 1956, elle créa à Alger un centre militaire de détente interarmes destiné à l'accueil des permissionnaires et qui en reçut des milliers.

C'est pour toutes ces raisons que la cérémonie des obsèques, fait exceptionnel pour une femme, se déroulera aux Invalides.

La comtesse du Luart était commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la croix de guerre.]

– M. Hubert Gonod d'Artemare,
Olivia, François et Marie-Victoire,
ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hubert
GONOD d'ARTEMARE,
née Emmanuelle Gassion,

survenu subitement le 18 janvier 1985.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, à Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière des Grouets (Loir-et-Cher), *dans le caveau* de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

41, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.

– *Mme Alberte Leibovici*
a la douleur d'annoncer le décès de son époux, le

docteur Bernard David
LEIBOVICI,
ancien déporté.

La cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Edouard Lévy-Lebhar,
son épouse,
Sa famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Edouard LÉVY-LEBHAR,
ex-radiologiste des hôpitaux de Paris,
croix de guerre,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 18 janvier 1985, dans sa centième année.

77230 Moussy-le-Neuf.

– Mme Lisette Levy,
M. Jacques Vaccrmann,
M. Roland Schoenahl,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard RATZER,
ancien déporté à Auschwitz.

Les obsèques auront lieu le 25 janvier au cimetière parisien de *Bagneux*, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Berthe et Aby Silberstein,*
ses parents,
Emilie, Michel, François Raffoul,
ses enfants,
Simon, Mayer, Paul Silberstein,
ses frères,
Eric Rouleau,
Les familles Barzel, Jarville,
Et tous ses proches,
ont la profonde douleur de faire part du décès, survenu le 15 janvier 1985, de

Rosy ROULEAU,
née Silberstein.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 25 janvier. Rendez-vous à 11 heures, devant le portail principal, boulevard de Ménilmontant.

107, rue Mouffetard,
75005 Paris.

[Rosy Rouleau, reporter photographe, qui a passé de nombreuses années de sa vie à courir le monde, est morte dans son lit. Son décès a rempli de tristesse ses confrères journalistes, qui appréciaient ses qualités humaines et professionnelles. Collaboratrice de longue date de l'agence Sygma, Rosy s'était imposée au fil de ses reportages comme une remarquable spécialiste du Proche et du Moyen-Orient. C'est elle qui, par exemple, avait la première photographié le colonel Kadhafi, en 1969, immédiatement après sa prise du pouvoir en Libye.

Ses photos, qui ont été reproduites dans plusieurs albums, ont souvent fait les premières pages de journaux et les couvertures de magazines, notamment américains. Par sa connaissance des langues du Moyen-Orient, par ses innombrables amis et relations, elle avait ample accès à l'information dans une région où le métier de journaliste est particulièrement difficile et dangereux. Ses confrères et ses consœurs avaient pu juger sa générosité, sa disponibilité sur le terrain pour rendre service aux autres reporters. Après avoir bourlingué, appareil photo et micro à la main, d'Algérie en Syrie, de Jordanie en Iran, du Maroc à Oman, Rosy avait effectué ses derniers reportages en Irak, en Libye et en Egypte.

Le Monde exprime à ses enfants, Emilie, Michel et François ainsi qu'à notre collaborateur *Eric Rouleau ses plus sincères condoléances.*]

– Mme Simone Ostalier-Schaefer,
son épouse,
Les familles Schaefer,
Ostalier-Pontevia,
Ostalier,
Ostalier-Boulard,
Bourigault,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Richard A. SCHAEFER,
ancien combattant
pour la libération de la France,

survenu à Round-Top, le 22 janvier 1985.

Star Route – Alpine Drive,
Round-Top, N.-Y. (USA).
Mirabel-aux-Baronnies,
26110 Nyons.

– *M. et Mme André Renault,*
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alfred Normand,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Normand-Caballero,
ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, *survenu le 15 janvier 1985*, dans sa quatre-vingt-quinzième année, de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère,

Mme Lucie WEIBEL-NORMAND,

munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse et l'inhuma*tion ont eu lieu dans la plus stricte inti*mité, le lundi 21 janvier, à Vitry, son domicile, et à Besançon, dans le caveau de famille.

24, rue Utrillo,
94400 Vitry.
25, rue Casimir-Périer,
75007 Paris.
32, avenue Bugeaud,
75116 Paris.

Anniversaires

– Pour le second anniversaire du rappel à Dieu de

Georges BIDAULT,

une messe sera célébrée le 28 janvier, à 18 h 30, *en* l'église Saint-Louis des Invalides.

– Il y a cinq ans

Jean-Louis MONGE

choisissait de nous quitter.

Toutes celles et tous ceux qui l'ont aimé auront une pensée pour lui et pour son courage.

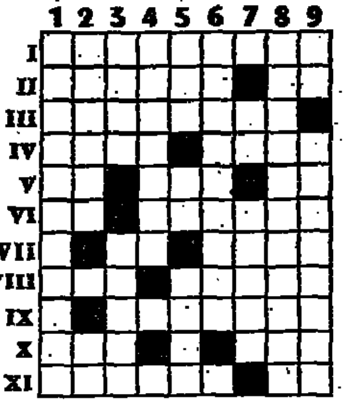
Communications diverses

– M. Bernard Pierre Germond, quarante-huit ans, EDC, expert-comptable diplômé, commissaire aux comptes, a été réélu président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles pour 1985 et 1986. Il est aussi président de la Commission des relations internationales de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et représentant de la France au conseil de l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables).

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3889



HORIZONTALEMENT

I. De quoi se mettre à plat ou de quoi se gondoler. – II. Agrémente parfois les salades. Forme de pouvoir. – III. Met le « couvert ». – IV. Tirant d'eau. Partie de la terre. – V. Pronom. Peut se faire à toute heure. Au plus mal dans un sens, au mieux dans l'autre. – VI. Symbole chimique. Sont parfois contenues dans la fraise. – VII. Note. Fit donc un retrait dans un endroit de dépôt. – VIII. Repousse donc la charge. Donne de vilains mots ou des gros maux. – IX. Travail qui nécessite un peu de soin. – X. Lettres d'embauche. Eau douce. – XI. Homme ou femme. Signes de paix ou de guerre.

VERTICALEMENT

1. Epreuve après l'épreuve. – 2. Action de grâce ou de disgrâce. Pas repassé. – 3. Important ou importun. Confère une certaine distinction. – 4. Célèbre par sa vierge en Italie, ou connue pour sa légèreté en France. – 5. Portée à la connaissance de tous ou d'un seul. Conjonction. Sans illusion. – 6. Avaient la « reconnaissance » du ventre. – 7. Note. Ont donc de la peine. – 8. Employées des postes. – 9. Participe passé. Figures aux traits réguliers.

Solution du problème n° 3888

Horizontalement

I. Sciatique. – II. Urologues. – III. Rôles. Abc. – IV. Vie. Cella. – V. Ex. Bâti. – VI. Sinatra. – VII. Cri. – VIII. Ring. Te. – IX. Alibi. Pô. – X. Nabi. Cric. – XI. Esthète.

Verticalement

1. Surveillant. – 2. Croix. La. – 3. Iole. Scribe. – 4. Ale. Biribis. – 5. Toscanini. – 6. Ig. ETA. Ch. – 7. Qualité. Pré. – 8. UEBL. Toit. – 9. Escalade. Ce.

GUY BROUTY.

ÉCHECS

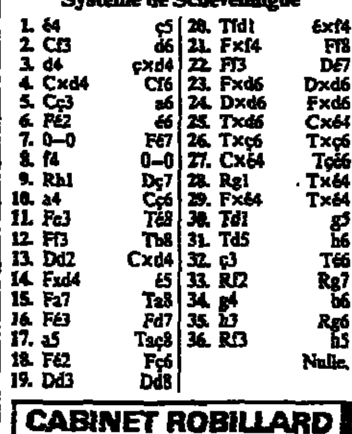
Le championnat du monde

LE 1500e COUP...

Les supporters de Kasparov ont pu avoir un moment d'inquiétude mercredi, quand ils ont vu, au vingt-sixième coup de la quarante-*cinquième partie, Karpov jouer* Txc6. En donnant la tour contre le fou, le champion du monde gagnait au coup suivant un cavalier, la partie et le match. Karpov gagna bien la pièce mais Kasparov trouva l'unique parade (27 : Tce6) qui obligea le champion du monde, sous peine de mat, à rendre le matériel et à accepter, quelques coups plus tard, la proposition de nullité faite par son adversaire.

Bien qu'il ait dominé cette partie, Karpov n'a donc pas réussi, une fois de plus, à conclure. Les grands maîtres soviétiques Tamanov et Dorf*man estiment* qu'il aurait accru sa pression en jouant au dix-neuvième coup : Fd3 au lieu de Dd3. Le champion du monde reste donc avec son sempiternel 5-1. Prochaine partie le vendredi 25 janvier où Kasparov jouera le quinze cent unième coup de cet incroyable championnat du monde.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Quarante-cinquième partie
Défense sicilienne
Système de Scheveningue



1.	e4	c5	20.	Tfd1	exf4
2.	Cf3	d6	21.	Fxf4	Ff8
3.	d4	cxd4	22.	Ff3	De7
4.	Cxd4	Cf6	23.	Fxd6	Dxd6
5.	Cc3	a6	24.	Dxd6	Fxd6
6.	Fe2	e6	25.	Txd6	Cxe4
7.	0-0	Fe7	26.	Txc6	Txc6
8.	f4	0-0	27.	Cxe4	Tce6
9.	Rh1	Dc7	28.	Rg1	Txe4
10.	a4	Cc6	29.	Fxe4	Txe4
11.	Fe3	Te8	30.	Td1	g5
12.	Ff3	Tb8	31.	Td5	h6
13.	Dd2	Cxd4	32.	c3	Te6
14.	Fxd4	e5	33.	Rf2	Rg7
15.	Fa7	Ta8	34.	g4	b6
16.	Fe3	Fd7	35.	h3	Rg6
17.	a5	Tac8	36.	Rf3	h5
18.	Fe2	Fc6			Nulle.
19.	Dd3	Dd8			

EN BREF

CONCOURS

ENFANTS DE TROIS PAYS. – Le photo-club de Pétange (Luxembourg) organise son septième concours de « photos pour la jeunesse des trois frontières », réservé aux jeunes de Belgique, de France et du Luxembourg exclusivement. Trois catégories sont prévues : jusqu'à douze ans inclus, de *treize à seize ans et* de dix-sept à vingt ans. Pour participer, il faut envoyer des épreuves de 30×40 centimètres maximum en noir et blanc ou en couleurs, ou des dispositives de 5×5 centimètres sur un sujet libre.

★ Renseignements et inscriptions : M. Jos Perrard, 19, rue des Alliés L 4712 Pétange (avant le 15 février).

FORMATION

LOI AND LAW. – L'université de Paris-I a mis au point, en accord avec le King's College de l'université de Londres, un programme de formation en droit français et droit anglais qui permet à des étudiants d'obtenir au bout de quatre années d'étude (deux à Londres, deux à Paris) à la fois le diplôme français de maîtrise en droit et son équivalent anglais.

Les élèves de classes terminales, lettres supérieures ou pre*mière supérieure et les étudiants* en droit de première année ayant une bonne connaissance de la langue anglaise, et qui souhaitent devenir des juristes travaillant en entreprises ou dans des cabinets d'avocats spécialisés dans les affaires internationales, doivent retirer un dossier d'inscription. C'est au vu de ce dossier que s'opérera une sélection des candidats, le nombre de places étant limité.

★ *UER 07. Université de Paris-I, 12, place du Panthéon, 75231 Paris, Cedex 05. Avant le 1er février.*

LOISIRS ET SPORTS

LES CHEVALIERS DE LA GLACE. – Le premier tournoi de « ballon-balais » se déroulera le 27 janvier à 14 heures sur la patinoire du Palais omnisports de Bercy au bénéfice de Médecins sans frontières.

Quatre équipes ont été sélectionnées pour participer à cette première : des artistes du Lido de Paris, des journalistes et artistes d'Antenne 2, des membres du Stars Racing Team et de l'Institut européen des affaires. Parmi les joueurs, des personnalités comme Moustache, Michel Fugain, Stéphane Collaro et bien d'autres. Chaussés de baskets, armés d'un balai, ils devront disputer une partie de hockey sur glace d'un nouveau genre.

★ *Pour tous renseignements :* **Institut européen des affaires. Tél. : (1) 225-22-22.**

VIE QUOTIDIENNE

LES VIES PARALLÈLES. – Vous vivez à deux, mais le silence s'installe entre vous, les enfants vous divisent, et il n'y a plus beaucoup de tendresse. Pourtant, peut-être suffirait-il de peu de chose pour *être encore heureux ensemble*. Le centre culturel « les Fontaines » organise un week-end de réflexion, les 9 et 10 février, sur le thème « *Vivre à deux, vous continuez ?* » pour permettre aux couples de se rencontrer et, peut-être, de se retrouver.

★ **Les Fontaines, BP 205, 60500 Chantilly. Tél. : (4) 457-24-60.**

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES (F.)
1	5 491	2 000
	7 481	2 000
	95 211	10 000
2	752	500
3	33	200
	53	200
	403	500
	1 273	2 000
	19 803	10 000
	41 983	10 000
	93 683	10 000
	383 703	4 000 000
4	774	500
	0 494	2 000
	35 094	10 000
5	5	100
	125	500
	345	500
	78 435	10 100
6	16	200
	266	500
	326	500
	526	500
	3 806	2 000
6	5 [illegible]	2 000
	43 [illegible]	10 000
	101 [illegible]	1 000 000
7	47	200
	187	500
	287	500
	657	1 000
	[illegible]	500
	5 587	2 000
	8 257	2 000
	80 [illegible]	10 000
8	98	200
	[illegible]	2 000
9	9	100
	109	500
	239	500
	409	500
	819	500
	2 969	2 100
	06 289	10 100
0	130	500
	740	500
	980	500
	70 730	10 000

LOTO
N° 04
TIRAGE
DU MERCREDI
23 JANVIER 1985

6 13 27 31 37 39 — 23 (NUMERO COMPLEMENTAIRE)

PROCHAINS TIRAGES LES MERCREDI 30 JANVIER ET SAMEDI 2 FEVRIER
VALIDATION : JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI POUR LES 2 TIRAGES

85 **TRANCHE DJANGO REINHARDT** 07
TIRAGE DU MERCREDI 23 JANVIER 1985

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/12/84)

Le numéro **047079** gagne **4 000 000,00 F**

les numéros approchants à la centaine de mille : 147079, 247079, 347079, 447079, 547079, 647079 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux

Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
007079	040079	047179	047009	047070	10 000,00 F
017079	041079	047279	047019	047071	
027079	042079	047379	047029	047072	
037079	043079	047479	047039	047073	
057079	044079	047579	047049	047074	
067079	045079	047679	047059	047075	
077079	046079	047779	047069	047076	
087079	048079	047879	047089	047077	
097079	049079	047979	047099	047078	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	7079	5 000,00 F
	079	1 000,00 F
	79	200,00 F
	9	100,00 F

85 **TACOTAC** TIRAGE DU MERCREDI 23 JANVIER 1985 08

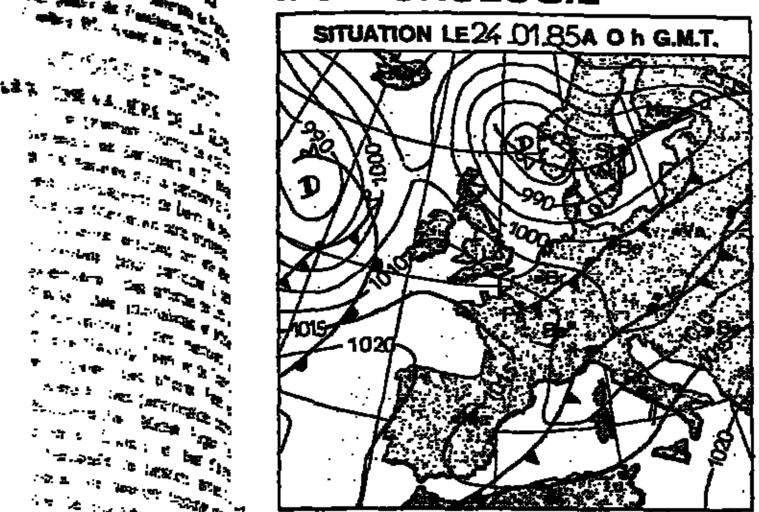




INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24.01.85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 25.1.85 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps prévue en France entre le jeudi 24 janvier à 0 heure et le vendredi 25 janvier à 24 heures.

La France va se trouver à nouveau dans un régime de sud-ouest perturbé et plus doux.

Vendredi matin, il y aura encore de belles éclaircies en bordure de la Méditerranée et aussi de la Bretagne à la Normandie et au Bassin parisien. Mais sur toutes les autres régions, ciel couvert ou très orageux avec quelques flocons de neige dans l'Est, de la pluie ailleurs ou de la bruine en Aquitaine.

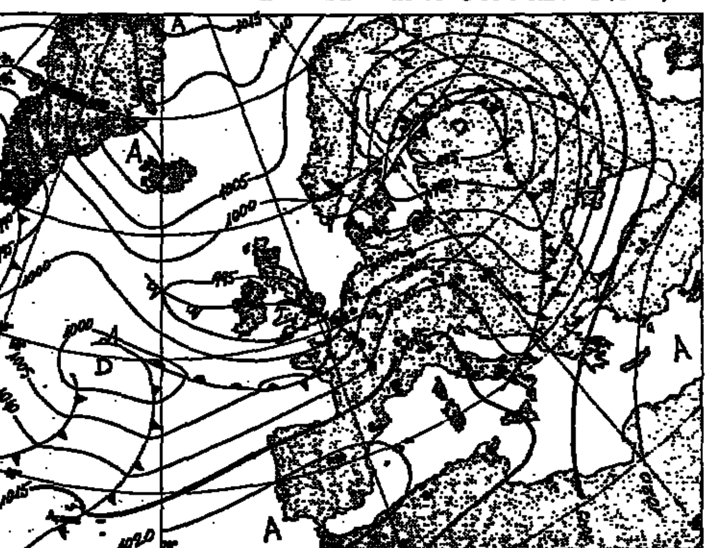
Les températures seront voisines de zéro du Massif Central au Lyonnais et aux Vosges; ailleurs elles seront comprises entre 2 degrés et 5 degrés.

Au cours de la journée, seul le bord de la Méditerranée sera épargné par l'aggravation. Temps couvert sur la majeure partie de la France. Le vent se renforcera en Manche. Les températures atteindront 3 degrés à 5 degrés sur le Nord-Est, 8 degrés à 10 degrés sur l'Ouest, 6 degrés à 8 degrés sur Paris, 10 degrés à 13 degrés sur la moitié sud et même 15 degrés en Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 24 janvier, à 7 heures, de 1014,5 millibars, soit 760,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24 janvier) : Ajaccio, 16 et 9 degrés; Biarritz, 11 et 3; Bordeaux, 6 et −2; Bourges, 3 et 0; Brest, 7 et 1; Caen, 7 et 0; Cherbourg, 5 et 2; Clermont-Ferrand, 10 et −2; Dijon, 3 et 0; Grenoble-St-M.-H., 8 et 0; Grenoble-St-Geoirs, 13 et −2; Lille, 4 et −1; Lyon, 14 et −2; Marseille-Marignane, 14 et 3; Nancy, 2 et 0; Nantes, 7 et −2; Nice-Côte d'Azur, 14 et 8; Paris-Montsouris, 6 et 0; Paris-Orly, 5 et −3; Pau, 10 et 2; Perpignan, 14 et 6; Rennes, 8 et −2; Strasbourg, 3 et 0; Tours, 4 et −3; Toulouse, 11 et 2; Pointe-à-Pitre, 28 et 19.

PRÉVISIONS POUR LE 25 JANVIER 1985 A 0 HEURE (GMT)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 9; Amsterdam, 4 et 1; Athènes, 17 et 8; Berlin, 5 et 0; Bonn, 4 et −1; Bruxelles, 4 et 0; Le Caire, 20 et 8; Iles Canaries, 19 et 14; Copenhague, 2 et −1; Dakar, 21 et 17; Djerba, 18 et 6; Genève, 10 et 1; Istanbul, 11 et 10; Jérusalem, 19 et 8; Lisbonne, 13 et 7; Londres, 5 et −2; Luxembourg, 1 et −3; Madrid, 10 et 0; Montréal, −5 et −11; Moscou, −8 et −8; Nairobi, 27 et 14; New York, −2 et −3; Palma-de-Majorque, 17 et 8; Rio-de-Janeiro, 31 (max); Rome, 17 et 13; Stockholm, 1 et −6; Tozeur, 19 et 8; Tunis, 22 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 JANVIER

« Hôtel de Lassay », 15 heures, 128, rue de l'Université (Arcus).

« Les catacombes », 9 h 15, métro Denfert-Rochereau (M. Banassat).

« Hôtel de Vendôme », 15 heures, 60, boulevard Saint-Michel (*Histoire et Archéologie*).

Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 heures, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« La Ruche », 14 h 30, métro Convention (*Paris pittoresque et insolite*).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (M. Pohyer).

« Les salons de l'hôtel de Seignelay », 15 heures, 80, rue de Lille (Paris et son *histoire*).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

La Sorbonne, place de la Sorbonne, 14 h 45, Paula Bergouen Demeaux : « La Princesse Europe » ; J.-J. Barloy : « L'énigme Shakespeare » ; « Etude de la pensée philosophique » (Le Nouveau Faubourg).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 24 janvier 1985 :

UN DÉCRET

● Modifiant et complétant le décret du 2 mai 1953 relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (certificat).

DES ARRÊTÉS

● Fixant les limites des tranches du tarif de la retenue à la source applicable aux salaires, pensions et rentes viagères versés en 1985 à des personnes domiciliées hors de France.

● Modifiant l'arrêté du 29 juillet 1977 modifié relatif aux caractéristiques techniques et aux prix des logements neufs à usage locatif bénéficiant de prêts aidés par l'Etat.

● Modifiant l'arrêté du 29 juillet 1977 modifié relatif aux caractéristiques techniques et aux prix des logements neufs en accession à la propriété financés au moyen de prêts aidés par l'État.

ANNONCES CLASSEES

OFFRES D'EMPLOIS

BANQUE PARISIENNE
- effectif 320 personnes, filiales incluses -
recherche pour **son Département bancaire** :

EXPLOITANT
DYNAMIQUE, DE BON NIVEAU

Ce poste, dans un service en développement rapide, conviendrait à un candidat (H/F) diplômé d'études supérieures, âgé de 30 ans minimum et disposant d'une bonne expérience de l'exploitation.

Qualités recherchées :
- sens de l'organisation et de la méthode,
- goût de l'action commerciale,
- *sens du travail en équipe.*

Préférence sera donnée à un candidat ayant une bonne connaissance de l'administration de biens ou de métiers liés à l'immobilier.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence 789 / M à OCBF 66, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris.

services
vous assiste dans le recrutement bancaire

SIETAM
IMPORTANTE SOCIETE SUD DE PARIS
recherche

CHEFS DE CHANTIER
EN ELECTRICITE INDUSTRIELLE,

ayant une solide expérience en suivi de chantier d'électricité industrielle.

Profil souhaité : sens du commandement, goût des responsabilités, déplacements France et Etranger. Formation complémentaire assurée. Anglais souhaité.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 1319 à SIETAM - Service Montage 42 / 48, avenue du Président Kennedy 91170 VIRY-CHATILLON.

Commune de Dammarie-lès-Lys (20.000 habitants) recherche INTENDANTE avec références pour Services municipaux (restauration, encadrement personnel de service, cantines scolaires...). Adresser candidature + c.v. + photo à : M. le Maire, 77190 DAMMARIE-LÈS-LYS.

RETROCONSULT E.T.T. recherche pour poste fixe PARIS

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Formation ingénieur. Électromécanique. Débutant ou 1 an d'expérience.

Envoyer C.V., prétentions à : PETROCONSULT 16, rue Auber, 75009 Paris, ou tél. *pour r.-v.* 742-80-37.

Urgent école privée, rech. PROFESSEURS
- PHYSIQUE-CHIMIE Terminale C-D.
- ALLEMAND.

281-26-30 pour rendez-vous

SOCIÉTÉ DE PRESSE CHERCHE

JOURNALISTES

Responsables d'éditions locales. Libres de suite. Ecr. Villages Presse, 6, rue des Petites-Écuries, PARIS-10e.

BANQUE PRIVÉE FRANÇAISE 1er PLAN PARIS-1er recherche pour son Secrétariat des Engagements un :

COLLABORATEUR

confirmé Classe IV ou V pour assister le responsable de ce service. Le candidat retenu devra avoir une *expérience approfondie dans la* gestion des dossiers de crédits et la mise en place des garanties. Ce poste nécessite un bon sens de l'organisation et la pratique de l'informatique constituera un atout supplémentaire. Les candidats âgés de 30/35 ans adresseront leurs C.V. et prétentions à : O.S.P. Service « D » 64, rue La Boétie, 75008 PARIS, qui transmettra.

propositions diverses

L'État offre des emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez *une documentation sur notre* revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 - 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 - 09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 23 ans, prog. analyste E.P.S.I. COBOL, GAP II, CICS *BASIC RECHERCHE EMPLOI OU STAGE.* Téléphone : 772-83-76 (58) 74-26-96.

Aide maternelle recherche emploi auprès enfants ou personnes âgées avec travaux ménagers. Sér. références. Ecr. s/nº 1.861 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 28 ans, célibat., ingénieur électronicien, informaticien, expér. sur système telex ch. emploi branche de l'électronique ou de l'informatique, accepte *déplacement en France ou à* l'étranger. Tél. Bur. : 030-92-80, poste 546, sauf le vendredi.

J.F. 28 ans, Doct. en droit Univ. de Calif., tril. angl., fran., esp. écrit et parlé rech. emploi plein tps ou partiel. Ecrire sous le nº 300.612 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Cadre 47 ans, directeur d'usine (20 personnes) avec atelier d'usinage, pièces métallurgiques, magasin, expédition et vente au comptoir, *responsable* des achats, stocks, embauche et paie du personnel, entretien, fabrication, relations commerciales, cherche poste équivalent, ou adjoint à direction, si société plus importante dans région parisienne. Ecr. s/nº 6.703 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Journaliste polyvalent (32 ans) souhaite un job de haut niveau (milieu médias ou RP). Ecr. s/nº 8.858 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des *Italiens, 75009 Paris.*

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

HALLES (prox. Montorgueil) part. vd 170 m², 6 p. EXCELLENT ETAT 3e ét. calme, soleil 4 chbres, 2 s.d.b. 1.800.000 F avec ou sans studio 27 m² 4e ét. 275.000 F (poss. duplex) 225-23-70 H.B.

3e arrdt

Arts-et-Métiers (3e), 2 pièces, 40 m², immeuble ravalé. Grand séjour avec balcon, 1 chambre, s. de bns, cuisine, wc, chauff. central, 4e ét. avec ascenseur + 1 cave. Prix 380.000 F. Téléphone : 530-07-59 après 19 h 30.

5e arrdt

NEUF JARDIN PLANTES

1 et 3, RUE POLIVEAU CONSTRUCTION GD LUXE Livraison immédiate. Reste 2 appts de 4 et 5 PCES + un DUPLEX 6e et 7e étg. 5 P. avec 158 m² de TERRASSE. Vis témoin ts jours 14-19 h sauf mercredi et dimanche.

6e arrdt

St-Sulpice-Luxembourg, 5 P., p. de t., 120 m², dépend. 4e ét., asc., plein soleil, calme. 1.850.000 F. Ecrire sous le nº 300.611 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de *Monttessuy, Paris-7e.*

SEINE BONAPARTE
Duplex 100 m² 6 p. 703-32-44

8e arrdt

EUROPE 90 m² Charmant 2-3 pièces caractère, tt cft dans hôtel particulier. GARBI : 567-22-88.

12e arrdt

PRÈS MAIRIE Pptaire vd dans imm. p. de t., libres, 2 P. 50 m² et 41 m², occupés Loi 48. 2 P. 36 m² à 50 m². Téléphone : 720-33-17.

13e arrdt

Mº National part. à part. appt 3 P. 70 m², 1975, cave, park. Vue dégagée. 640.000 F. Téléphone : 586-29-60.

14e arrdt

RUE BEAUNIER 63 m² Sâj. dble + chbre, cuis., bains. ÉTAT IMPECCABLE. GARBI : 567-22-88.

PRÈS PARC MONTSOURIS 6, RUE GAUCHET, vendredi 13 h à 17 h. BEAU 2 P., tr. b. aménagé, charme. 370.000 F.

15e arrdt

LOURMEL
Double liv. + chbre tt cft. Ref. Luxe. 526-99-04.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT 2 P. S. de bains, cuis., neuf, imm. rénové, terrasse s/jardins. Prêt conventionné, avant 11 h., après 18 h. 504-02-52.

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU, 80, rue de France, dans imm. de rapport, surface rénovée ou semi-rénovée - finitions au choix - studio et 2 poss. Direct propriétaire 329-58-65.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY ST-JAMES duplex 5 p. 130 m² + terrasse 190 m², park. 3.000.000 F. Téléphone : 227-33-61.

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE
Prox. immédiate RER et BOIS. TRÈS BEAU SÉJOUR 50 m², 2 CHBRES, ét. élevé TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
Tél. 873-50-22 et 47-71.

ST-MANDÉ, bois-lac, superbes 3 p. 64 et 72 m² état neuf, possibilité duplex 730 et 750.000 F. Visite sur place dimanche 10 h/12 h. 14, bd de la Guyanne.

NOGENT-SUR-MARNE
PROX. RER ET BOIS SUPERBE IMM. RÉCENT pierre de taille, chff individuel TRÈS BEAU 125 m², seul à l'étage, séj., 45 m², cheminée, 3 chbres, 2 sanitaires. Frais d'acquisitions réduits. TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
873-50-22 et 47-71.

Province

33 PESSAC, banlieue BORDEAUX. Particulier vend cause départ bel appartement 100 m², 5 pièces + garage individuel + balcon 20 m² Prix 420.000 F dont prêt cessible 170.000 F. Tél. (1) 725-62-10 ou (56) 36-96-62.

immobilier information

ANCIENS NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR appeler ou décrire FNAIM de Paris/Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. Téléphone : 227-44-44.

appartements achats

BCB 727-89-39
corresp. Sté Aulis (Montréal) RECHERCHE POUR CLIENTELE internationale 200 à 300 m² 16e, 8e, Neuilly, Rive Gauche.

MICHEL BERNARD
recherche à vendre ou louer appts, pav. région parisienne bon quartier. 502-13-43.

STÉ BARDOT IMMOBILIER rech. urgt Rive Gauche et 16e appts ttes surfaces, standing. Paie comptant. 705-45-55.

locations non meublées offres

Paris

A LOUER
NOMBREUSES LOCATIONS DISPONIBLES
HESTIA - 306-09-10
188, rue de Vaugirard (15e).

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-Banlieue
707-22-05
CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES *43, rue Claude-Bernard,* PARIS-5e. Mº CENSIER.

Région parisienne

CHANTILLY, dans très belle résid. entre centre ville et gare, agréable cadre de verdure. 2 apparts : 3 P., cft. 3.700 et 3.900 F + ch. et 1 appt 4 P. cft. 6.300 F + ch., avec cave *et park. Téléphone matin.* SEGECO 522-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et employés mutés Importante Sté Française Pétroles rech. en permanence Appts ttes catégories et studios, villas Paris, environs. 503-37-00.

Région parisienne

J.F. cherche à louer STUDIO à NEUILLY. Téléphone : *747-48-96 (dom.)* 555-91-71, pte 4158.

Etude cherche pour CADRES villas ttes banl. Loyer garanti. 889-89-66 - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appartements de standing. 4 pièces et plus. 285-11-08.

maisons individuelles

MONTESSON, mais. réc., récept. 48 m², 4 ch., 2 bs, + 60 m² amén. 1.400.000 F. Agence Pecq-Vésinet. *Téléphone : 976-64-08.*

CHATOU RER, 105 m², séj., 3 chbres, impecc. Charme. Ag. Pecq-Vésinet. 976-64-08.

viagers

SAINT-CLOUD PARC BEARN séjour + chambre, 75 m²/parking, occupé 550.000 F. Téléphone : 567-22-88.

Port-Marly, pavillon 6 Pces occupé femme 87 ans, jardin 1.800 m². Prix 460.000 + 6.000 F/mois. Viagers Cruz 8, rue La Boétie, 266-19-00.

immeubles

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75 Paie comptant, 15e, 7e arrdts IMMEUBLES même occupés.

URGENT rech. *LIBRE Neuilly,* Boulogne, 16e, 1.500 m² BOURGEOIS plusieurs corps de bâtiments. A. STOOPS *825-49-15 ou 825-42-17.*

Marchand de biens, bel imm. luxueusement rénové. Prix 14 millions, rapport 1,5 million. 723-96-88, accepte intermédiaire seulement avec clients.

pavillons

DANS LE 91 CHEVRY-GIF-SUR-YVETTE 5 mn RER — 30 mn PARIS par autoroute, centre commercial, écoles, CES, tennis, golf etc. MAISON A VENDRE avec cuisine, gd séjour, 4 chambres, 2 bains, garage, double terrasse sud-ouest, barbecue, cave, terrain clos de 840 m², le tout en excellent état. Prix : 1.200.000 F. Téléphone : 012-43-57.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR appeler ou écrire Centre d'information FNAIM DE Paris/Ile-de-France *LA MAISON DE L'IMMOBILIER* 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 227-44-44

40 BISCARROSSE PLAGE sur Côte Atlantique, à vdre PAVILLON avec étage, 7 pces + garage, surf. totale 200 m² *sur terrain de 830 m².* 800.000 F à débattre. Téléphone : (58) 78-22-11.

propriétés

NOGENT-S/MARNE
BOIS ET RER à 200 M. Très belle propriété BEAUCOUP d'ALLURE, 300 m² habitables. AFFAIRE RARE.
DEMICHELI
873-50-22 et 47-71.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitutions de sociétés et tous services. 355-17-50.

VOTRE ANTENNE A PARIS *Bureau ou domiciliation* Business Buro (1) 348-00-55.

fonds de commerce

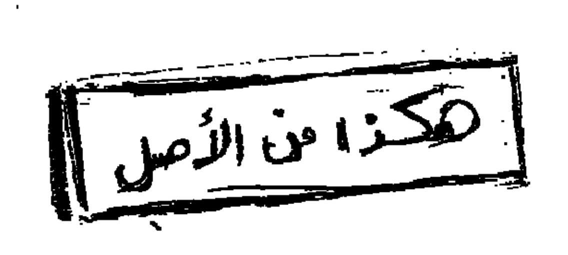
Ventes

ENGHIEN, cause départ, prêt-à-porter féminin de luxe, très belle boutiq. 70 m², très bon C.A. Px élevé justifié. S.I. 989-92-37.

boutiques

Ventes

PIGALLE Imm. stand. boutique 75 m². Libre toute propriété. A. STOOPS 825-49-15 ou 825-42-17.



économie

REPÈRES

Dollar : léger repli à 9,69 F.

Sur des marchés des changes très calmes, le dollar a légèrement baissé, revenant de 9,71 F à 9,69 F, et de 3,17 DM à 3,1680 DM. L'expectative règne, dans la crainte d'une nouvelle intervention des banques centrales.

Acier : excédent commercial de 8 milliards de francs.

Le solde des échanges commerciaux de la sidérurgie française a été excédentaire de 8 milliards de francs en 1984. Ce très bon résultat *a été obtenu grâce à une hausse des exportations* (s'établissant à 9 millions de tonnes) supérieure à celle des importations (7 millions de tonnes). Pour la première fois depuis dix ans, la sidérurgie française a regagné une part de son marché intérieur ; le taux de pénétration des aciers étrangers revenant à 37,3 %, contre 38,1 % en 1983.

Automobile : la bonne santé de Fiat.

Le chiffre d'affaires de Fiat, premier groupe privé italien, a *progressé de 6 % en 1984, et son bénéfice avant impôt de 23 %.* Selon le président, M. Agnelli, l'avenir se présente d'autant mieux que l'investissement a atteint près de 10 % du chiffre d'affaires, que l'autofinancement a permis d'assurer près de 90 % du montant des investissements et que l'endettement a été réduit de 1 000 *milliards de lires* (5 milliards de francs).

Chômage : 13 millions de sans-emploi en Europe.

Les neuf pays de la Communauté (sans la Grèce) comptaient, fin décembre, 13,015 millions de chômeurs inscrits, en données brutes, soit 1,1 % de plus qu'en novembre 1984 et 4,6 % de plus qu'en décembre 1983, c'est un nouveau record. Par rapport à la *population active civile, toujours en données brutes,* le taux de chômage s'élevait à 11,6 %, contre 11,1 % en décembre 1983. En moyenne sur l'année, indique l'Office statistique de la CEE, EUROSTAT, le 23 janvier, le nombre de chômeurs a progressé de 5,7 % en 1984, soit de 680 000 personnes pour atteindre le *chiffre de 12,6 millions.* Le Danemark est le seul pays de la CEE où le chômage ait diminué en moyenne annuelle, et c'est en France qu'il a le plus augmenté (+ 13,1 %). Trois pays seulement – le Danemark, la RFA et le Luxembourg – se maintiennent avec un taux de chômage inférieur à 10 %.

Dépenses publiques : baisse annoncée en Grande-Bretagne.

Une baisse en volume des dépenses publiques pour la prochaine année financière, qui commence en avril, est prévue dans un Livre blanc que vient de publier le gouvernement britannique. Pour l'année en cours, ces dépenses devraient représenter 128,1 milliards de livres, soit 1,7 milliard de plus que prévu, en *partie à cause de la grève des mineurs. Mais pour* 1985-1986, les dépenses publiques atteindraient 132,1 milliards de livres, soit une progression de 3,1 % inférieure au taux d'inflation estimé à 4,5 %. – *(Agefi.)*

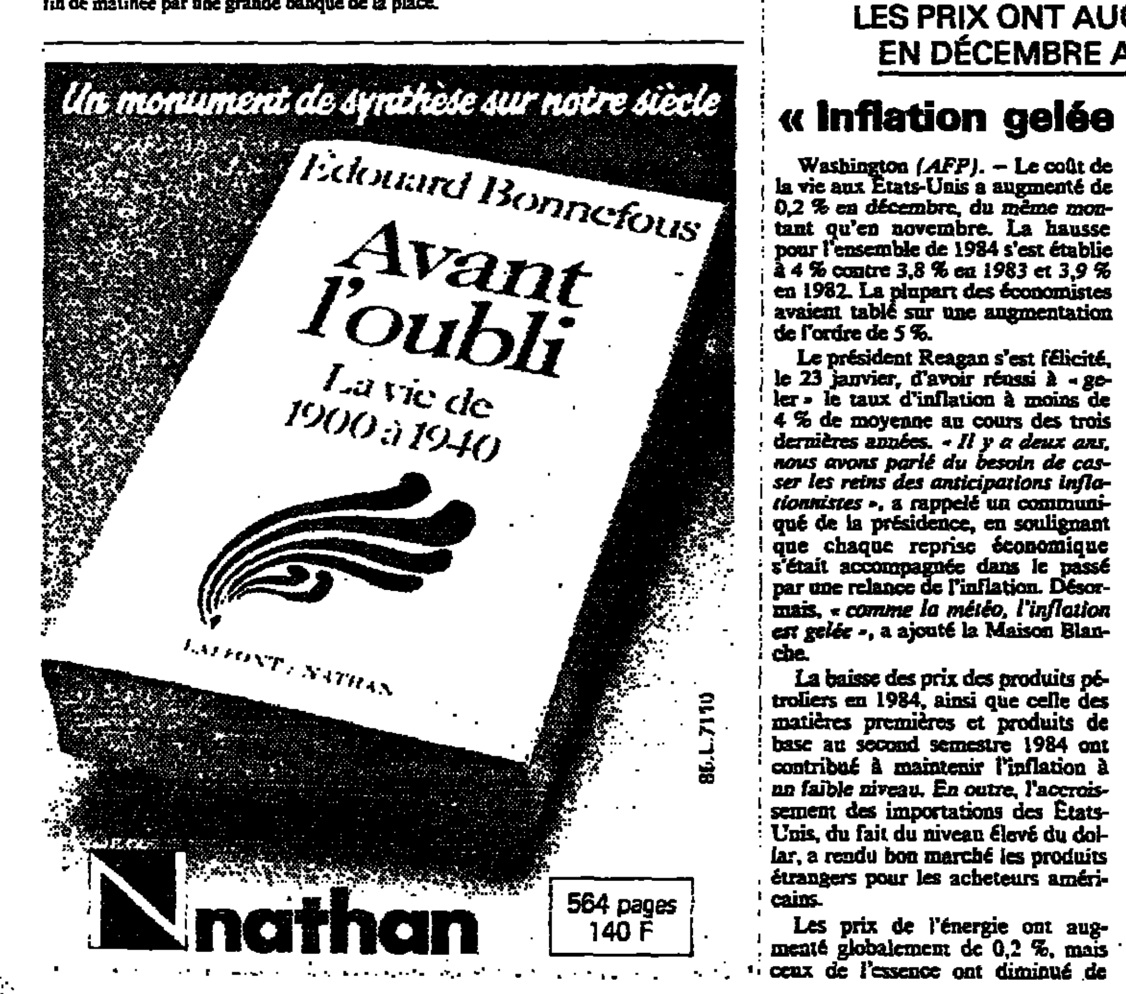
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,6925	9,6945	+ 177	+ 187	+ 330	+ 350	+ 760	+ 860
$ can.	7,3210	7,3250	+ 36	+ 55	+ 83	+ 114	+ 214	+ 306
Yen (100)	3,8140	3,8160	+ 136	+ 144	+ 253	+ 268	+ 753	+ 801
DM	3,0580	3,0600	+ 121	+ 129	+ 227	+ 239	+ 630	+ 672
Florin	2,7060	2,7090	+ 101	+ 107	+ 192	+ 202	+ 545	+ 581
F.B. (100)	15,2850	15,2900	– 53	– 14	– 82	– 3	– 251	– 1
F.S.	3,6325	3,6345	+ 142	+ 154	+ 278	+ 294	+ 850	+ 902
L (1 000)	4,9680	4,9730	– 210	– 193	– 399	– 370	–1 078	– 993
£	10,7975	10,8000	– 197	– 157	– 332	– 271	– 685	– 525

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8	8 1/4	8 1/8	8 1/4	8 1/4	8 3/8	8 5/8	8 3/4
DM	5	5 1/4	5 1/2	5 5/8	5 9/16	5 11/16	5 13/16	5 15/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	10	10 1/2	10 5/8	11 5/8	10 5/8	11 5/8	10 5/8	11 5/8
F.S.	1 7/8	2 3/8	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8
L (1 000)	14	15	14 3/8	15	14 7/8	15 1/8	14 1/2	14 3/4
£	12	12 1/4	12 1/4	12 3/8	12 1/16	12 3/16	11 1/2	11 5/8
F. franç.	10 3/8	10 5/8	10 3/8	10 5/8	10 1/2	10 3/4	11	11 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉNERGIE

Les prix pétroliers devraient être libérés

La libération des prix des produits pétroliers est la conséquence de la « guerre des rabais » déclenchée il y a un peu plus de deux ans entre les grandes surfaces (Leclerc, Carrefour, etc.) et les compagnies pétrolières. Le 29 janvier prochain, la *Cour européenne de justice* de Luxembourg, saisie par deux centres Leclerc, jugera de la compatibilité de la réglementation française, limitant les rabais maximaux pratiqués à la pompe, avec le traité de Rome. Quel que soit son verdict, il obligera le gouvernement à modifier son dispositif. *« De toute façon, on ne pourra plus poursuivre les récalcitrants »*, explique-t-on au ministère de l'énergie. Déjà mal respectée, puisque les deux tiers des hypermarchés distribuant de l'essence pratiquent actuellement des rabais supérieurs aux 18 centimes par litre autorisés, la réglementation française deviendra carrément inapplicable.

Contraints de supprimer la limitation des rabais, les pouvoirs publics sont plus ou moins poussés à supprimer également le prix maximal à la pompe. *« Il sera plus sain que tout le monde affiche des prix réels »*, assure-t-on au ministère des finances. On aurait pu en rester là.

Les pouvoirs publics, dont la décision définitive sera prise vingt-quatre ou quarante-huit heures après le jugement de la cour de Luxembourg, sont, semble-t-il, d'accord pour aller au-delà et libérer totalement le régime des prix pétroliers à tous les stades. Le système français comporte en effet plusieurs étages : à la base, le prix de vente des raffineurs, dit prix de reprise, fixé mois par mois par l'administration en fonction d'une formule intégrant *notamment les prix européens* et le cours du dollar. On déduit de ce prix, par l'application de marges fixes, des prix de gros et de détail. *« Quand on tire sur la pelote, il ne reste plus rien dans les mains »*, assure-t-on au ministère des finances. Plusieurs raisons poussent le gouvernement à supprimer tous les contrôles : d'une part, libérer le prix de détail en conservant des blocages intermédiaires introduit des distorsions entre les différents types de distribution (1) ; d'autre part, la formule de fixation des prix de reprise ex-raffinerie, créée en mai 1982, a montré depuis des défauts importants. *« Monument technocratique »*, pour reprendre l'expression d'un fonctionnaire, elle a deux inconvénients principaux : 1) elle donne un poids excessif aux variations du cours du dollar, ce qui explique que, depuis deux ans, selon le ministère des finances, les prix intérieurs français ont été en moyenne supérieurs aux prix européens ; 2) elle répercute l'évolution des cours internationaux ou celle du dollar avec un décalage d'un mois et demi à deux mois, ce qui pénalise les compagnies.

Enfin, les pouvoirs publics sont d'autant plus incités à supprimer ce système trop lourd que la conjoncture s'y prête. Jamais, en effet, la concurrence n'a été plus vive dans le secteur pétrolier tant au niveau international, où la surcapacité du raffinage européen pousse les prix à la baisse, qu'en France, où l'arrivée de nouveaux joueurs en la personne des grandes surfaces a aiguisé la lutte que se livrent les différents réseaux pour conserver leur part de marché. Les « discounters », *grandes surfaces ou indépendants* pratiquant des super-rabais détenait fin 1984 quelque 25 % du marché français des carburants, contre 11,4 en 1974 pour l'ensemble des réseaux n'appartenant pas aux compagnies. *« Les raffineurs sont tous prêts à se lancer dans la bagarre »*, assure-t-on à la direction des hydrocarbures. *« Il y a fort à parier que les prix baisseront en France dans les six mois »*, confirme le directeur de la Compagnie française de raffinage.

La libération totale des prix pétroliers, qui fait quasiment l'unanimité au sein des pouvoirs publics, comporte aussi des risques. Trois problèmes peuvent se poser : d'une part, la libération des prix va accélérer la disparition des petites stations-service qui, faute d'un débit suffisant, ne pourront pas suivre. On envisage au sein du gouvernement d'accroître *les sommes allouées* au Fonds de modernisation des stations-service, doté initialement de 50 millions de francs ; d'autre part, les pouvoirs publics redoutent que, dans certains cas exceptionnels (pompes isolées, en montagne, dans les îles françaises, etc.), les distributeurs ne profitent de leur position de quasi-monopole pour pratiquer des tarifs excessifs. Aussi est-il envisagé d'annoncer publiquement que les commissaires de la République pourront taxer les distributeurs s'ils estiment que ceux-ci abusent de la situation. *« Ce devrait être un garde-fou suffisant »*, estime l'administration.

Et la loi de 1928 ?

Reste une troisième question de fond : la concurrence est-elle suffisante dans le secteur pétrolier pour éviter qu'après une première période *de guerre des prix, les compagnies*, ayant éliminé leurs principaux concurrents, ne s'entendent entre elles ? *Les avis sur ce point sont* partagés. Outre la troublante unanimité des professionnels en faveur de la *libération*, plusieurs indices incitent à la prudence. *« J'observe que sur les autoroutes, où la clientèle est captive, il n'y a pas de rabais »*, note un négociant.

Plus grave : le marché français est très peu ouvert aux importations du fait de la dépendance quasi totale des *distributeurs indépendants* vis-à-vis des grandes compagnies. Une note interne du ministère des *finances dépeint un tableau* inquiétant de la situation : sur la soixantaine de distributeurs indépendants, bénéficiant d'une licence d'importation (dite A 3), une dizaine à peine ne sont pas des filiales, plus ou moins directes, des grandes compagnies, dit-elle. Elle ajoute que la hausse de la part du marché des A 3, de 1978 à 1984, s'explique pour l'essentiel par la filialisation croissante des indépendants par les raffineurs. Pis, en 1984, un tiers *seulement* des indépendants ont importé, pour des volumes ne dépassant pas 8 % de leur approvisionnement total (contre 40 % en RFA). Cette situation est liée à la règle découlant de l'application de la loi de 1928, qui oblige les A 3 indépendants à assurer 80 % de leurs *besoins* par des contrats à trois ans avec des raffineurs européens (2), conclut la note.

D'où l'idée débattue au sein du gouvernement de modifier les décrets d'application de la loi de 1928), de manière à favoriser la concurrence en donnant aux distributeurs indépendants la possibilité de mettre réellement des raffineurs français en concurrence avec les compagnies étrangères. Elle suscite bien des réserves. La modification *des règles d'application de la loi de* 1928 a, en effet, des conséquences très graves dans la mesure où elle risque de réduire la sécurité de l'approvisionnement français. *« Pour l'heure, on attend. On va voir comment ça marche »*, dit-on rue de Rivoli.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) *Grosso modo*, les produits pétroliers sont distribués par trois canaux : les sept compagnies implantées en France, qui possèdent leurs propres réseaux ; sept grandes surfaces possédant des licences d'importation dites A 3, et des distributeurs indépendants également titulaires d'autorisations spéciales.

(2) Dans les faits, cette règle, compte tenu du niveau et du caractère administratif des prix français, limite largement les importations car les raffineurs européens répugnent à s'engager par des contrats à trois ans vis-à-vis des importateurs français.

CONJONCTURE

Quasi équilibre de la balance des transactions courantes

Dans les délais

La balance des transactions courantes de la France a enregistré un excédent de 5,2 milliards de francs au quatrième trimestre de *1984*, ce qui a ramené le déficit pour l'ensemble de l'an dernier à 0,6 milliard de francs, contre 33,8 milliards en 1983. Il s'agit toutefois d'estimations, publiées par le ministère de l'économie et des finances, susceptibles d'être *révisées*. Et ces *révisions* sont parfois fortes, puisque le solde négatif pour 1983 a été majoré de près de 6 milliards de francs. Il n'en reste pas moins que, même si une correction *de cette amplitude intervenait*, le résultat de 1984 serait appréciable.

Il tient essentiellement à la forte réduction du déficit commercial (le solde porté dans la balance des paiements tient aussi compte du déficit des DOM-TOM, qui a été de 20 milliards de francs en 1983) et au surplus substantiel des échanges touristiques – le dollar et les visiteurs américains aidant – soit 27,7 milliards de francs en 1984 contre 22 milliards en 1983.

Il est délicat de porter une appréciation plus fine en l'absence d'informations détaillées, qui seront connues fin février, sur les « services » : transports, assurances, grands travaux, brevets et redevances, intérêts et revenus du capital. Ce dernier poste, qui comprend le paiement des intérêts de la dette extérieure, avait été déficitaire de 8,7 milliards pour les neuf premiers mois de *1984*.

La balance des transactions courantes comporte aussi les *« transferts unilatéraux »* (économie des travailleurs étrangers, opérations du secteur public), traditionnellement déficitaires (19,8 milliards de janvier à novembre 1984), et un chapitre appelé de façon vague *« autres biens et services »*, fortement excédentaire (23,8 milliards). Cette rubrique, qui fait l'objet d'une estimation statistique en gonflement (18,8 milliards en neuf mois de 1983), vise à corriger l'écart entre les règlements financiers déclarés par les banques et les mouvements de marchandises recensés par les *douanes. L'INSEE estime que* sa croissance pourrait traduire une sous-estimation de certains flux commerciaux.

De grands écarts
(en milliards de francs)

1973	+ 6,6
1974	– 18,8
1975	+ 11,5
1976	– 16,4
1977	– 2,1
1978	+ 31,6
1979	+ 22,1
1980	– 17,6
1981	– 25,8
1982	– 79,3
1983	– 33,8
1984	– 0,6 (1)

(1) Estimation provisoire.

En l'état actuel des comptes, le gouvernement paraît en tout cas avoir atteint dans les délais prévus (1), le quasi-équilibre de la balance des transactions courantes. Pour leur part, les experts de l'INSEE, dans leurs dernières prévisions, estimaient que le solde négatif de cette balance serait de l'ordre de 6 milliards de francs l'an dernier. Après avoir enregistré un déficit de 12,9 milliards au premier trimestre, la balance courante avait été excédentaire de 3,6 milliards au deuxième et de *3,5 milliards* au troisième trimestre.

Toutefois, alors que les structures commerciales de la France restent fragiles *(le Monde* du 22 janvier), il s'agit de consolider ce résultat, ce qui semble impliquer le maintien de la rigueur, malgré la tentation de la relance qui se fera plus forte.

Il faut aussi ne pas oublier que, depuis 1973, la balance des paiements courants a été excédentaire – assez nettement – trois fois, en 1975, 1978 et 1979, ce qui contraste avec la gravité du déficit enregistré en 1982 (voir tableau).

En fait il se produit une sorte d'échange de rôles : naguère le surplus des services compensait le déficit commercial ; maintenant et pour l'avenir, les marchandises devront prendre la relève des *« invisibles »* (négoce, services et transferts) rongés pour le service de la dette extérieure.

MICHEL BOYER.

(1) Selon un scénario présenté par M. Delors, alors ministre de l'économie, qui visait à assurer le ralentissement de la dette extérieure.

ÉTRANGER

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 0,2 % EN DÉCEMBRE AUX ÉTATS-UNIS

« Inflation gelée » à 4 % en 1984

Washington *(AFP)*. – Le coût de la vie aux États-Unis a augmenté de *0,2 % en décembre*, du *même montant* qu'en novembre. La hausse pour l'ensemble de 1984 s'est établie à 4 % contre 3,8 % en *1983* et *3,9 %* en 1982. La plupart des économistes avaient tablé sur une augmentation de l'ordre de 5 %.

Le président Reagan s'est félicité, le 23 janvier, d'avoir réussi à « geler » le taux d'inflation à moins de 4 % de moyenne au cours des trois dernières années. *« Il y a deux ans, nous avons parlé du besoin de casser les reins des anticipations inflationnistes »*, a rappelé un communiqué de la présidence, en soulignant que chaque reprise économique s'était accompagnée dans le passé par une relance de l'inflation. Désormais, *« comme la météo, l'inflation est gelée »*, a ajouté la Maison Blanche.

La baisse des prix des produits pétroliers en 1984, ainsi que celle des matières premières et produits de base au second semestre 1984 ont contribué à maintenir l'inflation à *un faible niveau. En outre*, l'accroissement des importations des États-Unis, du fait du niveau élevé du dollar, a rendu bon marché les produits étrangers pour les acheteurs américains.

Les prix de l'énergie ont augmenté globalement de 0,2 %, mais ceux de l'essence ont diminué de 2,5 %. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de 3,7 %, ceux *du logement de 4,2 %, ceux des* transports de 3,1 %, ceux de l'habillement de 2 %, ceux des services médicaux de 6,1 % et ceux des loisirs de 4,2 %.

L'indice du coût de la vie (base 100 en 1967) s'est établi à la fin de l'année à 315,5. Il avait augmenté de *8,9 %* en *1981*, 12,4 % en *1980* et 13,3 % en 1979. Pour les trois dernières années, soulignent les experts gouvernementaux, la hausse du coût de la vie est ressortie à 12,1 %, soit la meilleur performance triennale depuis les années 1966-1968, au cours desquelles elle avait été de *11,5 %*.

L'annonce de l'évolution du coût de la vie a *suivi* celle de la plus forte croissance annuelle du PNB (+ 6,8 %) depuis 1951. Elle suit également de quelques jours une déclaration du président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, indiquant que, pour la première fois, l'inflation américaine paraissait maîtrisée. *M. Volcker avait donné* à entendre que la Fed pourrait continuer à se montrer plus accommodante sur sa politique de la monnaie et du crédit, ce qui, selon les analystes, devrait favoriser la poursuite de la détente des taux d'intérêt américains et, partant, la modération de l'inflation.





MERCI, MONSIEUR PASCAL.

Bien que sa vie ait été brève et qu'il n'en ait consacré qu'une partie à la science, Blaise Pascal a laissé une oeuvre scientifique considérable dans de nombreux domaines.

Mais sa contribution scientifique la plus importante est peut-être la théorie des probabilités. Il fit cette découverte pour venir en aide, sur la demande du célèbre mathématicien Pierre de Fermat, à un ami qui perdait ses paris en jouant aux dés.

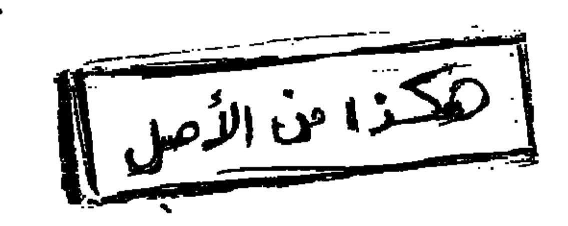
C'était il y a 300 ans. Aujourd'hui l'étude des comportements aléatoires des atomes est encore fondée sur le calcul des probabilités.

United Technologies rend hommage à Blaise Pascal pour avoir permis à la science moderne de faire des progrès spectaculaires grâce à une théorie développée pour venir en aide à un joueur malchanceux.

United Technologies (Hartford, Connecticut, U.S.A.) comprend Pratt & Whitney, Otis, Carrier, Sikorsky, Mostek, Hamilton Standard, Inmont, etc.

En France, les activités du groupe sont representées en particulier par les ascenseurs Ascinter Otis; les appareils de climatisation et de refrigeration Carrier et Frigiking; les isolants et les câbles UDD-FIM et Samica; et les peintures et encres Inmont.

UNITED TECHNOLOGIES



AFFAIRES

LES MESURES EN FAVEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Des réformes définitives pour des objectifs conjoncturels

Quels vont être les effets des mesures décidées mercredi 23 janvier par le gouvernement pour soutenir – voire relancer – le bâtiment et les travaux publics ?

Poser ce genre de question, c'est, bien sûr, d'abord s'interroger *sur la tentation que pourrait* avoir le gouvernement de relan*cer l'activité économique à qua*torze mois des élections pour ar*river en mars 1986 avec moins* de chômeurs. De ce point de vue, *la réponse est nette : les me*sures « bâtiment et travaux pu*blics » ne constituent pas un plan* de relance générale ni même une *amorce de relance. Elles sont li*mitées à deux secteurs qui se *portent mal et ont supprimé* 73 000 emplois en 1984.

L'affirmation faite par M. Fabius le 10 janvier (*« Je ne changerai pas le cap économique pour des motifs électoraux »*) reste donc la règle, une règle non contredite. La rigueur continue, même si l'on peut s'interroger sur une méthode qui consiste à reporter sur 1986 et les années suivantes le coût des mesures dont l'effet est attendu pour cette année.

Car c'est bien de cela dont il s'agit concernant la décision la plus importante – la plus spectaculaire en tous les cas, – à savoir la possibilité pour les contribuables de déduire de leurs impôts une partie plus importante des intérêts qu'ils auront payés sur leurs emprunts – logement ou dépenses engagées pour des travaux d'économie d'énergie.

Une décision contradictoire

Non seulement le gouvernement revient sur ce qu'il avait décidé à la fin de 1983 dans le budget de 1984 – une réduction des coûteuses faveurs fiscales accordées depuis toujours au logement, – mais il le fait de façon définitive, alors que ses objectifs du 23 janvier sont conjoncturels. Cette décision apparaît donc contradictoire avec la stratégie officielle de réductions des déficits publics, même si les conséquences des modifications de la législation fiscale ne commenceront à se faire sentir qu'en 1986 : quelques centaines de millions de francs, mais probablement 1 milliard de francs par an en 1990...

Le bâtiment et les travaux publics vont-ils ressentir les effets bénéfiques de ce revirement ? On peut penser qu'un certain nom*bre de contribuables seront sen*sibles à la possibilité qui leur est *offerte de payer moins d'impôts* – les déductions des intérêts *d'emprunts sont cumulables* avec celles des dépenses d'éner*gie – et qu'ils se lanceront dans* cette aventure qu'est l'acquisition d'un logement. *Mais il faut* bien voir qu'une relance du bâtiment *qui dépend d'un réveil de la* demande privée passe avant tout par une *baisse des taux d'intérêt*, des taux qui apparaissent astronomiques (souvent 15 % et 16 %), alors que les prix et les salaires augmentent maintenant de 5 % l'an. De ce point de vue, la baisse d'un demi point des PAP (prêts d'accession à la propriété) va dans le bon sens mais devra être confirmée et amplifiée.

On peut alors se demander si la véritable – et durable – relance du bâtiment (les travaux publics ne semblent pas très gâtés) *ne se cache pas derrière* deux autres mesures : la possibi*lité d'utiliser l'épargne-logement* pour acquérir ou faire construire *une résidence secondaire* (quel revirement, là encore, quand on *se souvient qu'il n'y pas long*temps on envisageait de taxer *celles-ci...) ; la volonté de* M. Quilès d'assouplir la régle*mentation des loyers instituée* par M. Roger Quilliot (ministre du *logement jusqu'en octobre* 1983), réglementation dont les effets *semblent* bien avoir été très négatifs puisque beaucoup de propriétaires préfèrent ne plus louer.

C'est assez dire qu'une modification des dispositions Quilliot pourrait redonner de l'attrait aux investissements dans l'immobilier...

ALAIN VERNHOLES.

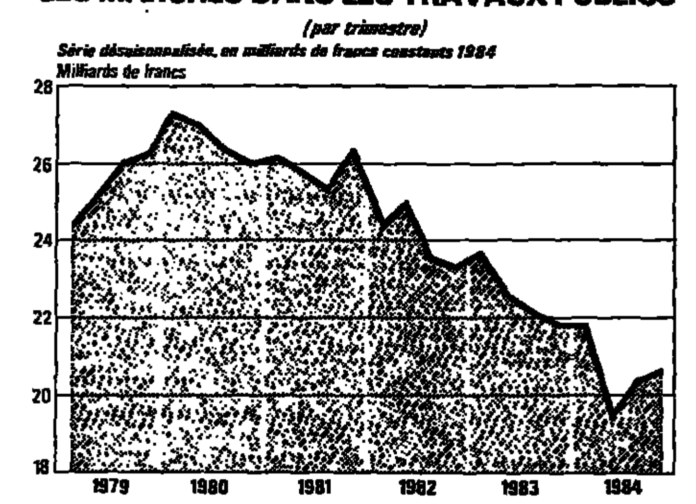
« Satisfaction relative » des professionnels

Les dirigeants de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), qui tenait son assemblée générale le 23 janvier à Paris, n'ont pas trouvé de termes assez noirs pour qualifier la situation de la profession. M. Jean-Louis Giral, président de la FNTP, a dit que les entreprises étaient *« dans l'épreuve »* et que la profession en 1984 avait subi *« un des plus profonds traumatismes de son histoire »*. A l'égard du gouvernement et de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, qui était venu clôturer l'assemblée générale et expliquer les mesures arrêtées le matin au conseil des ministres *(lire page 6)*, il a été très net : *« Nous n'avons pas été entendus en 1984, pas plus d'ailleurs que nous ne l'avions été en 1983... La politique de rigueur a été appliquée avec brutalité à notre secteur qui se retrouve asphyxié. »*

Il est vrai que 1984 a été une année noire pour les travaux publics : chiffre d'affaires en baisse de 9 % par rapport à 1983 sur le marché intérieur, de 17 % sur les marchés étrangers. Pour ne prendre qu'un exemple, les grandes entreprises nationales ont, en 1984, à nouveau comprimé leurs travaux. EDF, GDF, la SNCF, la RATP et les PTT ont engagé pour 21,8 milliards de francs de travaux au lieu de 23,3 milliards en 1983 et 26,7 en 1980 (en francs d'aujourd'hui).

Conséquence, les effectifs fondent : 261 000 salariés en juin 1984 au lieu de 330 000 en juin 1980. Les entreprises de ce secteur réclament donc une reprise des investissements (routes, barrages, équipements énergétiques) qu'elles évaluent à un volume global de travaux qui pourrait avoisiner 10 milliards de francs.

LES MARCHÉS DANS LES TRAVAUX PUBLICS



M. Quilès a annoncé aux professionnels des travaux publics un certain nombre de mesures (qui se traduisent par un déblocage de 700 millions de francs sur la quatrième tranche du Fonds spécial des grands travaux) en faveur des routes et des ports maritimes notamment. *« Des mesures qui vont dans le bon sens »*, a commenté M. Giral.

L'autre secteur intéressé par les mesures gouvernementales est le bâtiment. Un secteur qui, lui aussi, va mal : 4 700 disparitions d'entreprises en 1983, 2 500 en 1984 et, pour la première fois depuis trente ans, le nombre des emplois est passé en dessous de la barre du million.

Pour la Fédération nationale du bâtiment (FNB), la *« réaction rapide du gouvernement dénote une prise de conscience de l'urgence des problèmes. L'idée de plan que nous défendons progresse et les mesures prises permettront de répondre aux besoins les plus urgents »*. Du côté des professionnels on se félicite surtout de l'engagement pris par le gouvernement de ne pas procéder en 1985 à des annulations de crédits comme ce fut le cas en avril et novembre 1984.

Le système d'aide aux petites et moyennes entreprises, par le biais des prêts participatifs simplifiés, pourrait permettre à deux mille sociétés de bénéficier d'une aide réservée jusqu'à présent aux entreprises de plus de cent salariés. Autre point important pour la FNB : l'utilisation des plans d'épargne-logement pour l'acquisition d'une résidence secondaire. Une façon de soutenir la branche la plus fragile de la profession, puisque, entre 1981 et 1982, elle a accusé une chute d'activité de – 25 %, alors que dans la même période, le secteur aidé de l'accession à la propriété ne diminuait que de – 4 % et que le locatif aidé progressait de + 7 %.

Cette mesure devrait permettre la vente de dix mille logements supplémentaires, notamment à la montagne et sur le littoral méditerranéen. En revanche, la FNB réserve son avis sur les incitations fiscales.

L'ensemble des professionnels regrettent enfin que le grand absent de ce plan de relance soit le volet des charges sociales et souhaitent que les pouvoirs publics étudient la question de l'adaptation des effectifs aux carnets de commande.

ERRATUM. – Dans nos éditions datées 24 janvier en page 28, une coquille nous a fait écrire : *« Les prêts locatifs aidés (PLA) prévus pour 1985 passent de 70 000 F à 80 000 F, et le programme d'amélioration des HLM est augmenté de 20 000 F. »* Les chiffres cités n'étaient pas des crédits exprimés en francs mais le nombre des HLM améliorés et le nombre des prêts locatifs (PLA) accordés.

LE RÉVEIL DE L'EUROPE DE L'ÉLECTRONIQUE

Premier bilan satisfaisant pour le projet communautaire ESPRIT

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Cinq cents chercheurs appartenant à trois cents entreprises, universités, centres de recherche des dix pays de la Communauté qui travaillent sur cent quatre projets différents : la montée en puissance du programme ESPRIT, approuvé par le conseil des ministres des Dix en février 1984 dont l'objet est de rattraper le retard pris dans le domaine des techniques de l'information par rapport aux Américains et aux Japonais, est jugée tout à fait satisfaisante par les dirigeants bruxellois.

ESPRIT a été conçu pour favoriser la coopération transnationale dans la Communauté : chaque projet est financé pour moitié par la CEE, *pour moitié par* les participants, ceux-ci devant obligatoire*ment appartenir* à au *moins* deux Etats membres. Le programme a été doté d'un budget total de 1 500 millions d'ECU, soit un peu plus de 10 milliards de francs, qui a retenu cinq axes de recherches : la micro-électronique, la technologie du logiciel, le traitement avancé de l'information, la bureautique, la fabrication assistée par ordinateur. Les contrats signés en 1984 comprennent un financement communautaire de 205 millions d'ECU, soit 1 420 millions de francs. Les douze plus importants groupes industriels que compte la Communauté dans la filière électronique sont, conjointement avec la Communauté européenne, à l'origine de l'opération et continuent à la parrainer activement (1).

Ce formidable brassage, outre ses vertus d'entraînement sur lesquelles on compte beaucoup à Bruxelles, a déjà donné des résul*tats concrets. On nous cite pêle*-mêle un brevet qui vient d'être déposé par l'allemand AEG comme fruit d'un projet en micro-électronique piloté par le britannique Plessey avec, bien sûr, l'entreprise allemande comme partie prenante ; la mise au point d'un prototype de « programmation portable » conçu pour le développement d'un logiciel qui a été réalisé grâce à un projet auquel participaient cinq « grands » européens : Olivetti, Bull, ICL, GEC, Nixdorf. Ou encore la définition d'un ensemble de règles pour l'architecture de systèmes qui sont utilisés *pour la productique*. Ces règles ont eu tellement de succès que leurs promoteurs en ont fait un *livre*... Autre réussite dont on n'est pas peu fier à Bruxelles : le bon fonctionnement d'Eurocom, un système de liaison qui permet à quelque cinq cents utilisateurs d'échanger des informations sur les projets d'ESPRIT. Du jamais vu dans la Communauté.

A la japonaise

La mise en œuvre d' ESPRIT va aller s'accélérant. Les ministres de la recherche des Dix ont approuvé, le 19 décembre, le programme de travail pour 1985. Le lendemain, sur la base de celui-ci, un nouvel « appel aux propositions » a été lancé par l'état-major bruxellois. Les entreprises, les centres de recherche et les universités ont jusqu'au 25 mars pour y répondre. Il s'agit d'une tranche importante puisque les crédits fournis par la CEE *atteindront 215 millions* d'ECU (1 500 millions de francs). *Le programme 1985 privilégie les* travaux portant sur la technologie *du logiciel qui ont été un peu lents* à démarrer. Surtout, manifestant *ainsi une approche agressive « à la japonaise »*, il met l'accent sur des *projets concrets avec construction* de prototypes visant à des résultats rapides. ESPRIT *devrait*, de la sorte, mobiliser un millier de per*sonnes à la fin de 1985*, deux *mille* d'ici deux ans.

En matière de télécommunications, les progrès dans le sens d'une coopération européenne ont également été sensibles, sinon spectacu*laires. Outre* un effort portant sur les normes, les Dix pourraient approuver le programme RACE qui associerait, sur un modèle voi*sin d'ESPRIT*, avec le concours financier de la Commission, les groupes industriels *et* les centres de recherche des PTT. L'idée, ici, *n'est* pas de rattraper les Américains et les Japonais – en matière *de télécommunications* l'Europe n'a, pour l'instant, pas de retard – *mais de se mettre en situation favorable* pour fabriquer ensemble, *dans les meilleures conditions*, les centraux de l'an 2000.

Autre illustration de ce souci d'affirmer la présence de la Communauté : le projet vedette d'établir un réseau à « larges bandes » dit RNIS qui assurerait, à l'horizon 90, la transmission des informations les plus diverses entre les principaux centres d'affaires de la Communauté. Les premières études ont déjà été faites. La décision politique de lancer un tel projet, sorte de programme Ariane des télécommunications, pourrait être prise au cours de cette année.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Siemens, AEG, Nixdorf, Olivetti, CGE, Thomson, Bull, STET, Philips, GEC, Plessey, ICL.

Quatre firmes de télécommunications signent un accord de coopération

Alors que les grandes déclarations politiques sur la construction européenne des industries du futur *ne débouchent guère sur le concret*, les industriels *gravent plus patiemment* des collaborations au cœur du silicium.

Trois des grandes firmes de télé*communications du Vieux Conti*nent, la Compagnie générale d'élec*tricité (CGE) pour la France*, Italtel pour l'Italie et Siemens pour la RFA, ont conclu le 24 *janvier* un accord de collaboration technique *sur les futurs centraux téléphoni*ques. Une quatrième, la britannique Plessey, devrait *ratifier* cet accord dans les semaines qui viennent. Cette association constitue un élargissement de l'alliance conclue en octobre 1984 entre la CGE et Italtel (*le Monde* du 30 octobre).

Selon cet accord, les industriels s'engagent à définir et à développer *en commun certaines parties des fu*turs centraux téléphoniques (les cir*cuits de raccordement d'abonnés*) et les composants nécessaires. Il pour*rait être également étendu* aux logiciels. Les groupes espèrent d'abord *partager les frais de recherche* devenus considérables. Mais il s'agit surtout de s'entendre, entre Européens, sur les normes des futurs RNIS (réseaux numériques à intégration de services), capables de transporter indifféremment les voix, les données et les images, et qui commenceront à être installés dans les différents pays avant la fin de la décennie.

Le front commun européen sur les RNIS présente le double avantage de *favoriser* l'adoption des normes européennes par les *instances inter*nationales de normalisation face aux *concurrents américains* et *japonais*, et ensuite d'accréditer le concept *même de RNIS, qui est, en effet*, contesté. Aux Etats-Unis, on lui re*proche d'être en quelque sorte* une « usine à gaz » prônée par les PTT *et mélangeant toutes les informa*tions, et on lui préfère une approche *par marchés segmentés, chacun rele*vant de firmes différentes dans un cadre *« déréglementé »*.

L'association entre Européens constitue donc, au-delà de ses intérêts industriels et techniques, une défense contre la déréglementation des télécommunications et l'éclatement des monopoles des PTT. Elle est, pour cette raison, soutenue par les PTT en France et également par la Commission européenne. L'enjeu est considérable. Face aux Américains, il s'agit de conforter les positions de l'industrie européenne des télécommunications qui sont bonnes (comme le prouve le récent succès remporté par la CGE à Pékin devant l'américain ITT et le japonais NEC), et cela passe par l'acceptation par la communauté internationale du concept de RNIS comme architecture intelligente et efficace des réseaux de télécommunications de l'an 2000.

PTT, industriels et Commission européenne *(lire l'article consacré au projet Esprit)*, l'Europe prend peu à peu conscience – encore trop lentement – que, unie, elle a le moyen de relever les défis des Américains et des Japonais.

ÉRIC LE BOUCHER.

SOCIAL

A Citroën-Aulnay

RECUL DE LA CGT

Au comité d'entreprise de Citroën-Aulnay, lors des élections pour le premier collège (*ouvriers*) qui ont eu lieu le mercredi 23 janvier, la CGT a subi un recul de 20 points par rapport à la précédente consultation en 1982, tandis que la CFTC, qui n'était pas présente alors, fait une percée avec 11,5 % des voix. Sur 5 534 inscrits et 3 929 exprimés, la CGT a obtenu 1 606 voix (40,9 %) contre 3 082 (60,7 %) en 1982, la CSL 1 533 (39 %) contre 1 583 (31,2 %), la CFTC 451 (11,5 %), la CFDT 140 voix (3,6 %) contre 262 (5,2 %), FO 199 (5,1 %) contre 149 (2,9 %).

Le recul massif de la CGT, en nombre de voix comme en pourcentage, est à rapprocher de l'augmentation du nombre d'abstentions, particulièrement faible en 1982 (10,2 % contre 24,1 % cette année), au sortir d'une longue grève gagnée par la CGT. On peut penser que beaucoup des 838 *« licenciés à terme »* d'Aulnay, qui pouvaient voter par correspondance, y ont renoncé : aux élections des délégués du personnel, en juillet 1984 (donc avant les licenciements), la CGT avait obtenu 2 906 voix (55,9 %), la CSL 1 734 (33,5 %), et la CFTC 123 (2,4 %).



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE WORMS

Les actionnaires de la Société Séquanaise de Banque et de la Banque Worms ont approuvé le mois dernier le projet de traité de fusion établi le 27 septembre 1984 qui prévoyait l'absorption de la Société Séquanaise de Banque par la Banque Worms, *cette opération prenant effet rétroactivement au 1er janvier 1984.*

Rappelons que la Banque Worms, filiale de l'Union des Assurances de Paris, pre*mier groupe français d'assurances*, est présidée par *M. Jean-Michel Bloch-Lainé* et que son directeur général est M. Jacques-Henri Gougenheim.

La Banque Worms, dont le capital social est maintenant de 450 millions de francs, à la suite de l'apport-fusion de la Société Séquanaise de Banque et qui disposera, après *prise en compte de ses résultats 1984, d'environ 1 milliard* de francs de fonds propres, aura un bilan de l'ordre de 50 milliards de francs.

Avec un effectif de près de 2 000 personnes, une trentaine d'agences en France, trois agences à l'étranger (New-York, Hongkong et Singapour), un solide réseau de filiales spécialisées et de bureaux de *représentation, la Banque Worms renforce ainsi* son image traditionnelle de banque d'affaires et sa place éminente au sein du système bancaire français.

Nous vous adressons le texte du communiqué que nous vous demandons de faire paraître.

Nous ajoutons pour votre information que les nouvelles structures de direction de la Banque *se présentent comme suit : outre M. Jean-Michel Bloch-Lainé, président*, et M. Jacques-Henri Gougenheim, directeur général, M. Claude Hernandez est directeur général délégué et les directeurs généraux adjoints sont :

M. Yves Bernard, chargé du département international,
M. Patrice Borghetti, chargé du département bancaire France,
M. Jean-François Marie, chargé du département financier,
M. Didier Renaudin, chargé du département affaires,
M. Charles Sposito, chargé de la direction centrale administrative.

DOMAINES CORDIER

Le conseil d'administration de la Société des domaines Cordier s'est réuni le 18 janvier 1985 sous la présidence de M. Jean Cordier.

Sur proposition de la compagnie La Hénin, actionnaire majoritaire, M. Jean-Louis Blanc a été nommé directeur général, ainsi que M. Pierre Dutruilh, anciennement directeur général adjoint.

legrand

ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Le conseil, réuni à Limoges le 9 janvier 1985, a décidé de verser, au titre de l'exercice 1984, un acompte sur dividende fixé comme suit :

– actions ordinaires : 31,25 F *net par* action (avoir fiscal, 15,625 F) ;

– actions privilégiées : 50,00 F net par action (avoir fiscal, 25,00 F).

Cet acompte, représenté par le coupon n° 26 pour les actions ordinaires et par le coupon n° 3 pour les actions privilégiées, sera mis en paiement à compter du *31 janvier 1985*.

A fin décembre 1984, le chiffre d'affaires consolidé provisoire est en augmentation de 7,5 %, à structure comparable.

En intégrant Pass & Seymour, cinquième fabricant américain (1), et Catu (2), leader européen du matériel de protection contre les accidents d'origine électrique, nouvelles filiales contrôlées majoritairement depuis fin 1984, le chiffre d'affaires global enregistrait une progression de 25 % environ.

(1) C.A. : 53 millions de dollars.
(2) C.A. : 96 millions de francs.

DOCKS DE FRANCE

Les recettes consolidées provisoires du groupe Docks de France pour l'exercice 1984 se sont élevées, toutes taxes comprises, à 17 907 millions de francs, marquant ainsi une progression de 6 % sur celles enregistrées lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la société Lil'Champ Food Stores – 88 millions de dollars, soit environ 773 millions de francs – n'est pas inclus dans le montant des recettes consolidées.

Les opérations conduisant à l'acquisition des 65 % du capital de Lil'Champ *non détenus* par le groupe Docks de France se déroulent selon le calendrier *prévu* : l'offre publique d'achat qui vient d'être lancée au prix précédemment indiqué de 20 dollars par action expirera le 20 février : à cette date, et en fonction des seuls engagements pris à ce jour par le président, les administrateurs et les dirigeants de la société, la participation du groupe Docks de France au capital de Lil'Champ devrait approcher 90 %.

Le nouveau conseil d'administration de Lil'Champ, où les représentants des Docks de France détiendront la majorité des sièges, pourra alors approuver le projet de fusion qui aboutira à la détention de la totalité du capital de Lil'Champ par la Holding Docks USA, elle-même filiale à 100 % de la société Docks de France.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 janvier

Une belle liquidation

Malgré des nouvelles ventes bénéficiaires enregistrées mercredi, jour de liquidation générale, la Bourse de Paris a continué de monter. A mi-parcours, l'indicateur avait pris une avance de 0,85 %. Il devait cependant en reperdre une partie ensuite. Mais le reliquat de hausse avait de quoi satisfaire les plus exigeants : + 0,7 %.

Pour la dernière séance d'un mois boursier, un tel phénomène n'est pas fréquent. Janvier, il est vrai, est souvent bon pour le marché, même si les valeurs françaises ont cette fois beaucoup moins progressé qu'il y a un an à pareille époque (+ 13,7 %), leur gain (+ 7,5 %) n'en est pas moins important.

Les professionnels justifiaient cette nouvelle hausse par l'accumulation des liquidités inemployées. D'autre part, les nouvelles d'ordre économique en provenance des Etats-Unis sont plus que satisfaisantes.

Dans ces conditions, la fermeté de la Bourse n'a rien pour surprendre. « Qu'est ce que sera demain ? », disait un commis. Demain, les opérateurs connaîtront les mesures d'aide au BTP qui devaient être arrêtées ce jour.

Signalons, notamment, les hausses de Peugeot (+ 2,4 %) qui franchit la barre des 260 F, de CSF (+ 2,5 %), de SGE-SB (+ 6,5 %) et de Dumez (+ 2,8 %).

Escaut et Meuse et Gaz et Eaux vont fusionner. L'OPA lancé par L. Dreyfus et Cie sur Escaut et Meuse a été retirée. La cotation de ce titre reprendra le 25 janvier, jusqu'au 7 février inclus, le cours ne pourra être inférieur à 700 F (terme de l'OPA).

Le devise-titre s'est traitée entre 10,72 F et 10,77 F (contre 10,70 F/11,03 F).

L'or a chuté, à Londres avec l'once de métal fin à 302,15 dollars (– 4,75 dollars), à Paris avec le lingot à 94 450 F (– 1 700 F) et le napoléon à 597 F (– 1 F).

NEW-YORK

La hausse reprend

Interrompu une journée, mais pour les « Blue Chips » seulement, obligées de faire machine en arrière sur des ventes bénéficiaires, le mouvement de hausse a repris avec vigueur, mercredi, à Wall Street. Réamorcé dès l'ouverture, il devait se poursuivre durant presque toute la séance, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 274,73 (+ 15,24 points). Il n'est plus, désormais, qu'à 12,47 points du sommet historique (1 287,20) atteint par le « Dow » le 29 novembre 1983.

Le bilan général a été dans la ligne du résultat obtenu. Sur 2 042 valeurs traitées, 1 165 ont monté, 485 seulement ont baissé et 392 ont reproduit leurs cours précédents. L'excellent effet produit, ces derniers jours, par les statistiques économiques a continué d'encourager les opérateurs. Détail supplémentaire : ceux-ci ont en plus appris que l'indice des prix de détail avait seulement monté de 0,2 % en décembre. Pour faire bonne mesure, les taux d'intérêt ont baissé sur le marché monétaire.

L'intérêt s'est concentré sur les valeurs automobiles particulièrement fermes. De son côté, IBM s'est rapproché de son niveau record atteint en 1983 (134 1/4). Enfin, sur des rumeurs d'OPA, l'action Phillips Petroleum a progressé de 3,8 % et fait partie des valeurs les plus recherchées (2,05 millions de titres échangés).

L'activité a cependant fléchi, et 144,72 millions d'actions ont changé de mains, contre 174,77 millions la veille.

VALEURS	Cours du 22 janv.	Cours du 23 janv.
Alcoa	38 1/8	38 1/4
A.T.T.	21 1/8	21 1/2
Boeing	59 1/2	59 7/8
Chase Manhattan Bank	52 1/4	52 3/4
Du Pont de Nemours	50 1/4	50
Eastman Kodak	71 1/4	72 1/4
Exxon	48 3/8	48 1/8
Ford	49 3/8	51
General Electric	62 3/4	64 1/4
General Foods	54 7/8	55 1/8
General Motors	82 7/8	84 1/4
Goodyear	27 5/8	28
I.B.M.	129 5/8	132 5/8
I.T.T.	32	31 7/8
Mobil Oil	28	28 1/4
Pfizer	40	40 3/4
Schlumberger	38 6/8	39 1/4
Texaco	34 1/2	34
U.A.L. Inc.	44 3/8	46 1/4
Union Carbide	38 3/4	39 3/8
U.S. Steel	27 3/4	27 1/2
Westinghouse	29 7/8	31
Xerox Corp.	43	43 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

LES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS DE DUNLOP PRÊTS A PASSER LA MAIN. – L'OPA lancé sur Dunlop Grande-Bretagne (*le Monde* daté 20-21 janvier) par le groupe BTR (British Tyre and Rubber) va-t-elle réussir grâce à l'appui des actionnaires américains ? L'un d'entre eux, conseiller en placements à New-York, s'est déclaré déçu par la restructuration du capital mis sur pied par Sir Michael Edwardes, le nouveau président de Dunlop, dans la mesure où les porteurs de titres outre-Atlantique ne pourront pas souscrire à l'augmentation de capital de 142 millions de livres (1,54 milliard de francs). Ce conseiller s'est dit prêt à vendre au plus offrant et à recommander aux autres actionnaires de faire la même chose, en tout cas, dans un premier temps, de voter contre le plan de Sir Michael. « *Cela ne signifie pas,* a-t-il ajouté, *que je considère l'offre de BTR comme intéressante.* » Mais il suffirait, sans doute, que ce groupe surenchérisse pour emporter la décision.

FRALSEN (anciennement KELTON-TIMEX). – Les rumeurs de réduction d'effectifs dans cette entreprise bisontine ont été confirmées. Sur les 1 716 emplois, 450 vont être supprimés d'ici le mois de mars par mise en préretraite (80 personnes), appel au volontariat (192 personnes) et transfert en formation longue (170 personnes). Le redéploiement de l'entreprise sur l'électronique (micro-ordinateur ménager Sinclair) et la photo à trois dimensions (appareils Nimslo 3 D) semble avoir échoué. Une réorientation sur l'industrie horlogère serait envisagée, et un rapprochement avec le groupe suisse ASUAG serait en négociation.

FUSION ESCAUT-ET-MEUSE AVEC GAZ ET EAUX. – Ces sociétés sont tombées d'accord pour fusionner, donnant naissance à un groupe dont la capitalisation boursière devrait atteindre 1,5 à 2 milliards de francs. La chambre syndicale a « pris acte » de cet accord, qui a entraîné le retrait de l'OPA lancée par la société Dreyfus sur Escaut-et-Meuse et autorisé la reprise, le 25 janvier, de la cotation des actions et obligations de cette dernière société, suspendue le 28 novembre dernier. Jusqu'au 7 février, le cours de l'action ne pourra être inférieur à 700 F.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	22 janv.	23 janv.
Valeurs françaises	103,9	103,9
Valeurs étrangères	109,8	108,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	22 janv.	23 janv.
Indice général	191,9	193,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 24 janvier .... 10 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 janv.	24 janv.
1 dollar (en yens)	254,13	254,08

BOURSE DE PARIS — Comptant — 23 JANVIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	0 945
5 %	43 70	4 891
3 % amort. 45-54	71	1 447
Emp. 7 % 1973	7650	..
Emp. 8,80 % 77	116 50	5 931
9,80 % 78/93	97	5 262
8,80 % 78/86	98 30	1 037
10,80 % 79/94	99 50	4 202
13,25 % 80/90	104 30	8 531
13,80 % 80/87	107	3 781
13,80 % 81/99	109	0 340
16,75 % 81/87	112 80	6 241
16,20 % 82/90	117 60	0 488
16 % juin 82	117 40	10 038
E.D.F. 7,8 % 61	144 70	15 459
E.D.F. 14,5 % 80-82	....	8 581
Ch. France 3 %	138 90	..
CNB Bques janv. 82	102 40	0 756
CNB Paribas	102 96	0 756
CNB Suez	102 80	0 756
CNI janv. 82	102 30	0 756

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Escaut-Meuse	600	....
Eurocom	790	822 d
Europ. Accumul.	31 50	32
Esernit	483 60	529 d
Exor	1538	1551
Ferm. Vichy (Ly)	106 20	106 20
Finalens	144 60	148
FIPP	100	104
Fnac	426 40	457 30
Focep (Chât. eau)	1015	....
Foncière (Cie)	329	329
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	1600	....
Foncina	270	270
Forges Strasbourg	216 30	225
Forinter	1220	1220
Fougerolle	62 10	60
France I.A.R.D.	193 90	188 10
France (La)	1152	1147
Frankel	200	200
Fromageries Bel	1110	1130
From. Paul Renard	500	500
GAN	2470	2530
Gaumont	527	510
Gaz et Eaux	1604	1603
Genty S.A.	410	416
Gér. Arm. Hold.	42 40	43
Gerland (Ly)	532	533
Gévelot	235 20	....
Gr. Fin. Constr.	250	288
Gds Moul. Corbeil	95	....
Gds Moul. Paris	395	389
Groupe Victoire	1453	1453
G. Transp. Ind.	177	177

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	64	65
A.G.F. (St Cent.)	1276	1327
A.G.P. Vie	8450	8500

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

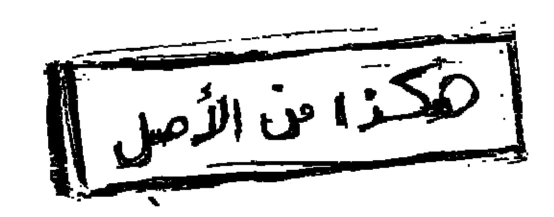
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/1	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 700	9 710	9 370	9 870
ECU	6 802	6 797	....	....
Allemagne (100 DM)	306 160	305 900	294	314
Belgique (100 F)	15 293	15 285	14 800	15 700
Pays Bas (100 fl.)	271 030	270 810	260	280
Danemark (100 krd)	85 800	85 770	80	88
Norvège (100 k)	105 890	105 790	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	10 913	10 833	10 360	11 250
Grèce (100 drachmes)	7 520	7 535	6	7 500
Italie (1 000 lires)	4 982	4 971	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	363 650	362 900	355	376
Suède (100 krs)	107 060	107 140	103	110
Autriche (100 sch)	43 610	43 560	428	426
Espagne (100 pes.)	5 527	5 531	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	5 625	5 620	7 070	6 200
Canada ($ can 1)	7 331	7 332	7 070	7 420
Japon (100 yens)	3 819	3 821	3 690	3 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/1
Or fin (kilo en barre)	96500	94500
Or fin (en lingot)	96150	94450
Pièce française (20 fr)	598	597
Pièce française (10 fr)	470	.....
Pièce suisse (20 fr)	582	577
Pièce latine (20 fr)	581	550
Souverain	700	699
Pièce de 20 dollars	4220	4120
Pièce de 10 dollars	2015	2050
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3890	3620*
Pièce de 10 florins	580	582



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. EUROPE
– YOUGOSLAVIE : le procès des dix contestataires à Belgrade.
3. PROCHE-ORIENT
4. AFRIQUE
4. AMÉRIQUES
– Jean-Paul II fait un voyage de douze jours en Amérique du Sud à partir du 26 janvier.

POLITIQUE

5-6. Le débat sur la prolongation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie.

SOCIÉTÉ

8. Aux assises de Paris : la faute aux autres.
10. ÉDUCATION : des prix « étudiants » mieux étudiés.
24. ÉCHECS.

LE MONDE DES LIVRES

11. ROMANS : Quand Simone Signoret se tourne un film.
14-15. SCIENCES HUMAINES : Hans Prinshorn, ou l'avènement de l'artiste schizophrène.
17. CHRONIQUES : le credo littéraire de Jean-Louis Curtis.
18. LETTRES ÉTRANGÈRES : Friedrich Dürrenmatt ou la fiction nécessaire.
20. LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH.

CULTURE

21. CINÉMA : interdit à Versailles, *Je vous salue Marie* est visé par une demande d'interdiction nationale.

ÉCONOMIE

26. ÉNERGIE.
27. AFFAIRES.

RADIO-TÉLÉVISION (23)
INFORMATIONS « SERVICES » (24-25) :
Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel » ; Loterie nationale ; Loto ; Tacotac.
Annonces classées (25) ; Carnet (24) ; Programmes des spectacles (22) ; Marchés financiers (29).

M. MITTERRAND A GRENOBLE

« La crise recule »

Grenoble. – M. François Mitterrand, a inauguré, mercredi 23 janvier dans l'après-midi, un nouveau bâtiment du laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique (LETI) situé sur le site du Centre d'études nucléaires de Grenoble (*le Monde* du 24 janvier). Deux étapes politiques ont suivi cette inauguration scientifique, M. Mitterrand a *été accueilli successivement* par M. Alain Carignon, maire RPR de Grenoble, puis par M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale et du conseil général de l'Isère.

La technique d'abord : le chef de l'Etat, qui a visité – revêtu d'une blouse bleue – les « salles blanches » où sont élaborées les circuits intégrés les plus évolués de la filière française (1), a essentiellement souligné l'originalité du LETI par rapport aux organismes similaires américains : *« Ici,* a-t-il indiqué, *ce ne sont pas les industriels qui se sont groupés pour créer un centre de recherches, c'est un organisme public – le CEA – qui a pris l'initiative de s'ouvrir vers l'industrie ».* « *L'aventure du LETI* » a inspiré à M. Mitterrand une leçon simple : *« La France est capable de rechercher la qualité, de réussir, et on commence à s'en apercevoir. Si la crise est encore là, elle recule, et nous sommes en train d'en dominer les éléments les plus difficiles »*, a conclu le chef de l'Etat.

De notre correspondant régional

« La France retient son souffle. Elle est inquiète. Chacun perçoit les signes diffus mais réels du moment de rupture que nous vivons ». L'accueil *« dans la tradition républicaine »* du maire RPR de Grenoble n'était pas, sur le fond, dénué de fermeté. M. Carignon a choisi un thème général : *« Il est temps de vivre une nouvelle offensive de la démocratie. Une démocratie faite de liberté, de solidarité et d'unité ».* Après une très discrète allusion aux problèmes néo-calédoniens *« l'éloignement géographique [ne doit pas être] synonyme d'isolement moral »*, le maire de Grenoble a été nettement plus offensif à la fin de son intervention. Le sujet de discorde : le découpage cantonal qui doit intervenir très prochainement dans l'Isère, M. Carignon a, en effet, déclaré : *« J'en appelle à votre haute autorité (...) afin que l'honneur de l'Etat ne soit pas à la merci des partis politiques, et que la conscience de l'Etat ne fluctue pas au gré des échéances ».*

La France « reprend son souffle »

Réplique immédiate du chef de l'Etat : *« Je ne suis pas mêlé à ces problèmes. Mais vous me rappelez ce que je disais en 1975 dans une opération du même ordre (...). Dans l'ensemble tout ce qui est proposé (en matière de découpage cantonal) est tout à fait raisonnable. Nous avons tenu compte de besoins démographiques jusque-là négligés ».* Le président, qui a paru faire sienne certaines préoccupations exprimées par son hôte-contradicteur – notamment sur le *thème de la solidarité*, – a néanmoins insisté sur la nécessité impérative de voir *« le progrès social accompagner le progrès économique ».*

S'appuyant sur les plus récentes données économiques, M. Mitterrand a affirmé que *« les Français peuvent maintenant apercevoir dans un délai raisonnable la fin de la tourmente qui depuis 73-74 a dominé nos efforts ».* En contrepoint à l'image initiale de M. Carignon, le président de la République a préféré évoquer une France qui *« reprend son souffle ». « Dans chacun des paramètres,* a-t-il conclu à l'hôtel de ville, *la France gagne du terrain dans la compétition internationale, mais il lui reste à guérir la plaie du chômage ».*

Au conseil général, dans sa courte réponse à M. Mermaz, le chef de l'État a lancé cet appel : *« Unissons-nous pour que, en résultat de toutes ces victoires commencées, nous soyons en mesure de donner l'élan économique qui permettra à l'emploi de reprendre. »*

M. Mitterrand a reçu, au cours de son très court séjour de trois heures dans la capitale du Dauphiné – un « bastion » perdu par la gauche en mars 1983 – le soutien populaire de quelques centaines de sympathisants applaudissant à son passage. Les seules légères fausses notes émanaient de représentants d'entreprises en difficulté regroupés derrière des banderoles et d'un groupe réclamant l'*« indépendance pour les Canaques »* et la *« libération des militants canaques emprisonnés ».*

Paradoxe final de ce déplacement à Grenoble du président de la République : pas une seule fois – sinon par M. Mermaz d'une façon d'ailleurs très allusive – n'a été évoquée l'affaire du synchrotron ! Il est vrai que Grenoble – qui devrait recevoir cet équipement convoité – n'a pas lieu de se plaindre, alors que, à Strasbourg, privée de synchrotron, la population avait bruyamment manifesté sa colère, en novembre, sur le passage du chef de l'Etat. Il est vrai aussi qu'en matière politique le consensus relève parfois du non-dit...

CLAUDE RÉGENT.

(1) M. Mitterrand a notamment pu découvrir le plus petit composant électronique du monde : une « puce » de 0,15 micron de définition.

M. BONNET : M. « STASIBAOU »

Dans une lettre qu'il a adressée à M. Lecanuet, président de l'UDF, M. Christian Bonnet (UDF-PR), sénateur du Morbihan demande que M. Bernard Stasi (UDF-CDS), député de la Marne soit *« mis en congé de l'UDF »* en raison des positions prises par ce dernier sur l'immigration. Pour l'ancien ministre de l'intérieur, *les idées exprimées par* M. Stasi dans son livre *l'immigration, une chance pour la France,* constituent une thèse *« a priori généreuse »* mais qui *« a des conséquences catastrophiques aussi bien pour les immigrés que pour l'UDF ».*

M. Bonnet explique que M. Stasi qu'il a surnommé *« Stasibaou »,* en prétendant *« intégrer des communautés étrangères inassimilables (en particulier les maghrébines), va non seulement rendre le problème plus difficile à résoudre mais précipiter nos électeurs dans les bras de Le Pen ».*

Interrogé par Europe 1 sur ces informations publiées par l'hebdomadaire *l'Evénement du jeudi,* M. Stasi a répondu que M. Bonnet *« confond l'UDF avec une compagnie de CRS où tout le monde obéit au doigt et à l'œil ».*

Sur le vif

Cause toujours

Qu'est-ce qu'il nous a *raconté, l'autre soir, Mitterrand* à la télé ? Qu'est-ce que c'est que ces salades : ouais, chez Renault ça va pas, ça va *mal*, ça ne va plus. Vous inquiétez pas, on s'en occupe. Et de virer – vite fait – le PDG. Et d'en nommer – bien fait – un autre. Il est tombé sur la tête, ou quoi ?

Parce qu'enfin, chez Renault, ça va super bien, merci. C'est pas moi qui *le* dis, c'est *eux*. Aujourd'hui même, en pleine page, dans tous vos journaux. Et, eux, ils le savent quand même mieux que le président. Ils ont les chiffres. Vous savez combien elle a fait, la Supercinq ? 7,7 % de part de marché après trois mois de commercialisation. On n'avait encore jamais vu ça.

Et vous savez combien de Français *sont tombés raides dingues* de la Renault 11 l'an dernier ? 144 779. Pas un de moins. C'est une splendeur, notez, une surdouée. Il ne lui manque même pas la parole. Je ne vous parle pas de la Renault 25, belle à couper le souffle, de loin la plus sophistiquée, la plus sexy, « elle réveille le désir automobile ». Et elle cause, elle cause.

Je vais vous dire, le seul problème c'est ça, elle cause à tort et à travers. *Elle dit n'importe* quoi. Elle vous balance des vannes du genre : faites gaffe, vos freins sont sur le point de lâcher, ou ralentissez, votre circuit électrique est bousillé. Elle blague. Il n'y a pas un mot de vrai.

Il paraît, j'ai lu ça dans « le Canard », qu'Edith Cresson s'est laissée avoir. Je ne sais plus ce que lui a raconté la sienne, comme ça, pour *rigoler*, pour passer le temps entre Paris et Châtellerault, et elle l'a cru, elle a marché, elle a même galopé jusqu'au téléphone le plus proche, elle a appelé l'Elysée et elle a protesté, elle a rapporté. Cette garce de R 25 se comportait *mal,* elle se plaignait tout le temps, ça ne pouvait pas continuer comme ça.

C'est toujours pareil avec les socialistes. Moi, je les aime bien, mais il faut reconnaître que pour le sens de l'humour on repassera. Même au volant, ils ne comprennent pas la plaisanterie.

CLAUDE SARRAUTE.

MM. Thorn et Pomonti entrent au conseil d'administration de la CLT

Le conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), à la demande de son actionnaire principal, le groupe Audiofina (1), a désigné, le 24 janvier, deux administrateurs supplémentaires. Il s'agit de M. Gaston Thorn, président sortant de la Commission des Communautés européennes, et de M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA).

Une partie de bras de fer pour 150 milliards de francs

Cette double nomination fait figure de coup de théâtre, le même conseil d'administration de la *CLT* ayant refusé, il y a un mois, d'examiner ces deux candidatures. A cette époque, l'incident avait *été* interprêté comme un différend politique entre la France et le grand-duché de Luxembourg. La candidature de M. Pomonti, avancée par le groupe Havas, semblait préluder à une reprise en main de RTL. Celle de M. Thorn, soutenue par la banque Bruxelles-Lambert, se heurtait à un refus politique du gouvernement luxembourgeois.

La suite de ce feuilleton à rebondissements laisse plutôt à penser qu'il s'agit d'une partie de bras de fer économique autour des différents projets de satellites de télévision, des projets qui visent, selon les experts, un marché européen de 100 à 150 milliards de francs.

En effet, le 27 décembre 1984, M. Pomonti était nommé par le gouvernement français pour mettre sur pied la société de commercialisation du satellite TDF-1. Il devenait ainsi l'interlocuteur principal de la CLT, qui veut utiliser deux canaux de ce satellite. Mais malgré un accord de principe entre la France et le Luxembourg, la négociation bute depuis des mois sur des problèmes de tarifs. A peine nommé, M. Pomonti multiplie les contacts en France et à l'étranger pour trouver d'autres clients pour TDF-1. Inquiet, le gouvernement luxembourgeois tente alors de relancer le *projet* de satellite concurrent Coronet, proposé par l'homme d'affaires américain M. Clay Whitehead. Mais les *effots du* Luxembourg pour européaniser le projet Coronet en diminuant la part des intérêts américains *n'aboutissent pas.*

La nomination de M. Pomonti au conseil d'administration de la CLT *semble indiquer que* le gouvernement luxembourgeois est revenu à de meilleurs sentiments vis-à-vis du *projet TDF 1 et que* les négociations ont repris entre la CLT et la société de commercialisation du satellite. A terme, *M. Pomonti – qui* ne peut rester des deux côtés de la négociation – devra choisir entre ses deux mandats.

Mais la partie n'est pas encore *jouée, puisque M. Whitehead* a immédiatement fait savoir au gouvernement luxembourgeois qu'il *acceptait de réduire sa participation* dans le projet Coronet, relançant ainsi une alternative à TDF-1. Une des *grandes inconnues pour la suite* du débat est la stratégie exacte de la banque Bruxelles-Lambert, qui contrôle Audiofina, l'actionnaire principal de la CLT. En effet, le groupe suédois Beijer (qui vient d'entrer dans le capital de Coronet) est actionnaire à 10 % de la banque Bruxelles-Lambert. Le groupe financier belge joue donc sans doute sur les deux tableaux.

On en saura plus lors de l'élection, en mai prochain, du nouveau président de la CLT. M. Gaston Thorn, qui sera vraisemblablement le candidat de la banque belge, se heurte toujours à l'opposition du gouvernement social-chrétien de M. Jacques Santer au Luxembourg.

J.-F. L.

(1) Le capital de la CLT est détenu à 54,5 % par Audiofina. Les actionnaires principaux d'Audiofina sont : banque Bruxelles-Lambert, 38 % ; Havas, 16 % ; Information et Publicité (filiale Havas), 14 % ; Electrofina, 15 %. Les autres actionnaires (Schlumberger, Paribas, Hachette...) sont français.

LA SÉCURITÉ SOCIALE NE REMBOURSERA PLUS CERTAINES PRÉPARATIONS DE PHARMACIEN

Un projet de décret à la direction de la Sécurité sociale prévoit le non-remboursement des préparations *magistrales* (spécialement fabriquées par le pharmacien) dès lors que les éléments entrant dans leur composition ne figureront pas sur une liste limitative. Ce texte qui devrait être prochainement publié suscite de nombreuses protestations, notamment dans les milieux des pharmacies d'officine.

« Ce décret atteint plusieurs millions de malades, l'ensemble des pharmaciens, les 50 000 préparateurs en pharmacie, appelés de ce fait à disparaître, ainsi que les médecins et tout particulièrement les dermatologues et les homéopathes adeptes de la médecine des plantes », a déclaré, mercredi 23 janvier, le docteur Philippe Biclet lors d'une conférence de presse organisée par la Société française de phytothérapie et d'aromathérapie.

« Ce projet, nous a expliqué le professeur Jacques Dangoumau, directeur de la pharmacie et du médicament au secrétariat d'Etat à la santé, *a pour objectif d'aligner le système des préparations magistrales sur celui des médicaments remboursés ou non remboursés par la Sécurité sociale. Il n'y a pas là de contestation* a priori *de la valeur de certaines thérapeutiques, mais la volonté de dénoncer un certain nombre d'abus. Nous avons observé que certaines de ces préparations étaient dangereuses et que d'autres n'avaient jamais fait la preuve de leur efficacité. De plus, profitant du fait que toutes ces préparations sont remboursées dès lors qu'elles sont prescrites par un médecin, certains allaient jusqu'à se faire rembourser de cette manière des shampoings ou des crèmes à bronzer. »*

Les services de la pharmacie et du médicament ont commencé de dresser la liste limitative des substances qui seront autorisées. *« Cette liste,* explique le professeur Dangoumeau, *sera évolutive en fonction des acquis scientifiques. »*

J.-Y. N.

Le numéro du « Monde » daté 24 janvier 1985 a été tiré à 444 448 exemplaires

De fausses rumeurs sur une baisse du prix du pétrole secouent la livre sterling

La *livre sterling*, durement secouée il y a une quinzaine de jours, a subi une nouvelle attaque mercredi 23 janvier, retombant à son plus bas niveau historique (1,1090 dollar), avant de se raffermir à 1,1180 F jeudi, en fin de matinée. A l'origine de cette attaque, on trouve, encore et toujours, la rumeur d'une baisse des prix du pétrole.

Selon un quotidien saoudien, une réduction de 2,5 *dollars sur le prix* du baril d'Arabian Light, ramené de 29 dollars à 26,50 dollars, aurait été décidée, dimanche dernier, lors d'une réunion de membres de l'OPEP à Ryad.

Cette rumeur fut immédiatement démentie par l'OPEP, mais elle avait *suffi à déprimer à nouveau une* livre sterling que le très important relèvement des taux d'intérêt britanniques, portés de *9,5 % à 12 %*, avait péniblement raffermi la semaine dernière.

En fait, la livre sterling, devenue pétromonnaie, est devenue très vulnérable à toute baisse du prix du pétrole. Il y a quinze jours déjà, une autre rumeur, toute aussi fausse, celle d'une sortie du Nigéria de l'OPEP, l'avait ébranlée. Entre-temps, le froid en Europe provoquait un redressement des cours du brut, ce qui permettait à la livre de « souffler » un peu. Mais le redoux climatique qui vient de se produire a orienté, de nouveau, les prix du pétrole à la baisse, ce qui ne manque pas d'affaiblir la monnaie britannique.

Sur le dollar, c'est le *statu quo*, après les interventions des banques *centrales. Une légère détente* a même été relevée, le cours du « billet vert » glissant en dessous de *9,70 F* et de *3,17 DM.*

● *Baisse des cotes de popularité de MM. Mitterrand et Fabius.* – Selon un sondage BVA-*Paris-Match*, 58 % des Français déclarent avoir une mauvaise opinion du président de la République contre 32 % qui émettent l'avis contraire. Ils étaient respectivement *55 %* contre 33 % le mois dernier. La cote de popularité de M. Fabius enregistre elle aussi une dégradation sensible. Le premier ministre recueille 39 % d'opinions positives (43 % en décembre) et 39 % d'opinions négatives (30 % le mois dernier).

Ce sondage a été réalisé du 7 au 12 janvier, antérieurement à l'intervention télévisée du chef de l'Etat, auprès d'un échantillon représentatif de 991 personnes.

● *M. Jacques Chaban-Delmas* devait s'entretenir à Bonn jeudi 24 janvier avec le chancelier Kohl ainsi qu'avec le président de la République fédérale.

